Comité organisateur du colloque :
Grégoire Autin, Raphaëlle Corbeil, Régis Hakin, Tony Orival, Annick Vallières et Julien Voyer

Comité d'édition :
Annick Vallières et Julien Voyer

Comité de sélection et de relecture des textes :
Grégoire Autin, Raphaëlle Corbeil, Vanessa Charron, Régis Hakin, Tony Orival, Alexandra Martin, Rosalie Rainville, Annick Vallières et Julien Voyer

Graphisme de la page couverture :
Régis Hakin

Image de la page couverture :
Par Pierre (Rennes) via Flick.CC (Crédits photo : EquinoxeFR)
Image libre de droits.

Ces textes sont disponibles en ligne sur le site du département de sociologie de l'Université de Montréal :
http://socio.umontreal.ca

Actes du Xe colloque de l'ACSSUM
Regard sur le(s) pouvoir(s)
26 et 27 mars 2015

Sommaire

1 ❖ INTRODUCTION GÉNÉRALE

13 I. LA CONSTITUTION DU POUVOIR DE L'ÉTAT : REGARDS HISTORIQUES

15 La montée du fascisme italien, perçue par les journaux français
FRANÇOIS PELLETIER

37 Langage de pouvoir et langage de persuasion dans l'Occident romain des IVe et Ve siècles : le témoignage de la *Collectio Avellana*
VALÉRIE GAMACHE

55 II. POUR UNE APPROCHE ÉPISTÉMOLOGIQUE DES JEUX DE POUVOIRS

57 Les auteurs du 4-Mai : entre devoir et pouvoir
ANNE-MARIE SHINK

67 Violence et démiurgie du réel-symbolique ou le procès pour la compétence poïétique : une problématique de la structuration pathique de l'agentivité subalterne
GAËLLE ÉTÉMÉ

96 Le sujet-sociologue, un double « Je » de l'objectivation. Enjeux et perspectives de l'éthique de recherche
ANNABELLE PONSIN

125 III. DU CONSENTEMENT À LA CONSTESTATION DU POUVOIRE : ENTRE MOBILISATION ET MILITANTISMENT

127 Campagne du mouvement *Occupy* : l'espace de contestation du Québec cycle de mobilisation de 2011
ELENA WALDISPUEHL

153 IV. TRAVAIL : POUVOIR DIVISÉ, POUVOIR POLARISÉ ?

155 La domination des hommes : Le cas des violences à l'égard des femmes dans les métiers spécialisés
GENEVIÈVE CLOUTIER

175 Pouvoir et informalité : Étude du cas des récupérateurs informels à Montréal
FRANÇOIS BORDELEAU

191 V. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE : CRITIQUE DES DISCOURS EXPERTS

193 Discours d'experts, discours profanes : le cas du TDA/H
AMÉLIE ROBERT

204 VI. CORPS, FEMMES ET CONTRAINTES SOCIALES

205 Dans les pas de Paul Willis : Un regard sur la contre-culture des femmes en prison
SOPHIE COULOMBE

221 Médecine de reproduction et nouvelles technologies : la mise en acte d'un idéal de corporéité
ÉLODIE BOUCHARD

233 VII. DERRIÈRE L'ÉCRAN DES ÉVIDENCES, LES VOIES ALTERNATIVES DU POUVOIR

235 Gestion policière et législative des manifestations altermondialistes et assembléistes : le « tournant spatial »
SYLVAIN LAFLEUR

259 La «*Smart City*» comme architecture de pouvoir
ALI ROMDHANI

Introduction générale

« Ne doutons jamais qu'un petit groupe d'individus conscients et engagés puissent changer le monde. C'est même de cette façon que cela s'est toujours produit ».
Margaret Mead

Le colloque de l'Association des Cycles Supérieurs de Sociologie de l'Université de Montréal (ACSSUM) s'est tenu pour sa dixième année consécutive les 26 et 27 mars 2015. Autour du thème « Regards sur le(s) pouvoir(s) », cet évènement a suscité son engouement habituel en rassemblant une cinquantaine d'étudiantes et étudiants, de maîtrise ou doctorat, issus de disciplines diverses des sciences humaines et sociales. Délibérément pluridisciplinaire, cette manifestation s'est inscrite comme à l'accoutumer dans une démarche d'ouverture : en termes clairs, en plus d'avoir eu l'occasion d'accueillir d'autres horizons disciplinaires que la discipline sociologique, la communion avec l'ailleurs s'est concrétisée en ayant l'immense honneur de recevoir en nombre significatif des étudiant-e-s issus des autres universités montréalaises et québécoises. On le devine donc amplement, la visée générale de cette rencontre s'est voulue la suivante : offrir une tribune à toutes celles et ceux qui, volontaires et dont la proposition de communication a été retenue par le comité de lecture, ont bien voulu se prêter au jeu sérieux de présenter l'avancée de leurs travaux à un public composé d'étudiant-e-s et de professeur-e-s. Ici on ne peut manquer de le souligner, c'est dans cette perspective que cette annuelle et rituelle manifestation scientifique est appelée à se perpétuer, manifestation dont on ne peut que souhaiter un succès sans cesse grandissant.

Mais par delà ces considérations générales sur ce traditionnel évènement, concrètement, pourquoi avoir choisi cette année de réfléchir collectivement sur le thème du pouvoir ? Sans doute et comme indiqué dans l'appel à

communication, parce que le pouvoir se situe au cœur des relations humaines et que celui-ci n'est que rarement mis au premier plan de la réflexion scientifique. Cela ne veut pas dire que le thème et le terme de pouvoir aux acceptions par ailleurs multiples soient absents des élucubrations scientifiques. À l'évidence le pouvoir a été travaillé en profondeur tant il a animé une longue tradition de chercheurs-euses et penseurs-euses. Il suffira là de penser à Machiavel, Hegel, Hobbes, Arendt, Foucault, Weber, Marx, Luckas, Bourdieu… parmi tant d'autres. Mais force est de reconnaître aussi qu'au gré de l'avancement des connaissances sur ce sujet, ce sont également les unités d'analyse qui — étant donné de nouvelles configurations socio-historiques du social — ont pu en toute hypothèse évoluer. Dans cette voie, la thématique « regard(s) sur le(s) pouvoir(s) » a donc trouvé droit de citer. Elle a surtout su susciter un remarquable intérêt. Et à cela s'ajoute que si, pour tenter de décrypter le(s) pouvoir(s), la perceptive relationnelle semble à ce jour privilégiée, on a tout de même et résolument souhaité laisser libre cours à différentes approches de l'objet, afin, notamment, de favoriser le débat scientifique sur le sujet.

Ainsi, sans restreindre le(s) pouvoir(s) à un champ particulier de son exercice, en ce qu'il s'impose dans la quotidienneté et la pluralité des contextes dans lesquels évoluent les individus, ce sont les rapports où les mécanismes de pouvoir(s) agissent comme définition ou recomposition de l'ordre social qui ont été le fil conducteur de cette manifestation. Les pouvoir(s) ont aussi été décryptés au travers des manifestations de luttes, physiques comme symboliques, des pouvoirs en marge, et des contre-pouvoir(s). Sans réduire l'analyse à la concrétude du présent, les réappropriations concrètes de pouvoirs au sein de l'école, du monde du travail, de la famille, bref, plusieurs formes de pouvoir(s) et contre-pouvoir(s) dans de nombreuses autres sphères contextuelles et sociales ont souhaité être étudiées, abordées ou en tous les cas et à tout le moins considérées. Aussi, en guise d'illustration et parmi tant d'autres, les questions suivantes ont pu être posées : le pouvoir se « mesure » t-il

au pouvoir d'agir et à ses conditions ? Comment en vient-on à « accepter » ou à « céder » à une relation de pouvoir ainsi qu'à la subordination qui peut s'ensuivre ? Le pouvoir et son exercice ne sont-ils qu'une question de ressources matérielles et symboliques devant se conjuguer à des capacités, des tactiques, voire des stratégies d'emploi ? Le pouvoir est-il nécessairement une relation dissymétrique entre plusieurs acteurs, institutionnel, étatique, individuel ou groupal ? En dernier ressort, des réflexions épistémologiques et méthodologiques sur le(s) pouvoir(s) sont venues alimenter le débat.

Concrètement, pour réfléchir à toutes ces formes de pouvoirs, diffuses, douces et invisibles, mais aussi celles plus contraignantes et coercitives, vingt-quatre étudiant-e-s ont été mis à l'honneur durant les deux journées de cette manifestation. Après une conférence d'ouverture intitulée « Le pouvoir à la marge : agir au cœur du pouvoir », exposée magistralement par Pascal Dufour, professeure agrégée au département de science politique de l'Université de Montréal, le marathon scientifique s'est trouvé rythmé par sept panels. Les trois panels suivants la première journée : I. Le pouvoir de l'État : regards historiques; II. Pour une approche épistémologique des jeux de pouvoirs; III. Du consentement à la contestation du pouvoir : entre mobilisation et militantisme. Et quatre autres panels le deuxième jour : IV. Travail : pouvoir divisé, pouvoir polarisé ?; V. Santé et bien-être : critique des discours experts; VI. Corps, femmes et contraintes sociales, et enfin, VII. Derrière l'écran des évidences, les voies alternatives du pouvoir. Remarquables à bien égards, les communications présentées — couplées à la richesse des débats entrepris par un public attentif et réactif — ont clairement fait de ce colloque « Regard(s) sur le(s) pouvoir(s) » une réussite ayant conquis et convaincu étudiant-e-s, professeur-e-s, ainsi que toutes celles et ceux, qui, intéressés par la thématique, sont venus à la rencontre des communicant-e-s. On ne peut ici que remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à ce succès.

Mais, pour certain-e-s communicant-e-s, l'aventure ne s'arrête pas là : à la proposition des membres du comité d'édition de l'ACSSUM de rédiger un article sur la base de leur communication orale, quatorze étudiant-e-s ont su trouver la motivation supplémentaire et nécessaire pour rédiger leur manuscrit. Sans conteste, il faut d'emblée les en congratuler et les en remercier. *A fortiori* lorsque l'on sait en coulisse l'effort que ces derniers-ères ont fourni pour écrire leurs textes. Aboutissement de plusieurs mois de travail, nos contributrices et contributeurs se sont prêtés à l'exercice en recherchant tout autant une écriture diaphanisée qu'une analyse formulée avec acuité. Il convient aussi de souligner le rôle essentiel des relecteurs-trices bénévoles qui ont su apporter des observations et suggestions précieuses aux auteur-e-s. Fort du regard extérieur des bénévoles, le fruit du travail de ces contributeurs-trices s'est concrétisé par cette présente édition. En plus d'être une occasion de mettre sur le devant de la scène leurs propositions et d'assurer une diffusion de leurs productions, ce partage des connaissances théoriques et empiriques viendra sans nul doute nourrir la réflexion de toutes celles et ceux qui s'interrogent sur le(s) pouvoir(s). C'est en tout cas au « grand public » ainsi qu'à ces étudiant-e-s, chercheur-e-s, professeur-e-s que s'adressent les articles des pages qui suivent.

Selon son choix, lectrices et lecteurs pourront choisir d'aborder ces contributions dans l'ordre. L'ordre en question suit l'annonce des panels, et par là se conforme à l'organisation adoptée lors de la tenue du colloque. Les présents actes se composent donc de sept parties. La première partie regroupe deux contributions privilégiant une approche historique ou socio-historique du/des pouvoirs. À partir d'une étude des lettres impériales échangées aux IVe et Ve siècles de notre Ère, Valérie Gamache nuance l'historiographie traditionnelle en invitant à considérer que l'exercice du pouvoir impérial dans l'Occident romain n'est pas seulement fondé sur un « langage de persuasion » mais bien aussi sur un « langage de négociation ». Ensuite, en prenant appui sur une analyse des journaux français, l'originalité de la contribution de François

Pelletier est d'attirer l'attention sur la manière dont les organes de presse fabriquent des récits médiatiques sensiblement différents faisant ainsi percevoir différemment l'apparition de nouvelles formes d'exercice de pouvoir, en l'occurrence l'apparition et la montée du fascisme italien. On le voit ici, ces deux premières contributions nous convient à mieux décrire, comprendre et expliquer le(s) pouvoir(s), cas d'illustrations historiques à l'appui.

La deuxième partie accorde une place importante à l'épistémologie et au(x) pouvoir(s). Assurément, la force des réflexions proposées tient à la démarche du raisonnement : les trois contributions de cette partie partent du terrain pour interroger sous un nouveau jour l'exercice de(s) pouvoir(s). Le lecteur poursuit donc son voyage avec un premier article, rédigé par Anne-Marie Shink. En interrogeant la place que peuvent occuper dans le pouvoir politique les mandarins et les intellectuels porteurs du Mouvement du 4-Mai en Chine, le mérite de cette contribution est sans doute d'appeler à réfléchir autant aux liaisons et dé-liaisons entre l'intellectuel et le politique, qu'à ses diverses conséquences possibles. Partant d'une problématique de la reconnaissance portée par des membres de la communauté africaine-américaine dans le contexte de l'antagonisme racial noir-blanc aux États-Unis, Gaëlle Étémé propose de s'enquérir à la fois sur l'existence et l'émergence de formes de résistances en cas de domination. Plus précisément, dans son article, Gaëlle Étémé fait preuve d'innovation conceptuelle en cherchant à conceptualiser la lutte pour la compétence poïétique comme condition de possibilité de l'exercice d'un pouvoir, ce qui engage tout un chacun à (re)penser le couple dialectique violence-créativité. Annabelle Ponsin, rédactrice du troisième article, suit la même démarche de raisonnement sociologique mais en partant d'un objet différent : sur la base de son terrain et d'un effort d'objectivation de la situation d'enquête, elle propose *in fine* une définition du sujet-sociologue, ce qui a le mérite d'inviter à (re)penser la posture du ou de la chercheur-e en sciences humaines et sociales.

La troisième partie s'ouvre sur le militantisme avec un article rédigé par Elena Wladispuehl. L'auteure attire l'attention sur les formes de militantisme comme mode d'action politique en tentant d'offrir un contact précis et pénétrant sur la campagne de 2011 du mouvement *Occupy* au Québec. Parmi d'autres éléments, la force de la contribution est de permettre de comprendre et d'expliquer comment, au gré de l'avancée du procès de globalisation, le militantisme peut devenir transnational. Dans cette voie, le militantisme — reposant selon l'auteure sur un répertoire d'action de 3e génération — est alors décrypté autant à l'échelle locale qu'à l'échelle globale ; et ce sont toutes les formes de cette articulation des « dires » de résistance qui sont étudiées. L'auteure place aussi la focale sur la production d'une « légalité nouvelle » étatique comme réponse à ces nouvelles formes de militantisme et de résistances. Bref, une occasion supplémentaire de placer son regard sur le(s) pouvoir(s).

La quatrième partie, quant à elle, incite à se questionner sur les relations de pouvoirs dans le cadre du travail. Cette partie se compose de trois articles. Le premier est rédigé par Geneviève Cloutier. Après avoir exposé ce qu'est l'approche féministe, son origine, l'évolution des courants théoriques féministes, la méthodologie, et l'épistémologie sur laquelle se fonde ces approches, la sagacité de cette contribution est de s'inscrire dans une approche féministe radicale, permettant ainsi d'adopter une perspective critique et objective sur la subordination et la violence que les hommes dirigent à l'endroit des femmes, dans le cadre des métiers spécialisés. Le second article, écrit par François Bordeleau, place la focale sur le travail informel. S'appuyant sur une étude de cas réalisée auprès de la clientèle de la coopérative *Les Valoristes,* une coopérative de solidarité située à Montréal visant à aider et valoriser le travail des récupérateurs informels, l'auteur décrypte les rapports de pouvoirs à des niveaux d'échelles multiples : entre les récupérateurs et les législations municipales, provinciales et nationales, entre les récupérateurs eux-mêmes,

entre les récupérateurs et les personnes rencontrées au gré de leur travail. En somme les relations de pouvoirs se diffractent à géométrie variable selon les lieux et les acteurs.

La cinquième partie de ces actes est l'occasion d'entamer une réflexion sur santé et pouvoir(s). Elle se compose d'un article écrit par Amélie Robert. L'originalité de la contribution de l'auteure est de s'intéresser au sens que les personnes diagnostiquées TDA/H donnent à leur diagnostic et à leur vie. Surtout, les rapports de pouvoir(s) entre individus diagnostiqués et les autres sont passés en revue. L'acuité de l'analyse permet de mieux comprendre ce que « l'étiquetage » du diagnostic peut produire sur les individus et comment ce même étiquetage conditionne pour une bonne part les types relations que les individus entretiennent avec l'environnement humain dans lequel ils évoluent. Dès lors et plus encore, Amélie Robert invite les lecteurs-trices à mieux saisir les relations de pouvoirs qui se jouent entre d'un côté le discours « légitime » des experts en santé et de l'autre les discours profanes. Une belle opportunité pour réfléchir au caractère performatif des discours issus du « pouvoir légal-rationnel » et à ses conséquences.

Dans la sixième et avant-dernière partie, corps, femmes et contraintes sociales constituent les centres de gravité de l'analyse. Cette partie se structure en deux contributions. La première est rédigée par Sophie Coulombe. Sans conteste, la perspective théorique est novatrice. En partant de la notion de culture « anti-école » de Paul Willis, la force de la contribution réside dans la mise au jour de toutes les formes de cultures de résistances, de créations et d'agir que les femmes peuvent mettre en place quotidiennement pour s'opposer à l'institution carcérale comme l'on peut, *mutatis mutandis*, s'opposer à l'école. Enfin, le second article de cette partie est écrit par Élodie Bouchard. À l'aune des concepts de bio-pouvoir et de bio-politique de Michel Foucault, l'auteure élucide les logiques de pouvoirs sous-jacentes à la sélection *in vitro* et à la sélection génétique en occident. Après avoir décrypté le processus de bio-

médicalisation, l'auteure, sans être « moralisatrice », porte un double regard critique sur les normes de beauté qui régentent le social autant au sein des industries de la procréation qu'au sein des familles utilisatrices. Dans cette partie, les regards sont donc posés sur les pouvoirs de résistances et les pouvoirs de l'apparence.

Enfin, la septième et dernière partie compte deux contributions et porte de manière générique sur les dimensions spatiales du pouvoir. Le premier article de cette dernière partie est proposé par Ali Romdhani. Dans celui-ci, le dessein de l'auteur est de questionner les notions de pouvoirs et de techniques en prenant pour objet d'étude les « *smart city* » : les villes intelligentes. À l'aune, entre autres, des théories sociologiques contemporaines et peut-être en particulier de la théorie habermasienne, le procès de rationalisation dont on peut trouver des traces patentes dans la conception des villes intelligentes invite à (re)penser les (re)structurations des relations de pouvoir(s) entre les individus, l'entreprise et l'État. Pour finir, dans le second et dernier article de ces actes, Sylvain Lafleur s'intéresse à la gestion différentielle des « illégalismes » par les dispositifs policiers à l'ère des manifestations altermondialistes et assembléistes. En prenant la loi « anti-*Occupy* » comme cas d'illustration et en s'inscrivant dans une perspective foucaldienne, l'incisif de la contribution est d'examiner le « tournant spatial » législatif : ainsi Sylvain Lafleur montre comment la présence physique située dans une spatialité arbitrairement délimitée devient une raison « suffisante » pour punir. Une occasion d'interroger en profondeur la remise en cause des principes et des fondamentaux mêmes de la démocratie.

Au terme de ce carnet de voyage, lectrices et lecteurs auront assurément une plus grande connaissance théorique et empirique sur toutes les formes que peuvent revêtir les relations de pouvoirs. Mais, concrètement, comment lire ces actes ? Il est possible, bien sûr, de ne pas suivre l'ordre des parties ainsi qu'elles sont précédemment exposées, et on ne peut que laisser le pouvoir aux lecteurs et lectrices de choisir l'ordre — ou l'absence d'ordre — avec lequel elles et ils

voudront lire et découvrir ces différentes contributions. La seule chose que l'on peut néanmoins s'autoriser, si les lecteurs-trices le permettent, est de leur proposer d'une part de lire la totalité de ces articles, en une fois ou en plusieurs fois, et d'autre part de faire résonner entre elles ces différentes contributions. Ainsi et à titre d'exemple, certains textes peuvent se lire de manière resserrée afin notamment de mettre en regard les réflexions proposées dans chacune des contributions en question : le manuscrit de Sylvain Lafleur sur les dispositifs policiers à l'ère des manifestations altermondialistes avec le travail d'Elena Waldispuehl sur le mouvement *Occupy* pour interroger les prises de pouvoirs de groupes qui s'affrontent réellement ou symboliquement. Celui d'Annabelle Ponsin sur le « sujet-sociologue » avec le texte d'Anne-Marie Shink sur les auteurs du 4-mai pour questionner l'éthique professionnelle des chercheur-e-s et intellectuel-les. L'écrit de Gaëlle Étémé sur la compétence poïétique de résistance et les pouvoirs de résistances des femmes incarcérées dont fait mention Sophie Coulombe afin de saisir les tactiques et stratégies créatrices de résistances.

Dans cette même veine, les écrits d'Élodie Bouchard, Amélie Robert, François Pelletier et Valérie Gamache pour mieux comprendre les mécanismes de pouvoir(s) aux principes de l'élaboration des discours, ou, plus largement, la fabrique des perceptions et des catégorisations par ces derniers. Quant aux contributions d'Ali Romdhani, de François Bordeleau et de Geneviève Cloutier, on voit les raisons pour lesquelles le concept de pouvoirne renvoie pas seulement au pouvoird'agir : son exercice dépend aussi comme on l'a relevé dans les autres contributions de conditions contextuelles, structurelles et relationnelles, qui, en dépit du fait qu'elles puissent apparaître immuables, sont pourtant toujours et pour partie réversibles par les acteurs. En témoignent les enquêtes empiriques exposées par les contributeurs-trices auxquels on ne peut que renvoyer les lecteurs-trices qui ne manqueront pas d'ailleurs de dégager d'autres lignes de forces de résonance entre l'ensemble des manuscrits. En

somme, ces mises en regard des contributions appellent à engager ou poursuivre collégialité et collaborations.

Finalement, que retenir de cette entreprise collective s'étant traduite par la tenue du colloque et par l'édition de ces actes ? D'une part que les conditions du/des pouvoir(s) dépassent une analyse positionnelle, interactionnelle ou agrégative que l'on mettrait en relation avec une approche topographique du social, des allocations de ressources et des stratégies ou des tactiques pour employer ces dernières en vue d'une fin particulière. En réalité, les auteur-e-s appellent à tisser ensemble les perspectives interactionnelles, agrégatives, structurelles, contextuelles, situationnelles, ou encore à réencastrer le(s) pouvoir(s) dans leurs échelles multiples. En plus, donc, de faire tomber ces oppositions « classistes », les écrits proposés dépassent le couple ressource-stratégie en montrant que les stratégies adoptées pour s'approprier ou se réapproprier l'exercice d'une forme de pouvoir(s) ne se cantonnent pas seulement à des conditions de ressources. En sont pour preuve les stratégies de résistances et de création pour lutter contre des formes de pouvoirs douces ou coercitives, quelles que soient en somme les positions occupées dans l'espace social. D'autre part, il faut retenir que la possibilité de la tenue du colloque et de l'édition de ces actes n'auraient pu se faire sans la mise en place d'une chaîne d'action collective, bref, de toute une équipe ayant fait corps.

Ainsi, on ne peut donc conclure sans remercier toutes celles et ceux qui ont concouru tant au succès de la tenue du colloque qu'au succès de la production des actes. En premier lieu, nous exprimons collectivement notre gratitude envers Annick Vallières, présidente de l'ACSSUM, et co-responsable de l'organisation du colloque. Sur une année entière, elle a su conduire avec brio l'équipe organisatrice vers la réussite de l'organisation de ce colloque et de l'édition de ces actes. En outre, c'est à elle que nous devons l'ensemble des démarches pour l'obtention des financements de cette manifestation. Aussi nous remercions ici la Fédération des Associations Étudiantes de l'Université

de Montréal et les Fonds d'Investissement des Cycles Supérieurs de l'Université de Montréal pour leur soutien financier. Ensuite, nous remercions chaleureusement Grégoire Autin, Annick Vallières, Régis Hakin et Julien Voyer et Raphaëlle Corbeil , membres organisateurs et membres du comité de lecture pour leur étroite coopération et tout le travail de l'ombre que ces derniers-ères ont fourni pour assurer l'aboutissement de ce projet. Nous ne pouvons non plus manquer de remercier Vanessa Charron, Rosalie Rainville et Alexandra Martin pour avoir rejoint l'équipe du comité de lecture et pour les excellentes suggestions qu'elles ont pu adresser aux auteur-e-s. Sur cette lancée, nous souhaitons aussi remercier Arielle Tordjman pour la réservation de la salle à l'Université de Montréal dans laquelle s'est déroulé ce colloque. Mais cette chaîne d'action collective ne saurait s'arrêter là : nous remercions aussi et peut-être surtout Christopher McAll pour son mot de bienvenue, Pascale Dufour, pour sa brillante et éloquente conférence d'ouverture, ainsi que l'ensemble des autres professeur-e-s ayant modérés les panels thématiques, Deena White, Barbara Thériault, Jacques Hamel, Yanick Noiseux et Cécile Van de Velde. Nous les en remercions vivement. Parmi les modérateurs-trices, nous avons aussi compté cette année sur le concours de deux doctorantes en sociologie, Émilie Audy et Anaïs Sékiné. Nous les en remercions également. En dernier lieu, nous remercions les membres du jury d'évaluation du colloque, la professeure Marianne Kempeneers et les docteur-e-s Minea Valle Fajer et Baptiste Godrie, et enfin, Julien Voyer pour son remarquable travail pour l'édition de ces actes.

Excellente lecture !

Tony Orival

Pour l'équipe organisatrice du colloque.

I.

LA CONSTITUTION DU POUVOIR DE L'ÉTAT : REGARDS HISTORIQUES

❖

La montée du fascisme italien, perçue par les journaux français

François Pelletier
Candidat au doctorat en Histoire
Université de Montréal

Résumé : Le 20 novembre 1918, le premier ministre italien Orlando se prononçait ainsi : « La guerre est à la fois la plus grande révolution politique et sociale que l'histoire retiendra, excédant même la Révolution française » (cité dans Maier, 1975 : 52). Il s'agit d'une bonne introduction à ce que l'historien Éric Hobsbawm a nommé avec raison, l'âge des extrêmes (Hobsbawm, 1999). Suite à cette révolution, l'entre-deux-guerres est le théâtre de puissants changements au sein des sociétés européennes. L'apparition du fascisme en est une des marques prépondérantes. L'Italie, berceau de ce nouveau mouvement, est au cœur de notre étude. Nous nous proposons ici d'analyser la réception par la société française de cette idéologie émergente en Italie.

Introduction

L'apparition et la montée du fascisme en Italie sont des faits marquants du XXe siècle et plus précisément de l'entre-deux-guerres. Ce nouveau phénomène

social a rapidement attiré l'attention de la communauté internationale. Il vient frapper les mentalités européennes dans le contexte de sociétés déjà polarisées par divers courants idéologiques. La Première Guerre mondiale a fait place à d'importantes divergences d'opinions sur ce que devait être l'avenir, autant social qu'économique, des sociétés industrielles. S'étant imposé en Italie, le fascisme représente un de ces mouvements. Comment la société française a-t-elle perçu, jugé et compris la montée du fascisme italien? Pour répondre, nous retraçons l'approche de plusieurs journaux français de 1919 à 1926 à l'égard de l'expérience italienne. L'analyse des grands journaux *Le Temps*, *L'Humanité*, *Le Figaro* et *L'Action française* permet un survol de l'opinion politique en France. La problématique avancée dans ce travail nous aide à en apprendre davantage, non seulement sur l'apparition d'un phénomène majeur du siècle précédent, mais aussi, plus précisément, sur le regard porté sur lui par les grands courants politiques français.

C'est durant cette période particulièrement mouvementée qu'apparaissent les premières allusions au fascisme italien dans la presse française. Mussolini fonde les Faisceaux de combats le 23 mars 1919, mais il faut attendre la fin de l'année 1920 et le début de 1921 pour que la presse française s'y intéresse. Cette période est celle du début des répressions fascistes qui font connaître le mouvement sur la scène internationale (Sarti, 1971 : 20). C'est donc en lien avec les grèves ouvrières qui secouent la péninsule que la presse aborde le phénomène du fascisme.

Le problème de définition du fascisme italien

Assez rapidement, la presse française doit définir le fascisme italien qui est un phénomène nouveau. Elle se demande particulièrement s'il est un mouvement révolutionnaire ou réactionnaire. Les journaux se trouvent en première ligne pour y répondre. De nombreux historiens marxistes ont défendu l'idée que les seules véritables révolutions sont de gauche (Morgan, 2003 : 197). Pourtant « le fascisme, au moins au début, a tenté de se présenter comme une alternative révolutionnaire au marxisme plutôt qu'une réaction dépourvue de sens s'y opposant »

(Tannenbaum, 1969 : 1185). Malgré le fait qu'il agit pour des intérêts sociaux économiques conservateurs, la tentative de transformer par la violence les institutions politiques, les structures et valeurs sociales ne ferait-elle pas de lui un mouvement révolutionnaire? (Morgan, 2003 : 197). La question est complexe, mais la ligne idéologique que suit un journal comme L'Humanité est claire : « le fascisme ne saurait être qualifié de révolutionnaire suivant l'idéal marxiste de la révolution, parce qu'il ne fut pas une transformation radicale des rapports entre les « deux classes fondamentales », ni suivant l'idéal démocratique progressiste, parce qu'il ne se traduisit pas par une participation plus consciente et plus rationnelle à la vie publique » (Gentile, 2004 : 148).

L'Humanité

Le quotidien, dès les premières mentions relatives au fascisme italien, s'empresse de dénoncer les liens entre les fascistes et la police[1]. Le fascisme est d'emblée affilié à ce que le journal nomme « les forces de l'ordre »[2]. Les fascistes sont devenus les « soldats de la réaction »[3], une force mercenaire au service de la bourgeoisie capitaliste. « La célèbre pacification si vantée par la presse bourgeoise n'est qu'un bluff et ne tend qu'à mieux voiler les louches manœuvres des politiciens de la réaction et couvrir les véritables buts du gouvernement italien »[4]. *L'Humanité* s'empresse de mettre en lumière les conséquences des liens entre le gouvernement et les fascistes. Pour le journal, la bourgeoisie sera bientôt « sous la coupe des aventuriers qu'elle a appelés à son secours »[5].

L'origine du mouvement fasciste est retracée par le journal afin de mieux le comprendre. Il compte à ses débuts « des éléments de toute espèce qui

---

[1] Anonyme, «La réaction en Italie», *L'Humanité*, 4 avril 1921, p. 3.
[2] Anonyme, «Les défenseurs de «l'ordre»», *L'Humanité,* 1 janvier 1921, p. 1.
[3] Jacques Mesnil, «La réaction en Italie - L'alliance des *fascisti* et de la bourgeoisie», *L'Humanité,* 1 février 1921, p. 3.
[4] TAR., «Fascistes et *arditi*», *L'Humanité,* 1er août 1921, p. 3.
[5] Mesnil, «La lutte...», *loc. cit.*, p. 3.

dissimulaient les plus bas appétits sous leur phraséologie patriotique »[6]. Les origines du fascisme sont étroitement liées à la guerre. Il en est issu par sa forme et ses buts initiaux, qui sont d'« affermir la puissance italienne à l'extérieur et exclure à l'intérieur de toute vie politique et économique tous les éléments non combattants »[7]. Le fascisme des débuts, malgré l'idéalisme de plusieurs, s'est transformé pour devenir tout entier dévoué à sauver l'État bourgeois de la faillite[8]. Avant novembre 1920, il n'était pas encore « l'expression organique des classes réactionnaires »[9]. Ce n'est qu'après l'occupation des usines, que le fascisme s'est développé « avec la rapidité de la foudre »[10].

L'Humanité est le quotidien qui tente au mieux de définir et comprendre le fascisme. La raison est simple : une meilleure compréhension du phénomène permettra au journal d'en tirer des leçons. Le fascisme italien est pour lui un mouvement réactionnaire international. Lorsque se présente une apparente division au sein du fascisme italien vers la fin de 1921, le journal en profite pour analyser les différentes composantes au sein du mouvement. *L'Humanité* explique cette crise du fascisme par la transformation entamée par Mussolini vers un parti politique[11]. Le fascisme, qui « n'est pas un mouvement d'idée » en voudrait à Mussolini d'en avoir fait un parti[12]. Le journal va plus loin et note la présence de deux courants. « Mussolini représente la petite bourgeoisie urbaine qui, complètement ruinée par la guerre, a perdu toute importance à la fois dans la vie industrielle et dans la vie politique et parlementaire. Ce fascisme est né dans les grandes villes industrielles parmi les officiers et les *arditi* »[13]. De l'autre côté, on trouve la réaction agrarienne, « la plus sauvage de toutes, elle a profité de la chute de prestige du socialisme lors de la fin de l'occupation des usines pour se ruer sur les syndicats d'ouvriers

---

[6] Paul Louis, «Le terrorisme fasciste», *L'Humanité*, 9 mai 1921, p. 3.
[7] Antonio Coen, «En Italie», *L'Humanité,* 15 mai 1921, p. 3.
[8] *Ibid.*
[9] TAR., «La réaction en Italie», *L'Humanité,* 29 septembre 1921, p. 3.
[10] *Ibid.*
[11] TAR., «La crise du fascisme en Italie», *L'Humanité*, 29 août 1921, p. 3.
[12] *Ibid.*
[13] TAR., «La réaction...», *loc. cit.*, p. 3.

agricoles »[14]. La vision de Mussolini « n'a pas la ligne droite et assurée du fascisme agrarien qui va jusqu'à la dictature militaire, il est indécis, il ressemble au socialisme officiel : il ne sait pas ce qu'il veut ni où il veut aller »[15].

L'Humanité commence à avoir une opinion fixe du fascisme italien à partir de 1922. Celui-ci signifie « guerre à l'extérieur, compression de la liberté à l'intérieur »[16]. Le quotidien suit assidûment le développement de la situation dans la péninsule et se voit forcé d'admettre le succès des fascistes. « Le résultat visé par la bourgeoisie capitaliste est maintenant obtenu. Les grands industriels sont débarrassés des syndicats qui les empêchaient d'abaisser les salaires. Les exploiteurs du peuple respirent »[17].

À la veille de la marche sur Rome, L'Humanité avance un pronostic plutôt négatif du fascisme. Sur le plan de l'économie, le quotidien peine toujours à repérer un programme qui indique « un moyen quelconque de triompher de la crise économique et sociale dans laquelle se débat l'Italie »[18]. Sur le plan diplomatique, le fascisme signifie guerre extérieure : « le nationalisme, un nationalisme aveugle et féroce, ayant le caractère d'une vanité collective, constitue le contenu essentiel du fascisme et se traduit nécessairement dans la politique étrangère par un impérialisme forcené »[19]. Le pacte de Londres est considéré comme insuffisant par les fascistes; l'Adriatique doit devenir un « lac italien »[20].

Le Temps

La première remarque du journal *Le Temps* sur le fascisme est significative : « un mouvement de réaction sous le nom de «fascisme» se manifeste contre les excès maximalistes »[21]. Le journal ne semble donc pas le percevoir comme un

---

[14] *Ibid.*
[15] *Ibid.*
[16] Jacques Mesnil, «La crise ministérielle en Italie», *L'Humanité*, 20 Février 1922, p. 3.
[17] Jacques Mesnil, «Le fascisme et l'État», *L'Humanité*, 20 août 1922, p. 3.
[18] *Ibid.*
[19] Jacques Mesnil, «La politique extérieure», *L'Humanité*, 9 septembre 1922, p. 3.
[20] *Ibid.*
[21] Anonyme, «Tumulte à la Chambre italienne», *Le Temps*, 20 décembre 1920, p. 4.

phénomène révolutionnaire. Il le considère très tôt comme un parti politique sérieux. Celui-ci est non seulement « l'animateur et le défenseur de tous les partis constitutionnels dans la lutte électorale »[22], mais il est aussi « le centre le plus puissant du renouvellement national »[23]. Les socialistes sont, quant à eux, complètement désorientés devant cette « gigantesque réaction »[24].

Pour *Le Temps*, le fascisme trouve ses origines dans une réaction provoquée par les abus des socialistes. La force et la rapidité de l'organisation des fascistes témoignent du fait « que ces organisations nouvelles représentaient une grande majorité de l'opinion publique. Ce fut ce que l'on a appelé le phénomène fasciste, le faisceau, qui réunit les forces patriotiques et nationales »[25]. Il se dégage d'une volonté de vivre de « l'organisme national menacé; les anciens combattants, unis en faisceaux, ont voulu défendre les principes de l'intervention, les sacrifices de la guerre, les fruits de la victoire »[26]. Le journal définit le fascisme comme un phénomène principalement réactionnaire. Il semble loin d'envisager que celui-ci puisse avoir des objectifs révolutionnaires durant l'année 1921. En effet, un discours antimonarchiste de Mussolini fait croire au journal que ce dernier est républicain[27]. « L'Italie est, dans sa grande majorité, essentiellement républicaine et démocratique, certainement plus républicaine et démocratique de mœurs que ne l'est la France »[28]. Là où *L'Humanité* voit une profonde division au sein du fascisme, *Le Temps* annonce que, malgré quelques dissensions internes, la majorité du parti appuie Mussolini[29].

Ce n'est que vers la fin de 1922 que le quotidien change de ton à l'égard du fascisme. Pour justifier un tel revirement, il se lance dans une explication approfondie de la situation. « L'Italie est peut-être celui des pays alliés où la paix

---

[22] Anonyme, «Italie - Les élections législatives», *Le Temps,* 25 avril 1921, p. 2.
[23] *Ibid.*
[24] *Ibid.*
[25] Jean Carrère, «Les élections générales», *Le Temps*, 16 mai 1921, p. 2.
[26] Anonyme, «Les revues - l'orientation nouvelle de l'Italie», *Le Temps*, 16 août 1922, p. 2.
[27] Jean Carrère, «Mussolini et la République», *Le Temps,* 3 juin 1921, p. 2.
[28] *Ibid.*
[29] *Ibid.*

telle qu'elle a été réalisée a eu les répercussions intérieures les plus profondes »[30]. C'est dans ce contexte que *Le Temps* a défendu l'activité des fascistes : « c'est la nation elle-même qui a accompli la réaction nécessaire contre les entreprises des ennemis déclarés de la société et qui, en quelques mois a totalement réduit à l'impuissance les organisations révolutionnaires »[31]. Le journal reconnaît toutefois qu'il y a maintenant un péril nouveau et que le fascisme constitue désormais une force indépendante de l'État. Les fascistes ont emprunté les méthodes et procédés aux pires éléments révolutionnaires et se dressent contre le pouvoir régulier avec une « audace déconcertante »[32].

Alors que le quotidien avait défini le fascisme comme force réactionnaire, il se doit maintenant d'admettre que la prise du pouvoir désiré par les fascistes équivaudrait à une révolution « dans le sens de l'esprit nationaliste le plus intransigeant »[33]. Il déplore ce tournant opéré par le fascisme alors qu'il y voyait au départ des tendances républicaines. *Le Temps* s'oppose à la nouvelle situation dans la péninsule, car « l'action politique en dehors de la légalité est une cause permanente de trouble et de désordre »[34]. Il prône donc le rétablissement de l'autorité de l'État et la conjuration de « la menace du fascisme »[35]. La raison est claire : « aucune saine démocratie ne saurait s'accommoder de l'existence d'une force organisée agissant délibérément en dehors de l'État et au besoin contre lui »[36].

Le Figaro

Les premières mentions du fascisme, dans ce quotidien de droite, sont mises en contexte avec amplement de détails. Comme les journaux précédents, *Le Figaro* aborde le fascisme dans le cadre de la crise sociale italienne. « L'Italie, quoique sortie victorieuse du conflit européen, traverse une crise dangereuse. Crise morale,

---

[30] Anonyme, «La crise fasciste en Italie», *Le Temps*, 11 octobre 1922, p. 1.
[31] *Ibid.*
[32] *Ibid.*
[33] *Ibid.*
[34] Anonyme, «La crise fasciste... », *loc. cit.*, p. 1.
[35] *Ibid.*
[36] *Ibid.*

d'abord, due aux conditions spéciales de son entrée en guerre, à la façon dont celle-ci fut menée, et nonobstant l'anéantissement total de son ennemi séculaire, aux déceptions que le règlement de la paix lui a procurées »[37]. À la crise morale s'ajoute une expérience sociale désastreuse dans le domaine industriel et agraire[38]. Certaines « dictatures agraires » ont été instaurées en Italie sous l'influence distante de la révolution russe. Le pouvoir central aurait perdu le contrôle sur ces régions dominées par une triple organisation syndicale et des ligues prolétariennes[39]. Pour le journal, cette situation équivaut à une attaque contre le bien d'autrui, qu'il résume ainsi :

> Dans certaines localités, les enfants doivent obligatoirement rejoindre les associations anarchistes, on insulte les anciens combattants, les déserteurs amnistiés sont triomphants, on attaque le clergé et les cérémonies de culte, on bâtonne les dissidents en plein marché, on tire contre les presbytères; on abat portes et fenêtres des fermes pour s'emparer des régisseurs; on met le feu aux machines à battre.[40]

Ce contexte bien établi, le quotidien peut maintenant présenter le fascisme à ses lecteurs : « C'est cette dictature, que l'union des forces bourgeoises connue sous le nom de fascismo, a fait crouler brusquement »[41]. Le fascisme est cité comme étant une « contre-révolution »[42] du « pays tout entier » contre la « tyrannie socialiste »[43]. *Le Figaro* retrace lui aussi l'origine du mouvement, constitué après la guerre par des anciens combattants. Ceux-ci ont su donner à une bourgeoisie trop longtemps brimée les chefs qu'elle cherchait[44].

Le Figaro défend l'indépendance du mouvement fasciste, il est un parti politique sérieux[45]. Il ne peut que se réjouir de l'adhésion de celui-ci avec plusieurs

---

[37] Raoul de Nolva, «La méfiance italienne», *Le Figaro*, 12 septembre 1920, p. 1.
[38] Raoul de Nolva, «La défaite du socialisme agraire», *Le Figaro,* 11 février 1921, p. 1.
[39] *Ibid.*
[40] *Ibid.*
[41] *Ibid.*
[42] Jacques Roujon, «La contre-révolution en Italie», *Le Figaro*, 28 mars 1921, p. 1.
[43] *Ibid.*
[44] *Ibid.*
[45] Raoul de Nolva, «En Italie», *Le Figaro*, 15 mai 1921, p. 1.

autres partis en bloc pour la « lutte contre le socialisme »[46]. La confiance du journal envers la crédibilité politique du fascisme est une fois de plus confirmée lors de la chute du cabinet de Giolitti. Il souligne l'importance croissante du parti fasciste qui « est pour beaucoup dans l'échec de M. Giolitti »[47].

À la veille de la marche sur Rome, *Le Figaro* revient lui aussi sur l'évolution des évènements et sur le phénomène fasciste. Il présente la situation en Italie : « une sorte de guerre civile, met aux prises, dans les conflits qui se terminent par des meurtres, les deux partis d'extrêmes de l'Italie, à droite les fascistes, qui sont des nationalistes exaspérés; à gauche les socialistes »[48]. Pour l'auteur, le *fascio* est un parti d'extrême qui ne correspond à rien de ce que connaît la France. Il en offre la définition suivante : « citoyens dévoués à la patrie, qui militent volontairement pour défendre l'ordre social »[49]. Le fascisme serait animé par deux sentiments; que l'Italie ne tient pas le rang auquel elle a droit en Europe et que le bolchevisme va ruiner l'Italie s'il n'est pas contré par la force. Le journal est d'accord avec ce dernier sentiment : « il n'est que trop vrai qu'en 1919 et en 1920, la contagion du bolchevisme à travers l'Europe centrale et l'Europe méridionale était un très grave danger »[50]. Le fascisme est perçu par le journal comme un parti destiné à sauver la société et la patrie, hors des lois, mais pour les faire respecter. Le quotidien admet qu'il est « assez difficile de se faire une idée précise du parti »[51]. Il est toutefois en mesure de nommer plusieurs aspects du programme fasciste dans le cadre du Congrès de Naples. Celui-ci comporte la suppression de plusieurs ministères et de tous les sous-secrétariats d'État, la réduction de moitié du nombre des fonctionnaires et l'exploitation par l'industrie privée des chemins de fer, des postes, télégraphes et téléphones[52]. Quelques jours avant la marche sur Rome, *Le Figaro*

---

[46] *Ibid.*
[47] Jacques Roujon, «La démission de M. Giolitti», *Le Figaro*, 28 juin 1921, p. 1.
[48] Henry Bidou, «La Chute du Cabinet Facta», *Le Figaro,* 21 juillet 1922, p. 1.
[49] *Ibid.*
[50] Bidou, «Le Congrès...», *loc. cit.*, p. 1.
[51] *Ibid.*
[52] Anonyme, «Les fascistes, aujourd'hui, vont déployer leurs forces», *Le Figaro*, 24 octobre 1922, p. 3.

conclut que le fascisme : « comprend des éléments qui sont parmi les meilleurs de l'Italie : et dans ces temps indécis, il est une volonté »[53].

L'Action française

Pour le quotidien d'extrême droite, le fascisme apparaît lui aussi dans le cadre des grèves ouvrières que connaît l'Italie. « Après un certain nombre de journées et de semaines rouges, de bombes et d'attentats divers, une réaction s'est produite. Les éléments d'ordre se sont organisés et rendent coup pour coup »[54]. Le fascisme est donc une force réactionnaire pour *L'Action française*. Elle reconnaît que ce n'est pas ce qu'on attend de la police dans une société civilisée, mais que les fascistes « sont en train de rendre courage aux honnêtes gens et de nettoyer l'Italie »[55]. Le quotidien définit le *fascio* comme étant d'une origine et d'un caractère nationaliste. « Le fascisme italien n'est en effet, pas autre chose qu'une réaction du sentiment national, heurté profondément dans ses aspirations les plus chères, par la stupidité, la bestialité et la nocivité du collectivisme, du communisme et, en général, des insanités greffées sur cette doctrine de dévastation »[56]. Le journal ne manque pas de faire l'éloge de la nation italienne, heurtée par un « vaseux programme hébraïco-germano-russe, d'expropriation, de spoliation et d'internationalisme »[57].

L'Action française compare la situation en Italie avec celle de la France. Selon le journal, si la révolution devait arriver en France, elle serait écrasée encore plus rapidement qu'en Italie par la réaction civique[58]. Celui-ci considère, en effet, la France comme étant le pays le plus réactionnaire du monde[59]. On ne peut manquer de s'apercevoir que le journal d'extrême droite semble regarder de haut le fascisme italien. Cette attitude ne va pas jusqu'au mépris, mais *L'Action française* semble clairement se considérer supérieure au phénomène italien. Il faut voir là une des

[53] Bidou, «Le Congrès...», *loc. cit.*, p. 1.
[54] Jacques Bainville, «L'Italie qui se ressaisit», *L'Action française,* 27 mai 1921, p. 1.
[55] *Ibid.*
[56] Léon Daudet, «La leçon du Fascisme», *L'Action française,* 14 août 1922, p. 1.
[57] *Ibid.*
[58] *Ibid.*
[59] Anonyme, «La force réactionnaire en France», *L'Action française*, 13 mai 1922, p. 1.

principales raisons pour laquelle le fascisme italien y soit moins abordé que dans les autres journaux. Ce n'est pas un manque d'enthousiasme : « la révolution menaçante n'eût rencontré aucun obstacle, si des initiatives particulières ne s'étaient dressées contre elle. On peut en dire du bien et du mal, mais ils ont rendu à la civilisation un immense service en sauvant l'État du bolchevisme »[60]. Le journal admet que le fascisme est attirant sous ses aspects contre-révolutionnaires et ses réactions énergiques contre le communisme. Malgré tout, le thème de l'infériorité revient plusieurs fois. Les fascistes « manquent de doctrine et cela les rend inférieurs aux autres troupes de l'ordre en France comme les Camelots du Roi »[61].

À la veille de la marche sur Rome, le quotidien exprime de nouvelles réserves. Le fascisme demeure pour lui un « parti » comme les précédents, « vicié d'esprit révolutionnaire »[62]. Le journal préconise le chemin que le fascisme devrait prendre : « l'Italie a besoin, pour sa renaissance moderne et pour sa prospérité, d'un régime de dictature violente qui ne s'embarrasse pas trop de légalité et de scrupules »[63]. Toutefois, le fascisme est vu comme étant maçonnique, d'essence anticatholique et anticléricale, ce qui est « infiniment grave »[64].

La composition du fascisme et ses liens

Il s'agit d'un autre thème abordé par la presse durant la période. La plupart des journaux tentent de cerner la composition du fascisme et ses liens avec les milieux industriels et la bourgeoisie. *L'Humanité*, par exemple, consacre une grande partie de ses écrits à dénoncer la complicité entre bourgeoisie et fascisme. La question des liens du fascisme avec les milieux industriels et bourgeois a été mise de l'avant par les historiens. La peur du spectre rouge chez les dirigeants industriels et agraires les aurait poussés à financer le mouvement fasciste. Cette coopération est favorisée par la perte de confiance envers la protection d'un gouvernement libéral qui est resté

[60] Intérim, «La politique - les fascistes», *L'Action française,* 21 juillet 1922, p. 1.
[61] Intérim, «La politique...», *loc. cit.*, p. 1.
[62] Avantino, «Le fascisme», *loc. cit.*, p. 2.
[63] *Ibid.*
[64] *Ibid.*

impassible durant les grèves ouvrières. Le fascisme n'aurait toutefois jamais été complètement subordonné aux intérêts capitalistes. Mussolini lui-même considère son mouvement comme une « Troisième Voie », qui rejetait à la fois le capitalisme financier et le marxisme matérialiste. Quant à sa composition, pour le grand historien du fascisme George Mosse, il n'est plus possible de concevoir le fascisme comme un mouvement propre à la bourgeoisie : « il exerça une séduction dans toutes les couches de la société »[65].

L'Humanité

Pour ce quotidien, les attaches du fascisme sont évidentes. Les fascistes sont des « bandes armées » au service de la bourgeoisie[66]. Ils obtiennent une « aide discrète de la part des autorités » pour le pillage et la destruction systématique des bourses de travail, maisons du peuple, rédactions de journaux, toutes les institutions d'éducation et de propagande[67]. Pour *L'Humanité*, le prolétariat mondial doit tirer des leçons des moyens utilisés en Italie puisqu'à l'instar de la bourgeoisie italienne, celle « de tous les pays n'hésitera pas, si elle en a la possibilité, à se servir »[68]. Le fascisme est donc une arme qui a été déchaînée par la bourgeoisie, mais qui finit par échapper à son contrôle.

Il n'y a pas d'ambiguïté de la part du journal à propos des liens de la bourgeoisie au fascisme. Le quotidien peine toutefois à expliquer sa popularité en dehors des milieux bourgeois. Selon lui, les ouvriers sont beaucoup moins nombreux parmi les effectifs des fascistes. « En revanche la classe bourgeoise et les parasites dominent complètement »[69]. Cette statistique confirme son opinion : « propriétaires et capitalistes, spécialement les propriétaires terriens qui ont arrêté de la sorte le développement des ligues d'ouvriers agricoles, ont la haute main dans

---

[65] George L. Mosse, *La révolution fasciste : vers une théorie générale du fascisme,* Paris, Éditions du Seuil, 2003, p. 8.
[66] Jacques Mesnil, «La réaction dans le monde», *L'Humanité*, 9 mars 1921, p. 3.
[67] *Ibid.*
[68] Jacques Mesnil, «La grève générale en Italie», *L'Humanité,* 2 août 1922, p. 3.
[69] Mesnil, «Le Congrès des...», *loc. cit.*, p. 3.

les *fasci* »[70]. On trouverait aussi beaucoup d'étudiants, fils de bourgeois. Ces derniers seraient très nombreux et très dangereux, n'ayant aucune notion de responsabilité. Le fascisme recrute aussi des adhérents chez « les dévoyés et les déclassés de toute espèce»[71]. Leur nationalisme grandiloquent recouvre ainsi toutes les tendances sociales «diverses et même incompatibles »[72]. L'influence des fascistes « ne s'exerce dans le peuple que sur les éléments les plus instables et les moins conscients »[73]. Les défections des ouvriers vers les ligues fascistes ne sont obtenues que « par la famine et la misère »[74]; elles sont artificielles. La composition du fascisme est donc un mélange de « gens des bas-fonds sociaux », alliés avec des gens des écoles imbus de romantisme belliqueux[75].

Le Temps

Aucun autre journal n'entre aussi exhaustivement que *L'Humanité* dans les détails de la composition du fascisme et de ses liens à la bourgeoisie. On trouve toutefois quelques mentions relatives au sujet. Pour *Le Temps*, l'appui de la société capitaliste envers le fascisme ne fait pas de doute. « La bourgeoisie italienne, d'abord terrorisée, a compris que son salut était lié au triomphe du fascisme, auquel elle a donné ses fils, auquel elle a prêté son aide matérielle »[76]. Dans ce même article, le journal admet donc les liens et la composition du fascisme.

Le Figaro

Dans son tirage du 27 juillet 1921, le quotidien réalise une entrevue avec un fasciste. Celui-ci explique la composition du mouvement aux lecteurs du *Figaro*.

---

[70] *Ibid.*
[71] *Ibid.*
[72] *Ibid.*
[73] Mesnil, «La lutte...», *loc. cit.*, p. 3.
[74] Jacques Mesnil, «Dans l'enfer italien», *L'Humanité*, 22 août 1922, p. 3.
[75] Jacques Mesnil, «Les élections italiennes - sous la terreur fasciste», *L'Humanité,* 13 mai 1921, p. 3.
[76] Anonyme, «Les revues...», *loc. cit.*, p. 2.

Selon lui, le pays entier est rangé aux côtés des fascistes[77]. On y trouve la bourgeoisie italienne, mais aussi toutes les classes sociales « dans leurs parties saines, sincères et raisonnables »[78]. Plusieurs organisations ouvrières et syndicats de paysans se seraient même inscrits aux faisceaux[79]. Le journal avait déjà associé le fascisme à un regroupement de bourgeois et d'intellectuels[80], mais il semble d'accord que le fascisme transcende les classes sociales. On y compte des gens de tous les partis ayant en horreur les doctrines moscovites[81].

L'Action française

Le quotidien royaliste présente lui aussi rapidement la composition du mouvement fasciste. Celui-ci est composé de nationalistes italiens et de nombreux anciens combattants[82]. Au niveau de l'adhésion politique de ses membres, *L'Action française* les décrit comme étant un mélange de républicains, monarchistes et d'anticléricaux[83]. Le journal d'extrême droite voit dans l'action des fascistes la preuve que les masses bourgeoises et paysannes sont capables de résistance et d'énergie, un fait dont *L'Humanité* devrait prendre bonne note[84].

La presse et la violence

Le phénomène de la violence, engendrée par la crise sociale que subit la péninsule, est un sujet d'analyse incontournable pour l'ensemble des journaux. Les combats sont endémiques entre fascistes et forces de gauche durant cette période. Chaque journal prend position à ce sujet.

---

[77] Fernand Rigny, «La situation en Italie - L'œuvre du fascisme», *Le Figaro*, 27 juillet 1921, p. 1.
[78] *Ibid.*
[79] *Ibid.*
[80] Nolva, «La défaite...», *loc. cit.*, p. 1.
[81] Roujon, «La contre-révolution...», *loc. cit.*, p. 1.
[82] Léon Daudet, «Le recul révolutionnaire - Le fiasco», *L'Action française*, 1 mai 1921, p. 1.
[83] Intérim, «La politique...», *loc. cit.*, p. 1.
[84] Daudet, «Le recul...», *loc. cit.*, p. 1.

L'Humanité

Le quotidien d'extrême gauche dénonce très tôt la violence qu'il considère provoquée par les fascistes. Le retour de l'ordre vanté par les journaux bourgeois est, selon lui, synonyme du « massacre des prolétaires »[85]. Les geôles « se remplissent de socialistes coupables d'avoir résisté aux attaques de bandes des fascisti, ces surnationalistes qui deviennent furieux comme les taureaux dès qu'ils voient un drapeau rouge »[86]. Pour le journal, le fascisme a un caractère enfantin et brutal, associé à un langage de bravache[87]. « Les bandes nationalistes, comprenant des incendiaires, qui connaissent admirablement leur métier, ont détruit tout à loisir »[88]. *L'Humanité* revient souvent sur le fait que c'est la bourgeoisie qui a armé le fascisme : « la violence vient des classes possédantes qui prennent à leur solde les *fascisti*, non pour défendre l'ordre et le droit, mais le privilège et la réaction »[89]. Le journal fait remonter les mœurs violentes des fascistes avant la guerre; elles proviendraient des jeunes bourgeois des milieux universitaires, mais nullement d'une origine socialiste[90].

Le déroulement des combats dans la péninsule est suivi avec une attention toute particulière par le journal. « Il faudrait remplir quotidiennement au moins une colonne de *l'Humanité* pour énumérer ces crimes »[91]. Il s'agit plus d'une répression organisée que d'une lutte entre deux factions pour le journal. « L'offensive capitaliste bat son plein », une lutte dont le Français aurait du mal à se faire une idée tellement celle-ci a un caractère « âpre et cruel »[92]. L'Italie fait exception par rapport aux autres pays, ce n'est pas le prolétariat qui a attaqué, mais la classe bourgeoise[93]. *L'Humanité* ne ménage pas ses mots à l'égard des fascistes : « depuis le temps des

---

[85] Jacques Mesnil, «L'ordre règne en Italie», *L'Humanité*, 1 janvier 1921, p. 3.
[86] *Ibid.*
[87] Jacques Mesnil, «La réaction en Italie - L'alliance des *fascisti* et de la bourgeoisie», *L'Humanité*, 1 février 1921, p. 3.
[88] *Ibid.*
[89] Jacques Mesnil, «La lutte sociale en Italie», *L'Humanité*, 24 février 1921, p. 3.
[90] Jacques Mesnil, «Le règne de la violence en Italie», *L'Humanité*, 3 mars 1921, p. 3.
[91] Anonyme, «Fascisme et front unique», *L'Humanité*, 14 février 1922, p. 3.
[92] *Ibid.*
[93] Humberto Terracini, «Les origines du fascisme», *L'Humanité*, 26 juillet 1921, p. 3.

Borgia, l'Italie n'a pas vu pareille débauche de crimes »[94]. On comprend dans ce contexte que le journal ne peut considérer légitime le résultat des élections dès 1921: « les fascistes se livrent sans entrave à leurs intimidations brutales et à toutes les violences destinées à empêcher socialistes et communistes d'exposer leur programme en public »[95]. Il est donc clair que dans ces conditions, « la consultation du corps électoral ne peut être sincère et elle ne reflétera pas l'opinion de la masse des électeurs »[96]. La position du quotidien face aux élections de 1922 demeure similaire. Selon lui, les fascistes considèrent la destruction des bourses du travail et des locaux des organisations socialistes comme le meilleur moyen de préparer les élections prochaines[97].

La conclusion est claire pour le journal. Les chefs du socialisme italien n'ont pas été à la hauteur face à la violence; c'est leur inaction qui a permis la contre-attaque bourgeoise[98]. Les évènements d'Italie ont montré au prolétariat qu'il n'y a qu'une seule loi qui domine les moments décisifs de l'histoire, celle de la violence[99].

Le Temps

La position de ce journal face à la violence est particulièrement intéressante. Celui-ci revient fréquemment sur les conflits entre communistes et fascistes, éclipsant presque les socialistes. Les incidents s'accumulent où le blâme est sans cesse mis sur les communistes[100]. Ceux-ci sont accusés de préparer tantôt une révolte avec des éléments slovènes[101], tantôt de tirer sur des fascistes n'ayant pas d'intentions hostiles[102]. Le journal ne souligne nulle part le soutien des forces de l'ordre que dénonce *L'Humanité*[103]. Au sujet de la discipline des fascistes, la

---

[94] Louis, «Le terrorisme...», *loc. cit.*, p. 3.
[95] Mesnil, «Les élections...», *loc. cit.*, p. 3.
[96] Jacques Mesnil, «Un bloc national dans les élections italiennes», 22 avril 1922, p. 3.
[97] Anonyme, «Les fascistes continueront leurs crimes», *L'Humanité*, 12 août 1922, p. 3.
[98] Terracini, «Les origines...», *loc. cit.*, p. 3.
[99] *Ibid.*
[100] Anonyme, «Italie», *Le Temps,* 27 mars 1921, p. 2.
[101] Anonyme, «Italie - La lutte entre fascistes et communistes», *Le Temps,* 12 février 1921, p. 2.
[102] Anonyme, «Italie - Entre communistes et fascistes» *Le Temps,* 7 juillet 1921, p. 2.
[103] Anonyme, «Le mouvement fasciste», *Le Temps,* 17 juillet 1921, p. 2.

hiérarchie est présentée comme un de leurs fondements et la base de la réorganisation de l'Italie[104].

La position du quotidien est singulière par son refus de blâmer les fascistes. Celui-ci se porte même à la défense du fascisme en affirmant que les « expéditions de châtiments » organisés par les fascistes étaient ce que leurs adversaires souhaitaient pour les rendre impopulaires[105]. *Le Temps* attribue au fascisme le mérite d'avoir réagi énergiquement : « il est d'opinion courante, et c'est du reste une vérité, que les fascistes ont arrêté net le mouvement bolchevique qui sous l'influence de la propagande moscovite, et à la suite des désillusions de la guerre, avait failli devenir dangereuse dans les populations ouvrières et socialistes des provinces industrielles et agricoles de l'Italie septentrionale »[106]. Plusieurs occasions confirment l'attitude du quotidien à l'égard du fascisme. Même lorsqu'il est confronté à des manifestations antifrançaises organisées par des fascistes il refuse de préciser les responsabilités, affirmant qu'il s'agit de manifestants isolés[107]. *Le Temps* reste donc fidèle à sa perception du fascisme.

Le Figaro

Celui-ci suit attentivement la situation dans la péninsule et fait fréquemment mention des heurts entre les fascistes et la gauche italienne. On ne trouve pas la même attitude complaisante à l'égard du fascisme que celle du journal *Le Temps*. *Le Figaro* est clairement favorable aux fascistes, mais il ne va pas jusqu'à les présenter comme des victimes. Pour le journal, les évènements d'Italie prennent plus l'allure d'une guerre civile où deux factions s'affrontent quotidiennement[108]. Ces affrontements sont suivis au jour le jour, ce qui témoigne d'un intérêt marqué de la part du journal. Il existe une différence entre les deux protagonistes pour le

---

[104] Anonyme, «La milice fasciste», *Le Temps,* 6 octobre 1922, p. 2.
[105] Jean Carrère, «Les fascistes à Rome», *Le Temps,* 18 novembre 1921, p. 2.
[106] *Ibid.*
[107] Anonyme, «La mission militaire française au mont Tomba», *Le Temps*, 24 septembre 1921, p. 2.
[108] Fernand Rigny, «La situation en Italie - La guerre civile couve-t-elle?», *Le Figaro*, 25 juillet 1921, p. 1.

quotidien. Il admet que les deux factions méconnaissent l'autorité des lois et des pouvoirs publics, mais l'une ne cherche qu'à démolir, l'autre à maintenir la constitution politique du pays[109]. La différence est claire : les fascistes se sont levés pour sauver le pays du bolchevisme, réunis par le souci de l'ordre public et du patriotisme[110].

Le Figaro prend donc acte de la violence dans la péninsule. Celle-ci est commise par les deux factions engagées dans une guerre civile. L'appui aux fascistes n'en est pas diminué. Ils ont opposé la violence à la violence, mais c'est par leur illégalité qu'ils ont rétabli « l'empire de la légalité »[111]. Le journal admet que les méthodes employées par les fascistes s'appelleraient en France des « émeutes » et qu'il s'agit d'une façon violente et illégale de défendre la société[112]. Malgré les moyens hardis qui ont été mis en œuvre, le fascisme a su réduire la révolution et c'est ce qui importe au Figaro.

Le quotidien s'attarde, comme les autres, sur l'organisation du fascisme. Il souligne que Mussolini est obéi militairement[113]. La simplicité d'organisation, l'ordre, seraient des facteurs qui contribuent à la popularité du fascisme[114]. La discipline qui y règne est fondée sur le respect des hiérarchies[115]. On ne peut manquer de remarquer l'admiration du journal envers les fascistes, alors que la monarchie italienne ne remplit pas son rôle[116].

L'Action française

La position du journal d'extrême droite face à la violence est toute aussi particulière que son attitude face au phénomène fasciste en général. Pour lui, ce sont « les violences des communistes [qui] ont déchaîné les représailles des

---

[109] *Ibid.*
[110] *Ibid.*
[111] Nolva, «La défaite du...», *loc. cit.*, p. 1.
[112] Bidou, «La chute du...», *loc. cit.*, p. 1.
[113] *Ibid.*
[114] Anonyme, «La manifestation de Naples», 24 octobre 1922, p. 3.
[115] *Ibid.*
[116] Bidou, «Le Congrès...», *loc. cit.*, p. 1.

fascistes »[117]. Le quotidien reconnaît lui aussi la violence administrée par les fascistes. Ceux-ci ont « opposé aux procédés de terreur, chers aux communistes, des procédés de terreur pire. C'est de bonne guerre »[118]. La réaction du journal face aux méthodes des fascistes est ambivalente. Il se réjouit des résultats, il ne conteste pas le fait que les méthodes employées aient été brutales, mais, pour lui, un tel conflit ne se règle pas par la douceur[119]. Il trouve toutefois qu'il y a des reproches à faire aux fascistes : « dans l'ivresse de la victoire, ils ont abusé »[120].

L'Action française ne peut s'empêcher de faire une nouvelle comparaison. Contrairement aux fascistes, le quotidien exprime que la violence des siens est « au service de la raison », réclamée par l'intérêt ou l'honneur national[121]. Les camelots du Roi éliminent de leurs rangs les éléments qui aiment la violence pour elle-même[122]. C'est la discipline de l'intelligence qui connaît le but et choisit les moyens selon les circonstances[123]. Le journal se permet aussi des critiques supplémentaires à l'égard des fascistes: « ayant lutté et continuant de lutter contre le désordre, ils semblent désemparés devant le problème de l'ordre. Bons tirailleurs, ils ne sont pas des constructeurs »[124]. La position de *L'Action française* est donc mitigée, elle admet qu'il faut féliciter le fascisme d'avoir sauvé l'Italie de la révolution, mais elle reconnaît aussi qu'il y a eu des excès[125].

❖

Le bilan de la perception des journaux français durant cette première période est lourd de signification. Nous avons vu que la presse française s'est principalement attachée à comprendre le fascisme italien. Tous les journaux, sans exception, ont tenté de le définir pour leurs lecteurs. Ils ont ensuite analysé sa

---

[117] Daudet., «Le recul...», *loc. cit.*, p. 1.
[118] *Ibid.*
[119] Intérim, «La politique...», *loc. cit.*, p. 1.
[120] *Ibid.*
[121] *Ibid.*
[122] *Ibid.*
[123] *Ibid.*
[124] *Ibid.*
[125] Intérim, «La politique - Les fascistes», *L'Action française,* 24 juillet 1922, p. 1.

composition et ses liens avec la bourgeoisie italienne. Finalement, les journaux se sont longuement penchés sur la question de la violence, sujet d'analyse incontournable.

Les résultats nous donnent une idée assez précise de l'opinion en France. Tous les journaux y ont vu, dès le départ, un mouvement réactionnaire. À gauche, cette définition est incontestablement péjorative. Le fascisme italien est une force mercenaire au service de la bourgeoisie et du grand capital. La violence de la répression y est fréquemment décriée. La droite, quant à elle, s'entend pour définir le fascisme. Elle fait preuve d'une hostilité sélective dans le conflit social que connaît la péninsule. Celle-ci s'explique parce qu'elle tient véritablement à l'amitié franco-italienne. « Les conservateurs de toutes nuances prêchaient avec ardeur pour le rapprochement des deux pays »[126]. La droite reconnaît, de façon unanime, que celui-ci ne pourrait se faire avec un régime communiste. Elle est donc particulièrement intéressée par l'action des fascistes italiens. Toutefois, les opinions divergent au sujet de la violence. *Le Temps*, bien qu'étant du centre, n'est pas particulièrement critique de l'action du fascisme. *Le Figaro*, aborde le phénomène de la violence beaucoup plus ouvertement. Il en prend acte, au lieu d'en faire abstraction. Il reconnait aussi qu'il y a eu quelques excès de la part des fascistes, mais il prend la peine de les justifier. L'extrême droite admet, elle aussi, l'utilité du travail accompli par les fascistes. Elle confesse, toutefois, que ceux-ci commettent des excès de violence.

On peut souligner une évolution distincte durant ces années dans l'attitude de chaque journal. *L'Humanité* maintient, évidemment, son objection complète au fascisme. Elle a mené une analyse exhaustive pour tenter de comprendre l'échec du mouvement ouvrier italien. Le journal blâme surtout les socialistes pour leurs méthodes, alors que les communistes eux, « ne perdent jamais de vue les conditions d'ensemble de la masse prolétarienne et le plan général d'action »[127]. *Le Temps* maintient son appui, il commence toutefois à être inquiet à la veille de la marche

[126] Schor, *op. cit.,* p. 380.
[127] Jacques Mesnil, «Les fascistes contre les organisations ouvrières», 19 août 1922, p. 3.

sur Rome. *Le Figaro* a lui aussi une attitude favorable au fascisme italien. Il conserve cette attitude jusqu'en 1922. Finalement, *L'Action française* appuie l'action réactionnaire du fascisme avec quelques réserves. Elle est inquiète à la veille de la prise du pouvoir. Elle souligne le danger de la situation et désapprouve certaines tendances du mouvement.

On peut terminer en soulignant une nouvelle piste de recherche. Il serait intéressant de mettre en contraste les divergences d'opinions face à l'échec de la gauche italienne. L'importance de ce débat va de soi; les positions prises par les différents partis de gauche sont synonymes de leurs succès ou échecs durant l'entre-deux-guerres. La position radicale du parti communiste français, par exemple, le conduit à refuser toute alliance avec le socialisme. Un tel projet pourrait nous en apprendre plus sur les mentalités de la gauche en France et mettrait en lumière la cohésion des mouvements de gauche au niveau international.

Bibliographie

Sources

Numéros sélectionnés du journal *L'Action française* des années 1919 à 1926.

Numéros sélectionnés du journal *L'Humanité* des années 1919 à 1926.

Numéros sélectionnés du journal *Le Temps* des années 1919 à 1926.

Numéros sélectionnés du journal *Le Figaro* des années 1919 à 1926.

Ouvrages

GENTILE, Emilio. Qu'est-ce que le fascisme? Histoire et interprétation, Paris, Gallimard, 2004.

HOBSBAWM, Eric J. L'âge des extrêmes: le court vingtième siècle 1914 à 1991, Éditions Complexe, Bruxelles, 1999.

MAIER, Charles S. Recasting Bourgeois Europe, Stabilization in France, Germany, and Italy in the decade after World War I, Princeton University Press, Princeton, NJ., 1975.

MORGAN, Philip. Fascism in Europe, 1919-1945 [ressource électronique]. London, New York, Routledge, 2003.

TANNENBAUM, Edward R. «The Goals of Italian Fascism», The American Historical Review, v. 74, n. 4, 1969.

SARTI, Roland. Fascism and the industrial leadership in Italy, 1919-1940; a study in the expansion of private power under fascism. Berkeley, University of California Press, 1971.

Langage de pouvoir et langage de persuasion dans l'Occident romain des IVe et Ve siècles : le témoignage de la Collectio Avellana

Valérie Gamache[128]
Candidate au doctorat en histoire
Université de Montréal

Résumé: L'historiographie considère traditionnellement le gouvernement impérial romain, dès le IVe siècle de notre ère, comme un régime reposant sur un pouvoir absolu et totalitaire. Les lettres impériales rassemblées dans la *Collectio Avellana* remettent cependant en question cette vision. En effet, les lettres des empereurs Valentinien Ier (364-378) et Honorius (393-423), échangées avec les fonctionnaires et l'évêque de Rome, démontrent qu'à travers un langage de pouvoir et de persuasion, la collaboration et la négociation sont les mots d'ordre de l'exercice du pouvoir impérial dans l'Occident romain. Une analyse de la sémantique des documents et des procédés rhétoriques employés dans leur rédaction témoigne d'un besoin de la part de l'empereur de justifier ses actions et ses décisions. Par ce langage sollicité, il recherche l'approbation et le consensus de ses fonctionnaires et, par extension, de la population. Finalement, à la lecture des documents avellaniens, le gouvernement romain à l'époque tardive apparaît comme un système de régulation du pouvoir.

❖

[128] Détentrice d'une bourse de doctorat du CRSH.

Introduction

À la fin du XVIIIe siècle, l'historien britannique Edward Gibbon (1983) accorde au règne de l'empereur Constantin (310-337), et plus généralement à la période de l'Antiquité tardive (IVe-VIIe siècle), une place particulière dans le développement de l'absolutisme[129]. D'après le portrait qu'il fait du régime impérial à cette époque, celui-ci, avec sa cour et tout le faste qu'il déploie, sonne le glas de la société romaine traditionnelle. Le *princeps*[130] – le premier des citoyens – cède ainsi la place au *dominus* – le maître, le souverain –, un monarque doté d'un pouvoir absolu. Le passage du « *principat* » au « *dominat* », pour reprendre les dénominations employées dans les études des XIXe et XXe siècles, constitue l'un des faits marquants de l'Antiquité tardive[131].

Cependant, la recherche récente en histoire est marquée par un renouveau d'intérêt pour les derniers siècles de l'Antiquité, qui favorise des approches d'ordre culturel et sociologique afin d'interpréter sous un nouveau regard les documents historiques et ainsi repenser la période tardive. De ce renouvellement historiographique, une réorientation de la recherche et un changement dans les problématiques étudiées au cours des dernières décennies, notamment depuis les années 80, révèlent une réalité plus complexe et nuancée en ce qui concerne la nature du pouvoir impérial romain. Ainsi, au lieu de considérer la relation entre le dirigeant et les dirigés selon une conception unilatérale des rapports de domination, les études récentes tendent à accorder une place plus importante à la notion de

[129] Dans cette ligne de pensée, nous retrouvons plus tard Michel Rostovsteff, pour qui le pouvoir de l'empereur « se fondait à la fois sur la force et la contrainte » (1988 : 376). Cette conception est également celle d'Arnold H. M. Jones (1966), qui considère la forme de gouvernement à l'époque tardive comme une monarchie absolue. Plus récemment, dans le monde francophone, l'État romain est qualifié de régime totalitaire (Pietri et Flamant, 1995).

[130] Sur la notion de *princeps*, voir Mommsen, 1896 : 34-37.

[131] En ce sens, nous pouvons cerner la profondeur de la pensée d'Edward Gibbon à travers les réfutations de chercheurs et de chercheuses issus de ce mouvement. Notamment, John F. Matthews (1975) remet en question le tableau que l'historien dépeint du tissu social et de la structure de la société à l'époque tardive : cette société n'est pas une masse homogène écrasée sous une cour toute-puissante. Par ailleurs, Sabine MacCormack (1976; 1981) soutient que les manifestations culturelles du pouvoir impérial sont davantage qu'une expression de la gloire du régime en place : elles sont également le résultat des attentes et d'une pression subtile mais non moins présente et constante des couches inférieures de la société.

réciprocité dans l'exercice du pouvoir (notamment Brown, 1998; Ando, 2000; Slootjes, 2006). En accord avec cette remise en question de la conception traditionnelle d'un régime impérial absolu pour l'époque tardive, il est nécessaire, voire indispensable, de s'interroger sur la teneur des rapports de pouvoir dans la société romaine.

Lorsque nous abordons l'*Avellana*, nous pouvons constater que le pouvoir impérial en Occident à l'époque tardive repose sur des bases beaucoup plus complexes qu'il ne pourrait le laisser paraître au premier abord et que dans un langage à la fois de pouvoir et de persuasion, il aspire à une entente. Le choix de ce corpus pour étudier les rapports de pouvoir et les mécanismes de gouvernement n'est pas arbitraire. En effet, les lettres avellaniennes constituent un important témoin de la communication politique et des interactions entre les instances étatiques et religieuses à l'époque tardive. Elle met en lumière la complexité de la nature du pouvoir impérial romain aux IVe et Ve siècles, et de ses relations avec les différentes sphères de pouvoir dans le gouvernement central et la société romaine. Elles illustrent également le principe de construction mutuelle, ou de réciprocité, dans la communication en attestant un dialogue constant entre l'empereur, les fonctionnaires et les évêques. Encore méconnue de la recherche, l'*Avellana* offre par conséquent une opportunité non négligeable d'étoffer les connaissances sur le système de gouvernement impérial à l'époque tardive et d'éclairer sous un nouvel angle la question de la nature des rapports entre les instances de pouvoir dans l'Occident romain.

Afin de démontrer que l'exercice du pouvoir de l'empereur repose sur une collaboration avec les instances civile et religieuse, ce qui remet en question la conception traditionnelle d'un pouvoir totalitaire et absolu, notre regard se porte sur les échanges conservés dans l'*Avellana* entre l'empereur et les fonctionnaires impériaux. Nous utilisons à cet effet l'édition critique du corpus réalisée par Otto Günther (1895-1898). Dans cette perspective, nous nous appuyons plus spécifiquement sur les lettres des empereurs Valentinien Ier (364-378) et Honorius

(393-423), puisqu'elles forment deux dossiers concernant chacun des troubles similaires qui divisèrent l'Église de Rome et qui requirent l'intervention du pouvoir impérial. Il est ainsi possible de suivre le développement d'une affaire et l'action impériale sur plusieurs années. Des échanges entre les protagonistes, une attention est portée sur le type de langage sollicité dans la lettre, le champ sémantique de celle-ci, les formules employées et les procédés rhétoriques visant à convaincre et à susciter la coopération.

Pour ce faire, nous décrirons d'abord en quelques mots l'*Avellana*. Nous aborderons ensuite les moyens déployés par l'empereur dans ses lettres pour convaincre du bien-fondé de sa politique, en général, et de ses décisions, en particulier. Cette rhétorique mettra en lumière les principes sur lesquels se fonde le pouvoir impérial et l'objectif de l'empereur lorsqu'il explique ses motivations. Enfin, il sera question des implications et des conséquences d'un tel système de gouvernement reposant sur la quête d'entente et d'acceptation.

La *Collectio Avellana* : bref excursus

Le nom de la *Collectio Avellana* provient du monastère Santa Croce di Fonte Avellana, situé en Italie dans la région de l'Ombrie, dans lequel l'une de ses plus anciennes copies demeura pendant l'époque médiévale avant d'intégrer la Bibliothèque vaticane au XVIe siècle.

Le *stemma codicum* de l'*Avellana*, c'est-à-dire l'arbre généalogique de ses manuscrits, révèle une maigre tradition : les deux plus anciens manuscrits ne remontent qu'au XIe siècle, dont l'un est à quelques années près la copie de l'autre. De sa formation jusqu'au XIe siècle, la collection semble donc avoir été oubliée dans les archives apostoliques avant d'être copiée pour la première fois (Dalmon, 2008). L'ensemble des lettres éditées présente, de ce fait, des problèmes d'ordre philologique et comporte de nombreux passages plus ou moins corrompus (ce que démontre la contribution de Dag Norberg, 1941, l'une des rares concernant l'établissement du texte). D'ailleurs, Laurence Dalmon (2011) put constater elle-

même le mauvais état des deux manuscrits à l'origine de la tradition, de même que leur parenté.

L'*Avellana* est un recueil canonique qui fut formé au VIe siècle par un compilateur romain dont l'identité est inconnue et qui rassemble 244 documents. Il s'agit, pour la plupart, de lettres échangées pendant les IVe, V^e^ et VIe siècles entre l'empereur, les fonctionnaires et l'évêque de Rome. Celles-ci traitent surtout de problèmes ecclésiastiques, notamment des schismes et des hérésies auxquels est confrontée l'Église romaine au cours de cette période. Par exemple, les lettres 1 à 40 forment un dossier traitant d'élections épiscopales troublées à Rome, les lettres 41 à 50 concernent la crise pélagienne[132] et les lettres 56 à 81 traitent du problème acacien[133]. Quelques documents sont rédigés en grec, mais la majorité est en latin.

Presque toutes les lettres rassemblées dans l'*Avellana* ne se retrouvent dans aucun autre corpus de cette époque. Ce fait nous incite à penser qu'il y eut une volonté de la part du compilateur de compléter l'information fournie par les collections utilisées à son époque : faisait office d'ouvrage de référence, cette documentation était nécessaire à la pratique du droit canonique (Gaudemet, 1985). Toutefois, aussi inédit soit le corpus avellanien, la découverte de textes rares ne serait pas le but premier de son créateur : celui-ci voulut plutôt rassembler en un seul corpus des dossiers déjà constitués touchant des problèmes ecclésiastiques de nature dogmatique et schismatique et des questions de politique romaine (Jasper et Fuhrmann, 2001).

Les lettres avellaniennes sont, par leur nature, le fruit de l'interaction de l'épiscopat de Rome avec, d'une part, les épiscopats provinciaux, d'autre part, le

---

[132] Le pélagianisme est une doctrine chrétienne qui se développa au IVe siècle. Elle professe le libre arbitre de la personne ainsi que la liberté dans les rapports avec Dieu. Chacun peut ainsi s'abstenir lui-même du péché. Elle nie également la théorie du péché originel. Le pélagianisme est principalement combattu par l'épiscopat africain, dont l'évêque d'Hippone Augustin, et est condamné par le concile de Carthage de 418, avec l'aval d'Honorius et de l'évêque de Rome Zosime.

[133] Patriarche de Constantinople de 471 à 489, Acace compose pour l'empereur d'Orient Zénon l'*Henotikon* en 482, un traité visant à rallier les partisans des fois chalcédonienne et monophysite. Ce compromis est un échec et marque le début du schisme acacien. Le patriarche est condamné par l'épiscopat romain en 484. Ce n'est qu'en 519, avec la révocation du traité par l'empereur Justin Ier, que le schisme prend fin.

pouvoir impérial. De ces échanges avec ce dernier, elles révèlent la façon dont l'État romain gère les problèmes ecclésiastiques et l'attitude de l'empereur lorsqu'il intervient dans la vie de l'Église.

La lettre et la justification

Plus qu'un simple moyen de communication, la lettre représente pour le pouvoir impérial une façon d'affirmer son autorité lorsqu'il suggère à ses destinataires une marche à suivre ou qu'il donne des directives auxquelles ces derniers doivent se conformer. Ces instructions peuvent en plus avoir une portée législative. En ce sens, des chercheurs et des chercheuses considèrent la législation romaine comme une pratique s'articulant au sein d'un vaste réseau d'échanges : d'une part, ils s'intéressent à la source littéraire d'où émane la loi, autrement dit à sa forme épistolaire, d'autre part, ils clarifient le procédé de codification législative et le travail d'édition des codes, pratique qui voit le jour au IVe siècle avec la publication du *Code grégorien* et du *Code hermogénien*[134].

Les lois sont en effet, avant qu'elles ne soient codifiées, des lettres comportant des mesures administratives qui peuvent avoir une portée plus ou moins générale (Millar, 2006). Destinées aux instances étatiques et religieuses, ces lettres sont essentiellement des réponses à des requêtes spécifiques ou, plus généralement, à des problèmes soulevés dans des contextes locaux particuliers. Davantage développée et informative que la loi codifiée, la lettre comporte souvent des justifications des mesures adoptées par l'empereur. Les lettres avellaniennes ne font pas exception et démontrent une volonté constante de la part du souverain d'expliquer les directions prises par le gouvernement impérial.

À cet égard, Laurent Guichard (2008) insiste sur l'importance de confronter les lois du *Code Théodosien* (promulgué en 438) avec les lettres impériales de

[134] Fergus Millar (2006) voit dans le code législatif un procédé de communication entre le pouvoir impérial et les sujets. Il porte notamment son attention sur les lettres impériales (*epistulae*), dans lesquelles s'exprime, pour reprendre son expression, une « rhétorique d'empire ». John F. Matthews (2000) analyse le remaniement qui est fait dans le cadre du processus de codification. Tout l'aspect informatif des édits est alors supprimé pour ne conserver que le caractère strictement légal du document original.

l'*Avellana*. Les textes avellaniens constituent en effet une documentation complémentaire aux lois codifiées, qu'il importe de considérer puisqu' « ils ont conservé des développements que les rédacteurs du *Code* n'auraient pas retenus » (Guichard, 2008 : 156). Ainsi, parce qu'ils explicitent ce que les lois n'expriment plus, notamment les raisons qui ont mené à la décision, ils doivent être pris en compte pour connaître et comprendre les tenants et les aboutissants des mesures arrêtées.

Neuf lettres impériales dans l'*Avellana* (5-13), écrites entre 367 et 379, nous renseignent sur une querelle qui oppose deux candidats au siège épiscopal de Rome en 366. À la suite du décès de l'évêque Libère, Damase et Ursinus sont chacun de leur côté désignés pour lui succéder. La ville est ensuite aux prises avec de violentes luttes factionnaires. Les autorités civiles reconnaissent et soutiennent Damase en tant qu'évêque légitime de Rome. Ainsi, Ursinus et ses partisans sont condamnés par le préfet de la Ville dès que des troubles surviennent.

À la lecture des lettres, nous pouvons constater que Valentinien fait preuve de tolérance tout au long du conflit[135]. Pour justifier son attitude clémente envers les Ursiniens, il place sur le même plan la religion et la loi. L'argument de la préservation de la concorde au sein de l'Église romaine est en effet lié de façon indissociable à celui de la préservation de la paix publique. Ainsi, en guise d'argument lorsqu'il prescrit au préfet de Rome Prétextat que la dernière église occupée par les Ursiniens doit être restituée à Damase, il soulève le fait que le parti d'Ursinus est minoritaire, donc dissident et source de conflits, et que la sécurité publique est par conséquent menacée (*Coll. Av.* 6).

Le rétablissement de la paix, concept avant tout civil, constitue par ailleurs l'un des principaux motifs évoqués par l'empereur pour légitimer ses prises de position et ses actions. Dans une lettre adressée à Prétextat, Valentinien aborde immédiatement les considérants, où il ne manque pas de mentionner les troubles

[135] Par exemple, dans la lettre 5, l'empereur juge plus profitable de pardonner aux dissidents que de punir avec sévérité. L'empereur lui-même fait de nombreuses références à son tempérament calme et à la mansuétude impériale (*Coll. Av.* 5, 1 ; 7, 2 ; 11, 1).

suscités par les partisans d'Ursinus, avant de faire l'exposé des mesures arrêtées, dans lequel il informe le fonctionnaire de l'exil de ce dernier (*Coll. Av.* 5). Cet exil est présenté comme un moyen de parvenir à la paix du peuple chrétien (*Coll. Av.* 12, 2).

Dans le même ordre d'idées, une lettre d'Honorius destinée à un synode d'évêques rappelle, quelques années après ce conflit, que le bien-être de la population doit dicter la ligne de conduite à adopter : « Notre Clémence [c'est-à-dire l'empereur] en effet a, dans cette présente ordonnance conforme, chargé Vos Béatitudes [c'est-à-dire les évêques présents au synode] de toutes les affaires, de sorte que vous puissiez déterminer par votre décision, en huis clos, ce qui doit être observé pour la paix du peuple. » (*Coll. Av.* 20, 1 : *Omnia quidem clementia nostra in praesenti beatitudini vestrae congrua ordinatione mandavit, ut sequestratis omnibus vestro iudicio, quid observari propter quietem populi deceat, finiretis.*)

Les justifications sont ainsi récurrentes dans les documents de l'*Avellana*. Il ne suffit pas à l'empereur d'exposer ses décisions : il les explique et démontre le bien-fondé des mesures adoptées en soumettant des arguments de nature à la fois religieuse et politique. Les motivations adjacentes aux mesures adoptées dévoilent un aspect du pouvoir impérial romain soucieux d'obtenir l'approbation et d'établir un consensus. Nous pouvons notamment constater que la paix, l'entente et l'unité sont des impératifs qui doivent être préservés ou, le cas échéant, restaurés.

Quête de consensus et recherche d'approbation

De l'examen des lettres de l'*Avellana*, il ressort que l'empereur à l'époque tardive a pour habitude de lier les idées de concorde au sein de l'Église et de paix publique lorsqu'il expose les motivations de ses décisions (Guichard, 2008). Ces justifications pourraient être interprétées comme une volonté de la part du pouvoir impérial d'obtenir l'approbation générale et d'instaurer un consensus parmi la population[136].

[136] Anton von Premerstein (1937) est l'un des pionniers de l'étude de la notion de *consensus* comme élément essentiel du système politique romain. S'attachant notamment aux fondements

La société romaine est animée par une volonté d'atteindre et de préserver la stabilité politique et la cohésion sociale (Hurlet, 2002). Les sources littéraires notamment expriment une telle aspiration à l'harmonie, qui constitue un bien convoité aussi bien avant que pendant l'époque tardive (par exemple, chez Cicéron, *Philippiques*, VIII, 8 et *a contrario,* la crainte d'impopularité et de manifestations publiques hostiles contre le pouvoir impérial chez Symmaque*, Rapports,* XIV, 1). Cet idéal civique existait déjà dans la civilisation grecque sous la dénomination *homonoia*, l'opposé de la *stasis*, c'est-à-dire du désordre, de la discorde. Contrairement au grec, le latin ne possède pas de mot équivalent pour désigner l'*homonoia*, mais il développe autour de cette idée un champ sémantique plus large. De cette pluralité de sens, une distinction s'est établie dans le monde occidental latin entre la *concordia* (concorde), qui fait référence à la conclusion d'un conflit par un accord entre les partis concernés, et le *consensus* (accord), qui lui représente une notion plus vaste et diffuse exprimant l'aspiration à l'unanimité ou la quasi-unanimité (Hurlet, 2002)[137].

Dans les lettres de l'*Avellana*, il est fait mention à quelques reprises de l'idéal de *consensus* par des expressions telles que *consensu meliorum civitatis* (accord des meilleurs de la cité) (*Coll. Av.* 17, 3) et *universitatis consensus* (accord de l'ensemble) (*Coll. Av.* 37, 4)[138]. Mais puisque les lettres s'inscrivent principalement dans un contexte conflictuel, c'est surtout un champ sémantique élaboré autour de la notion d'unité de la paix et de l'idée de pluralité qui est présent. Nous retrouvons alors des expressions évoquant la paix entière et universelle (*Coll. Av.* 6, 2 : *omnibus pace*; 15, 5

---

sociologiques du pouvoir impérial, il considére que les serments faits à l'empereur représentent pour le pouvoir en place une source d'autorité garante d'une adhésion générale. Malgré des conclusions jugées parfois trop systématiques, son étude a tout le moins le mérite de démontrer que pour comprendre le fonctionnement du régime impérial et ses mécanismes de domination, la notion de *consensus universorum* (accord de tous) ne peut être ignorée. Sur le principe de *consensus universorum* dans l'exercice du pouvoir, voir Flaig, 1992; Harries, 1999; Ando, 2000.

[137] L'auteur rappelle cependant que si l'idéal d'*homonoia* est exprimé dans le monde latin par deux concepts distincts comportant chacun des nuances, le *consensus* et la *concordia* appartiennent néanmoins au même champ sémantique et renvoient tous deux au désir de stabilité et de cohésion.

[138] Dans les lettres de l'*Avellana*, il s'agit d'un idéal évoqué surtout dans un contexte religieux (élection d'un évêque et ordination au sein du clergé par exemple).

: *pacata universitas*), la paix éternelle (*Coll. Av.* 8, 2 : *pax plebi in aevum omne*), le plus grand nombre (*Coll. Av.* 24, 2 : *numero pleniore consilium*).

Ces expressions sont omniprésentes dans une section de l'*Avellana*, composée de vingt-quatre lettres (14-37) nous renseignant sur un conflit analogue à celui de 366. L'Église romaine se trouve une nouvelle fois divisée en 418. En effet, après la mort de l'évêque de Rome Zosime, l'archidiacre Eulalius et le prêtre Boniface se disputent le siège épiscopal, provoquant par la même occasion affrontements civils et conflits religieux[139]. Informé en premier lieu par un rapport du préfet de la Ville (*Coll. Av.* 14), Honorius donne d'abord raison au parti d'Eulalius, mais change sa position à la suite de la pétition que le parti bonifacien lui adresse (*Coll. Av.* 17). Les arguments évoqués dans le document concernent principalement l'idéal de consensus. En effet, le parti insiste particulièrement sur la question de la majorité lors de l'élection de Boniface : le respect de la tradition ecclésiastique lors de l'élection épiscopale (*Coll. Av.* 17, 2), les principes de pluralité (*Coll. Av.* 17, 2) et d'acclamation unanime (*Coll. Av.* 17, 3), ainsi que l'argument de la minorité adverse (*Coll. Av.* 17, 4) sont les idées directrices de la pétition.

Les lettres échangées au cours de ce conflit appuient la thèse d'une législation qui se veut, à l'époque tardive, le produit d'une interaction : les lois sont davantage négociées qu'imposées (Harries, 1999). En effet, les mesures arrêtées, qu'elles soient redevables à l'initiative personnelle de l'empereur – son *spontaneus motus* – ou encore à une pétition ou une requête, est le résultat d'un processus d'échanges dans lequel on cherche à convaincre et à obtenir une entente. De cette volonté d'accord et d'harmonie, exprimée dans l'*Avellana* au moyen d'une vaste sémantique et d'une rhétorique élaborée alliant autorité et persuasion, la communication impériale apparaît comme une négociation permanente entre les protagonistes.

[139] Sur les évènements entourant cette élection troublée à Rome et sur le rôle que joue le préfet de la Ville dans cette affaire, voir Chastagnol 1960 : 172-177.

Un système de régulation du pouvoir

Le pouvoir impérial a naturellement besoin de la collaboration de porte-parole dans cette recherche de consensus et de concorde. Nous pouvons retrouver au sein de la collection plusieurs passages dans lesquels l'empereur sollicite l'efficacité de ses fonctionnaires dans l'application des mesures arrêtées et même exhorte à la coopération. À la lecture du corpus avellanien, la recherche d'appui semble un enjeu important dans l'exercice du pouvoir impérial. En effet, les lettres comportent un nombre conséquent d'occurrences de formules appelant à la collaboration.

Dans le contexte du conflit opposant Damase et Ursinus en 366, Valentinien termine sa lettre en incitant, par un encouragement qui masque à peine la pression des attentes impériales, les fonctionnaires romains Aginatius et Olybrius à collaborer : « Et aisément tous deux vous excellerez, parce que chacun de vous pouvez exceller. » (*Coll. Av.* 9, 3 : *et facile praestabitis duo, quod singuli praetare possitis.*) Il fait également, dans deux autres missives, le récapitulatif des évènements entourant le conflit et exhorte longuement ses destinataires, le préfet de la Ville Ampélius et le vicaire Maximinus, à coopérer pour que les décisions impériales soient respectées :

> Et nous voulons faire savoir à Ta Sévérité [c'est-à-dire à Ampélius] aussi que nous avons donné au très illustre Maximinus, vicaire de la ville de Rome, un ordre utile à propos de cette même observance, de façon à ce que la poursuite judiciaire, qui est, dans ses jugements, davantage en faveur des personnes concernées par les faits rapportés [c'est-à-dire les Ursiniens], soit présentée à ceux qui président à nos affaires publiques, et que plus grande soit la modération de ces dites personnes, qui se rendent compte que la qualité de leur caractère et de leurs actions tend à l'imitation de beaucoup de personnes.
>
> *de hac autem eadem observantia ad v. c. Maximinum vicarium urbis Romae dedisse nos conducibilem iussionem etiam censurae tuae volumus innotescere, quo circa memoratorum personas ab his, qui rei publicae nostrae praesident, proclivior statutis exsecutio deferatur maiorque sit eorum moderatio, qui qualitatem morum suorum atque actuum ad multorum specula senserint pertinere.* (*Coll. Av.* 11, 4)

Ainsi, dans le cas où les décisions des juges ne sont pas conforment à la politique et aux instructions impériales, il incombe aux représentants de l'empereur

de faire respecter la volonté de ce dernier. Celui-ci doit dès lors se reposer sur leur collaboration.

Insistant sur les troubles provoqués par les belligérants et sur la paix menacée, l'empereur poursuit ensuite dans une autre lettre :

> S'il [Ursinus] venait à croire, par une obstination déplaisante, que le décret de Notre Mansuétude [c'est-à-dire de l'empereur] pouvait être outrepassé, très cher et très agréable Maximinus, la sévérité du droit poursuivrait ladite personne non plus en tant que chrétien, qu'en effet l'agitation de sa pensée religieuse sépare de la communauté, mais en tant qu'homme factieux et perturbateur de la tranquillité publique et ennemie des lois et de la religion. Maintenant que le contexte de notre ordre est établi avec le respect qui est dû, Ta Sincérité [Maximinus] devra donc rencontrer les chefs et les habitants de chaque quartier [de Rome] et ville, sur lesquels tu commanderas temporairement, par ton propre ordre écrit [...].
>
> *qui si ingrata pertinacia statutum mansuetudinis nostrae egrediendum putaverit, eundem non iam ut Christianum, quippe quem a communione religionis mentis inquietudo disterminat, sed ut hominem factiosum perturbatoremque publicae tranquillitatis legum et religionis inimicum iuris severitas persequatur, Maximine karissime ac iocundissime. sinceritas igitur tua iussionis nostrae serie debita veneratione praelata singularum urbium atque regionum, quibus temporarie praeest, primores atque incolas propria scriptione conveniat* [...]. (*Coll. Av.* 12, 3)

De la même façon, Honorius insiste, concernant les troubles suscités par la querelle entre Eulalius et Boniface, non seulement sur le fait que ses instructions doivent être suivies par ses fonctionnaires et respectées par les représentants religieux, mais également sur ce qui les rend importantes. Ainsi, afin de motiver la coopération du préfet de Rome Symmaque, il mentionne, dans une lettre qui lui est destinée, que les directives qui doivent être observées par le fonctionnaire ont pour but de freiner toute sédition ou trouble public, quelle que soit leur provenance, en sévissant contre les manifestants et les chefs des quartiers de Rome en faute : par ces mesures dissuasives, « la paix publique sera préservée facilement, si les passions et les excitations des instigateurs cessent. » (*Coll. Av.* 21, 3) En ce sens, l'empereur prie également la population de demeurer calme et lui demande de s'abstenir de tout comportement séditieux afin que la paix publique (*pax publica*) et la quiétude du peuple (*quies populi*) soient préservées (*Coll. Av.* 24, 3; 37, 4).

L'évocation des idéaux de concorde et d'entente unanime, la répétition des ordres, l'appel à la coopération, l'accent mis sur l'importance des décisions et la nécessité de les appliquer, les menaces de représailles si elles ne sont pas respectées, ainsi que les justifications récurrentes dans les lettres impériales de l'*Avellana* appuient la thèse selon laquelle l'empereur à l'époque tardive doit se reposer sur les fonctionnaires pour l'application des édits dans les cités, et ce, même si l'administration impériale est plus développée et centralisée que dans les siècles précédents (Corcoran, 1996; Harries, 1999; Kelly 2004). Ceci est d'autant plus compréhensible que l'immensité du territoire de l'empire requiert de la part de l'empereur une délégation des tâches et de certains pouvoirs pour la gestion des provinces.

Ce besoin de collaboration au sein du gouvernement central, tel qu'il est exprimé dans l'*Avellana*, rejoint également la conception d'un système impérial au sein duquel un rapport de réciprocité modèle les relations entre centre et périphérie. En ce sens, Peter Brown (1998) voit dans l'allégeance des provinciaux le résultat d'un dialogue qui s'articule entre les protagonistes et défend la thèse d'un système de régulation du pouvoir impérial émanant de la périphérie : le pouvoir central a besoin de l'appui des notables locaux pour s'assurer le soutien de la population. Un espace discursif s'est donc construit entre le pouvoir impérial et les élites sociales, qui tentaient de rendre celui-ci accessible à la persuasion et à la suggestion[140].

---

[140] De nombreux travaux, dans les dernières décennies, ont étudié les relations entre centre et périphérie selon cette idée de dialogue. Notamment, Gilbert Dagron (1974) et John F. Matthews (2000) présentent le rituel de l'*acclamatio* (acclamation) comme une condition indispensable au maintien du pouvoir en place et donc à la stabilité politique. Vincent Puech (2007) observe pour l'Orient, à l'époque des règnes de Zénon (474-491) et d'Anastase (491-518), un phénomène de réciprocité civique : le pouvoir central modèle la physionomie des élites urbaines provinciales, notamment par la nomination des fonctionnaires et parfois des évêques. De la même manière, les villes influencent le recrutement du Sénat et de l'Église de Constantinople. Contre la vision traditionnelle des fonctionnaires provinciaux détenteurs d'un pouvoir coercitif, presque sans limite, (voir la description d'Arnold H. M. Jones, 1964 : 1053-1058), Daniëlle Slootjes (2006) voit entre le gouverneur et les provinciaux une relation de dépendance réciproque où chacun recherche un bénéfice. Ceci rejoint la thèse selon laquelle les attentes et les critiques régissent la vie publique à l'époque tardive (Harries, 1999).

La nécessité pour le pouvoir impérial d'une coopération avec ses correspondants développe par conséquent un espace discursif et des mesures occasionnelles de grâce et de faveur qui entretiennent l'espoir qu'il est possible de négocier selon des principes et des valeurs partagées, qui forment l'assise d'une culture commune (Brown, 1998; Ando, 2000). Mais naturellement, s'il est possible de persuader les dirigeants, ou du moins de les influencer, ce n'est que dans la mesure où ces derniers admettent que la collaboration est essentielle. Lorsque nous considérons les lettres de l'*Avellana*, il semble que le gouvernement impérial requiert en effet la mise en œuvre active de cette *devotio*, c'est-à-dire de la coopération des fonctionnaires, dans l'application des mesures arrêtées.

Conclusion

De cette analyse des lettres des empereurs Valentinien et Honorius présentes dans la *Collectio Avellana*, il ressort que le pouvoir impérial à partir du IVe siècle est plus construit et argumenté que la description qui nous fut léguée par l'historiographie. En démontrant que l'empereur, par un langage alliant à la fois autorité et justification, recherche l'appui des instances civiles et religieuses, il est possible de constater que, loin d'être acquis, ce pouvoir est constamment soumis aux pressions et aux attentes émanant de la société. À la recherche constante d'un consensus, il repose sur la nécessité de légitimer les orientations et les décisions impériales. Les lettres rassemblées dans le corpus expriment cette quête d'approbation et sont ainsi l'expression littéraire des caractéristiques de la communication politique pendant l'époque tardive entre les instances de pouvoir. Elles mettent en lumière un besoin de coopération émanant de l'empereur dans ses relations avec les fonctionnaires et les évêques et d'un système de gouvernement sollicitant un rapport de réciprocité. Le pouvoir impérial s'exerce à travers ce que nous pouvons appeler une dialectique du contrôle : l'empereur entretient un rapport à la fois d'autonomie et de dépendance face à son administration et au clergé romain. En ce sens, la structure du gouvernement central à l'époque tardive contraint tous ceux subordonnés à l'empereur tout en requérant leur collaboration

pour que les exigences impériales soient satisfaites. L'exercice du pouvoir repose donc sur un système hiérarchique qui admet la nécessité d'une coopération entre les protagonistes; autrement dit, sur un langage de pouvoir et de persuasion qu'explicitent les lettres avellaniennes.

Puisque les conclusions tirées à la suite de notre analyse ne concernent qu'une partie des documents de l'*Avellana*, il serait judicieux de faire une étude systématique afin de déterminer si les constats établis pour les lettres des empereurs Valentinien et Honorius s'appliquent à l'ensemble du corpus ou si, au contraire, celles-ci font exception. Aussi, convient-il de garder à l'esprit que les documents qui composent la collection furent choisis par le compilateur et que, de ce fait, la vision du pouvoir impérial qui en ressort peut être biaisée par cette sélection et le but que ce dernier poursuivait en les rassemblant.

Quoi qu'il en soit, en plus d'être manifeste d'une quête d'approbation et d'un besoin de coopération, la rhétorique impériale au sein des lettres de Valentinien et d'Honorius peut également être symptomatique d'une difficulté de la part de l'empereur de faire respecter ses directives et de soumettre les belligérants. Interrogées en ce sens, les lettres avellaniennes pourraient être des indicateurs d'une inefficacité des fonctionnaires dans l'application des mesures de l'empereur et d'une désobéissance des civils aux consignes de ce dernier.

Bibliographie

Sources primaires

CICÉRON. *Discours*. T. xx : *Philippiques V-XIV*. Texte établi et traduit par Pierre Wuilleumier, Paris, Belles Lettres, 1960.

Epistulae imperatorum pontificum aliorum inde ab a. CCCLXVII usque ad a. DLIII datae Auellana quae dicitur collectio. Recensuit commentario critico instruxit indices adiecit Otto Guenther, Vindobonae, F. Tempsky, 1895-1898.

SYMMAQUE. *Discours - Rapports*. Texte établi, traduit et commenté par Jean-Pierre Callu, Paris, Belles Lettres, 2009.

Littérature secondaire

ANDO, Clifford. *Imperial Ideology and Provincial Loyalty in the Roman Empire*. Berkeley, University of California Press, 2000.

BROWN, Peter. *Pouvoir et persuasion dans l'Antiquité tardive : vers un Empire chrétien*. Trad. de l'anglais par Pierre Chuvin avec la collaboration d'Huguette Meunier-Chuvin, Paris, Seuil, 1998.

CHASTAGNOL, André. *La préfecture urbaine à Rome sous le Bas-Empire*. Paris, Presses universitaires de France, 1960.

CORCORAN, Simon. *The Empire of the Tetrarchs: Imperial Pronouncements and Government, AD 284-324*. Oxford, Clarendon Press, 1996.

DAGRON, Gilbert. *Naissance d'une capitale : Constantinople et ses institutions de 330 à 451*. Paris, Presses universitaires de France, 1974.

DALMON, Laurence. « Suivi d'une collection canonique entre Antiquité tardive et haut Moyen Âge : l'*Avellana* », dans Gioanni, Stéphane et Benoît Grévin (éd.). *L'Antiquité tardive dans les collections médiévales : textes et représentations, VIe-XIVe siècle*. Rome, École française de Rome, 2008, p. 113-139.

—. « Trois pièces de la *Collectio Avellana* : édition critique, traduction et commentaire », *Recherches augustiniennes*, vol. xxxvi, 2011, p. 195-246.

FLAIG, Egon. *Den Kaiser herausfordern: die Usurpation im römischen Reich*. Frankfurt am Main, Campus, 1992.

GAUDEMET, Jean. *Les sources du droit de l'Église en Occident du IIe au VIIe siècle*. Paris, Cerf ; C.N.R.S., 1985.

GIBBON, Edward. *Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain*. Vol. i : *Rome de 96 à 582*. Trad. de l'anglais par François Guizot, Paris, Robert Laffont, 1983.

GUICHARD, Laurent. « Le style de Valentinien Ier dans ses lois religieuses du *Code Théodosien* et dans ses lettres de la *Collectio Avellana* », dans Guinot, Jean-Noël et François Richard (éd.). *Empire chrétien et Église aux IVe et Ve siècles : intégration ou concordat ? ; Le témoignage du* Code Théodosien *; Actes du Colloque international (Lyon, 6, 7 et 8 octobre 2005)*. Paris, Cerf, 2008, p. 155-172.

HARRIES, Jill D. *Law and Empire in Late Antiquity*. Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

HURLET, François. « Le *consensus* et la *concordia* en Occident », dans Inglebert, Hervé (éd.). *Idéologies et valeurs civiques dans le monde romain*. Paris, Picard, 2002, p. 163-178.

JASPER, Detlev et Horst Fuhrmann. *Papal Letters in the Early Middle Ages*. Washington, Catholic University of America Press, 2001.

JONES, Arnold H. M. *The Later Roman Empire 284-602: a Social, Economic and Administrative Survey*. Vol. ii, Oxford, Basil Blackwell, 1964.

—. *The Decline of the Ancient World*. London, Longmans, 1966.

KELLY, Christopher. *Ruling the Later Roman Empire*. Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press, 2004.

MACOMAACK, Sabine. « Latine Prose Panegyrics: Tradition and Discontinuity in the Later Roman Empire », *Revue d'études augustiniennes et patristiques*, vol. xxii, nº 1, 1976, p. 29-77.

—. *Art and Ceremony in Late Antiquity*. Berkeley, University of California Press, 1981.

MATTHEWS, John F. *Western Aristocracies and Imperial Court, A.D. 364-425*. Oxford, Clarendon Press, 1975.

—. *Laying down the Law: a Study of the Theodosian Code*. New Haven, Yale University Press, 2000.

MILLAR, Fergus. *A Greek Roman Empire: Power and Belief under Theodosius II (408-450)*. Berkeley, University of California Press, 2006.

MOMMSEN, Theodor. *Le droit public romain*. Vol. v, trad. de l'allemand par Paul Frédéric Girard, Paris, E. Thorin ; A. Fontemoing, 1896.

NORBERG, Dag. « Syntaktisch-kritische Bemerkungen zu den Avellana-Briefen », *Eranos*, vol. xxxix, 1941, p. 100-120.

PIETRI, Luce et Jacques Flamant. « Crise de l'Empire romain et montée d'une nouvelle religiosité », dans Mayeur, Jean-Marie *et al.* (dir.). *Histoire du*

christianisme des origines à nos jours. T. ii : *Naissance d'une chrétienté (250-430)*. Paris, Desclée, 1995, p. 9-39.

PUECH, Vincent. « Élites impériales et élites urbaines sous Zénon (474-491) et Anastase (491-518) », *Topoi (Lyon)*, vol. xv, n° 1, 2007, p. 379-396.

ROSTOVTSEFF, Michel. *Histoire économique et sociale de l'Empire Romain*. Trad. de l'anglais par Odile Demange, Paris, Robert Laffont, 1988.

SLOOTJES, Daniëlle. *The Governor and his Subjects in the Later Roman Empire*. Leiden, Brill, 2006.

VON PREMERSTEIN, Anton. *Vom Werden und Wesen des Prinzipats*. München, Verlag d. Bayer Akad. d. Wissenschatften, 1937.

II.

Pour une approche épistémologique des jeux de pouvoirs

Les auteurs du 4-Mai : entre devoir et pouvoir

Anne-Marie Shink
Candidate à la maîtrise en sociologie
Université de Montréal

Résumé : Dans la tradition chinoise, les intellectuels, ou mandarins, faisaient partie intégrante de la vie politique. Toutefois, au début du XXe siècle la Chine connaît de grands bouleversements. Les examens mandarinaux seront abolis en 1905 et la fonction de mandarin disparaîtra en 1911. Les intellectuels chinois sont alors à la recherche de leur place dans cette nouvelle société. Doivent-ils continuer à participer à la sphère politique ou plutôt s'en distancier? J'illustrerai dans ce texte les deux tendances principales qui ont été proposées et suivies par les auteurs du 4-Mai.

Introduction : quelle place pour les intellectuels à l'intérieur du pouvoir?

La présentation que j'ai faite dans le cadre du dixième colloque de l'ACSSUM traitait d'une facette de mon projet de mémoire, qui porte sur le Mouvement du 4-Mai en Chine. C'est un mouvement qui prend place pendant la première moitié du XXe siècle, plus précisément de 1918 à 1942. Au cœur de ce mouvement se trouve la volonté, voire l'obsession, de la part des intellectuels de moderniser la Chine. Toutefois, cette modernisation rapide amène de nombreuses

questions, l'une d'entre elles préoccupe particulièrement les auteurs du 4-Mai, et m'apparaît aussi comme étant l'une des plus intéressantes, à savoir s'il est possible d'être moderne sans être occidental. Comme nous le verrons, cette question s'inscrit très bien dans le thème de ce colloque, qui était le(s) pouvoir(s), puisse que les auteurs du 4-Mai devront se positionner sur la place qu'ils doivent occuper dans le pouvoir politique de la Chine pré-maoïste. Nous verrons deux positions possibles adoptées par les intellectuels du 4-Mai. Toutefois, l'objectif n'est pas de trouver une seule bonne réponse à cette question, mais plutôt comment les acteurs du Mouvement du 4-Mai vont réagir et s'adapter à cette nouvelle situation. Bien que le contexte historique soit d'une grande importance et que ce soit une période d'effervescence politique, dans le cadre de cet article, je me concentrerai principalement sur le groupe d'intellectuel qui constitue ce mouvement littéraire et son positionnement dans la société.

Qu'est-ce que le 4-Mai?

Le 4 mai 1919, à la suite de la décision du traité de Versailles, où les concessions allemandes ont été données au Japon, et ce sans avoir consulté le gouvernement chinois, les étudiants des universités de Pékin vont descendre manifester dans les rues devant le palais impérial. C'était la première fois que la population se rassemblait dans la rue pour protester contre le gouvernement. Ainsi, tout le mouvement intellectuel et politique qui suivra cette date en portera le nom. Le Mouvement du 4-Mai est souvent considéré comme un mouvement total, touchant l'ensemble de la vie sociale, tel que nous le présente le sinologue français Jacques Pimpaneau :

> Ce fut tout à la fois une prise de conscience nationaliste, la victoire des idées nouvelles en faveur de la science et de la démocratie, une lutte contre le féodalisme et le confucianisme, l'abandon du chinois classique au profit de la langue moderne, en littérature comme dans le système éducatif, et la création d'une littérature moderne. (Pimpaneau : 2004; p. 407).

Bien que chaque aspect de ce mouvement soit relié avec les autres et qu'ils soient tous très intéressants, je ne m'attarderai pas sur le contexte historico-politique qui a mené à la naissance du Mouvement du 4-Mai et à l'émergence d'une nouvelle littérature, afin de pouvoir me concentrer sur la place qu'occupent les intellectuels chinois dans cette nouvelle société, maintenant qu'il n'y a plus d'ordre confucéen pour la leur dicter. Je tenterai donc d'illustrer comment cette nouvelle génération d'intellectuel s'est retrouvée déchirée entre un sentiment de devoir envers la Chine et une volonté de séparer le savant du politique.

Bien que je présente seulement deux positions marquées sur la façon de s'impliquer dans la sphère politique, la réalité est bien plus complexe. Pour nous aider, j'utiliserai deux auteurs phares du Mouvement du 4-Mai. Le premier est Lu Xun (1881-1936), c'est sa nouvelle *Le journal d'un fou*, publiée dans la revue *La Nouvelle Jeunesse*, en 1918, qui lance le Mouvement littéraire du 4-Mai. Cette nouvelle est la première à être écrite en langue vernaculaire et à utiliser une structure narrative moderne, en prose et à la première personne. Encore aujourd'hui, Lu Xun est considéré comme le père de la littérature chinoise moderne. Lu Xun représentera la position que j'ai nommée Occidentale. Le deuxième auteur est Chen Duxiu (1879-1942), il est le fondateur d'une des revues les plus influentes du 4-Mai, soit la revue *La Nouvelle Jeunesse* (1915). Cette revue publiera les textes et les auteurs les plus importants de cette époque. Chen Duxiu sera le représentent de la position que j'appelle traditionnelle. Ces deux positions, occidentale et traditionnelle, seront présentées comme des idéals-types en construction. Cette division est inspirée de celle qui aura lieu au sein même du mouvement littéraire du 4-Mai entre l'école du Nord, soit de Pékin, qui est traditionnellement la capitale intellectuelle de la Chine, et l'école du Sud, soit de Shanghai, qui est probablement la ville chinoise la plus en contact avec l'Occident. Dans leurs écrits et leurs actions, les membres de l'école du Nord restent plus conservateurs, plus traditionnels, alors que ceux de l'école du Sud adoptent un style plus expérimental dans leurs écrits, inspiré d'auteurs contemporains tels Virginia Woolf et James Joyce.

Avant de poursuivre, il me semble pertinent de préciser quelques concepts. Comme je l'ai dit, le Mouvement du 4-Mai en est un de modernisation. Les intellectuels abandonneront la tradition chinoise et rejetteront le confucianisme au profit d'idées et de théories occidentales qui sont modernes. L'ensemble des travaux portant sur le 4-Mai parle de cette volonté d'être moderne, mais aucun ne définit clairement ce qui est entendu par modernité. Je dirais que, dans un premier temps, c'est une modernité technique qui est valorisée, afin d'être plus compétitive au niveau militaire. Mais rapidement, les auteurs du 4-Mai iront lire les penseurs des Lumières et commenceront à valoriser les concepts de démocratie, de liberté, de rationalisation et de l'individu. Toutefois, c'est plus de 200 ans de littérature, de science et de philosophie occidentale qui vont être traduits et étudiés en moins de 20 ans par les Chinois, ce qui entraîne une grande diversité théorique et idéologique au sein de l'intelligentsia. Ensuite, il m'apparaît important de spécifier que les acteurs du Mouvement du 4-Mai ont une définition large de l'Occident, ce qui inclut l'ensemble de l'Europe, la Russie, l'Amérique du Nord et même le Japon occidentalisé. C'est pour cette raison qu'ils placeront les auteurs russes dans la même catégorie que les auteurs allemands, français et anglais, soit parmi les auteurs occidentaux.

Des mandarins de l'époque impériale aux intellectuels du 4-Mai

D'abord, faisons une brève mise en contexte de la place des mandarins avant 1911. Les mandarins forment la classe la plus éduquée de la Chine impériale, ils sont les administrateurs et les conseillers de l'empereur. Pendant la très longue période de l'Empire, l'ordre confucéen avait permis la mise en place d'une hiérarchie très rigide, qui indiquait à tout un chacun sa place, sans qu'il n'y ait d'ambiguïté possible. Les mandarins faisaient donc partie intégrante de la bureaucratie politique, sans jamais remettre en doute cette position. En fait, les mandarins occupaient une double position, soit celle de penseurs et celle de décideurs. Leur formation confucéenne faisant en sorte qu'ils avaient le devoir d'agir pour le bien-être de la Chine et d'être présents dans la sphère politique,

puisqu'ils détenaient le savoir. L'historien américain John K. Fairbank ajoute : «Les lettrés politiciens de l'époque Ching avaient adhéré à cette idée. L'homme qui savait avait le devoir de s'exprimer devant les autorités. Autrement dit, dans l'optique chinoise traditionnelle, le lettré était un animal politique.» (Fairbank : 1989; p. 268) Cependant, après l'abolition des examens mandarinaux, en 1905, et la chute de l'Empire, en 1911, les postes de mandarins n'ont plus lieu d'exister et les intellectuels chinois perdront leur position enviable. Ils seront alors à la recherche d'une nouvelle place dans cette société en construction.

De plus, ils ont maintenant un nouveau modèle, celui de l'Occident. En effet, la majorité des auteurs du 4-Mai ont fait un séjour d'étude en Occident et ont pu voir comment les rôles de penseur et de décideur avaient été séparés. À leur retour en Chine, ils seront habités par un fort sentiment de devoir, mais ils voudront aussi se séparer du pouvoir politique, afin de mettre fin au système de corruption. Ce sentiment de déchirement entre le devoir et sa position face au pouvoir semble tenir de la double formation qu'a reçue la génération qui formera le Mouvement du 4-Mai. En effet, Lu Xun, Chen Duxiu et plusieurs autres ont d'abord suivi une formation classique confucéenne, pour ensuite aller faire une formation moderne occidentale à l'étranger. Lorsqu'ils rentrent en Chine, ils sont frappés par le retard et la misère de leur pays et comme ils détiennent un savoir moderne, ils doivent agir pour le bien de la Chine. Deux options se présentent alors à eux, soit de rester en dehors de la politique et si possible de la société, afin de pouvoir les critiquer, ou s'impliquer en politique, afin de mettre en place un système qu'ils veulent démocratique.

Être ou ne pas être dans l'arène politique, là est la question

Une position à l'occidentale

Voyons d'abord la position défendue par Lu Xun, qui sera d'ailleurs prédominante pendant la première période du Mouvement du 4-Mai, soit de 1918 à 1926. C'est une position dans laquelle les intellectuels ne devraient pas faire partie de l'administration et du gouvernement, afin de toujours être libres de critiquer ces

derniers. Les intellectuels devraient occuper un rôle d'informateur et d'éducateur, non un rôle de décideur. Les auteurs Bergère et Furui décrivent la position initiale des auteurs du 4-Mai face à la politique de cette façon :

> L'état d'esprit des jeunes intellectuels chinois rassemblés depuis 1915 autour de la revue *La Nouvelle Jeunesse* n'est pas très différent. Accablés par l'échec de la République, paralysés par la censure, ils se sont "promis de s'abstenir de faire de la politique pendant vingt ans pour se consacrer au développement de l'éducation" […] à la construction d'une base politique par des moyens non politiques. (BERGÈRE, FURUI : 1977; p.11)

Lu Xun défend l'idée qu'avant de pouvoir entreprendre de grandes transformations en Chine, il faut d'abord « guérir » l'esprit des gens, changer leur mentalité, bref les libérer de l'oppressante tradition confucéenne. Afin d'atteindre ces objectifs, Lu Xun cible deux points sur lesquels il faut concentrer leurs efforts. En premier lieu, il faut rendre l'éducation accessible à tous, y compris dans les régions rurales éloignées. En effet, Lu Xun explique que pour pouvoir amener des idées nouvelles, que ce soit en science ou en politique, il faut d'abord éduquer la population. Le très haut taux d'analphabétisme est un frein à la diffusion des idées de la modernité. Le deuxième point apporté par Lu Xun est celui de l'accessibilité à la littérature. En effet, dans l'un de ses essais, Lu Xun présente lui-même les caractères chinois comme étant : « l'instrument conforme à une politique obscurantiste » (XU, LOI : 1979; p.105). Les idéogrammes chinois sont très nombreux, complexes à exécuter et ne répondent pas à une quelconque logique phonétique. De plus, leur apprentissage est très long, dix ans pour être seulement fonctionnel et vingt ans pour vraiment les maîtriser. Une plus grande accessibilité au système d'écriture est à la base d'une société démocratique, cela permet à un peuple d'avoir accès à différents points de vue et de faire valoir son opinion et ses besoins. C'est pourquoi toute sa vie Lu Xun prônera l'utilisation de la langue vernaculaire dans la littérature et qu'il cherchera une façon de faciliter l'apprentissage de l'écriture et de la lecture. Ces deux mesures sont bien évidemment complémentaires et ont pour objectif final de libérer les intellectuels

de leur devoir politique, afin que ce soit l'ensemble de la population qui soit en mesure de participer aux activités politiques. Ainsi, Lu Xun et tous ceux qui partagent sa position vont suivre le modèle occidental en refusant de s'impliquer directement en politique, se concentrant plutôt sur la critique de la tradition, la diffusion des idées de la modernité à travers la littérature et l'élaboration d'un nouveau système d'écriture.

Une position proche de la tradition confucéenne

Toutefois, il faut dire que bien que cette approche soit louable, elle prend du temps à mettre en place et encore plus à apporter des résultats. Encore aujourd'hui, la question d'une écriture universelle et fonctionnelle à travers toute la Chine n'est pas réglée. La situation de la Chine et les conditions dans lesquelles vit la population, au début du XXe siècle, sont loin d'être reluisantes et le besoin d'un changement en profondeur se fait pressant. L'instabilité politique à l'intérieur même du pays rend le besoin d'une prise de position politique claire encore plus grand. C'est pourquoi dès 1924 une grande réflexion sur le rôle des intellectuels et le lien entre la littérature et la politique sera engagée. Le sinologue Zhang Chi ajoute que : « La détérioration de la situation politique et sociale du pays ainsi que l'introduction des théories littéraires marxistes incitent des écrivains à prendre une position engagée » (CHI : 2005; p. 69). C'est la position qu'adoptera Chen Duxiu. Le confucianisme avait organisé l'ensemble du système politique pendant des siècles, en le rejetant les intellectuels du 4-Mai enlèvent les bases de la politique chinoise, il faut donc poser de nouvelles bases. Ils sont à la recherche d'une nouvelle doctrine politique pour la Chine. Nous savons que durant cette période un très grand nombre d'ouvrages occidentaux seront traduits en chinois et parmi toutes les idées et les théories c'est celle du marxisme qui trouvera le plus grand écho. On verra alors la création de plusieurs cercles littéraires dédiés à la traduction et à l'étude des écrits marxistes. Plusieurs auteurs se déclareront officiellement de gauche, adoptant un style réaliste et mettant en scène des paysans révolutionnaires. Ceci mènera à la création d'une école littéraire de gauche, qui ne fait pas seulement

s'éloigner des premières promesses, idées et objectifs du 4-Mai, mais qui en plus les critique durement, les trouve, notamment, trop bourgeois. En effet, les auteurs de la deuxième vague du mouvement, soit de 1927 à 1938, reprochent le non-engagement politique des premiers intellectuels du 4-Mai. Chen Duxiu présente que la littérature a un rôle social et politique à assumer. À travers sa revue iconoclaste *La Nouvelle Jeunesse*, Chen Duxiu n'encourage pas seulement la jeunesse à délaisser la tradition confucéenne, il les presse aussi de prendre part à la vie politique. C'est sur cette lancée que de nombreux auteurs du 4-Mai s'engageront dans le Parti Communiste Chinois (PCC), mettant leur plume au service de l'idéal social et politique de Mao Zedong.

Le paradoxe de l'action

Si pour les auteurs qui soutiennent Chen Duxiu, cet engagement politique est la meilleure façon d'accomplir leur devoir envers la Chine, ceux qui partagent les idées de Lu Xun commencent à s'inquiéter des conséquences d'une telle implication. En effet, Lu Xun met en garde les écrivains de gauche de répondre seulement aux besoins du PCC et d'ainsi perdre leur pouvoir critique. Juste avant l'éclatement de la guerre sino-japonaise, dans les années 1930, le Mouvement du 4-Mai est divisé en de nombreuses écoles, Zhang Chi précise que : « Vers 1925, les écrivains chinois se sont divisés en plusieurs groupes à cause de leurs différentes positions et attitudes politiques » (CHI : 2005; p.270). La menace japonaise presse les écrivains de prendre position, de soutenir et de défendre leur pays. Il devient alors de plus en plus difficile de ne pas se positionner. À partir de 1937, les écrivains de gauche deviendront définitivement le groupe littéraire le plus important et le plus influent. Ils vont donner un appui significatif au PCC, contribuant ainsi à sa victoire, mais perdant du même coup leur liberté d'expression. L'engagement politique promu par Chen Duxiu a effectivement mené à un changement majeur de la politique chinoise, mais les craintes de Lu Xun se sont aussi réalisées. En appuyant le parti de Mao Zedong et en promouvant uniquement l'idéologie communiste, les écrivains de gauche ont perdu tout leur

pouvoir critique et se sont fait imposer une importante censure. Presque tous les écrivains de gauche, ainsi qu'une grande partie des auteurs du 4-Mai seront proscrits par le PCC, seul Lu Xun sera toujours reconnu par le PCC comme père de la littérature chinoise moderne. La participation à la vie politique, tel que défendu par Chen Duxiu, aura fini par enlever tous les pouvoirs et toutes les responsabilités des intellectuels chinois, un résultat qui est sans nul doute loin de ce qu'il escomptait.

Conclusion : la modernité est-elle un synonyme d'Occident?

Dans un cas comme dans l'autre, Chen Duxiu et Lu Xun sont tous les deux habités par un fort sentiment de devoir envers la Chine, mais ils se positionnent différemment pour l'accomplir. Le premier est plus dans l'action et le militantisme, alors que le second est plus dans la réforme et la critique. Les auteurs du 4-Mai sont certainement tous habités d'un fort sentiment de devoir, c'est plutôt leur relation avec la sphère politique qui est divergente. En présentant les deux positions, nous pouvons aussi mettre un peu en lumière la question qui se trouve au cœur des préoccupations des intellectuels du 4-Mai, à savoir s'il est possible d'être moderne tout en restant Chinois. Lu Xun, en adoptant une position plus occidentale face à la politique, semble penser que pour bien intégrer les idées de la modernité il faudra s'occidentaliser. C'est seulement une fois que la Chine sera complètement débarrassée de ses traditions archaïques qu'ils pourront enfin penser à teinter la modernité de la spécificité chinoise. Chen Duxiu, au contraire, pense qu'il est tout à fait possible de prendre les innovations techniques, scientifiques, littéraires et politiques et de les utiliser pour l'avancement de la Chine, sans qu'il n'y ait besoin de rejeter la spécificité chinoise. Chen Duxiu tente de concilier le meilleur de la Chine et de l'Occident, malgré les contradictions qui peuvent en résulter. Nous avons pu voir dans cet article comment il est difficile pour les intellectuels du 4-Mai de trouver leur place dans la société chinoise du début du XXe siècle, ainsi que l'attitude qu'ils doivent adopter face à la politique. Il n'y a probablement pas de bonne réponse. Toutefois, cette situation leur a permis de soulever une question

importante, qui subsiste toujours : est-il possible d'être moderne sans entrer dans un processus d'occidentalisation total?

Bibliographie

BERGÈRE, Marie-Claire, FURUI, Zhang, Sauvons la patrie! Le nationalisme chinois et le mouvement du quatre mai 1919, Publications orientalistes de France, Paris, 1977, 186 pages.

CHI, Zhang, Chine et modernité Chocs, Crises, Renaissance de la culture chinoise aux temps modernes, Édition You feng, Paris, 2005, 494 pages.

ELIAS, Norbert, La société de cour, Flammarion, Champs essais, Paris, 1985, 330 pages.

FAIRBANK, John k., La grande révolution chinoise 1800-1989, Flammarion, Champs histoire, Paris, 1989, 548 pages.

GOLDMAN, Merle, *et al.*, Modern chinese literature in the may fourth era, Harvard east Asian series, Harvard University press, Cambridge, 1977, 464 pages.

LEE, Gregory B., Le cadeau empoisonné de Versailles ou la Chine à la manivelle de l'orgue de barbarie, Mouvements, 2012/4 n°72, p. 79-88

PIMPANEAU, Jacques, Chine histoire de la littérature, Éditions Philippe Piquier, 2004, 446 pages.

WEBER, Max, L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Flammarion, Champs classiques, 2002, 394 pages.

XUN, Lu, LOI, Michelle, Sur la langue et l'écriture chinoises, Aubier-Montaigne, Collection présence et pensée, Paris, 1979, 131 pages.

YINDE, Zhang, Le roman chinois moderne, 1918-1949, Presses universitaires de France, Paris, 1992, 269 pages.

Violence et démiurgie du réel-symbolique[141] ou le procès pour la compétence poïétique : une problématique de la structuration pathique de l'agentivité subalterne

Gaëlle Étémé
Candidate au doctorat en sociologie
Université du Québec à Montréal

Résumé : La communication que nous présentons ici a pour objectif d'introduire à une analytique prospective autour du concept de compétence poïétique comme enjeu sous-tendant fondamentalement la traditionnelle tension dialectique dans nos théories systémiques du pouvoir entre déterminisme et émancipation. Nous fonderons notre proposition sur l'étude de cas que nous avons menée sur le conflit de reconnaissance au sein de l'antagonisme racial noir/blanc aux États-Unis. Dans le contexte de ce conflit, nous avons eu à analyser les rhétoriques identitaires[142] d'une formation littéraire issue de la communauté africaine-américaine nommée les Têtes Sensibles[143] dont l'objectif consistait à la fois à dénoncer et à expier la souffrance d'un rapport de domination dont le double standard colonial et patriarcal reconduit l'idée d'une inégalité fondamentale entre les groupes racisés noir et blanc. Les rhétoriques identitaires des Têtes Sensibles

[141] Les lectrices/lecteurs l'auront sans doute compris, nous se souscrivons pas à l'approche psychanalytique, lacanienne en particulier pour qui l'idée d'un réel-symbolique serait un non-sens! Il s'agit simplement pour nous de distinguer l'expérience pragmatique du réel de la préhension de ce dernier au moyen de médiation symbolique.

[142] La monographie que nous avons réalisé portait le titre de : Les Têtes Sensibles ou les rhétoriques identitaires du signe capillaire. Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en sociologie. http://www.archipel.uqam.ca/6058/

[143] Il s'agit d'une traduction libre du terme originel *Tenderheads* sur lequel nous revenons ultérieurement dans le texte.

font le procès de l'hégémonie culturelle dominante afin, de révéler l'opérationnalité du différentiel d'appréciation esthétique de la texture des cheveux des individus racisés noirs et blanc élaboré en contexte esclavagiste et sur la base duquel, s'opère toujours l'oppression socio-culturelle dont elles sont l'objet. Les Têtes Sensibles tentent de convaincre de l'idée suivant laquelle, les pratiques d'esthétisation capillaire qui ont cours dans leur communauté, spécifiquement celles qui sont orientées sur le défrisage des cheveux[144] sont, par-delà les préférences individuelles, l'expression d'une violence systémique qui s'opère au moyen d'un conditionnement pathique (affectif) en négativité de l'expérience identitaire des subalternes. Elles font valoir que le propre de cette violence par l'affect génère chez les subalternes un sentiment d'invisibilité sociale et d'errance identitaire d'où émerge la lancinante question du *lieu* c'est-à-dire, celle du qui-suis-je ? D'où viens-je ? Comment être au monde ? L'originalité des Têtes Sensibles ne relève pas tant de la dénonciation de l'oppression culturelle qu'elle porte sur la place publique par le médium de leurs récits de vie, mais davantage du processus de resignification mythique de l'identité collective dans lequel elles s'engagent en arguant que la définition sociale d'une idéalité esthétique hégémonique dont rendent compte les jugements de goûts socialement normés, constitue en réalité une dimension essentielle à l'élaboration de la pensée de la différence dans sa capacité à produire du Même et du Différent. En effet, nous illustrerons comment à travers le cas des Têtes Sensibles, la constitution d'un ordre esthétique semble être une expression fondamentale du pouvoir dans la mesure où s'y déploient à la fois un enjeu de consécration ontologique et un enjeu de consécration sociale. Ces derniers rendent respectivement compte d'une fonction de transcendance dans laquelle la capacité de signification de soi et du monde atteste d'une humanité conquise et revendiquée, de même qu'ils renvoient dans le second cas, à une fonction de contrôle social par le travail d'appropriation matérielle, psychique et affective des corps participant des logiques de classement, de hiérarchisation des groupes et de distributions des

[144] C'est-à-dire des pratiques de transformation de la texture du corps capillaire afin de le rendre lisse comme celui du groupe racisé blanc.

ressources matérielles et symboliques. En d'autres termes, l'intérêt de notre communication sera par le truchement de la thématique du Beau, d'inviter à une réflexion sur notre hypothèse toujours en travail suivant laquelle le réel symbolique ou l'ordre esthétique est certes travaillé par des procédures objectives, structurelles et historiques qui préexistent aux acteurs en s'imposant comme réel opérant, déjà là mais, que cette opérationnalité du réel symbolique est sans arrêt disputée par des actrices/acteurs en quête de *lieu* et porté-e-s par l'ambition de fonder une nouvelle poétique du réel où se dégagent alors pour eux, un enjeu de compétence : *la compétence poïétique*.

❖

Introduction

L'interrogation autour de laquelle s'articule cette communication est la suivante : comment les acteurs/actrices sociales se constituent-ils/elles une capacité de signification du social à l'intérieur d'un réel symbolique qui, par l'efficience de sa manifestation comme monde « déjà là », organise les conditions de possibilités matérielles et psychiques de leur agir ? En effet, la question se pose et se présente comme une problématique de fond au regard du paradoxe entendu au sein des théories systémiques de la domination entre déterminisme objectif de l'expérience humaine et inclination des acteurs/actrices sociales à l'auto-détermination. Car, par-delà les présupposés philosophiques et anthropologiques (Corcuff, 201) indéniablement à l'œuvre dans l'élaboration des propositions analytiques que nous posons comme cadres explicatifs de la violence organisée du social limitant l'agir humain, comment rendre compte sociologiquement parlant, de ce paradoxe entre déterminisme et subversion c'est-à-dire, de la persistance au cœur même de l'agentivité du social, de cette dichotomie corrosive entre dominant/dominé, domination/résistance ? En d'autres termes, quel sens sociologique donner à cette irréductible aspiration à se définir autrement que ce que l'on est en tant que sujet socio-historiquement travaillé par des structures à vocation déterministes ? De quel

enjeu relève cette tension dialectique entre ambition ou propension à l'émancipation et la coercition des structures reproductives d'un monde du « déjà là », engagé dans un procès de contrôle, de légitimation et de reconduction de l'ordre social symbolique qu'il impose ? Partant de l'étude de cas que nous avons menée sur le conflit de reconnaissance porté par des membres de la communauté africaine-américaine au sein de l'antagonisme racial noir/blanc aux États-Unis, nous avancerons la thèse suivant laquelle, au fondement de l'inhérence conflictuelle entre domination et résistance, se trouve un enjeu jusque-là impensé dans nos approches analytiques du pouvoir qu'est l'enjeu de compétence à la signification du réel, c'est-à-dire la lutte pour l'habileté à se constituer un lieu non pas seulement comme environnement physique comme nous avons coutume de l'envisager avec la théorie des champs par exemple (Bourdieu, de Certeau), mais comme proposition narrative dans le temps et l'espace, bref des *topoï*. C'est cette compétence que nous nommons la compétence poïétique.

S'il n'est plus à démontrer que le caractère opérant du social «déjà là» relève de processus sociaux qui réalisent une incorporation idéologique chez les acteurs/actrices (appropriation matérielle et psychique du pouvoir) (Bourdieu, 2003; Giddens, 2005; Mathieu, 2007) dans le temps et dans l'espace, il faut souligner que nos approches classiques de la domination rendent essentiellement compte de la faculté reproductive du pouvoir sans prendre en compte les limites de cette efficace de contrôle puisque celle-ci n'épuise pas les désirs, les rêves, les ambitions d'auto-détermination des acteurs/actrices. Se pose alors la question de savoir comment penser analytiquement le changement ? Comment s'opère-t-il ? Qu'est-ce donc que le pouvoir de se signifier ? L'ordre symbolique, n'est-il qu'un effet de légitimation d'un pouvoir organisé autour d'une matérialité des rapports de force ou est-il en soi un enjeu de pouvoir ? L'analytique que nous avons effectué sur la revendication à la reconnaissance de certains membres de la communauté africaine-américaine à l'intérieur de l'antagonisme racial noir/blanc autour de l'enjeu de l'appréciation esthétique des corps racisés noirs nous a progressivement

amené à concevoir le pouvoir comme une dialectique complexe articulé entre l'exercice d'une violence de l'ordre objectif du social (le monde social tel qu'il se manifeste aux actrices/acteurs, leur préexistent en étant déjà pensé pour eux/elles) et de l'instabilité plus ou implicite de cet ordre qui fait toujours, potentiellement l'objet d'une dispute des acteurs autour de sa refonte. En d'autres termes, si le réel social objectif est violence, il est tout autant enjeu d'une nouvelle poïétique, il se révèle aussi comme enjeu démiurgique.

Bien que notre travail soit encore en chantier, nous espérons par l'exposé des particularités de notre enquête sur l'enjeu de définition d'un nouvel ordre esthétique au sein de la revendication de reconnaissance de la communauté africaine-américaine vis-à-vis du groupe dominant racisé blanc, suffisamment interpeller sur l'intérêt de penser le pouvoir comme un ordre phénoménologique instable, car souterrainement travaillé par une lutte pour la capacité à re-signifer le réel. Cette capacité que nous nommons compétence poïétique engagerait un certain nombre d'habilités nécessaires à la création de catégories de classement, des catégories ontologiques signifiantes pour que puissent se réaliser des collectifs identitaires. Voici donc exposé en détail, le contexte de recherche dans lequel a émergé notre projet de conceptualisation.

1. Contexte de recherche : Les Têtes Sensibles ou la problématique de la reconnaissance esthétique dans l'antagonisme racial noir/blanc aux États-Unis.

Contexte historique général

La proposition réflexive que nous faisons ici autour de la compétence poïétique découle des résultats préliminaires d'un programme de recherche en deux volets. Celui-ci cherche à comprendre dans quelle mesure la fabrique sociale d'une idéalité esthétique normative rend compte du procès de création d'une identité collective et de sa structure idéologique de la différence. Le premier volet, d'où nous tenons la problématique de la compétence poïétique, avait pour dessein de

tester la validité de notre questionnement de recherche que nous formulions alors ainsi : le jugement de goût participe-t-il à l'invention des grands récits de l'identité collective ? Il s'agissait de se demander s'il était en effet plausible de penser que la dimension esthétique axée autour du travail collectif des apparences est un domaine privilégié de la fabrique des rationalités de la différence et de la formalisation des systèmes d'hégémonies culturelles. Rationalités et systèmes qu'il nous serait possible d'appréhender au moyen d'une analytique des normes esthétiques ou des formes sociales symboliques qui y seraient alors produites.

Pour ce faire, nous nous sommes intéressées aux pratiques d'esthétisation capillaire ayant cours dans la communauté africaine-américaine et plus spécifiquement celles dites de défrisage qui consiste à la transformation de la texture de cheveu aux moyens de divers procédés ayant évolués dans le temps tels que l'usage de fer à lisser après application de pommade ou encore d'usage de produits chimiques de l'industrie cosmétique[145]. L'intérêt pour ces pratiques nous est venu du fait qu'elles font, depuis au moins la fin des années 1960, l'objet d'une vive polémique identitaire au sein de la communauté africaine-américaine. Les actrices/acteurs de cette communauté voient en le cheveu et le traitement esthétique de transformation de sa texture, l'expression symbolique sans doute la plus fine et la plus pernicieuse de l'oppression sociale et culturelle du groupe social dominant racisé blanc. En effet, s'il nous est familier de convoquer la dimension chromatique dans l'élaboration des racialismes en Amérique, c'est un fait peu connu que de savoir que dans l'historicité de l'antagonisme racial noir/blanc aux États-Unis, le cheveu a été construit comme une objectalité socialement signifiante de la pensée de la différence de l'idéologie racialiste. En effet, c'est au sein du contexte esclavagiste, plus spécifiquement devant le problème que pose le métissage (en anglais miscegenation) dans l'économie sexuelle des plantations que se développe une nouvelle technologie de la différence : l'appréciation esthétique de la texture du cheveu des femmes racisées noires. C'est donc par le déploiement

[145] En effet, une longue histoire entoure le travail du cheveu africain-américain. Voir les références bibliographiques.

d'un jugement de goût normatif que le pouvoir colonial construit le corps capillaire comme différentiel esthétique régulateur. (Byrd et Tharps, 2001; Craig, 1995; Craig, 2002; Darnell, 2009; Dia, 2003; Ebong et Bundles, 2001; hooks, 1988; Rock, 2009; Rooks, 1996; Sitahall, 2005; Tate, 2009; Willet, 1996, 2000). Ce qui fera dire à l'historienne Willet que :

> *Hair, however, took on its own unique and symbolic meaning within the larger confines of America's racial status quo, one that Orlando Patterson, in his comparative study of slavery, argues was more pervasive than skin color in establishing racial hierarchies. In the Americas, he contends, miscegenation quickly produced slave societies whose skin color was often lighter than the European masters. But hair, Patterson insists, was a different matter. "Differences between whites and blacks were sharper in this quality than in color and persisted for much longer with miscegenation», transforming hair into the "real badge of slavery". […] whether or not hair texture overshadowed skin color, the manner in which white settlers reacted to hair that did not fit neatly into their understanding of racial categorization further suggest its symbolic importance in defining America's racial hierarchies. If European hair was defined in terms of what it was not — e.g. "bushy", "kinky", or "wooly" —then many slaves met their "masters" and "mistresses" own definition of beauty and refinement. Like the light-skinned slaved who resembled his master a bit too much, long straight hair was a constant reminder that the racial ideologies upon which slavery was based were held together with the most transparent of contradictions. And when the hypocrisy became too much, it seems revengeful masters and mistresses lashed out with a vengeance.* (Willet, 2000, p.15-16)

Comme le fait valoir Willet, le différentialisme esthétique véhiculé par le médium de jugement de goût, s'est fondamentalement éprouvé et perfectionné dans l'élaboration d'une sémantique capillaire dénigrante '*bushy*' (touffu), '*kinky*' (étrange), '*wooly*' (laineux) à prétention ontologique puisque, dans le contexte colonial, cette sémantique renvoyait à l'idée d'une inégalité fondamentale entre les groupes sociaux racisés noir et blanc pour reprendre l'expression de Laurent (Laurent, 2010). C'est dans ce contexte de domination coloniale que la pratique du défrisage va se répandre dans la communauté à travers le développement d'une industrie cosmétique spécifique aux individus racisés noirs dans la transition des 19e-20e siècles grâce à des entrepreneures africaine-américaine comme l'éminente

figure et controversée Madame C.J Walker[146]. Conscient de ce passé historique, la communauté va continuellement entretenir une relation d'ambivalence vis-à-vis de la pratique du défrisage. Phénomène de mode pour les un-e-s, d'invidualisation de soi, de conquête d'une respectabilité sociale, opportunité d'émancipation économique pour certaines femmes qui inventent des recettes de défrisage, des outils, ouvrent des commerces, il s'agira cependant pour les autres, particulièrement pour les leaders politiques masculins de la communauté, d'une preuve d'aliénation collective. Dans cette seconde perspective, la beauté va devenir, selon l'historienne Craig (Craig, 2002), un véritable enjeu politique dans la confrontation des deux régimes d'autorité masculine « noire » et « blanche » afin que puisse s'asseoir une définition de l'identité noire en Amérique. L'expression culturelle du mouvement des droits civiques dans les années 1970 incarnées par le port de la coupe Afro, serait le produit de cette lecture de l'aliénation où le mimétisme esthétique en l'occurrence le défrisage des cheveux se lira désormais par le concept de « haine de soi des Noirs » (en anglais *Black Self-hatred*) développé par les célèbres psychologues africains-américains Kenneth et Mamie Clark (Clark et Clark, 1947)[147]. L'approche analytique de « la haine de soi des Noirs » a été porteuse de sens pour bien d'intellectuel-l-e-s africain-e-s-américaines comme bell hooks, par exemple, (hooks, 1987) non pas seulement pour des raisons psychologiques, mais physiques aussi puisque les techniques de défrisage au fer à lisser[148] ou à base de produits chimiques occasionnaient des brûlures du cuir chevelu. Cette ambivalence d'interprétation est

[146] Cette industrie elle-même l'objet d'une lutte entre les deux groupes, succède à une longue période de bricolage esthétique de la part des esclaves qui avaient recours pour les hommes souvent affectés sur les travaux de chemin de fer, à l'usage de kérosène comme shampooing et crème de coiffage quand les femmes, circonscrites à l'économie de plantation faisait usage de produits de cuisine (graisse chiffons) pour se coiffer. Voir (Byrd et Tharps, 2001 ; Craig, 2002 ; Rooks, 1996 ; Willet, 2000).

[147] Kenneth et Mamie Clark sont les psychologues qui, dans leur article « Racial Identification and Preference among Negro Children » ont mené la célèbre étude sur la préférence esthétique d'enfants Africains-Américains pour les poupées aux phénotypes caucasiens. Leur article voulait exposer l'appropriation idéelle des individus racisés noirs en Amérique et faire la démonstration d'un mal-être généralisé.

[148] Bien avant l'usage de produits chimiques, il était d'usage d'utiliser un fer à lisser que l'on faisait chauffer au poêle avant de l'appliquer sur le cheveu préalablement enduit de pommade.

restée prégnante dans la communauté et la thématique esthétique du défrisage, un enjeu identitaire fondamental puisque deux décennies après le mouvement des années 1970, s'actualise à nouveau la problématique de reconnaissance des africain-e-s-américain-e-s sur le fait du différentiel d'appréciation esthétique de la texture du cheveu des femmes racisées noires. C'est cette dernière qui a fait l'objet d'une monographie dont nous voulons maintenant présenter les spécificités.

Contexte spécifique de la recherche : Les Têtes Sensibles ou les rhétoriques identitaires du signe capillaire

En 2001, paraissait chez Pocket books aux États-Unis, une anthologie à succès intitulée *Tenderheaded : A Comb-bending Collection of Hair Stories* (Harris et Johnson, 2001). Le recueil de textes était constitué de 61 récits de vie. Notre étude s'est centrée sur l'analyse de contenu de discours de 12 textes, sélectionnés pour leur caractère représentatif dans la diversité des styles narratifs, des propositions normatives énoncées. L'œuvre avait principalement rassemblé des femmes d'origine africaine-américaine[149] aux milieux sociaux plus ou moins divers autour d'un projet de révolte et de resignification identitaire de la communauté africaine-américaine. Les auteures du recueil entendaient, sur la base de la narration de leurs expériences personnelles autour des pratiques d'esthétisation capillaire entourant le défrisage de leur cheveu, faire la démonstration de l'actualité du différentiel historique d'appréciation esthétique de la texture du cheveu des femmes racisées noire en le problématisant comme une violence organisée autour d'un enjeu de contrôle de la capacité d'émancipation des subalternes.

Les rhétoriques identitaires que nous avons analysées présentent plusieurs particularités. Nous n'insisterons que sur celles relatives aux propositions normatives et feront fi de tout ce qui relève des procédés stylistiques, car ils sont essentiels à notre présent propos. La première spécificité est que sur le plan formel des types de rhétoriques que nous avons identifiés et définis, s'observe une

[149] On n'y trouve peu d'écrits masculins et seulement un témoigne d'une femme s'identifiant comme qu'une femme racisée blanche. Par soucis de représentativité, nous les avons inclus dans la sélection des 12 récits analysés.

dominance de discours qui s'inscrivent dans la longue tradition littéraire et politique essentiellement masculine, structurée par le paradigme analytique de l'aliénation. Celui-ci pose le cheveu comme une interface performative de la domination qui construit le sujet subalterne, africain-américain, uniquement comme cet autre qui est vu et ne se perçoit lui-même que comme un autre. Toutefois, les auteures se décentrent du regard masculin en proposant une lecture critique du social et de leur communauté en pointant la collaboration du double standard patriarcal (au sein de leur communauté et de la part du groupe dominant) et colonial dans le conditionnement en négativité de leur expérience identitaire en tant que sujet genré. Ce conditionnement en négativité défendent-elles, n'agit pas seulement dans les corps, mais surtout dans leurs affects. Pour ces femmes, il y a une pragmatique de la domination qui s'exprime dans la violence physique des pratiques d'esthétisation capillaire et de transformation de la texture de leur cheveu.

En effet, elles argumentent sur la thèse suivant laquelle, les pratiques d'esthétisation capillaire propre à leur communauté (et qui sont en réalité, tributaires des normes esthétiques dominantes véhiculées par l'imagerie des corps sublimés de la culture populaire dominante patriarcale et coloniale) sont structurées par un déni collectif de la souffrance. Cette dernière se manifeste d'abord dans le faire des pratiques d'esthétisation du cheveu où la sensibilité du cuir chevelu, argotiquement traduit par le terme *tenderhead* qui veut dire avoir la tête sensible, est socialement dévaluée au profit de l'adage qui veut qu'il faille souffrir pour être belle. Ensuite, et c'est sa dimension la plus importante, cette souffrance est *globale* c'est-à-dire qu'elle est à la fois physique et psychique. Elle est, à ce titre, *affective* et ne serait autre que la résultante de la violence symbolique (Bourdieu, 2003) du système d'hégémonie culturel dominant. C'est au nom de toutes ces raisons qu'elles font le choix de se révolter en prenant comme nom de plume le nom de *Tenderheads*, que nous avons traduit par Têtes Sensibles en opérant une transvaluation du terme puisqu'elles l'investissent désormais comme catégorie

positive, de résistance, d'affirmation de soi et possiblement de réinvention de soi et du collectif.

Or, pour les Têtes Sensibles, et c'est ce qui fait toute l'originalité de leur démarche, ce déni de la souffrance collective ne peut pas se lire uniquement comme une aliénation. Il s'agit pour elles d'une réalité beaucoup plus complexe. L'analytique des récits de vie des Têtes Sensibles, nous a révélé que le pouvoir agit pour elles comme un langage. C'est un pouvoir vivant, constitué d'une double discursivité dont le texte s'écrit et s'actualise dans les corps. En effet, de façon générale, tous les récits de vie des Têtes Sensibles s'articulent sur l'idée suivant laquelle le texte social légitime, c'est-à-dire l'ordre social esthétique dominant, celui du cheveu lisse se performe en tant qu'attribut et différentiel régulateur de l'identité blanche[150], autour de deux dimensions inhérentes l'une à l'autre et révélatrices de l'importance du Beau dans la formation des idéologies de la différence et de l'exercice du pouvoir. La première dimension est celle de l'énonciation de l'hégémonie culturelle sur le terrain esthétique par la création d'un différentiel esthétique capillaire et pigmentaire. Ici, les Têtes Sensibles essaient d'attirer notre attention sur la raison d'être de cet investissement social, politique, identitaire sur le domaine du Beau. Car, la question suivante se pose : pourquoi les rapports de pouvoir éprouvent la nécessité de s'organiser autour de la dimension esthétique, une dimension qui peut sembler mineure aux côtés d'enjeux politiques et économiques ? La seconde dimension est celle de la prégnance des affects en négativité sur la réalisation d'une ambition d'auto-détermination.

Ainsi, bien plus que l'effet d'une violence symbolique, il apparait pour les Têtes Sensibles que le déni de la souffrance collectivement partagée et tue, est le creuset structurel d'une lutte spécifique pour la reconnaissance : celle de l'émancipation par la voie esthétique. Toute la démarche des Têtes Sensibles a donc pour finalité : 1/ la libération d'une parole par la constitution d'une autorialité (définition d'une condition d'auteure et d'une autorité) à l'intérieur d'une grande

[150] En anglais, on parle à cet effet de Whiteness.

tradition littéraire et politique essentiellement masculine au sein de la communauté pour interpeller et publiquement faire la démonstration d'une oppression esthétique de genre au double standard patriarcal et colonial; 2/ sur la base de cette démonstration, enclencher un processus cathartique par une thérapeutique de la parole enfin d'engager une réforme dans les pratiques et les sensibilités qui puisse réaliser la ré-écriture du grand récit de l'identité collective à l'intérieur d'une téléologie positivée (passé, présent, futur). Afin de permettre aux lectrices/lecteurs de mieux saisir l'univers et le projet des Têtes Sensibles, voici quelques extraits des textes qui sauront suffisamment rendre compte du ton, du style et de l'ambition globalement poursuivie. Nous avons choisi à titre représentatif des extraits de l'exorde et de l'épilogue qui certes de ne rendent pas compte de la diversité des types de rhétoriques que nous avons répertoriés et analysés, mais renseignent bien sur les enjeux autour desquelles les Têtes Sensibles s'organisent et débattent.

D'abord, le texte introductif. De son titre original *Mrs. Strand Calls a Press Conference* est un exorde qui, dans un style poétique, initie le lecteur à la problématique identitaire autour de la capillarité des femmes racisées noires. C'est à partir de la mise en scène fictive d'une conférence de presse publique à laquelle sont convié-e-s les citoyen-ne-s et un certain nombre d'écrivain-e-s, qu'il situe au cœur de sa rhétorique, le personnage de Madame Brin de Mèche, une allégorie personnifiée du cheveu défrisé c'est-à-dire d'un cheveu qui a été physiquement transformé par le biais de pratiques d'esthétisation spécifiques, d'une apparence naturelle dite rappelons-le *'kinky', 'wooly', 'bushy'* à *straight* (lisse) et s'est donc émancipé de la sémantique péjorative du *bad hair* aussi dit *nappy hair* (crépu) au profit d'une sémantique plus valorisante qui est celle du *good hair* (beau cheveu). L'entreprise littéraire des Têtes Sensibles débute donc ainsi, sous la voix d'une narration omnisciente qui fera place peu à peu au personnage de Madame Brin de Mèche, personnage emblématique de cette formation littéraire :

> Notre cheveu parle d'une voix aussi fragile que le coton. Si vous écoutez attentivement, que vous posez délicatement votre oreille dessus, il vous murmurera ses secrets. Il évoquera d'abord la douce quiétude qu'il

> connut autrefois dans son Afrique natale avant d'en être brutalement arraché. Ensuite, il vous racontera toutes les souffrances qu'il a endurées. Il parlera notamment des haillons qui ont longtemps recouvert son corps et des suées perdues dans la fournaise des champs du Sud. Enfin, il vous dira qu'aujourd'hui encore, il continue de chercher inlassablement un endroit qui lui soit propre, quelque part entre l'Afrique et l'Amérique, quelque part entre l'extravagance et la modération, et quelque part entre le « socialement acceptable » et la satisfaction personnelle. (Harris et Johnson, exorde, n.p1.)
>
> […] (Madame Brin de Mèche)
> Je vais me vider le cœur, je vais me décharger de ce fardeau qui m'accable. Mais si je dois le faire toute seule, cela me prendra encore 400 ans. J'ai donc besoin de votre aide. J'ai besoin que vous, les têtes sensibles, alliez au plus profond de vous-mêmes, que vous révéliez tout ce qu'il y a dans votre cœur. Ne vous gardez aucune gêne, car je crois que c'est de cette façon qu'il nous sera possible aujourd'hui de guérir. (Harris et Johnson, exorde, n.p.[151])

Enfin, quelques extraits de l'épilogue où se fait le bilan d'une aventure cathartique et des utopies à construire. Nous retrouvons la même mise en scène de la conférence de presse de départ qui touche ici à sa fin. Madame Brin de Mèche, toujours au centre, échange avec la foule et le reste des Têtes Sensibles:

> Les Têtes Sensibles se rassemblèrent à nouveau dans l'auditorium après soumission de leurs essais, de leurs poèmes et de leurs œuvres d'art. […] Chaque participant-e-s était rayonnant de beauté à sa manière. Ils s'entretenaient bruyamment des découvertes excitantes qu'ils avaient faites. Comme Madame Brin de Mèche regagnait le micro, la pièce tomba dans le silence. Ils se penchèrent en avant pour entendre sa douce voix. (Harris et Johnson, p. 297.)
>
> […] (Les échanges)
> - Madame Brin de Mèche, ce processus a été grandement cathartique, et j'ai pu exorciser beaucoup de choses. Mais que diriez-vous à la femme noire de la vie de tous les jours, qui est quotidiennement confrontée au devoir de se coiffer ? (Harris et Johnson, p. 297.)
>
> - Apprends à connaître ta tête. […] Rappelle-toi qu'elle n'existe pas uniquement pour que tu puisses participer au jeu de façade que la société nous impose. Même si tu choisissais pour quelque raison que ce soit de te conformer, ne perds pas de vue que cette tête t'appartient, qu'il s'agit de ton espace personnel. Ne l'oublie jamais. Prends le risque de faire des expériences avec tes cheveux pour devenir un jour celle que tu veux être. Passes-y beaucoup de temps lorsque personne n'est là pour t'observer et ne cesse en aucun cas de les aimer. (Harris et Johnson, p. 297)

[151] L'abréviation « n.p » signifie « non paginé ».

> […] Peut-être que la chose la plus innovante que nous puissions faire est de nous ressourcer dans les traditions africaines. Dans celles-ci, on attribuait une signification, des noms et même des devises à chaque style de coiffure.
>
> […] Nous pourrions faire en sorte que chaque petite fille se sente jolie, car indépendamment de la longueur de ses cheveux, nous lui confectionnerions un style qui lui serait spécifiquement destiné, en prenant en compte sa personnalité, son type de visage et la forme de son corps. Ces styles seraient aussi infinis que l'imagination peut l'être et porteraient inévitablement la signature personnelle de son auteure. Enfin, les significations qui y seront associées pourraient être transmises lors de cérémonies spéciales. Nous pourrions par exemple appeler un motif la « constellation du danseur » et l'accompagner d'une chanson du genre : « la constellation du danseur vole si haut parce que ses cheveux touchent le ciel…». (Harris et Johnson, p. 298.)
>
> […] (La narratrice omnisciente)
> La discussion passionnée qui s'ensuivit réchauffa la pièce. Madame Brin de Mèche se mit à rétrécir sous l'effet de sa transpiration. L'humidité l'avait tellement gagnée qu'elle n'était plus à même d'atteindre le micro et la texture lisse de son corps avait retrouvé son apparence naturelle. Alors les gens se rapprochèrent et elle leur dit : « Nous avons beaucoup appris et je vous invite à poursuivre la réflexion. Mais ne les laissez surtout pas continuer à vous opprimer ». Madame Brin de Mèche soupira, satisfaite. Son histoire de cheveu crépu, bouclé, mis en vague et à l'occasion défrisé, avait finalement été racontée. (Harris et Johnson, p. 298.)

La problématique de la reconnaissance des Têtes Sensibles se définit donc autour de deux axes analytiques : 1/la compréhension de la fonction pathique dans la reproduction pérenne du pouvoir et l'excrétion de cette douleur pour pouvoir s'agentiver positivement (ambition d'auto-détermination culturelle); 2/la compréhension de la pertinence de la dimension esthétique dans la structuration (Giddens, 2005) d'un pouvoir autrement se demander : qu'est-ce que le Beau est à la pensée de la différence ? Être une Tête Sensible c'est donc être dans une posture d'énonciation critique et utopique qui consiste : 1/ à la libération d'une parole par la constitution d'une autorialité (définition d'une condition d'auteure et d'une autorité) à l'intérieur d'une grande tradition littéraire et politique essentiellement masculine au sein de la communauté pour interpeller et publiquement faire la démonstration d'une oppression esthétique de genre aux doubles standards colonial et patriarcal; 2/ sur la base de cette démonstration et convocation publique de la

communauté à reconnaître une souffrance collectivement partagée, mais tue, enclenche un processus cathartique par une thérapeutique de la parole enfin d'engager une réforme dans les pratiques et les sensibilités qui puisse réaliser la réécriture du grand récit de l'identité collective à l'intérieur d'une téléologie positivée (passé, présent, futur).

Nous nous proposons maintenant de livrer les résultats généraux de l'analyse en illustrant de quelle façon c'est au travers des impensés et des énigmes propres à ces résultats que nous avons fini par dégager l'enjeu de la compétence poïétique comme problématique élémentaire de la démiurgie du social.

2. Les résultats : fonctions consécratoires du Beau et l'énigme de l'insuffisance poïétique au motif de la passion triste : un enjeu de compétence.

Les résultats de recherche se sont d'abord structurés autour d'une découverte principale : celle de la croyance, *a priori* communément partagée par les deux groupes antagonistes, selon laquelle la définition sociale d'une idéalité esthétique normative s'impose comme un prérequis à l'émergence de la conscience collective. Autrement dit, il semblerait que dans le contexte de l'antagonisme racial noir/blanc aux États-Unis, l'élaboration d'une norme esthétique de goût fasse non seulement office de liant (puisqu'elle est socialement travaillée en tant que vecteur du fait social collectif) mais, qui plus est, cet exercice de fabrication du goût investit dans une forme (en l'occurrence ici le cheveu) est constitutif de l'ossature d'une unité symbolique de culture à fonder et à légitimer. Surprise par cette volonté de réinvention du collectif autour du fait social esthétique, nous nous sommes alors demandées : pourquoi le Beau? Pourquoi polémiquer sur la question du Beau au point d'en faire un objet fondamental de la reconnaissance? Qu'est-ce que le Beau est ici, à la pensée de la différence?

Nous avons alors par la suite, mis en évidence que la justification qui sous-tend cette nécessité de la signification collective sur le terrain esthétique est l'enjeu de la double *fonction consécratoire du Beau* : l'une ontologique à finalité de

transcendance et l'autre sociale à finalité de contrôle social. La terminologie de la consécration inspirée de la proposition bourdieusienne du rite de consécration est importante et tout à fait à propos dans la mesure où comme nous allons le voir, elle renvoie à la fois : 1/ à la reconnaissance d'un statut à l'intérieur du rapport de force qu'est la revendication d'un particularisme identitaire arraché de toute sujétion; 2/ à l'acquisition d'une habileté à l'auto-détermination qui rend possible la légitimation de ce statut et qui passe à la fois par la réalisation d'une catharsis de la souffrance et l'instauration d'une ritualité esthétique qui viendra donner sens à l'ordre sensible que les Têtes Sensibles veulent instituer; 3/ de même qu'elle est en définitive, l'expression d'une violence où s'impose et se cloisonne l'ordre perceptif du réel.

2.1 De la transcendance comme procès pour la conquête poïétique : une problématique du lieu, lequel ?

Partie de l'idée que le jugement de goût ne relève pas uniquement de l'inclinaison naturelle de l'esprit humain ou du regard subjectif, mais qu'il émane également d'une normalisation des préférences qui œuvrent dans la fabrication de la pensée de la différence, nous avons mis en évidence le fait que le jugement de goût se construit dans la matérialité des rapports sociaux dans lesquels sont disputés des enjeux reliés à la définition de la hiérarchie sociale et par le fait même, à ceux de la redistribution des biens. Cette matérialité du rapport social s'est, dans l'activité de signification des Têtes Sensibles, cristallisée autour de deux finalités : une finalité de transcendance et une finalité normative.

La finalité de transcendance par laquelle nous débutons et qui constitue par ailleurs le point névralgique du discours des Têtes Sensibles, rend compte de l'objet que ces auteur-e-s tentent de réaliser à savoir : la mise en branle d'une pacification sociale c'est-à-dire, la construction d'une unité symbolique de culture au moyen de l'élaboration d'un mythe de l'identité féminine noire fondé sur la spécificité de leurs pratiques d'esthétisation capillaire. Il est alors apparu que, pour les Têtes Sensibles, la redéfinition des normes de la sensibilité esthétique atteste non seulement d'une habileté à re-signifier le monde social déjà là, mais, qui plus est, cette habileté n'est

ni plus ni moins que la manifestation tangible d'une humanité conquise au regard d'une idéologie de l'inégalité fondamentale entre groupes sociaux racisés noir et blanc. Cette humanité conquise ou plus exactement à reconquérir dans le contexte des Têtes Sensibles pourra alors être légitimement revendiquée dans le rapport dialectique à autrui. Les Têtes Sensibles s'inscrivent donc en tant que subalternes, dans une logique de conquête ontologique, c'est-à-dire, dans le procès d'une poétique de la Différence qui rend compte, par le médium d'un travail sur la physicalité (le cheveu), de la spécificité d'une intériorité, autrement dit, de la prétention à la possession d'une essence particulière c'est-à-dire, d'une façon de sentir, de voir et d'éprouver son corps et le monde où se déploie par le fait même, l'exigence de réalisation d'un ethos spécifique. Celui-ci devra alors organiser les relations entre les membres du groupe et définir les frontières de l'altérité. En d'autres termes, l'antagonisme racial noir/blanc semble se définir comme une poïétique du soi problématisé comme recherche d'authenticité. En effet, la conquête ontologique dans laquelle s'élancent les Têtes Sensibles est non seulement une traduction du corps comme site d'identité, mais elle passe surtout par l'édification d'une téléologie de la situation identitaire culturelle du groupe à travers la construction d'une dynamique évolutive de leur communauté. Cette dynamique évolutive étant fondamentalement recherche d'un *lieu*. Rappelons-nous ces propos de l'exorde :

> Notre cheveu parle d'une voix aussi fragile que le coton. Si vous écoutez attentivement, que vous posez délicatement votre oreille dessus, il vous murmurera ses secrets. Il évoquera d'abord la douce quiétude qu'il connut autrefois dans son Afrique natale avant d'en être brutalement arraché. Ensuite, il vous racontera toutes les souffrances qu'il a endurées. Il parlera notamment des haillons qui ont longtemps recouvert son corps et des suées perdues dans la fournaise des champs du Sud. Enfin, il vous dira qu'aujourd'hui encore, il continue de chercher inlassablement un endroit qui lui soit propre, quelque part entre l'Afrique et l'Amérique, quelque part entre l'extravagance et la modération, et quelque part entre le « socialement acceptable » et la satisfaction personnelle. (Harris et Johnson, exorde, n.p.)

Ce lieu qui constitue toujours une énigme à l'heure actuelle de l'avancée de notre réflexion s'articule néanmoins autour de 3 stades évolutifs de la communauté à savoir : la *communauté antique* qui s'inscrit dans une médiation mémorielle, un passé lointain et harmonieux qu'est l'Afrique d'avant la colonisation. Puis, se forme, depuis l'esclavage jusqu'à nos jours, la *communauté en perdition*, déstructurée, dé-ritualisée et aliénée. Enfin, advient, dans la révolte et les moments de réforme, la *communauté à bâtir* dans laquelle sera restaurée une ritualité esthétique féminine et fièrement revendiquée. La problématique du lieu est fondamentale à la finalité de transcendance car, comme nous le percevons bien, c'est elle qui rend concrètement possible l'avènement du fait collectif au moyen de la mise en fiction de l'épopée collective à l'intérieur d'une temporalité ouverte.

Ainsi, bien que nous ne sachions pas encore tout à fait comment définir analytiquement cette problématisation du *lieu* dans la poïèse ontologique du collectif, nous pouvons cependant avancer que tout nous porte à penser que l'articulation du fait collectif autour d'une définition du lieu relève du domaine de l'imaginaire dans la mesure où, la proposition téléologique que font les Têtes Sensibles rend compte d'une objectivation du corps capillaire comme objet-mémoire (communauté antique) et comme laboratoire d'identités (communautés en perdition et à bâtir). En effet, nous observons ici un dualisme de l'effort imaginatif des sujets subalternes dans lequel l'imaginaire, dans son énonciation du moins et non dans son contenu, se déploie autour de deux modes prospectifs: l'un qu'on pourrait qualifier régressif ou réminiscent, c'est-à-dire, une proposition imaginative qui s'inscrit dans une archéologie du passé collectif; et l'autre qu'on pourrait qualifier d'agentif ou d'expérientiel dans lequel se dégagent, dans les pratiques et dans le discours, de nouveaux horizons narratifs qui d'ores et déjà constituent une progression utopique dans l'ancrage de leur présent d'élaboration. Nous parlons de *progression utopique* pour illustrer à quel point l'activité de signification du réel symbolique, dans laquelle s'engagent les Têtes Sensibles, défie la proposition binaire de Certeauienne (de Certeau, 1990) de l'agentivité subalterne dans la

distinction qu'il opère entre tactique et stratégie et dont nous voulons rappeler toute l'utilité analytique dans notre réflexion. Il nous apparaît utile, pour commencer, de mentionner que si les tactiques se présentent comme des formes de subversion de la dynamique de pouvoir, la pensée de de Certeau n'est pas pour autant en contradiction véritable avec celle de Bourdieu dont il s'est, entre autres, inspiré de la théorie des champs pour élaborer son herméneutique de l'agentivité subalterne. Le sujet social est, chez de Certeau, une figure du dominé, une « marginalité massive », un usager-consommateur dans l'économie des biens symboliques. L'ambition de l'auteur est d'offrir une lecture nuancée des théories systémiques de la domination, en proposant de déplacer le regard pour le bénéfice d'une sociologie qui ne se contente

> […] plus de préciser comment la violence de l'ordre se mue en technologie disciplinaire, mais [décide également] d'exhumer les formes subreptices que prend la créativité dispersée, tactique et bricoleuse des groupes ou des individus pris désormais dans les filets de la surveillance (De Certeau, 1990, p, 14).

C'est le reproche qu'il adresse tout particulièrement à l'analytique foucaldienne de Surveiller et Punir (Foucault, 1975). Pour de Certeau, ces formes subreptices sont un langage dont la grammaire se compose 1/ dans un champ social normé qui doit être lu comme un système linguistique; 2/ engage la participation d'un soi ontologiquement créateur qui met en jeu une (ré)appropriation de la langue spécifique au champ par ce soi; 3/ introduit un présent relatif à un moment et un lieu, d'où sa qualité événementielle; 4/ enfin, par ce fait même, cette grammaire établit un rapport contractuel entre les usagers du champ dans un ensemble de réseaux de places et de relation. Ces quatre critères constituent l'archétype de l'agentivité du sujet subalterne-consommateur définie comme tactique autrement dit :

> […] un calcul qui ne peut pas compter sur un propre, ni donc sur une frontière qui distingue l'autre comme une totalité visible. La tactique n'a pour lui que celui de l'autre […]. Elle s'y insinue, fragmentairement, sans le saisir en son entier, sans pouvoir le tenir à distance. Elle ne dispose pas

> de base où capitaliser ses avantages, préparer ses expansions et assurer une indépendance par rapport aux circonstances. Le « propre » est une victoire du lieu sur le temps. Au contraire, du fait de son non-lieu, la tactique dépend du temps, vigilante a y « saisir au vol » des possibilités de profits. Ce qu'elle gagne, elle ne le garde pas. Il lui faut constamment jouer avec les évènements pour en faire des « occasions ». (De Certeau, 1990, p.21)

À l'inverse de la tactique se trouve la stratégie qui est pour sa part :

> […] un calcul des rapports de force qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir (un propriétaire, une entreprise, une cité, une institution scientifique) est isolable d'un « environnement ». Elle postule un lieu susceptible d'être circonscrit comme un propre et donc de servir de base à une gestion de ses relations avec une extériorité distincte (des concurrents, des adversaires, une clientèle, des « cibles» ou « objets » de recherche). La rationalité politique, économique ou scientifique s'est construite sur ce modèle stratégique. (De Certeau, 1990, p. 20-21)

Or, comme nous l'avons illustré tout au long de cet exposé, l'activité de signification des Têtes Sensibles ne relève ni tout à fait de la tactique, ni tout à fait de la stratégie, car nous sommes dans l'entre-deux puisque nous avons une activité d'expiation de la souffrance, c'est-à-dire, cette thérapeutique de la parole qui s'inscrit dans une pragmatique du réel afin de réapproprier un corps, une sensibilité et une socialité que la critique subversive situe dans un présent en perdition. Et de Certeau voir juste lorsqu'il argue :

> Ces manières de se réapproprier le système produit, créations des consommateurs, visent à une thérapeutique de socialités détériorées et utilisent des techniques de réemploi où l'on peut reconnaître les procédures des pratiques quotidiennes. Une politique des ruses est donc à élaborer. (De Certeau, 1990, p. 28).

Cependant, à la différence de l'objet qu'il étudie, à savoir la consommation réappropriée et la vertu thérapeutique qu'il envisage, dans ce travail de braconnage des acteurs/actrices, la thérapeutique qui est à l'œuvre chez les Têtes Sensibles n'est en aucun cas vécue, perçu ou ne peut être envisagé comme une activité de détournement du réel déjà là ou d'un champ symbolique. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un braconnage. D'autre part, nous avons une activité de

réforme du réel symbolique opérant, car s'il ne fait aucun doute que pour les Têtes Sensibles, l'élaboration d'une idéalité esthétique normative ou de normes de jugements de goût fédératrices qui leur soit propre est un enjeu de reconnaissance et plus globalement de la conquête à la consécration ontologique, il est également clair aux yeux de nos auteures que la réalisation d'un tel projet est réductible d'une part, à leur capacité de dévoilement de la mécanique du réel oppressif ; d'autre part, de leur capacité une nouvelle poïétique du social, c'est-à-dire, à générer un nouveau régime de perception et d'élaborer un nouvel ordre sensible. Nous sommes ici dans l'acception de Certeauienne, dans le domaine de la stratégie. Ce qui requiert aux yeux de de Certeau, un « propre », un lieu ici entendu comme un environnement institutionnel. Or, bien qu'elles adhèrent à une prétention stratégique et institutionnelle en se constituant une autorialité à l'intérieur d'une grande tradition littéraire et politique de la revendication à la reconnaissance des communautés racisées noires, les Têtes Sensibles ne visent ni ne cherchent à se constituer un environnement institutionnel. On peut supposer que cela tient à l'avancée de leur prospection critique et imaginative quoi qu'il en soit, elles sont bien dans l'entre-deux, dans une progression utopique qui a le bénéfice de nous introduire à la deuxième fonction consécratoire du Beau à travers la problématique de la violence phénoménologique du monde déjà là qui s'exprime dans une dialectique de l'expérience pathique comme nous allons désormais le voir.

2.2. L'immanence comme rapport de sujétion phénoménologique : la structuration pathique du pouvoir, un révélateur de la lutte pour la compétence poïétique

La progression utopique des Têtes Sensibles débouche sur un résultat tout à fait inattendu : celui du bilan de ce procès de l'hégémonie culturelle dominante qui, en fin de compte, ne réalise en aucun cas l'écriture d'un nouveau texte social, c'est-à-dire, l'élaboration d'une proposition mythique qui fédère le collectif et lui donne sens à l'intérieur de la dynamique téléologique qui nous a été énoncée. Ce bilan exposé dans l'épilogue, dont nous avons déjà livré quelques extraits, se contente de

manière surprenante d'exprimer d'une part, la nécessité de fonder un idéal normatif et transcendant de jugement de goût qui tirerait sa source d'une ritualité africaine antique et, d'autre part, de faire valoir le chemin parcouru par les Têtes Sensibles qui, par-delà la diversité de leurs expériences subjectives, ont su à la fois rendre compte de la communalité socio-historique d'une oppression esthétique de genre fondée sur le fixisme d'un différentiel esthétique capillaire et l'urgence d'expier la souffrance spécifiquement engendrée par ce rapport de domination afin de libérer une agentivité positivée en mythe.

Que nous restait-il à penser alors non pas de l'énoncé d'une volonté d'auto-détermination, dans la redéfinition d'un réel symbolique opérant, mais de la réalisation concrète de celle-ci? Nous nous posions la question de savoir comment se faisait-il que le discours des Têtes Sensibles ait été en mesure de proposer une lecture critique du réel sans pour autant remplir en contenu imaginaire l'énoncé d'un désir et la nécessité d'une création mythique collective. Nous avions d'abord pensé que cela tenait à deux raisons possibles. La première est l'absence d'un consensus sur l'élection d'une proposition utopique générique. Nous pensions en effet être simplement en présence d'un processus de création mythique qui interrogeait encore les fondements de sa politique de représentation collective. Ce qui nous conduisait alors à la seconde hypothèse suivant laquelle nous n'avions pas de formalisation de mythe de l'identité collective dans la mesure où la thérapeutique de la parole de cette aventure littéraire n'avait surtout d'efficace que du point de vue de la création mythique individuelle des Têtes Sensibles[152]. En d'autres termes, nous pensions qu'il manquait un retour sur la réception qu'aurait eu leur œuvre, c'est-à-dire, un débat social beaucoup plus large qui engagerait les lectrices/lecteurs dans un rapport dialogique avec les textes des Têtes Sensibles, afin non seulement de valider ou non la proposition nominale « Têtes Sensibles » comme patronyme collectif et de discuter de son contenu narratif, imaginatif et émotif. Or, si ces

[152] En tant qu'auteures-sujets performant une catharsis par l'écriture et ce, en dépit de l'esthétique de la réception qu'elles organisent à l'attention des lectrices/lecteurs au moyen de procédés rhétoriques et stylistiques qui permettent une identification de la communauté des lectrices/lecteurs au vécu, dit et senti des Têtes Sensibles.

hypothèses nous apparaissaient pertinentes, il n'en demeurait pas moins qu'elles ne nous éclairaient pas d'une part, sur l'énigmatique constat d'une proposition téléologique au contenu imaginatif mince. Ce que nous cherchons à exprimer ici c'est le fait que l'idéation utopique des Têtes Sensibles renvoie, quel que soit le mode (régressif ou expérientiel) à un imaginaire à peine articulé, postulé et abstrait. Dans celui-ci, l'on tente soit de se souvenir d'un passé antique dont on n'a pas prise, soit l'on pose le diagnostic d'une pathologie dans les pratiques puisque celles-ci sont lues comme étant symptomatiques d'une incorporation idéologique du pouvoir, soit encore on appelle à la révolte par l'expérimentation de nouvelles pratiques d'esthétisation capillaires inscrites dans une ritualité restaurée, preuve de la refonte mythique collective. D'autre part, nos hypothèses ne permettaient d'expliquer le rôle du pathos dans le procès de resignification du réel des Têtes Sensibles. Pourquoi avait-il une si grande importance au point de constituer le socle de leur discours dont l'ambition d'émancipation requérait une opération cathartique?

Si l'incorporation idéologique est, sans conteste, un lieu commun de nos théories systémiques de la domination et du pouvoir, il nous apparaissait que la problématisation en tant que telle de l'expérience affective des acteurs/actrices constituait un manque dans la mise en tension dialectique entre déterminisme et liberté. Quel lien était à faire entre l'expérience affective des acteurs/actrices et leur idéation utopique? Nous nous sommes alors demandé s'il était possible de penser que le pouvoir organise, au moyen d'une médiation affective, les conditions de possibilité et les modalités d'expression de l'imagination utopique des sujets subalternes. En d'autres termes, cela revenait à penser que les Têtes Sensibles n'ont pas réussi à finaliser le processus de création mythique collective qu'elles avaient engagé sur le motif de la passion triste. Considérant hypothétiquement que cette avenue analytique était plausible, il s'agissait de savoir comment rendre compte du mode opératoire d'une incorporation idéologique par les affects qui ne suffise pas malgré tout à éteindre le désir et la volonté d'une auto-poïèse. Autrement dit, tenir

compte de l'efficace des structures objectives du pouvoir et l'irréductible détermination ou aspiration des sujets à l'émancipation.

En réfléchissant sur cette question du pouvoir non pas seulement comme ordre phénoménologique coercitif et préexistant aux actrices/acteurs sociaux, nous nous sommes rendu compte que cela ne nous serait possible de penser la logique auto-poïétique du pouvoir, l'enjeu de re-signifiation du monde déjà, que si nous nous dégagions de deux réductionnismes effectifs au sein de nos approches usuelles. Le premier réductionnisme que nous avons identifié est le réductionnisme théorique de la question symbolique où celle-ci n'est envisagée que comme un instrument de légitimation d'un pouvoir déjà là et non comme un élément constitutif de sa genèse. Ici, la problématisation de l'incorporation idéologique s'articule dans une polémique autour du concept pivot d'aliénation où les un-e-s rendent soit compte de l'illusion plus ou moins consciente de la faculté critique des acteurs (Bourdieu 2003; Giddens, 2005) qui ne sont, en aucun cas, des créateurs du social, mais des agents reproducteurs, soit s'inscrivent en nuance (de Certeau, 1990) voire en porte à faux de cette première perspective, en développant une analytique du texte caché pour reprendre la terminologie de Scott (Scott, 2008) où l'on fait la démonstration d'une dissimulation de la résistance des acteurs et de leur capacité à lire, décoder le pouvoir qui les incite aujourd'hui, selon les apports de Fraser (Fraser, 2011) à transformer cette agentivité silencieuse en exigence d'émancipation et de reconnaissance. Or, en dépit de leurs différences a priori, ces deux approches procèdent d'une vision instrumentale du pouvoir sur le motif de l'intérêt et de la prédation (dominer pour dominer). Toutes deux n'interrogent pas l'épuisement même de cette logique instrumentale dans la propension qu'ont les groupes à produire dans leur procès de différenciation, des catégories ontologiques qui organisent une unité symbolique. Par unité symbolique, nous voulons dire la reconnaissance de chaque individualité en un tout où s'exprime l'idée d'une certaine mêmeté au regard d'une altérité limite, elle-même produit des logiques frontalières procédant de la fabrique des différentiels sociaux. Le paradoxe de ce regard est que,

par son caractère instrumental, la justification de la domination par la force, la contrainte et l'intérêt devrait se suffire à elle-même au lieu de requérir également tout un travail sur l'éthique de la représentation collective des groupes aussi bien dans leur mise en scène publique que dans la vision du monde qu'ils défendent. Cela nous introduit au second réductionnisme qui est un réductionnisme de point de vue sur les acteurs.

En effet, en définissant le symbolique comme un instrument et une procédure de légitimation de la matérialité des rapports sociaux de force au motif de la prédation, nos approches usuelles du pouvoir aboutissent, malgré elles, à un écueil dans la dichotomie dominant/dominé. Elles offrent, d'une part, la vision implicite d'un super dominant qui se substitue à l'objectalité du pouvoir : un pouvoir pensé par lui, pour son bénéfice, à l'intérieur d'une intentionnalité organisée - d'où le caractère insaisissable du dominant et de la représentation qui s'en dégage de l'inébranlable efficacité de contrôle qu'il crée et reproduit. D'autre part, elles opèrent un surinvestissement de la catégorie de dominé comme lieu commun de l'analytique du pouvoir à travers les paradigmes de la résistance et du consentement sans faire valoir ou proposer une analytique de ce qu'on pourrait appeler des *percées poiétiques*, c'est-à-dire, les politiques des gains que réalisent les sujets subalternes au sein de la structure oppressive. En d'autres termes, le réductionnisme de point de vue est fondamentalement une limitation analytique parce que la dichotomie dominant/dominé s'appréhende essentiellement en termes de performance du pouvoir, de ses moyens de reproduction ou plus encore de sa structuration dans le temps et les espaces sociaux pour reprendre l'expression de Giddens (2005). Si l'on pense la performance, on ne pense aucunement la compétence. Même si Giddens propose des concepts de compétences des acteurs, ces derniers ne sont en aucun pour les agents créateurs, ils/elles ne disposent de facultés agentives qu'en vue de reproduire un ordre social déjà existant (Giddens, idem.). Par ailleurs, comme nous l'avons déjà souligné, l'approche traditionnelle de l'incorporation idéologique fait paradoxalement fi de l'importance des affects. Il est

toujours question du corps et de l'esprit, mais pas des affects. Qui plus est, ce qu'elle néglige et c'est peut-être là la grande leçon des Têtes Sensibles, c'est que l'incorporation idéologique est non seulement une modalité d'appropriation matérielle (le corps, dans son aspect sécable), psychique, affective (nous rajoutons) mais également un vecteur de l'agentivité subalterne puisque les acteurs/actrices partent de ce monde déjà là avec lequel ils/elles font corps et esprit pour s'exprimer et agir. Dans le cas des Têtes Sensibles, elles partent de leurs corps, de leurs affects comme socle critique, subversif à la libération de leur parole. Autrement dit, on voit se dessiner une dynamique paradoxale du pouvoir qui s'articule dans une tension dialectique entre performance d'une médiation coercitive du pouvoir d'une part, et libération sur la base de cette médiation, d'un agir créateur que nous nommons compétence poïétique. Il nous semble qu'il y a donc un jeu entre ce qu'on peut appeler d'une part, une *localisation pathique* du pouvoir par incorporation idéologique et d'autre part, une *focalisation pathique agentive* des acteurs/actrices qui font une immersion dans leur expérience pratique de la domination pour s'engager dans une nouvelle poïétique du lieu, l'invention d'un ordre phénoménologique, symbolique et esthétique. Or, résoudre l'énigmatique question du lieu, n'engage-t-elle pas de s'interroger sur les habilités requises à la réalisation d'une nouvelle démiurgie du réel ?

Conclusion

C'est ainsi que nous arrivons au terme de cette communication en débouchant sur cette idée de compétence poïétique qui mériterait une attention théorique singulière dans la mesure où, elle soulève d'emblée une diversité de question telles que : quelles sont les éléments constitutifs de la compétence poïétique? Au moyen de quelle(s) procédure(s) se réalise-t-elle? Dans quel contexte? Serait-elle le propre des dominé-e-s? Sinon, comment se travaille-t-elle en fonction de la posture structurelle des actrices/acteurs à l'intérieur d'un rapport de force? En finalité, que réalise-t-elle et surtout comment parvient-elle à instituer un pouvoir, c'est-à-dire, à définir un régime de perception et un ordre sensible du monde? Le

cas des Têtes Sensibles nous invite à penser que si la compétence poïétique est un enjeu de la lutte subalterne, c'est qu'elle est en soi une forme de pouvoir. Elle constituerait la grammaire élémentaire de l'hégémonie culturelle et de la poïèse ontologique des collectivités car, elle nous rappelle que toute hégémonie ou monde déjà là a d'abord été poïèse, c'est-à-dire, procès de création et que le déterminisme n'épuise pas tout à fait, même en condition de négativité, l'aspiration au changement chez les sujets, celle de se rêver autrement que le monde nous a fait. Or, comme nous l'avons vu avec les Têtes Sensibles, si l'expérience affective permet la réflexivité critique, l'opération démiurgique d'un réel symbolique déjà là est extrêmement complexe. Elle requiert semble-t-il de mobiliser plusieurs dimensions telles que: 1/ le langage, renvoyant ici à la création conceptuelle patronymique où se pose ici la question du concept et de son sens (ex : Têtes Sensibles) ; 2/Or, la formation conceptuelle est elle-même tributaire de l'inscription dans un espace social, un champ; 3/ la recherche d'un lieu non pas comme espace physique au sens du champ bourdieusien, mais comme construction imaginaire qui rend compte d'un télos des communautés chez les Têtes Sensibles); 4/le travail d'une forme signifiante, en l'occurrence ici le cheveu, objet qui se pense d'abord comme signe de reconnaissance c'est-à-dire, renvoyant à la communalité d'une expérience vécue, éprouvée avant d'être investie comme signe d'identité (Le Breton, 2002) ; 5/la construction de critères d'évaluation (subjectif, normatif) de la forme qui opèrent comme des leviers de consécration, ontologique et sociale ; 6/enfin, un travail collectif de l'expérience pathique du corps et du rapport à l'altérité qui rend compte de la dialectique entre localisation pathique du pouvoir et focalisation pathique agentive des actrices/acteurs. En fin de compte, s'il nous reste encore à situer notre concept de compétence poïétique vis-à-vis de sociologies de l'agentivité comme celle de Giddens (2005), de Certeau (1990) ou encore d'Habermas (1987), nous entrevoyons d'ores et déjà que l'*espace social* (un champ), les *pratiques*, le *lieu* (l'imaginaire), le *signe* et le *langage*. Reste à savoir quels liens de nécessiter chacune de ces dimensions entretiennent les unes par rapport aux autres

et comment concrètement une compétence poïétique assoit un régime de perception comme pouvoir. Quel est le statut de l'évaluation esthétique tout au long du procès de resignification et de la performance du nouvel ordre symbolique institué ?

Bibliographie

BOURDIEU, P. (2003). Méditations pascaliennes, Paris, Éditions du Seuil

BYRD, A.D., et Tharps, L. (2001). Hair Story. Untangling the Roots of Black Hair in America. New York : St. Martin's Press.

CRAIG, M. B. (1995). Black is Beautiful. Personal Transformation and Political Change. Berkeley, Sociology, University of California.

CRAIG, M. Leeds. (2002). Ain't I a Beauty Queen? Black Women, Beauty, and the Politics of Race. Oxford Oxford University Press.

CORCUFF, P. (2011). « Présupposés anthropologiques, réflexivité sociologique et pluralisme théorique dans les sciences sociales. », Raisons politiques 3, n° 43, p. 193-210

DARNELL, V. N. (2009). Tenderheaded. A Saga of Plaits and Beads. Outskirts Press.

DE CERTEAU, M. (1990). L'Invention du quotidien, 1. : Arts de faire et 2. : Habiter, cuisiner, Paris, Gallimard.

DIA, S. (2003). Aesthetic Resistance to Commercial Influences: The Impact of the Eurocentric Beauty Standard on Black College Women. The Journal of Negro Education, 72(4), 467-477. <http://www.jstor.org/discover/10.2307/3211197?uid=3739464&uid=2129&uid=2&uid=70&uid=3737720&uid=4&sid=21103247293267>

EBONG, I. et Bundles, P. A. (2001). Black Hair. Art, Style, and Culture. Universe publishing.

FRASER, N. (2011). Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution. Paris : La Découverte.

FOUCAULT, M. (1975). Surveiller et punir. Naissance de la prison, Paris, Gallimard.

GIDDENS, A. (2005). La constitution de la société, Paris, PUF

HABERMAS. J. (1987). Théorie de l'agir communicationnel, tome premier : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société, Paris, Fayard.

—. (1987). Théorie de l'agir communicationnel, tome second : critique de la raison fonctionnaliste, Paris, Fayard.

HARRIS, J., et P. JOHNSON, (2001). Tenderheaded. A Comb-Bending Collection of Hair Stories. New York : Pocket Books.

HOOKS, B. (1981). Ain't I a Woman? Black Women and Feminism. Boston : South End Press.

—. (1988). Straightening Our Hair. Z Magazine, The Spirit of Resistance Lives. <http://www.zcommunications.org/straightening-our-hair-by-bell-hooks>

LAURENT, P-J. (2010). Beautés imaginaires. Anthropologie du corps et de la parenté, no Anthropologie prospective. Louvain-la-Neuve: Bruylant-Academia.

LE BRETON, D. (2002). Signes d'identité. Tatouages, piercings et autres marques corporelles. Paris, Métailié.

MATHIEU, N-C. (2007). L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe, Paris, Indigo & Côté-femmes.

ROCK, C. (2009). Good Hair. [DVD]. Chris Rock Productions.

ROOKS, N. M. (1996). Hair Raising. Beauty, Culture, and African American Women. New Brunswick, Rutgers UP.

SITAHALL, S. (2005). The Social Construction of Beauty and the Politics of Skin Color and Hair Texture Among Black Women. Toronto : University of Toronto. <http://kwul.kwu.ac.kr/oversea/95_MR07530.PDF>

SCOTT, J.C. (2008). La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne, Paris, Éditions Amsterdam.

TATE, S. A. (2009). Black Beauty. Aesthetics, Stylization, Politics. UK : University of Leeds.

WILLET, J. (2000). Permanent Waves. The Making of The American Beauty Shop, New York, University Press.

Le sujet-sociologue, un double « Je » de l'objectivation. Enjeux et perspectives de l'éthique de la recherche.

Annabelle Ponsin
Candidate au doctorat de sociologie
Université du Québec À Montréal

Résumé: Nous vous proposons de traverser avec nous un processus d'objectivation sociologique afin de saisir les épreuves normatives en jeux dans les étapes d'une recherche. Ce parcours sera l'occasion de tracer l'itinéraire des lieux de pouvoir de ces moments d'objectivation. Nous franchiserons ainsi les étapes de la « conceptualisation » (1), du terrain empirique (2) et de la publicisation (3) comme autant de balises pertinentes pour saisir la dialectique entre normativité et subjectivité en sociologie. Cet itinéraire temporel, intersubjectif, et normatif questionnera, in fine, l'enjeu de la responsabilité antérieure, simultanée et postérieure du sujet sociologue durant sa recherche. Ainsi, cet article invite à revenir sur les aspects théoriques, méthodologiques et discursifs de nos démarches afin d'expliciter l'enjeu du pouvoir de l'objectivation en sociologie. Il propose de mettre en relief les moments de mon parcours de « sujet-sociologue » en ce qu'ils ouvrent des perspectives heuristiques pour la compréhension éthique et épistémologique de nos démarches sociologiques.

❖

Ma recherche porte sur les mécanismes de subjectivation des membres des familles de cadres (de parents actifs, reconnus comme hétérosexuels) dans l'espace-temps quotidien qui les caractérisent. De manière générale, je m'intéresse à l'intime (dans le rapport au corps et au temps) et au privé (comme mode d'organisation du quotidien). Mon travail questionne la manière dont la modernité néolibérale (Beck, 2003) structure les processus d'individuation (Martuccelli, 2004) et les constructions de « collectifs privés » tels que la famille et le couple. Je traite, plus particulièrement, de l'imbrication des injonctions à l'autonomie et à la performance sur les individualités et les collectifs. Cette thèse porte ainsi sur les processus de subjectivation des membres des familles cadres, face au temps de « l'urgence » (Aubert 2003 et Bouton 2013). J'analyse la conciliation classique de la famille et du travail de ces cadres « bi actifs », pris dans un « double processus de carrière ». (Meyfret, 2012), mais du point de vue spécifique de leur vie collective familiale. L'enjeu est alors de saisir dans quelle mesure la temporalité spécifique de ces familles structure les subjectivités des membres du couple (dans leur vie professionnelle, parentale, conjugale), des enfants (dans leur socialisation, leur scolarité) et des familles (dans leur mode de gestion quotidienne). Cette triple histoire identitaire s'interroge au prisme de leur co-construction individuelle et collective. Ma démarche correspond ainsi à une analytique du pouvoir (Foucault, 1976) dans laquelle les normes y sont étudiées par leurs caractères dynamique, fluide, et continuellement rejoué par les sujets (Canguilhem, 1943 ; De Certeau, 2002) et non dans une vision binaire ou duale (oppression versus résistance, possession versus soumission). En interrogeant ma propre normativité sociologique, j'étudie les reconfigurations normatives qui drainent notre quotidienneté.

Mon ancrage empirique repose sur une étude de terrain ethnographique en immersion participante dans laquelle ma propre subjectivité se met à l'épreuve de celle des autres. Je suis, en effet, baby-sitter dans les familles observées. Cette posture permet une analyse ethnographique croisée des membres de la famille dans

le sens où elle part de chaque membre, de chaque maillon de la chaîne, pour saisir l'ensemble familial par ses liens (Weber, 2003). J'ai ainsi réalisé une première étude durant un an auprès de deux familles de parents cadres à mi-temps (de 16h à 20h, les 5 jours de la semaine, de septembre à juin, 6 enfants de 6 à 19 ans). Cette immersion des « temps de soirée », à la fois participative et « observante », s'est poursuivie par des entretiens qualitatifs avec eux et quatre autres familles cadres (entretiens semi-directifs des parents et enfants retraçant leur parcours de vie biographique individuel, conjugal et familial et réalisation collaborative de carnets de bords de leurs gestions des temps quotidiens). Cette première expérience représente un véritable laboratoire heuristique dans lequel la subjectivité (du point de vue de l'enquêteur comme de l'enquêté) se révèle fondamentale. Elle nourrit mon insertion en tant que sujet-baby-sitter dans ces familles et, par la même, alimente mes observations et ma participation de sociologue. Loin d'être un biais dommageable, elle symbolise le point nodal de la fertilité de mon approche (Devereux, 1987).

Nous l'avons abordé en filigrane, le pouvoir est ainsi une notion «transversale» dans ma recherche : elle est mobilisée pour saisir les processus de construction des sujets observés, mais également pour interroger mon propre regard objectivant. Elle est à la fois le point de départ (en ce que mes positions de sujet et de sociologue dans les sphères académiques et sociales fondent un regard spécifique sur ces lieux de pouvoir que sont ces familles) et le noyau de ma réflexion (en ce que l'objet même de mes analyses porte sur les constituions des sujets au quotidien dans ces lieux).

Or, peut-on objectiver en tant que sujet-sociologue les vécus intersubjectifs de ce type d'enquête ? Comment faire valoir, en tant que jeune chercheure notamment, ma démarche scientifique, ayant pour socle fondamentale les intersubjectivités et leurs liens, dans une tradition de la légitimation scientifique par la neutralité objectivante ? En d'autres termes, comment pratiquer légitimement (de par nos méthodes et nos cadres théoriques) une science par le « je » sur les « je » et

leurs relations singulières ? Ceci fut un nœud central initiant ma réflexion sur les lieux de pouvoirs dans le processus d'objectivation sociologique.

En effet, cette analyse du pouvoir que je pose en même temps que d'en faire l'épreuve bouscule les perspectives sociologiques traditionnelles. En prenant appuie d'emblée sur la subjectivité du sociologue, à commencer par la mienne, dans sa relation au monde social étudié et dans les enjeux de pouvoirs que cette relation soulève, cette posture, semble déranger l'image traditionnelle sur laquelle repose la scientificité sociologique (Bourdieu, 2002). Elle questionne la neutralité, et le sens de l'objectivité de nos objectivations sociologiques. A contrario de ces conventions, je fais l'hypothèse, par mon expérience théorique et empirique en construction, que nier l'intersubjectivité de ce type d'approche non seulement altère la réflexion, mais court-circuite le processus même d'objectivation. En effet, tout d'abord, en termes d'éthique professionnelle, la normativité des postures « convenues » du sociologue empêche de s'interroger sur les relations même de pouvoir qui sont inhérentes à nos travaux ainsi qu'à nos propres constructions subjectives. Ensuite, en termes méthodologique, questionner la subjectivité du sociologue à partir des relations de pouvoir qui s'installent entre lui et ses objets, qui plus est lorsque cet objet est lui-même composé de sujets, parait fondamental dans une recherche sur les co-constructions des subjectivités contemporaine. Finalement, en termes d'épistémologique, interroger cette subjectivité permet de retracer les différentes étapes de la démarche du sociologue. C'est ce triple apport de la subjectivité, notamment parce qu'il vient réveiller le triple lien sociologique entre méthode, éthique et épistémologie (Larouche, 2000) que je voudrais interroger plus largement avec vous au prisme du processus d'objectivation sociologique. La dimension relationnelle du pouvoir structure mon interrogation constante quant à l'enjeu de l'interaction dans les étapes de pensée de cet article (interaction s'opérant dans la conceptualisation de notions, les terrains empiriques et dans les publicisations écrites et orales des analyses).

L'objectif de cet article est ainsi de proposer une réflexion épistémologique sur les différentes étapes de la démarche d'objectivation comme illustration d'une triple responsabilité du sociologue pris comme sujet. Ce retour sur la place de la normativité dans l'objectivation sociologique veut initier une réflexivité conjointe et nécessaire de la responsabilité du sujet-sociologue. En ce sens, ce que nous pouvons appeler, les trois moments d'objectivation du sociologue, sont aussi trois lieux de pouvoirs et ainsi trois espaces de responsabilités du sujet-sociologue : Or ces trois épreuves ne peuvent se comprendre que si l'on accepte du même coup un questionnement du sociologue comme sujet en relation. C'est *in fine* par un questionnement du sens de l'objectivité sociologique, et de ses acteurs, que nous tentons ici d'ouvrir des perspectives. Nous prenons ainsi l'itinéraire des épreuves d'objectivation que le sociologue, en tant que sujet, doit nécessairement traverser: celui de la conceptualisation (I), de l'empirie (II), et de la publicisation(II).

Les concepts de nos analyses comme lieu de pouvoir interactionnel latent. Responsabilité et éthique préalable du sujet-sociologue.

Dans cette section nous parcourrons « le monde des concepts » que nous utilisons afin d'y extraire les dimensions temporelle, historique, et subjective du pouvoir interactif qui s'y loge. Ainsi, après être revenue sur l'historicité de la subjectivité, comme concept et comme vécu, (1), j'analyserai les incidences de celle-ci sur les postures du sociologue lui-même sujet utilisant ces concepts (2) Je questionnerai *in fine* la responsabilité et la justesse sémantique requises chez les sujet-sociologues face aux pouvoirs intrinsèques des mots et des relations lexicales dans lesquels ils sont pris(3).

La « subjectivité » comme condition d'une historicité et d'une normativité d'époque.

Travaillant sur les processus de subjectivation quotidienne et biographique, je me propose d'analyser un concept nodal dans ma réflexion, celui de 'sujet'. Nous nous plongerons ainsi dans sa propre histoire normative, afin de saisir l'enjeu de

son usage par les sociologues eux-mêmes sujets. C'est en ce sens que nous tisserons les liens entre temporalité, normativité et subjectivité.

L'idée de l'unité de base « je » est relative, notamment au contexte spatio-temporel dans lequel on se situe. Dans la société Kanak, par exemple, il n'y a pas de pronom personnel singulier, il est toujours au pluriel, plus précisément au « duel » (Breton, 2006). La subjectivité, et le sens que nous lui donnons, sont ainsi des construits sociaux. Existentiel d'abord, dans le sens où nous acquerrons peu à peu dans nos sociétés occidentales la signification et la portée de notre subjectivité au cours de notre vie et qu'elle évolue au fil de l'âge. Elle est aussi un construit conceptuel performatif lorsque le fait de la théoriser, pour la saisir, induit dans le même temps un sens prédictif à cette même subjectivité, socialement reconnue et acceptée. La conceptualisation de la subjectivité décrit, en même temps qu'elle guide, le sens que nous devons donner à la subjectivité. Ainsi sa définition est contextuelle, liée à l'époque, au lieu dans lequel se formule sa définition. Les concepts sont liés au « paradigme » d'une époque, à sa communauté de pensée.

> Le paradigme est un cadre qui définit les problèmes et les méthodes légitimes, et qui permet ainsi une plus grande efficacité de la recherche : un langage commun favorise la diffusion des travaux et canalise les investigations. (Kuhn, 1962)

En ce sens, il me semble pertinent de saisir les « lunettes » d'analyses qui correspondent au paradigme de la « subjectivité », son interprétation, ses outils théoriques et méthodologiques spécifiques. Seul un retour réflexif sur ce que l'on pourrait appeler « l'épistémè du je » (Foucault,1966) me semble convaincant pour pouvoir me situer et prendre position, de manière critique et affinée, dans les courants de pensées m'entourant.

Je suis traversée par une double tradition philosophique et sociologique conceptuelle qui traite tantôt du « sujet » (question philosophique de la subjectivité), tantôt de l'individu (questionnement davantage sociologique du processus socio-

historique d'individuation), mais qui, pour moi, se réunit dans une problématique du « je » contemporain historiquement marqué.

Les philosophes modernes ont constitué une histoire de la subjectivité sur laquelle je prends implicitement appui. Les concepts attenants aux problématiques de la subjectivité révèlent implicitement cette tradition dont nous sommes issus. Celle-ci élabore la philosophie du sujet « occidentale » actuelle. De sorte que si l'âge classique inscrit les prémisses d'une conscience de soi, la philosophie existentielle et phénoménologique décrit l'existence humaine par ce travail de la conscience réflexive. Ce travail ferait passer du moi passif (comme désir spontané) au sujet véritable (comme existence véritable, active) (Misrahi, 2006). Le sujet est, à l'issu de ce travail conceptuel, défini comme un être conscient et responsable de ses pensées et actes. Le sujet, pour être reconnu comme tel, s'inscrit donc dans une résistance à soi, dans un travail de reformulation et questionnement de sa propre existence, et de l'autre. Le sujet actif est un sujet pensant, réflexif, agissant en vertu de cette conscience. Implicitement c'est donc cette définition discriminante de la subjectivité comme active (et non pas passive tel un moi intuitif) que j'avais adoptée originairement. J'associe cette tradition philosophique avec une tradition sociologique contemporaine. Le sujet philosophique, défini par sa « résistance réflexive », est alors spécifiquement analysé dans sa capacité "d'individu" résistant face aux injonctions de performance. À la lumière des travaux d'Elias, j'analyse le processus d'individualisation dans ces acceptions négatives, mais également positives (Élias, 1976). Je pars du renversement de l'équilibre « nous-je », pour saisir la manière dont la dialectique « individu et collectif » modèle les sujets, ou individus d'aujourd'hui.

> Le monde contemporain, tel que nous le concevons aujourd'hui dans la plus ordinaire de nos perceptions personnelles et de nos représentations collectives, est indissociable de la centralité de l'individu». Même si « cette primauté peut prendre différents sens et des formes variables selon les domaines [...] l'importance de ces variantes (ontologique, axiologique, méthodologique) ne peut aucunement être négligée (Martuccelli, 2010).

Par ailleurs, ce processus d'individualisation des sociétés modernes amorcé au 18éme siècle est étroitement lié à l'intérêt croissant pour l'autonomie. Or l'autonomie comme notion a subi une mutation de principe en étant traversée par la logique néolibérale : *« À l'autonomie comme aspiration succède l'autonomie comme condition de tout un chacun qu'elle que soit sa position dans la hiérarchie sociale »* (Ehrenberg, 2010). C'est ici particulièrement que se lient les deux traditions socio-philosophique de l'analyse des subjectivités. L'autonomie, perçue comme condition première d'accès « actif » au statut de sujet, est historiquement mutée de l'intérieur. Elle n'est plus seulement une liberté de participation accrue à la politique, tel que décrit en philosophie du sujet, *« mais un changement dans l'esprit de l'action qui fait de l'autonomie des individus, de la capacité à se gérer par soi-même et agir de soi-même la valeur suprême »* (Ehrenberg, 2010). De valeur souhaitée, elle est devenue valeur suprême, une aspiration nécessaire, une condition d'émancipation qui chapeaute, à mon sens, le reste. Nous ne parlons plus d'une simple autonomie politique et morale revendiquée, mais d'une injonction à l'autonomie incorporée. Les vecteurs de ces normes quotidiennes ne sont donc plus des contraintes, mais des injonctions. L'autonomie ne serait alors plus seulement l'œuvre d'une conscience critique réflexive. Elle serait également l'œuvre d'une injonction sociale intériorisée. Cette collision conceptuelle socio-philosophique, au cours de l'histoire, vient alors interroger notre propre approche des subjectivités. C'est en ce sens qu'auparavant, dans mes travaux, je distinguais les actes d'autonomisation injonctifs, des actes d'autonomisation « authentique » avec pour seul critère la résistance ou non, dans les pratiques, aux injonctions de performance et d'autonomie. Or ces deux tendances conjointes dans l'approche des subjectivités posent problème : celle de saisir les sujets par leur seule « activité réflexive » et, parallèlement, celle de faire de l'autonomie, et ses ambiguïtés sémantiques et existentielles, le repère clef de cette compréhension. Les traditions de pensées dans lesquelles je m'inscris m'ont donc amenée donc vers deux lacunes et apories. Elle entraîna ma posture théorique dans une conception duale et discriminante du processus de subjectivation. Les sujets ne

semblaient alors se construire que dans une dialectique normative, mesurée en fonction de son degré « d'authentique autonomisation » vis-à-vis des « injonctions normatives ». Ma démarche semblait ainsi elle-même normative et comprenait finalement peu de formes de sujet. Si cette conceptualisation fut fertile un temps, il faut, à mon sens, savoir suspendre celle-ci pour tenter de peu à peu s'en défaire ou, du moins, de ne plus s'en suffire. Ce détachement heuristique et autocritique est, selon moi, une approche éthique nécessaire pour quiconque souhaiterait embrasser au mieux les mécanismes sociaux et leurs multiples facettes.

Or, c'est ce parti pris que je souhaiterai discuter avec vous. Nous l'avons vu, la subjectivité est historiquement marquée par la dynamique des normes : comme concept et comme expérience vécue. Qu'en est-il du sociologue à la fois sujet sociale et sujet « savant » pris dans cette historicité ? Peut-il se défaire de l'ancrage historique dans laquelle sa subjectivité fut formée ? Et mieux, peut-il se détacher de sa subjectivité pour analyser, à distance, les subjectivités à l'étude ? En d'autres termes, un sociologue peut-il ne pas être sujet ? C'est à travers l'analyse de la posture subjective du sociologue que je souhaiterais amener le débat.

Le sociologue peut-il ne pas être un sujet ?

Qui sont ces « je » que je décris dans mon travail sociologique à l'instant T ? Qui est « ce je » sociologue que je porte, que j'incarne moi-même dans mes travaux ? Quels sont leurs fondements conceptuels et pratiques qui les animent, et quelles sont leurs portées ? Et comment aborder les sujets lorsque sa propre posture sociologique est immergée de concepts structurants et structurés avant nous ?

Si l'on en suit la tradition sociologique dans laquelle nous baignons depuis nos premières années sur les bancs universitaires, le sociologue se devrait d'être objectif, neutre, en distance. Or, si je reprends la problématique en question, le sociologue avisé se devrait ainsi de saisir les subjectivités sans se soucier du filtre que son propre statut lui impose. Il devrait se distancier d'une réalité subjective qui lui donnerait pourtant les clefs de compréhension du phénomène. En l'occurrence,

pourquoi le sujet-sociologue ne pourrait-il pas objectiver, au sens premier de « porter devant lui ses analyses », justement à partir de sa subjectivité, qui de toute évidence sera première. Et pourquoi ne pas faire de ce biais apparent, un tremplin heuristique ? C'est un double construit de la subjectivité, existentiel et conceptuel, que je pose. Je suis, en tant que sujet et sociologue prise dans un double mouvement : celui de me reconnaître dans ce type même de subjectivité, de me rapporter à ma propre subjectivité de la sorte et celui de saisir et de conceptualiser mon approche implicitement par ces outils paradigmatiques de la subjectivité. Ce processus double fait l'épreuve d'une mise en doute, d'une déconstruction qui tend à un renversement de perspective. En ce sens, pour répondre à l'interrogation initiale quelque peu provocante, c'est en prenant à bras le corps la problématique de la subjectivité contemporaine et ces incidences plurielles que nous pourrions véritablement, il me semble, comprendre sociologiquement nos données et nos vécus de sociologues. Seule une prise en compte du sociologue comme sujet permettrait de sortir de l'aporie.

En l'espèce, sans retour réflexif dans l'épistémè du « sujet » (Foucault, 1966), mon regard se noierait dans le paradigme qui l'a vu naître et ne serait prendre conscience de l'aporie d'une seule approche des subjectivités en termes de dualité (action versus passivité; résistance versus soumission, conscience versus inconscience; etc.). Le langage universitaire sociologique n'est ainsi pas exempt d'un certain contexte normatif. Il est empreint de tradition, de forme de légitimités spécifiques qu'il faut savoir comprendre pour s'en dessaisir en partie. Cette analyse de la compréhension de la subjectivité dans mes travaux est un point d'appui pour saisir les tenants, les présupposés véritables de ma posture sociologique et épistémologique passée afin de rebâtir de nouvelles ouvertures épistémologiques. Cette mise à distance m'ouvre ainsi d'autres voies transversales, d'autres angles de vues du caractère pluriel de ce concept. Mon pari est ainsi de poser la posture sociologique par sa nécessaire subjectivité, notamment parce qu'elle nourrit éthiquement et épistémologiquement ma sociologie.

Fondement épistémologique par l'autocritique. Retour sur la responsabilité éthique réflexive du sujet-sociologue.

Cette première partie vous expose, par l'exemple, les raisons qui m'ont poussée à considérer, comme primordiale, les responsabilités du sujet-chercheur-e face à ses présupposées anthropologiques. Je reviens avec vous brièvement sur ma propre autocritique conceptuelle et pratique, parce qu'elle est devenue base de mon épistémologie. Dans la lignée de Corcuff, je souhaite inscrire ma démarche dans une « épistémologie de la fragilité », c'est-à-dire « une approche globale des registres de connaissance assumant leurs limites, leurs imperfections et leurs faiblesses » (Corcuff, 2000). Celle-ci, il me semble, est au fondement d'une véritable démarche critique capable de rendre compte de ses critères d'évaluations et d'éviter un discours implicitement normatif. C'est parce qu'il n'y a pas de sociologie sans base normative, que nous nous devons de rendre visible nos présupposés normatifs (Munch, 2011). Ce travail, dont je vous expose ici les prémisses, interroge tant mon regard de sociologue (vis-à-vis des sujets en question) que ma posture de sujet-sociologue. C'est la propre normativité de ma démarche de sociologue qui est en question. Or poser une définition du sociologue comme sujet est un tremplin heuristique pour saisir un phénomène dans lequel je suis également prise (comme sujet et sociologue). Mais surtout, elle est principe d'une éthique professionnelle qui n'est pas aveugle sur sa subjectivité et des relations de pouvoir dans lesquels elle est prise. En ce sens, la base de cette définition permet, selon moi, d'avoir une éthique professionnelle et académique qui n'est pas prise dans des illusions qui l'empêcheraient d'admettre que le sociologue est aussi un sujet. J'interroge mon « rapport aux valeurs » (Kalinowski,2000) en aval de mon terrain afin de faire du sujet « épistémique » (Larouche,2014), que je représente, un sociologue de terrain un tant soit peu éthique et déontologique.

C'est ainsi que je me propose d'éprouver la fertilité de cette conception du sujet sociologue avec mon propre travail de terrain.

Terrain sociologique comme lieu interactionnel normatif. Responsabilité et déontologie du sujet-sociologue en action.

Ce travail réflexif conceptuel en amont me permet d'ajuster mes « lunettes » d'observation ainsi que mon approche participative, lors du moment de mon enquête, pour une analyse plus fine et fertile des enjeux normatifs des processus de subjectivation. Il est également le support d'une pratique déontologique de terrain moins stigmatisante pour les sujets « observés ». C'est ici que nous saisirons l'interrelation des moments de responsabilités du chercheur. Une responsabilité préalable fonde et structure le travail d'enquête éthique et son orientation. Elle se révèle par la même d'autant plus déterminante. Ma posture propose une analyse ethnographique des modes de vie et des configurations familiales. Dans un premier temps, nous reviendrons sur le versant heuristique de cette pratique. En ce sens, elle permet et rend possible « une prise de vue » d'ensemble sur ces interactions singulières du familiale, du conjugale et des individualités (1).Cette situation privilégiée du sociologue dans ces familles le place, de manière optimale, dans un espace de pouvoir à observer. Nous exposerons ensuite les spécificités de ce travail participatif, de co-construction et co-transformation des subjectivités, qui font de ce terrain un espace privilégié de données expérientielles sur ces normes familiales (2). C'est ainsi que ma définition se mettra à l'épreuve de l'empirie pour donner un sens pragmatique à sa nécessité éthique et épistémologique(3). Cette définition, loin d'être un simple défi de langage sociologique, prendra forme dans une nécessité de terrain que nous abordons maintenant.

Le terrain comme espace d'observation privilégié des capacités normatives des sujets.

L'idée initiale de mon entrée de terrain était de trouver une place privilégiée pour saisir de l'intérieur des normes en formation. L'entrée de ce terrain par le versant fonctionnel de ces familles semble être une approche idéale pour pouvoir observer, tout en entrant dans leurs mécanismes, ces familles à forte demande d'externalisation (Meyfret, 2012, Kaufmann, 1996). En ce sens, elles ont besoin,

pour organiser leur quotidien, d'avoir recours à de multiples acteurs « extérieurs » qui finalement deviennent eux-mêmes des agents primordiaux, à degrés divers, de l'organisation interne de la famille (Baby-sitter, agents d'entretiens, professeurs particuliers, maraîchers, coiffeurs, etc.). Ma « mise en terrain » prit donc une place déjà formée, signifiante en elle-même, pour comprendre ces familles. Je définis ces familles comme des « interfaces d'acteurs » en relation de pouvoir, mais aussi des « interfaces de flux » (ces familles s'organisent par les mouvements d'acteurs internes-externes qu'elles génèrent nécessairement). C'est en m'intégrant dans ces flux que je me suis insérée dans ces familles.

Cette place rendait alors visible, de l'intérieur, des rouages de ces « fabriques » collectives des subjectivités à différentes échelles : fratrie, couple, parents, grand-parents, agents extérieurs. Les relations observées ont révélé des rapports de pouvoir de sexes, d'âges, mais aussi de classes au sein de ces espaces privés quotidiens. Pour l'exposer brièvement, parce que ces données nécessiteraient un article thématique à elles seules, je choisis d'extraire de celles-ci une variable qui exemplifie l'interrelation quotidienne des rapports de sexes, classe et âge en une seule subjectivité : la baby-sitter. Sa position, que j'occupe, dit à elle seule les normes de sexes (fonctions « féminines » et maternelles attendues de la baby-sitter), d'âges et de classe (en l'occurrence, ce type d'emploi, adaptable et partiel correspond et vient répondre à mon statut de jeune étudiante précaire) qu'il s'y joue. Par ailleurs, mon poste de baby-sitter est à la fois condition et conséquence des carrières de ces mères de famille. Elles ne peuvent s'y inscrire que parce qu'elles gèrent la délégation de leurs « fonctions maternelles » familiale à d'autres femmes au statut moindre. Pour faire échos aux travaux de l'imbrication de ces rapports (Kergoat, 2009), une forme de délégation genrée et sociale entre femmes s'opère pour que ces femmes perdurent au quotidien dans leur statut professionnel. Derrière une émancipation professionnelle affichée de ces femmes, se logent alors des formes renouvelées de rapports sociaux inégalitaires quotidiennement dessinées. Non seulement cet exemple expose la formation normative d'un sujet au

sein de ces familles, mais, par la même, il interroge le statut du sujet-sociologue objectivant que je représente. Il illustre le fait que l'observation sociologique, parce que toujours située, n'est jamais neutre. Le simple fait d'être étudiante me place socialement et spécifiquement au sein des jeux de normes de ces familles.

> Cette vie sociale oblige et [...] confère au chercheur une place particulière vis-à-vis de son terrain d'enquête (Goffman, 1988).

Le fait d'y prendre place activement dans un triple rôle (fonctionnel, affectif et éducatif) renforce et nourrit cette objectivation qui serait d'emblée subjective. En ce sens, le terrain en modifiant le sujet baby-sitter que je représente, restructure ma propre position de sujet-sociologue. Il vient alimenter le premier degré de mon hypothèse sociologique selon laquelle l'objectivation se joue nécessairement entre deux sujets qui doivent se dire.

> Encore faut-il, pourtant, si l'on veut que ce discours soit plausible ou même intelligible, que ce moi s'énonce lui-même et dise à l'adresse de qui il tient ce discours sur l'autre : car seul un être humain se dénommant lui-même « je » peut en dessiner un autre comme « il » et il ne saurait le faire qu'à l'adresse d'un « tu » (Favret-Saada, 1981: 42-43).

En ce sens, c'est bien le sujet en moi qui participait. Cette forme de jeu de pouvoir, dans l'externalisation des fonctions familiales, m'était quotidiennement destinée et rappelée. C'est ce versant participatif et co-constructif de nos subjectivités comme données sociologiques expérientielles spécifiques que j'aimerai dorénavant vous exposer.

Le terrain comme espace privilégié de participation à l'intersubjectivité normative quotidienne.

L'observation participante en immersion m'a permis de m'intégrer véritablement aux logiques de ces familles. Si cette place, en me situant dans un rapport de pouvoir, a rendu visible ce travail de norme, c'est aussi, et surtout, notre partage de cette vie normative quotidienne qui représente une donnée participative forte à mon sens. Ma stratégie était de m'insérer dans ces familles, de m'y fondre,

pour les comprendre. Or ce rôle triple que j'ai évoqué (Agente de médiation de la gestion familiale quotidienne, confidente et tutrice pédagogique), s'est lui-même constitué et modifié implicitement au fil des interrelations, des attentes et des demandes des parents et des enfants. Ma subjectivité constituait une interface de diffusion et de réception de normes : je recevais des parents des attentes de diffusion de valeurs implicite à transmettre aux enfants qui eux-mêmes me rejouaient ces attentes et les retravaillaient auprès de moi. C'est ainsi par un jeu à trois voies (parents, baby-sitter, enfants) que se comprenait le mieux l'articulation et le travail progressif des normes. C'est dans cet entrecroisement que je fus peu à peu amené à m'autonomiser dans mon travail de babysitter. À l'image de la subjectivation autonome et responsable des membres de ces familles, il fut de plus en plus nécessaire pour moi d'agir de façon autonome et responsable dans mon rôle de babysitter. Je le réalisais sans même le saisir d'emblée. Je fus socialisée à leur rapport à l'autonomie et la confiance aidant, il m'était de plus en plus demandé implicitement d'être autonome dans mes actes. En ce sens, les listes de recommandations que me laissaient les mères s'épuraient au fil du temps sans pour autant signifier une diminution des exigences ou des cadences de mon rôle. En réalité les tâches s'incorporaient en moi et devenaient l'évidence (pour eux comme pour moi) et d'autres tâches venaient alors s'agglomérer dans mon panel de « compétences » et dans mon rythme de baby-sitter. C'est donc une double socialisation, comme sujet de leur famille, que j'ai pu vivre : l'intégration se fit par l'autonomie progressive et par l'incorporation de leurs rythmes quotidiens. D'abord, il s'agissait d'incorporer les normes pour qu'elles ne soient plus un effort pour moi et pour les membres les diffusant (tels que les mères ou les grandes mères dans ces cas de rôles maternels du quotidien) soient libérées au quotidien de cette fonction. Ensuite, peu à peu, les tâches se densifiaient et s'intensifiaient en complexité. Elles se parcellisaient dans l'espace, me demandant d'être plus mobile et réactive. Je devenais un maillon de la chaîne familiale à mesure que mon rôle épousait plus finement les attentes et les rythmes familiaux. De fait, je me travaillais

continuellement au contact de ce travail de « diffuseur » normatif que j'effectuais auprès des enfants. Inversement, ce rôle de diffuseur agissait sur leur propre construction d'enfant. Or, c'est cette mutation de ma propre personne qui s'est révélée à mon sens significative sur le rôle de diffuseur de normes. Je me retrouvais parfois perplexe, dans une dissonance avec mes propres valeurs. C'est finalement une incapacité normative vis-à-vis du terrain d'étude que je vivais en tant que participante-observante dans les familles. Ce n'est pas seulement leurs normes qui se confrontaient aux miennes, ou plutôt leurs capacités normatives qui se confrontaient à moi, mais ma propre capacité normative qui se mettait en sourdine pour laisser s'exprimer l'objet de ma venue, à savoir leur création normative. Pour exemple, étant moi-même au début peu à l'aise avec les exigences parentales que je portais, j'étais dissonante, ou peu convaincante, dans la manière de diffuser et d'imposer les cadences du soir (prisent entre devoirs scolaires et exigences des activités extra-scolaires). Cet exemple simple illustre les tensions révélatrices de mon statut de sujet baby-sitter dans ces familles : j'avais pour mission de diffuser des normes que je ne pouvais qu'accepter en les retravaillant et que les enfants eux-mêmes articulaient pour se les réapproprier. C'est alors tout un jeu pluriel qu'il fallait vivre et faire vivre. Ce ne sont ainsi pas les résistances normatives qui sont analysées, mais les capacités normatives des sujets actualisées ou non. Il semblerait alors que l'enjeu fût moins de saisir les capacités d'insoumissions des sujets à la « structure » que des tentatives de reconnaissance de leur propre capacité normative. Je me suis peu à peu socialisée, sans le savoir, à leurs rapports au rythme, leurs cadences (dans les activités avec les enfants, les horaires requis, les gestes quotidiens, les « comptes rendus » auprès des parents). Leurs valeurs, si je ne pus véritablement me les approprier complètement, devinrent « ma norme », l'habitude que je côtoyais. « Le chercheur est avant tout un individu [...] Il s'inscrit dans l'espace. Il connaît des gens de cet espace et s'y inscrit peu à peu.» (Welzer, 1993). Ainsi, je me suis immergée dans ces univers symboliques, ces pratiques au quotidien. J'ai vécu des questionnements réflexifs en interrogeant ces identités

familiales. « Une réelle observation participante se nourrit d'une implication telle qu'elle qu'elle remet en question la pensée propre du chercheur, qu'elle interroge son identité ou ses identités » (Welzer, 1993). Tout l'enjeu était donc de refaire le chemin inverse lors de mon analyse. De comprendre ce qui était en jeu dans ce processus d'immersion et d'insertion que j'avais vécu. J'étais donc à la fois sujet agissant et futur objet de ma propre analyse. C'est ce double travail, d'intériorisation puis d'extraction normative, qu'il a fallu réaliser pour résoudre le raisonnement sociologique initial. L'analyse de ma subjectivité réflexive dans ce travail normatif interactionnel fut alors centrale dans mon travail sociologique.

Le terrain comme épreuve de l'éthique professionnelle du sujet sociologue.

Ces articulations et transformations normatives plurielles ne font sens que parce que ces interactions sont des interrelations subjectives.

> Nul doute que cette technique de cueillette de données témoigne de la nécessité de considérer la subjectivité, mais encore plus l'intersubjectivité comme source fondamentale pour la compréhension des faits sociaux. (Goffman, 1988).

En effet, si cette démarche nécessite un dévouement professionnel certain (en ce qu'elle structure le quotidien du chercheur), elle engage, avant tout, au moins deux individualités dans une promesse implicite. Elle développe des affects, des attentes, des liens de confiances. Plus qu'une simple coprésence, et qu'une certaine empathie cognitive (Weber, 2008), l'immersion participante fait ainsi naître des modes « d'être ensemble », des « sentir avec » propres au déroulement de communications verbales ou non verbales. C'est ce vécu pluri-sensoriel, qui est riche de sens (Blondeau, 2002). Or, le sociologue, bien plus qu'un sismographe de ces variations d'être, s'ouvre au dialogue, et le fait vivre, par sa singularité (Schütz, 1987). Sa subjectivité est alors à considérer face à cet « autre je » si l'on souhaite saisir véritablement la richesse plurielle de nos données sociologiques

expérientielles, situationnelles et « visuelles ». C'est bien parce que j'étais sujet-baby-sitter que j'ai pu être sociologue dans ce travail.

C'est en ce sens toute ma position de sujet-sociologue qui est en question dans cette reformulation de ma conception de nos subjectivités. Il y avait dans cette double mission (d'étudiante sociologue et de baby-sitters) que je m'étais donnée une composante que j'avais minimisée initialement : celle de la co-construction subjective en jeu dans ce travail. Une règle que je m'appliquais à respecter était celle « de ne pas jouer », d'être entière dans ce rôle. Au sein de leur foyer, j'étais la baby-sitter au sans stricte. Je me concentrais sur ce présent auprès d'eux. C'était une manière pour moi de garder en authenticité, notamment dans mon travail de sociologue. L'intérêt était en effet de saisir la place d'une baby-sitter dans ces contextes familiaux particuliers. Il aurait était inutile de « jouer à la baby-sitter » en persévérant dans un rôle de sociologue « en distance » du terrain. J'ai donc pris le parti d'une véritable immersion, jusqu'à en oublier, sur le moment, mon visage de sociologue. C'est en ce sens ce qui a garanti « ma prise de donnée » sur ce terrain, ce qui a fait que je me suis véritablement insérée dans leur logique organisationnelle et dans les interactions affectives de ces familles. Le visage du sociologue réapparaissait une fois le pallier de la porte franchit. C'est à ce moment que je prenais des notes.

Par un retour sous mes outils de terrain et sur mes participations observantes, j'ai tenté de mettre en exergue l'enjeu interactif d'une analyse des capacités normatives des sujets. Il en va alors de la finesse d'analyse du sociologue de renoncer à une approche systémique de ces logiques. Pour des questions éthiques et déontologiques, mon approche de terrain invite à reconsidérer les subjectivités des sociologues dans leurs actions d'objectiver, notamment quand l'objet de leurs analyses se révèle être des sujets en relation. Si la définition de sujet-sociologue devient épistémologiquement nécessaire pour ne pas perdre toutes ces données sociologiques, elle est également empiriquement requise pour pouvoir conceptualiser ce genre de réalité sociale et sociologique.

Le sociologue définit comme sujet est ainsi une réponse, par la négative, aux requêtes d'objectivité et de neutralité sociologique de même qu'une preuve positive de la nécessité de reconsidéré cet impératif pour les biens épistémologiques et pragmatique de notre discipline. Mon terrain m'enseigna la nécessité d'ouvrir les perspectives de cette définition.

Le discours sociologique comme lieu de pouvoir interactionnel élargi. Responsabilité et éthique de la portée des discours du sujet-sociologue.

Notre itinéraire touchant à sa fin, je vous propose ici une mise perspective du pouvoir interactionnel de la « communication» de nos données. Nous parcourrons ainsi les univers communicationnels, traversés par les chercheur-e-s, ainsi que leurs paradigmes universitaires et sociétaux, afin de saisir les enjeux sociaux et scientifiques de la « mise en mots et en discours » du savoir sociologique. Ceci illustrera le contexte normatif contemporain dans lequel sont prises les réflexions sur nos responsabilités de sociologue.

Un bref état des lieux des rapports de pouvoirs actuels dans lesquels sont prises nos logiques académiques viendra nourrir l'enjeu de nos propos sur l'articulation intersubjective du pouvoir. En ce sens, il deviendra nécessaire d'exposer ces logiques, qui obstruent l'essor des voies sociologiques « déviantes ». D'autant plus, semble-t-il, lorsque que ces dernières sont à même de mettre en lumière ces impensés des pouvoirs académiques que peuvent vivre et faire vivre les sociologues comme sujets(1). Ainsi, il semble limpide qu'une pensée de la subjectivité sociologique ouvrirait des perspectives à la fois éthiques et épistémologiques sur les contextes de pouvoir académiques (2).

L'économie du savoir ou la censure du subjectif.

La recherche, par ces paradigmes successifs, comporte des normativités, plus ou moins acceptables, avec lesquelles les universitaires doivent composer. Mon propre écrit actuel témoigne de ces normes, de ces compétences requises, et des espaces spécifiques attendus de la communication scientifique. Cependant, le

paradigme actuel de la recherche scientifique semble marqué, depuis 1990 au Québec, par « l'économie de savoir et sa valorisation commerciale ». Celle-ci désigne « les activités qui visent à rendre disponible sur le marché un produit, un procédé ou un service conçu grâce à la recherche universitaire) (Bernatchez, 2010, p1). En ce sens, si traditionnellement la communauté scientifique fonctionnait de manière « autonome » en déterminant ses objets, et leurs communications par la légitimation des pairs, depuis 1980-1990, la recherche « doit servir les intérêts nationaux souvent définit en terme économique » (Bernatchez, 2010, p. 2). Par une analyse diachronique et synchronique de l'évolution du paradigme de recherche, Bernatchez nous ouvre toute une réflexion sur l'enjeu actuel de la « communication ».Cette dernière transforme le « dialogue scientifique » en des discours d'expertise et donne pour référentiels prioritaires la rentabilité et l'efficience du discours prononcé (plus que sa pertinence critique). Ce paradigme économique du savoir vient alors peu à peu bousculer les interactions discursives du monde universitaire. Elle refonde la légitimité de l'élocution et de l'écoute, des discours et des réceptions des données sociologiques. Van Campenhoudt expose en ce sens « L'internalisation de la recherche universitaire » prenant la forme « de réseaux […] autour de congrès et de colloques » constituants des lieux « d'importances croissantes pour la validation des connaissances et la légitimation de ceux qui y prennent la parole ». Il affirme en ce sens un changement de paradigme des discours scientifiques d'une culture de la « transmission » vers une culture « de la communication et de l'information». « La communauté scientifique se perçoit comme un système où le travail de chaque savant s'ajuste aux résultats atteints par les autres et qui poursuit l'idéal d'une science homogène » (p100-101). En touchant à l'ethos de la recherche, cette « économie du savoir » modifie ainsi en profondeur les modes de communication (par de nouvelles normes et compétences implicites requises), mais également les contenus de communication. La recherche se contractualise et s'instrumentalise. Ce qui induit une double censure au sein même de l'univers scientifique.

> Les sciences humaines […] dont la mission est surtout réflexive, sont prises dans une logique technoscientifique sous contrainte économique[…] les sciences sociales se voient soumises à des critères d'évaluations externes. Les rapports de recherche doivent se conclure par des « recommandations » susceptibles de consolider des programmes dont les finalités ne peuvent plus être interrogées.[…] Les chercheurs sont donc soumis à la censure externe des agendas et programmes de recherche[…]La marge de manœuvre qui leur reste[…] est fortement entamée par une autre forme de censure interne celle-là, qu'exercent sur eux même les chercheurs lorsqu'ils rédigent leurs réponses aux appels d'offre en fonction des attentes supposées des commanditaires et optent pour des approchent « politiquement crédibles » des problèmes, c'est-à-dire non critiques et peu susceptibles de heurter[…]les cadres de pensés eux-mêmes sont altérés par cette instrumentalisation. (Van Campenhoudt, 2000 : 100).

Si nous pouvons discuter les conclusions de ces auteurs, il en reste que le contexte actuel de recherche interroge le discours sociologique comme lieu interactionnel de pouvoir : il se structure en fonction des attentes des « récepteurs » et de l'éthique des « émetteurs », mais également en fonction de la nature de l'échange lors du discours et de ses enjeux sociologiques. C'est alors que la question nous est posée : que reste-t-il de communicable ? En considérant les formes implicites et explicites[153] de censures dans nos travaux, quelles perspectives critiques et sociales nous reste-t-il, à nous scientifiques, dans nos démarches ? Et, a fortiori, comment légitimer et communiquer sur des voies sociologiques, déjà en retrait ? Comment ouvrir de nouvelles voies sur les impensés sociologiques ?

En l'espèce, cette réflexion sur les sociologues comme sujet que j'entame, si elle demeure exploratoire, ouvre des voies à la fois théoriques (sur les questions de la subjectivation contemporaine dans lesquelles est également pris le sociologue au travail I) et pratique (sur l'épreuve de cette théorie dans le terrain, de sujet à sujet). Peut- on et devrait-on refuser de les ouvrir au prétexte d'un contenu ou d'une forme académique irrecevable ? Cette incompatibilité normative n'illustre-t-elle pas au contraire, davantage encore, ce besoin de poser ainsi les questions de pouvoir (par son jeu intersubjectif) ?.

---

[153] Nous pourrions en ce sens rappeler l'affaire "Noir canada", illustrant la mise sous silence de recherches dans des perspectives critiques (Larouche, 2010).

Retour sur une double responsabilité des sujet-sociologues dans l'univers discursif de la recherche.

En effet, il semblerait, au contraire, qu'une analyse de la constitution de ce paradigme universitaire par ces acteurs, comme sujets, permettrait de saisir les nœuds problématiques de son maintien. Ce sont bien des sujets, en l'occurrence chercheur-e-s, qui « agissent » ce système : ils l'acceptent, lui donnent corps, du moins participent. Nous pourrions fabuler sur les sujets dans cette logique : entre ceux qui l'initient et maintiennent sa légitimité pour ne pas y voir vaciller leur statut, ceux qui tentent de prendre place et adoptent les normes légitimes en vigueur, ceux qui n'avaient pas conscience de leur rôle dans ce jeu de normes, etc. Mais le plus important reste de saisir que la responsabilité n'exclue personne et que seule une prise en compte de la part subjective de cette logique peut la court-circuiter de l'intérieur. Or refuser d'évoquer la part subjective du sociologue reviendrait à nier le contenu subjectif de cette réalité. C'est donc dans nos mains que se trouvent à la fois les sources de « conflits » et les pistes d'ouvertures de nouvelles perspectives de recherches plus éthiques. C'est en ce sens que je nous inviterai à redessiner l'enjeu majeur de cette communication scientifique : celui de nos responsabilités à la fois sociale et scientifique.

> Si « L'instrumentalisation d'un phénomène équivaut à le mettre au service d'une idéologie, d'un pouvoir ou d'une finalité […] Il ne s'agit pas de condamner son instrumentalisation. La situation n'est pas la même si les résultats de la recherche universitaire sont mis au service des êtres humains ou au service des organisations**. La valorisation de la recherche universitaire implique en ce sens un choix.** » (Bernatchez, 2011, soulignée par moi, 44).

En ce sens, le fait que l'univers discursif des sciences humaines soit intrinsèquement un lieu interactionnel de pouvoir ne doit pas pervertir l'éthique du chercheur. C'est à lui de prendre position et de saisir ses responsabilités sociales et scientifiques dans ce « lieu ».

Ainsi, les sujet-sociologues sont responsables, envers la société, d'instituer une lecture « réflexive » de ce monde, d'initier un débat social, d'entamer une réflexivité critique.

> Notre responsabilité est de produire une vision réflexive du monde, de la société et de l'expérience humaine, soit d'élaborer des thématisations des problèmes que les acteurs pourront discuter et où ils pourront puiser des ressources cognitives pour évaluer et élaborer leurs projets. (Van campenhoudt, 2000: 103).

En termes scientifiques, les sujets-sociologues sont responsables d'évaluer les interactions normatives en court. D'élucider « *ce que les sociétés sont en train de faire d'elles-mêmes […] de mener des recherches là où notre société s'ignore elle-même en raison des rapports de pouvoir qui la structure* » (Van campenhoudt, 2000, p102). De fait l'instrumentalisation ou l'internalisation des savoirs, décrites ci-dessus, doivent être des supports aux débats plus que des obstacles à la pensée. Il en est du devoir scientifique de saisir les forces les plus déterminantes et les plus obstruantes sans s'y résoudre.

Il nous faut demeurer vigilants quant à une sur-responsabilisation des sujets, seulement nous nous devons, de par notre statut, d'entamer une propre autocritique disciplinaire heuristique. Le sujet sociologue comme sujet public et communiquant, comme médiateur possible du dialogue social, se doit de demeurer alerte, sur ses propres «terrains de jeux », du fait du caractère dynamique d'un pouvoir toujours rejoué. Il en va de notre statut de chercheur et de notre place dans la cité.

En communiquant sur les possibles travers de nos communications, ce présent article initie une pratique réflexive à la fois individuelle (par mon exemple) et collective (en ce qu'il fait écho à d'autres démarches possibles) de nos éthiques discursives. En exposant mes propres doutes communicationnels, par la pratique même de communication, je souhaite interroger nos ethos et éthiques de recherche plus globalement.

Conclusion

Nous avons ainsi traversé une forme de processus d'objectivation sociologique afin d'en saisir ses épreuves normatives. Ce parcours traça l'itinéraire des lieux de pouvoir de ces moments d'objectivation. Nous avons franchi les étapes de la « conceptualisation » (I), du terrain empirique (II) et de la publicisation (III) comme autant de balises pertinentes pour saisir la dialectique entre normativité et subjectivité en sociologie. Cet itinéraire temporel (selon les moments de la recherche), intersubjectif (selon l'altérité rencontrée), et normatif (selon les normes en jeu) questionna, in fine, l'enjeu de la responsabilité antérieure, simultanée et postérieure du sujet-sociologue durant sa recherche.

Ce focus en trois temps des interactions normatives dans ce processus d'objectivation, dont j'ai fait le récit, nous emmène à entamer une réflexion, sans cesse renouvelable, sur nos postures, nos positions et les portées de nos actions de chercheur. Parce que travailler le pouvoir et ses mécanismes sociaux ne nous exempte pas de la société. A fortiori, j'ajouterai que questionner notre propre place sociale, dans la cité, en tant que « sujet et sociologue » semble d'autant plus pertinent et fertile pour saisir les processus normatifs sous ses divers angles. Cette analyse, par l'exemple, ouvre une réflexion transversale de la responsabilité éthique, scientifique et sociale des chercheurs. Le sujet épistémique est en effet également sujet déontologique et publique. De multiples facettes du sujets-sociologue se révèlent dans ce parcours, mais c'est davantage une pratique heuristique réflexive, et un débat de fond que ce présent écrit souhaite lancer. La propre définition de sociologue-sujet que je propose dans le fil de la réflexion tente de dévoiler de nouvelles perspectives théoriques, méthodologiques et déontologiques. Si ces propos ne peuvent s'appliquer tel quel à toutes les démarches conceptuelles et de terrain, cette proposition est un pari, qui, si on l'accepte, permettrait - d'engager un processus de révision de nos justesses épistemologiques, de nos logiques académiques de recherche qui restent, parfois, aveugle sur les réalités plurielles que nous traversons dans nos parcours.

> Entre le décrire du travail scientifique et le prescrire du travail politique, il y a les différents registres du discours. Là, la recherche devient **un véritable processus communicationnel où sont assumés les principes d'une éthique de la discussion** (J-M Larouche, 2000: 113).

Ce sont ainsi de nombreuses portes et possibilités qui s'entrouvrent à moi dans cette démarche et, je l'espère, à nous dans nos réflexions collectives. Aussi, nous pourrions ouvrir cette analyse de l'ambiguïté des dialectiques intersubjectives dans nos travaux à une problématique tout autre, mais néanmoins essentielle : celle de communiquer nos recherches à des publics élargis, composés de subjectivités variées, ayant elles-mêmes des rapports conceptuels et pratiques au monde spécifiques. Si cette tâche, en tant qu'analyseurs du social, nous revient amplement, il me semble qu'elle nous nécessiterait une ouverture spécifique. Or, je serais prête à engager, encore une fois, qu'un retour sur le sujet-sociologue à la fois réflexif et conscient de ces « faiblesses », pourrait mettre en perspectives ces embûches de la communication et les saisissant au cœur.

Bibliographie

AUGÉ, 1994, Le Sens des autres, Fayard.

BECK, 2008, La société du risque, la voie d'une autre modernité, Chapitre essais.

BRETON, 2006, La Saveur du monde. Une anthropologie des sens, Éditions Métailié.

BERNATCHEZ, « La valorisation commerciale de la recherche universitaire. Principes, modalités et enjeux d'éthique publique », Éthique publique [En ligne], vol. 12, n° 1 | 2010, mis en ligne le 10 mai 2011, consulté le 17 avril 2015. URL : http://ethiquepublique.revues.org/262 ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.262

BOLTANSKI Luc, De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation, Paris, Gallimard, 2009 : ch. 2, «Sociologie critique et sociologie pragmatique de la critique» p. 39-82; ch. 6, «L'émancipation au sens pragmatique».

BOURDIEU : « Pour un savoir engagé », Le Monde diplomatique, 2002. http://www.mondediplomatique.fr/2002/02/BOURDIEU/16120

BLONDEAU, 2002, La boucherie, un lieu d'innocence ?, ethnographie.org,[en ligne],n 2, http://www.eethnographies.org/document/article/Arblondeau.htlm

CANGUILHEM, 1943, Essai sur quelques problèmes concernant le normal et le pathologique, réédité sous le titre Le Normal et le Pathologique, augmenté de Nouvelles Réflexions concernant le normal et le pathologique (1966), PUF/Quadrige.

CORCUFF, « Présupposés anthropologiques, réflexivité sociologique et pluralisme théorique dans les sciences sociales », Raisons politiques 3/2011 (n° 43),p. 193-210

DE CERTEAU, 2002 reed, L'invention du quotidien, Gallimard « Folio Essais ».

DEVEREUX, 1967 De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement, Flammarion.

EMMERSON, 2003, Le travail de terrain comme activité d'observation, Perspectives ethnométhodologistes et interactionnistes, L'enquête de terrain.: La Découverte/MAUSS.

ELIAS, 1976, La dynamique de l'occident, Fayard.

EHRENBERG, 2010, La société du malaise, Odile Jacob.

FAVRET SAADA, 1981, Corps pour corps. Enquête sur la sorcellerie dans le bocage, Gallimard.

FOUCAULT, 1966, Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines ».

FOUCAULT, 1976, Naissance de la biopolitique, histoire de la sexualité la volonté de savoir, Gallimard.

GOFFMAN, 1988, Les rites d'interactions, Edition de minuit.

KAUFAMNN, 1996 , Faire ou faire faire, Presses universitaires de Rennes.

KERGOAT, 2009, Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux, PUF.

KUHN, (première édition en 1962), La Structure des révolutions scientifiques, Flammarion.

KALINOWSKI, 2005, La science, profession et vocation. Suivi de Leçons wébériennes sur la science et la propagande, Agone, coll. «Banc d'essais».

LAROUCHE, «Savoir, éthique et politique : la figure trinitaire du sociologue comme médiateur dans l'espace public» dans Le sociologue comme médiateur ? Accords, désaccords et malentendus. Hommage à Luc Van Campenhoudt, (sous la dir. de J.-P.Delchambre), Publications Universitaires Saint-Louis, 2014.

LAROUCHE ET VOISARD,, « Noir Canada. Une recherche socialement responsable », Éthique publique [En ligne], vol. 12, n° 1 | 2010, mis en ligne le 10 mai 2011, consulté le 17 avril 2015. URL : http://ethiquepublique.revues.org/249 ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.249

MARTUCCELLI, Forgé par l'épreuve, l'individu dans la France contemporaine, Armand Colin, 2006.

MARTUCCELLI, 2002, La grammaire de l'individu, Gallimard.

MISRAHI, 2006, Les figures du moi et la question du sujet depuis la renaissance, Armand Colin.

DE MUNCK, « Les trois dimensions de la sociologie critique », SociologieS [En ligne], La recherche en actes, Régimes d'explication en sociologie, mis en ligne le 06 juillet 2011, consulté le 17 avril 2015. URL : http://sociologies.revues.org/3576

MEYFRET, 2012, Les couples à double carrières : une figure qui réinvente les frontières entre vie privée et vie professionnelles ?, Connaissances et savoirs, Sciences humaines et sociales.

SCHUTZ, 1987, Le chercheur et le quotidien, Meridiens Klincksieck, Paris.

VAN CAMPENHOUDT, «La responsabilité de la recherche universitaire», Éthique publique, vol.2 no 2000, p. 99-106.

WEBER, 2003, Charges de familles. Dépendance et parenté dans la France contemporaine, La découverte.

WELZER, 1993, les hommes à conquête de l'espace domestique, du propre et du rangé, Ed des hommes en changement

III

Du consentement à la contestation du pouvoir: entre mobilisation et militantisme

Campagne du mouvement *Occupy* : l'espace de contestation du Québec et le cycle de mobilisation de 2011[154]

Elena Waldispuehl
Candidate à la maîtrise en études politiques appliquées
Université de Sherbrooke

Résumé: En vertu d'une conjoncture d'austérité, de récession sociale et d'accroissement des inégalités sociales (CNCUD, 2014), une mosaïque de résistances s'est mobilisée à l'instar du mouvement *Occupy* pour constituer un important cycle de mobilisation transnationale. Ce mouvement s'oppose aux acteurs traditionnels du système politique en ayant pour revendication l'autonomisation de sa base militante. En permettant une prise de conscience tout en dynamisant la participation citoyenne, l'apport du mouvement est son ambition d'incarner une « insurrection des consciences » et une « communauté de résistance » contre les inégalités sociales.

Introduction

La contestation en tant que mode d'action politique demeure au centre des dynamiques de toute entreprise de mobilisation des mouvements sociaux. La contestation demeure fondamentale pour l'ensemble des démocraties libérales puisqu'elle permet paradoxalement le règlement pacifique des conflits à condition qu'il subsiste des espaces de dialogue entre les différentes structures et acteurs de la

[154] La chercheuse est récipiendaire à la fois de la bourse du Fonds de recherche du Québec – Société et culture ainsi que celle du Conseil de recherches en science humaine.

société civile et de la société politique. Ainsi, la contestation est un mode d'action politique qui transcende le continuum des attitudes politiques, bien que plus utilisé par les nouveaux mouvements sociaux de gauche. Considérant ce postulat, les relations dynamiques entre les activistes et l'appareil étatique doivent favoriser un équilibre puisqu'une « société [sans contestation] se sclérose et dépérit ; à l'inverse, si les contestations se multiplient, elle se bloque et risque le collapse ou l'explosion » (Extermann, 1978 : 207). Selon l'approche du processus politique, la contestation représente la locomotive de la mobilisation à condition d'être jumelée à une action collective. Toute action collective doit être analysée par rapport au contexte historique à propos duquel cette dernière se rapporte pour comprendre la structure des opportunités politiques (Tilly et Tarrow, 2006). Le principal point d'ancrage des mouvements sociaux est celui d'un répertoire d'action configuré selon les prérogatives du réel. Le répertoire d'actions renvoie ainsi au « stock limité de moyens d'action à la disposition des groupes contestataires, à chaque époque et dans chaque lieu » (Péchu, 2009 : 454). Par ailleurs, le XXIe siècle est marqué par l'émergence de mouvements transnationaux, si bien qu'un répertoire de troisième génération s'est développé en se déroulant « dans un espace supranational », « visant des enjeux très techniques » et donnant « une place clé à l'expertise » (Neveu, 2011: 98). De nouveaux phénomènes ont ainsi émergé comme le militantisme transnational, le développement de solidarités transnationales et la diffusion rapide de la contestation à l'échelle internationale (Tilly et Tarrow, 2006). Dès lors, les effets de la mondialisation rendent possible l'émergence de mouvements sociaux mondiaux.

Or, que sont sociologiquement les mouvements sociaux? Ils constituent des réseaux informels de solidarités partageant des valeurs, des objectifs et des pratiques afin de conduire différentes formes de protestation par le biais d'un processus de mobilisation des ressources dans le but de réaliser un changement social quelconque. Les mouvements sociaux reposent donc sur cette logique mobilisatrice fondamentale où un cycle de mobilisation constitue une « vague

croissante puis décroissante d'actions collectives étroitement liées et de réactions à celles-ci », et ce, en fonction de « l'intensification du conflit, sa diffusion géographique et sociale, l'apparition d'actions spontanées, mais aussi de nouvelles organisations, l'émergence de nouveaux symboles, de nouvelles interprétations [ainsi que] l'extension du répertoire d'actions » (Tarrow, 1995 : 95). Par conséquent, tout cycle de mobilisation repose sur la coordination d'actions collectives. Une action collective désigne un agir-ensemble intentionnel et solidaire afin de cristalliser tout devenir de changement des structures sociales et politiques. Ce répertoire concerté d'actions repose sur l'identification d'un ennemi commun, la construction d'une identité collective et l'élaboration de stratégies discursives. Certes, les menaces et les opportunités politiques n'émergent pas toujours d'ambition de changements objectifs, elles sont plutôt conduites par une interprétation définissant les intérêts à défendre par les contestataires en marge de leur propre perception de ladite menace (McAdam et Tarrow, 2001). L'objet de cette recherche est l'émergence et le développement du mouvement *Occupy* en marge du cycle de mobilisation transnationale de 2011 ainsi que l'analyse de la structure des opportunités politiques propre à cette période historique où des résistances plurielles ont émergé à l'échelle mondiale.

Ce texte a pour but d'analyser dans quel environnement politique le mouvement *Occupy* s'est développé afin de rendre intelligible les enjeux ainsi que les revendications de cette nébuleuse par l'entremise d'une étude de cas sur le réseau de Montréal. D'une part, le contexte politique, social, économique et militant explique l'émergence et le développement du mouvement à Montréal. D'autre part, les principes et les mécanismes de contestation de ce mouvement seront présentés dans le cadre spatio-temporel du Québec entre 2011 et 2012 ainsi que le répertoire d'actions collectives du réseau de Montréal et son extension internationale. Il est à spécifier qu'il s'agit des résultats partiels d'un mémoire de maîtrise à paraître.

1. Crise économique de 2008: vers un renouveau de la contestation de la gauche globale ?

La crise économique de 2008 a particulièrement été difficile pour les États industrialisés du G7, qui ont subi un ralentissement important de leur économie respective les menant vers une récession mondialisée. Les conséquences de cette crise financière et économique se rapprochent de celles de 1929 en se présentant d'ailleurs comme la première crise véritablement mondiale du système économique (Jospin, 2009). Les effets négatifs de la mondialisation financière sont réels et manifestent des risques élevés imputés au néolibéralisme, qui se caractérise par une forte financiarisation de l'économie. Cette crise met un terme à une forte croissance économique mondiale se situant en moyenne à 3,8 % entre 1990 et 2007 (Mathieu et Sterdyniak, 2009). Selon le FMI, l'activité économique des pays membres du G7 a chuté de plus de 5 %, alors que le nombre de chômeurs a augmenté de 30 millions globalement et plus particulièrement dans les États les plus industrialisés (Dao et Lougani, 2010). Considérant ces indicateurs, il n'est donc pas surprenant que les mouvements sociaux de contestation aient plus particulièrement émergé en Occident pour réintroduire une nouvelle forme de critique radicale du paradigme dominant qu'est le mode de gouvernance néolibéral ainsi que l'ordre mondial qu'il sous-tend. Ainsi, « la crise financière globale de 2008 a constitué une théâtralisation d'un profond changement idéologique » en étant l'épicentre d'une nouvelle vague de mobilisation de la société civile par l'intermédiaire des Indignés et du mouvement *Occupy* plus particulièrement (Pleyers, 2008 : 3).

Cette crise économique s'expliquerait en partie par un profond déséquilibre entre la sphère financière et l'économie réelle ainsi que par les dysfonctionnements générés par les principes de déréglementation induits par les diktats du néolibéralisme. Ces tendances structurelles s'inscrivent également dans une conjoncture systémique de plus en plus inégalitaire, ce qui renforce a posteriori les mouvements sociaux de contestation à l'échelle planétaire. En effet, le rapport de 2012 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(CNUCED) fait état d'une « concentration excessive des revenus » provoquant une crise mondiale « en raison des incitations perverses ainsi adressées aux groupes à très hauts revenus et du fort endettement des autres groupes de revenus ». Il semble que les conséquences de la crise économique de 2008 constituent un tremplin pour différents groupes de la société civile. Dès lors, ces derniers reconduisent une entreprise de mobilisation des ressources afin de contester le système capitaliste néolibéral et plus particulièrement la répartition inégale de la richesse et de ses conséquences plurielles. La structure d'opportunités politiques en marge des effets collatéraux de cette crise économique et sociale – comme les mesures d'austérité ou le chômage – semble ainsi très favorable au processus de mobilisation et favorise l'émergence de nouveaux mouvements sociaux. Ce phénomène est illustré notamment par le cycle de mobilisation transnationale de 2011 où la nébuleuse *Occupy* s'est présentée comme un véritable « ballon d'oxygène » pour la démocratie et la justice sociale (Klein, 2012).

2. Contestation, mobilisation et campagne du mouvement *Occupy*

Depuis la crise économique de 2008, la contestation contre les effets de la mondialisation néolibérale a pris une nouvelle forme. En effet, le mouvement social *Occupy* dans les métropoles anglo-saxonnes et celui des Indignés dans la péninsule ibérique sont les nouvelles représentations de cette opposition aux conséquences de la mondialisation sur les rapports sociaux, politiques et économiques. Le nom symbolique de ce mouvement social, les Indignés, renvoie au manifeste de Hessel, qui appelle à une réaffirmation de la résistance et de l'indignation pouvant conduire à un nouveau cycle de mobilisation (Ladsous, 2012). Le cycle de mobilisation occidentale contre les inégalités sociales survient après celui du printemps arabe où la stylistique de la résistance et de l'occupation de l'espace public sont reprises au Nord pour réaffirmer les revendications de ces mouvements sociaux de désobéissance civile. Par exemple, les militants et militantes d'*Occupy Wall Street*

(OWS) et des Indignés de la place Catalunya à Barcelone surnommèrent leur site d'occupation le campement Tahir pour partager ainsi le même référent identitaire que celui du soulèvement de la société civile égyptienne contre le président Moubarak (Castells, 2012). L'indignation constitue l'émotion au cœur de ce processus de mobilisation d'une frange considérable de la société civile dans nombre d'États, et ce, pour des raisons de politiques internes différentes. Ce sont plutôt les stratégies d'actions qui ont été assez similaires pour ces mouvements en raison de la diffusion et de l'externalisation de leur répertoire d'actions collectives grâce aux nouvelles technologies de communications.

Le mouvement social du 15-M, dont le nom fait référence à la date du 15 mai où se sont rassemblés pour la première fois les Indignés dans la capitale ibérique, puise ses origines dans la mobilisation de plusieurs réseaux trouvant leur écho dans la rue ou encore dans le cyberespace pour réclamer plus de justice sociale en occupant l'espace public de la Puerta Del Sol (Koller, 2012). L'objectif de ce mouvement est de combler le déficit démocratique par une nouvelle configuration de l'organisation sociale et politique tout en réclamant des réformes électorales comme le témoigne le slogan **«** *Democracia real ya* ». L'impact du mouvement serait la transformation des valeurs de la société espagnole (Castell, 2012) ainsi qu'un rapprochement avec les milieux communautaires et étudiants (Emeran, 2013). Quant au mouvement *Occupy*, Chomsky (2012) le considère comme le paroxysme de l'action collective ainsi qu'un moment significatif pour l'histoire américaine, alors que Klein (2012) prétend que le mouvement représentait la chose la plus importante au monde lors de sa phase d'occupation. Le mouvement *Occupy* s'inspire fortement du répertoire d'actions collectives présenté par le mouvement du 15-M avant de se transposer dans plusieurs autres métropoles (Koller, 2012). Les militants et militantes d'*Occupy* souhaitent pallier par leurs actions les limites structurelles de la démocratie représentative en favorisant une « révolution éthique » afin de renverser les pôles de puissance tel que l'illustre le slogan identitaire des 99 % (Fougier, 2012). Le mouvement s'oppose aux oligarchies et à l'injonction des

marchés en adoptant certaines actions directes associées généralement aux mouvements plus radicaux en raison d'un « langage stéréotypé de l'extrême gauche anticapitaliste » (Koller, 2012 : 163-164).

Ces mouvements transnationaux ont généré des manifestations dans plus de 80 pays le 15 octobre 2011 en plus des 1500 camps à l'échelle internationale (Fougier, 2012). *Occupy* est l'occasion d'un nouveau cycle d'examen de la gauche transnationale et de son combat contre la mondialisation financière et néolibérale (Salleh, 2012). Le mouvement s'oppose également à toute forme de mondialisation par le haut où les gouvernements et les institutions sont au service des marchés. Les États, les partis politiques et les syndicats sont des organisations verticales que rejettent en partie les nouveaux mouvements sociaux à l'instar d'*Occupy*, qui prône l'horizontalité, l'autogestion et l'auto-organisation. En outre, le mouvement *Occupy* trouverait « ses racines dans les luttes anti-nucléaires des années 1970, dans les expériences autonomes, dans le mouvement altermondialiste » (Salleh, 2012 : 96). Au travers de la contestation portée par le mouvement *Occupy*, force est de constater que la mouvance altermondialiste n'est plus le seul mouvement à critiquer le modèle néolibéral (Fougier, 2012). Cette nouvelle mouvance de contestation épouse certaines dynamiques des mouvements anti-austérité, bien que les arguments et valeurs proposés s'intègrent également à ceux de la nébuleuse altermondialiste. Par ailleurs, la nébuleuse altermondialiste tout comme nombre de mouvements sociaux issus du cycle de mobilisation de 2011 propose des alternatives au modèle dominant en réitérant que l'humain n'est point une marchandise et qu'un autre monde est possible. La mouvance altermondialiste et celle du mouvement *Occupy* disposent de réseaux éclatés et sociologiquement non homogènes. Elles partagent toutefois un discours, des revendications et des pratiques similaires puisque l'action collective de ces dernières transcende leur cause particulière (Barlos et Clarke, 2001).

Le mouvement *Occupy* revendique plusieurs camps à l'échelle internationale, dont un situé dans la métropole québécoise, Montréal. Lors de sa phase

d'occupation au square Victoria, ce réseau, le plus important au Québec, bénéficiait de l'action collective de plus de 1000 militants et militantes. Les militants et militantes du réseau dénoncent les errements du capitalisme financier et de ses principaux acteurs exigeant ainsi une certaine refonte du système politico-économique. Les trajectoires biographiques et militantes du mouvement montrent qu'il s'agit d'un mouvement se revendiquant apolitique, mais dont la base militante est très fortement scolarisée et politisée (Waldispuehl, 2014). Ce paradoxe identitaire s'inscrit dans un processus cognitif de co-construction entre les militants et militantes, mais également entre ces derniers et le mouvement lui-même. Autrement dit, ce mouvement vraisemblablement propulsé par la jeunesse se définit comme un tout supérieur à la somme de ses parties constitutives qu'est sa base militante selon une rhétorique s'approchant du gestaltisme (Waldispuehl, 2014). Par sa campagne, soit un effort collectif ayant une visée précise, le mouvement *Occupy* déploie un nombre considérable d'actions très diversifiées et non violentes. Ces dernières sont pour la plupart assurées par des pratiques d'éducation à la participation citoyenne en insistant sur le rôle de chaque individu quant à l'avènement du changement social. Ce dernier aspect représente l'élément central du discours du mouvement *Occupy* dans sa visée autonomiste et communautaire du bien commun, et ce, en conformité avec son processus de contestation des inégalités et de la « cupidité » des élites financières.

3. Le Québec comme espace de contestation : gouvernance du PLQ et crise sociale

La contestation s'accompagne généralement d'une campagne de désobéissance civile, qui permet d'optimiser la pression politique sur les différentes structures décisionnelles tout en étant au centre du répertoire des nouveaux mouvements sociaux. La perception de la polarisation d'un conflit politique donné fait en sorte que la désobéissance civile est désormais catégorisée comme une stratégie d'action voulant renverser le monopole de la violence légitime par

l'intermédiaire d'un certain désordre, voire du chaos. La tolérance à l'égard des mouvements contestataires s'érode ainsi au profit d'une stigmatisation de ces derniers et d'une criminalisation de la contestation elle-même puisque la répression semble légitime en vertu de cette ambition radicale de ne pas seulement être un « appel moralisant à la conscience » des citoyens et citoyennes ainsi que des élites politiques (Celikates, 2013 : 35). Selon Rawls, la désobéissance civile se définit dans une approche libérale comme un « acte public, non-violent et conscient, contraire à la loi, généralement fait avec l'intention de provoquer un changement dans la politique ou la législation d'un gouvernement » (2012 : 356). La nébuleuse du mouvement *Occupy* a lancé un appel à la désobéissance civile à travers la construction de leurs différents campements dans l'espace public afin d'afficher leur indignation et leur refus de se soumettre à un système politique ne correspondant pas aux valeurs défendues par le mouvement lui-même. La désobéissance civile revêt donc un caractère profondément public de telle sorte que ces deux modes d'action politique ne peuvent prendre sens que dans l'espace public, qui renvoie à une certaine spatialisation des affrontements entre la société civile et la société politique au travers de la recherche du consensus et d'un renouveau du contrat social. Néanmoins, les actions de *sit-in* du mouvement ont été relativement longtemps acceptées par les autorités municipales à Montréal en raison d'une collaboration entre les militants et militantes ainsi que les autorités civiles. Ce processus collaboratif se faisait en dépit d'une polarisation interne entre les militants et militantes puisque certains et certaines avaient une plus grande affiliation idéologique avec le mouvement autonome, qui rejette toute forme de partenariat avec des acteurs coercitifs comme la police (Waldispuehl, 2014).

Nonobstant, il importe de contextualiser l'épisode de contestation de 2011-2012 au Québec en fonction de la structure des opportunités politiques et des principaux acteurs de cette crise. Cette crise sociale et politique a pour trame de fond plusieurs allégations de corruption de la part de nombreuses élites politiques, dont des personnalités importantes du gouvernement libéral au pouvoir. Ces

scandales de corruption génèrent au regard de l'opinion publique une certaine insatisfaction pouvant renforcer le cynisme et, subséquemment, instituer une crise de confiance envers les institutions démocratiques dans un contexte économique difficile en vertu des effets dévastateurs de la crise économique de 2008. À cet égard, les travaux de la commission Bastarache relatifs au processus de nomination des juges sont rendus publics en janvier 2011. L'attention médiatique autour de ce rapport illustre le phénomène de cynisme et de méfiance à l'égard des institutions et des élites politiques. En effet, Marc Bellemare, alors qu'il était ministre de la Justice pour le gouvernement de Jean Charest, a sous-entendu avoir été témoin d'une intervention politique de la part des argentiers du Parti libéral du Québec (PLQ) quant à la nomination de certains juges, ce qui a généré une polémique. Or, le rapport Bastarache (2011) soutient qu'il n'y avait aucune pression du PLQ et formule 46 recommandations. Par la suite, il y a une première série d'arrestations effectuées par l'escouade Marteau, qui a pour mandat d'enquêter sur les allégations de corruption et de collusion dans l'industrie de la construction. Une pétition est déposée à l'Assemblée nationale en ayant pour revendication la démission du premier ministre, qui refuse d'instaurer une commission parlementaire sur l'industrie de la construction. La pétition est signée par 250 000 signataires, ce qui représente la plus importante pétition électronique à ce jour au Québec (Robitaille, 2011).

En mai 2011, le gouvernement libéral dévoile son projet d'infrastructures qu'est le Plan Nord. Il s'agit d'un programme de développement des territoires au-delà du 49e parallèle en ayant un caractère social, touristique et écologique pour favoriser l'accessibilité aux ressources naturelles. La rentabilité dudit projet reposerait sur le prix des matières premières, qui est fluctuant et incertain en vertu des effets de la récession à l'échelle internationale. Considérant le contexte économique prédominant, le projet du Plan Nord est relativement mal reçu par la société civile en raison de l'aspect environnemental, qui suscite plusieurs inquiétudes. Cette politique publique semble a priori être un événement

déclencheur d'une contestation sociale et environnementale en parallèle avec les projets d'exploitation de gaz de schiste au Québec. Ces événements consacrent une certaine augmentation de la participation citoyenne pouvant renforcer *ipso facto* la mobilisation contestataire du cycle de mobilisation de 2011-2012. Le 6 septembre 2011 survient la démission de la vice-première ministre du Québec, Nathalie Normandeau. Elle avait été ministre des Ressources naturelles et de la Faune entre 2009-2011 où son mandat avait été teinté par les dérapages concernant l'exploitation des gaz de schiste. Ces irrégularités favorisent l'émergence d'une crise envers les institutions démocratiques à la suite du rapport Bastarache.

Le 15 octobre 2011 marque un appel transnational à des manifestations pacifiques intrinsèquement reliées au mouvement d'occupation des Indignés de la *Puerta del Sol*, le mouvement social du 15-M. Cette date marque également le début du mouvement *Occupy* au Québec avec les réseaux de Montréal et de Québec dans le jardin Saint-Roch. De plus en plus de pression est exercée sur le gouvernement au pouvoir quant à l'octroi d'un mandat d'enquête pour faire la lumière sur les allégations de corruption, qui ne cessent de déferler dans les médias. Le gouvernement libéral est également au pouvoir depuis 2003, ce qui favorise les mécanismes de contestation en vertu d'un certain retour du balancier politique ainsi que de l'effritement de la légitimité du pouvoir en place. Toutefois, l'espace de contestation du Québec est particulier dans le sens où le contexte politique et économique est relativement différent du contexte nord-américain et européen post-2008. En effet, peu de scandales financiers ont éclaté concernant de grandes banques privées, qui furent sauvées par des fonds publics, et peu de mesures d'assainissement des dépenses publiques privilégiant l'austérité comme moyen de retour à l'équilibre budgétaire ont été conduites à ce moment.

Le 19 octobre 2011, le gouvernement libéral consent à contrecoeur l'instauration d'une Commission parlementaire avec des pouvoirs limités pour enquêter publiquement sur le processus d'octroi et de gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Celle-ci est présidée par la juge Charbonneau.

Cette enquête publique révélera plusieurs scandales de corruption et de collusion, qui entacheront au passage la réputation de certaines personnalités politiques, de syndicats et de firmes de génie-conseil. Par ailleurs, la Commission se penchera également sur quelques mécanismes de financement illégal des partis politiques à l'instar du PLQ. La Commission Charbonneau aura pour résonnance une consécration du cynisme politique dans la mesure où certains participants et participantes de cet exercice public semblaient nier leur implication en dépit de plusieurs preuves collectées par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) de la Sûreté du Québec (SQ), alors que d'autres se contredisaient ouvertement. Il est donc intéressant de se demander si cette soudaine décision, après moult refus en plus de deux ans, peut avoir un lien avec la contestation du mouvement *Occupy* au Québec. Cette décision du gouvernement Charest survient après le dépôt du rapport Duchesneau (2011) de l'Unité anti-collusion remis au ministre des Transports du Québec, qui soutient que l'intégration de l'UPAC ne suffit pas et qu'une enquête publique est le seul moyen de mettre en lumière les différentes formes de corruption et de collusion dans l'octroi des contrats publics d'infrastructure. Cela contribue à une opinion publique très défavorable au gouvernement Charest (Bourgault-Côté, 2011). Dès lors, la structure des opportunités politiques semble très favorable à l'émergence et au développement des mouvements sociaux de contestation.

Le 13 février 2012 marque le début de la grève générale illimitée du mouvement étudiant contre la hausse des frais de scolarité. Selon les différents regroupements étudiants, cette décision politique représente une hausse de 75% sur cinq ans, ce qui met en péril l'accessibilité aux études universitaires tout en favorisant la marchandisation du savoir et sa privatisation relative. Le 22 mars, une manifestation nationale est organisée et rassemble plus de 200 000 personnes à Montréal pour dénoncer la hausse des frais de scolarité au moment où environ 300 000 universitaires et collégiens sont en grève. Lors du conseil général du PLQ à Victoriaville, le 4 mai 2012, une manifestation glisse vers l'émeute suite à des

altercations violentes entre les unités spéciales de la SQ, qui utilisent gaz lacrymogènes et balles en plastique pour disperser les dissidents et dissidentes. Une autre émeute a lieu lors d'une conférence rassemblant plusieurs acteurs politiques et économiques pour discuter des perspectives d'exploitation des ressources naturelles du Nord québécois. Des manifestants et manifestantes ont fait irruption au Palais des Congrès de Montréal opérant un saccage des lieux à l'image des tactiques des mouvements anarchiste et autonome lançant plusieurs projectiles aux forces de l'ordre[155]. La manifestation fut organisée par la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) et avait pour but de perturber le déroulement du salon pour le Plan Nord. Le lendemain, les activités du Jour de la Terre sont le théâtre d'une importante manifestation pour dénoncer les différents projets de développement économique menaçant l'environnement. Des manifestations nocturnes quotidiennes sont également organisées à Montréal, ce qui exacerbe les tensions et menace l'ordre social.

Pendant le conflit étudiant où les forces sociales s'opposaient dans la rue et par la rue, les autorités décisionnelles ont restreint le droit de manifester du citoyen par un resserrement des lois et règlements. L'adoption de la loi 78 a pour effet de criminaliser la contestation ou du moins réduire le déploiement du répertoire d'actions. Cette loi spéciale est jugée liberticide par de nombreux acteurs, alors que la Ville de Montréal adopte également le règlement P-6, qui est largement contesté. D'une part, la loi spéciale 78 a pour objectif de mettre un terme aux tactiques de protestation des étudiants et étudiantes en suspendant les cours pour la période estivale et en rendant obligatoire une série de mesures pour dispenser l'enseignement postsecondaire. Cela survient après nombres d'injonctions

[155] La nébuleuse anarchiste et autonome rassemble des mouvements de contestation de l'extrême gauche, qui critiquent de manière radicale le capitalisme par le biais de plusieurs actions directes et collectives intégrant une grande diversité des tactiques. L'une d'entre elles est l'organisation de contingent Black blocs. Ces derniers regroupent des activistes cagoulés et vêtus de noir qui vont commettre des actions violentes pour créer un certain désordre et un affrontement direct avec les forces de l'ordre pour afficher leur résistance. Voir DUPUIS-DÉRI, Francis. « Black Blocs. Bas les masques », *Mouvement des idées et des luttes*, no. 25, 2003, pp. 74-80.

interlocutoires qui augmentaient considérablement les tensions sur les différents campus postsecondaires ainsi que les échecs d'une série de négociations entre les leaders étudiants et le gouvernement se soldant par la démission de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp. D'autre part, le règlement P-6 de la Ville de Montréal interdit dorénavant les « assemblées, défilés ou autres attroupements qui mettent en danger la paix, la sécurité ou l'ordre public ». Seulement les rassemblements populaires dont les organisateurs ont préalablement annoncé le lieu exact et l'itinéraire seront tolérés, alors qu'il est interdit de participer à une assemblée en ayant le visage couvert. Les manifestations ne respectant pas les dispositions du règlement sont catégorisées comme illégales puisqu'elles seraient d'ordre à troubler la paix et menacer la sécurité publique.

Le résultat de ces dispositions légales et réglementaires est de limiter les tactiques de contestation des mouvements sociaux en adoptant un cadre juridico-politique de coercition faisant en sorte que toute transgression des dites dispositions devient systématiquement illégale. Il s'agit de mesures affichant une certaine ambition politique de réduire de manière considérable les activités protestataires en criminalisant nombre de tactiques comme les manifestations n'ayant pas donné préalablement leur itinéraire ou encore les activités d'occupation du domaine public. En d'autres termes, ce cadre juridique favorisant la criminalisation de la contestation et le renforcement des pouvoirs policiers a pour conséquence directe de tuer dans l'œuf les mouvements de résistance populaire. Ces prédispositions juridiques ont pour finalité relative « d'interpréter la contestation politique de façon à ramener cette dernière à une entreprise de subversion dont l'objectif final serait la destruction du système politique (criminalisation au sens large) » (Extermann, 1978 : 204). Cela favorise donc l'instauration d'un droit « discrétionnaire » puisqu'il est maintenant acceptable légalement d'arrêter sans motivation valable des militants et militantes sous le seul prétexte que ces derniers représentent une menace à l'ordre public. Ces mesures arbitraires sont difficiles à accepter, dans un contexte démocratique, pour nombre

de militants et militantes interrogés qui, toutefois, avouent que cette mesure a su bien comprendre les pratiques du mouvement pour étouffer ses moyens d'expression spontanés de contestation dans l'espace public (Waldispuehl, 2014).

4. Le répertoire d'actions collectives du mouvement *Occupy* : identité collective et sit-in

Il subsiste des rapprochements militants entre les différents réseaux[156] de la mouvance puisque ces derniers partagent un système de valeurs et des principes communs cristallisant une certaine identité collective, celle des 99%. L'identité collective est un processus permettant aux individus « de construire un mouvement, de s'y reconnaître et d'en connaître les membres, de le distinguer d'autres entreprises de mouvement social et de construire par là même le groupe qu'il est censé représenter » afin de circonscrire le « processus de différenciation et de légitimation d'un groupe social » (Voegtli, 2009: 292-293). L'identité collective permet donc de consolider des liens militants et subséquemment des solidarités nécessaires à toute phase de contestation. L'unité dudit mouvement serait ainsi le résultat d'un processus complexe (Melucci, 1991), ce qui fait en sorte que l'identité collective est un construit permettant de mettre en exergue les luttes internes et externes du mouvement (Polleta et Jasper, 2001). Les enjeux internes entourant la constitution du manifeste du réseau de Montréal montrent la construction difficile d'un « nous » inclusif et empreint d'unicité à la fois (Waldispuehl, 2014). Par exemple, la formulation dudit manifeste fut adoptée en assemblée générale faisant en sorte que les décisions prises à ce moment sont souveraines et ne peuvent être ensuite contestées, bien que l'ensemble des militants et militantes n'ait pas été présent lors de sa rédaction – ce qui tend à galvaniser la dissidence militante et le renforcement de certaines luttes internes – (Waldispuehl, 2014). Par ailleurs, les nouveaux mouvements sociaux reposent sur la construction de revendications à

[156] Des liens militants clairs ont été remarqués entre le réseau d'*Occupy Wall Street*, Montréal, Athènes et également celui de la Puerta del Sol pour ce qui est du mouvement du 15-M en Espagne (Waldispuehl, 2014).

forte dimension identitaire en raison de leur émergence lors de « contexte systémique » où ces mouvements sociaux « défendent une politique de l'identité en vue de remettre en cause les "codes culturels dominants" d'une société en mutation, où les individus seraient porteurs de valeurs postmatérialistes » (Voegtli, 2009 : 293). Dans cette optique, un mouvement social construit sa propre identité collective en opposition au modèle dominant, soit un contre-modèle ou encore la production d'une alternative à l'image du projet sociétal soutenu par le mouvement *Occupy* en insistant sur l'importance de la participation citoyenne en dehors de l'arène strictement électorale.

Les militants et militantes d'un mouvement donné se mobilisent, se reconnaissent et partagent ainsi une certaine interprétation du monde de telle sorte que cela peut être porteur d'un changement social en raison du fait que ces derniers réalisent qu'ils ne sont pas les seuls à penser de cette manière. Autrement dit, le fait de se réunir et de devenir un groupe social organisé permet aux mouvements sociaux d'accroître leur pouvoir politique afin de réaliser leurs revendications ou du moins de les faire entendre. Le mouvement *Occupy* se démarque par son inclinaison à intégrer les principes de la démocratie directe par le biais de ses structures organisationnelles comme les assemblées générales dans son répertoire d'actions. Cette pratique permet aux militants et militantes de la nébuleuse d'avoir un impact direct sur le processus décisionnel du mouvement et ainsi d'exprimer leurs valeurs et leurs affiliations politiques. Cela leur permet également de favoriser leur propre processus d'autonomisation en acquérant une certaine expérience de gestion quant à la coordination du campement. Par ailleurs, ce mode de fonctionnement organisationnel permet au mouvement de montrer que d'autres sortes de régimes que celui de la démocratie libérale représentative sont viables pour assurer la gouvernance d'une collectivité.

Le mouvement *Occupy* accorde un rôle central à l'assemblée générale comme pilier organisationnel du mouvement et également comme fondement identitaire. L'impact des assemblées générales comme pratique serait de permettre : 1)

l'occasion de réflexions communes, 2) la résolution des problèmes et conflits en raison de la prise de décision consensuelle préconisée, 3) la détermination et le dépassement des limites du groupe, 4) et enfin la constitution d'un laboratoire vivant pour tester de nouvelles pratiques organisationnelles et décisionnelles (Waldispuehl, 2014). Le réseau de Montréal, comme la plupart des réseaux de la nébuleuse, s'articule autour d'une division du travail en différents comités autonomes et dont les actions ne doivent pas nécessairement être approuvées par l'assemblée générale (Waldispuehl, 2014). Par ailleurs, plusieurs conflits avaient lieu entre les militants et militantes en raison du fait que certaines personnes tentaient de faire prendre des orientations à l'assemblée générale pour émettre des revendications, par exemple, sans pour autant participer au vivre ensemble du campement à l'intérieur des différents comités (Waldispuehl, 2014). Cette manière de travailler par l'action et par une approche consensuelle de résolution des conflits se rapproche des principes propres à la faire-cratie (Lallement, 2015). Autrement dit, les militants et militantes participant davantage aux dynamiques du vivre ensemble propres au campement bénéficient d'une plus grande légitimité que ceux et celles qui sont moins portés par l'action. Cela augmente à terme leur pouvoir d'influence quant aux principales orientations du réseau dans lequel ils et elles évoluent.

Le mouvement *Occupy* se caractérise par son identité collective construite autour des enjeux internes et externes de l'action collective du *sit-in*. Cette action très exigeante sur le plan de la mobilisation des ressources se définit comme

> un mode d'action impliquant une ou plusieurs personnes dans l'occupation non violente – assise, couchée ou debout – d'un espace pour protester en faveur d'un changement, souvent politique mais aussi économique et social, jusqu'à ce qu'elles soient délogées, généralement de force, ou que leurs revendications aient été satisfaites. (Vairel, 2009 : 496)

La spatialisation de la résistance par une occupation de l'espace public représente un « moyen privilégié de lutte » en rassemblant des personnes ayant des expériences biographiques et des trajectoires militantes plurielles (Hmed, 2009 : 221). Un autre avantage pour le *sit-in* comme stratégie d'action collective est la

consolidation des liens militants et la création de nouvelles solidarités. Le *sit-in* permet ainsi de mettre en exergue une organisation sociale et politique agissant comme un contre-modèle ou un contre-pouvoir. L'occupation de l'espace par le mouvement *Occupy* a pour but de redonner un sens démocratique à la rue et de tendre vers un retour au partage et à la collectivité (Lamoureux, 2014). Par ailleurs, le mouvement occupe des lieux résonnants sur le plan symbolique en déployant ses campements de fortune dans les quartiers financiers des plus grandes métropoles de la planète pour rendre tangible l'opposition entre horizontalité et verticalité du modèle d'organisation sociale et politique.

Pour ce qui est du réseau de Montréal, le mouvement est extrêmement éclaté en intégrant une grande diversité de militants et militantes. Ces derniers et dernières regroupaient quelques expériences militantes dans certains groupes définis ou encore en étaient à leurs premiers pas dans une perspective biographique de l'engagement militant[157]. Plusieurs tensions étaient également observables entre les militants et militantes selon leur préférence idéologique et leur positionnement respectif sur l'échelle du continuum politique entre le progressisme et le radicalisme ainsi que l'intégration absolue ou partielle de la diversité des tactiques (Waldispuehl, 2014). Leur organisation structurelle et militante intègre une absence complète de leader ou de porte-parole puisque les activistes ne peuvent que parler en leur nom propre. Les autres pratiques propres au mouvement sont le principe de microphone humain[158] et l'utilisation des médias sociaux comme méthode de mobilisation.

---

[157] Le réseau de Montréal intègre des militants et militantes du mouvement libertarien LaRouche, des patriotes de milices séparatistes, des syndicalistes, des anarchistes, etc. Par ailleurs, la présence d'activistes de la Milice patriotique du Québec et ceux du mouvement LaRouche générait de vives tensions au sein du campement entre les occupants à savoir si Occupons Montréal devait accepter leur visibilité ou non sur le site d'occupation du square Victoria.

[158] Le principe du microphone humain est de délivrer un message politique lors d'une assemblée générale rassemblant plusieurs centaines d'individus. Pour ce faire, la personne donnant son discours demande aux individus près d'elle de répéter ces propos pour amplifier la voix de l'orateur et ainsi de suite pour que le discours puisse être entendu par l'ensemble des participants. Pour ce faire, l'orateur doit organiser son discours de telle sorte qu'il s'agisse de phrases succinctes afin que le message puisse être relayé. Si le message ne peut être entendu par tous les

Conclusion

Les nouveaux mouvements sociaux représentent, pour certains, l'avant-garde du progrès social, alors que, pour d'autres, ils sont les gardiens du bien commun. Ces derniers se construisent et se développent autour de certains dénominateurs communs : 1) une structure organisationnelle réticulaire, 2) une action collective reposant sur des valeurs communes et une identité collective, 3) des objectifs communs visant la promotion ou la prévention des changements sociaux, 4) un répertoire d'actions collectives intégrant une grande diversité de stratégies d'actions (Della Porta et Diani, 1999 : 4-16). Ainsi, le mouvement *Occupy* s'inscrit dans une mouvance transnationale de résistance contre les effets délétères de la crise économique de 2008. Le mouvement *Occupy* trouve donc écho dans les nouvelles orientations de résistance d'une multitude diffuse et nébuleuse à l'échelle internationale contre l'égide du néolibéralisme et de la mondialisation financière. Étant un ballon d'oxygène pour de nouvelles pratiques démocratiques, le mouvement *Occupy* montre une ambition militante de constituer une « insurrection des consciences » et une « communauté de résistance » selon des stratégies discursives axées sur l'autonomisation du citoyen. L'impact de la mobilisation sans précédent – bien qu'éphémère – du mouvement serait donc une certaine prise de conscience collective autour des enjeux des inégalités sociales et d'une redéfinition du bien commun pour les 99%, ainsi que l'introduction d'un nouveau cycle de mobilisation après celui de la nébuleuse altermondialiste (Dufour, 2013).

Le mouvement *Occupy* représente un lieu de convergence et de dialogue voulant instaurer un nouveau rapport aux inégalités sociales ainsi qu'un élargissement des pratiques démocratiques par les assemblées générales, et ce, au-delà des intérêts immédiats et corporatifs. Bien que le mouvement *Occupy* axe son discours sur l'inclusion et la transversalité sociales (« nous sommes les 99% »), il semble néanmoins incapable d'intégrer en son sein une réelle diversité sociale,

---

participants, les organisateurs demandent des répétitions supplémentaires si bien qu'il peut y avoir plusieurs vagues de répétitions.

ethnique et culturelle pouvant véritablement introduire un nouveau rapport aux inégalités sociales. En effet, une analyse approfondie de la diversité des réseaux de la nébuleuse *Occupy* montre une absence ou une insuffisance de la représentation de certaines catégories sociales, culturelles et ethniques. Cette dernière est largement dominée par de jeunes hommes blancs issus pour la plupart de la classe moyenne (Koller, 2012). Par exemple, le réseau de Montréal intégrait très peu de membres de la communauté LGBTQA et immigrante allophone, mais il présentait du moins un ratio positif en termes de représentation homme femme et de francophones versus anglophones (Waldispuehl, 2014). Quant au réseau d'*Occupy Wall Street*, ce dernier présente des déficiences majeures à l'égard de la représentation raciale dans le sens où seulement 1,6% des occupants et occupantes sont d'origine afro-américaine, alors que cette catégorie sociale représente 12,6% de la population résidente aux États-Unis (Sauviat, 2011).

Les revendications du mouvement sont imbriquées dans un amalgame de valeurs et d'arguments éclatés, qui sont regroupés dans une déclaration propre à chaque réseau. Les manifestes des différents réseaux de la nébuleuse *Occupy* sont plutôt des déclarations de valeurs et un engagement à l'action politique et citoyenne. Par ailleurs, le discours du mouvement est résolument vague et large afin d'éviter l'identification de revendications sectorielles ainsi que le risque de se faire instrumentaliser par les acteurs traditionnels du système politique comme les syndicats, entre autres. Le mouvement refuse de « se définir selon ses revendications, ce qui complique sur le plan politique la diffusion de l'essence de sa contestation en dehors des cadres institutionnels » (Chalozin-Dovrat et Bulle, 2012 : 130). La pléiade de réseaux de la nébuleuse *Occupy* partage le même répertoire d'actions en raison de l'interconnexion des réseaux ainsi que des militants et militantes eux-mêmes par le biais des nouvelles technologies de communications et de l'externalisation du répertoire d'action. Le mouvement a permis, plus globalement, de briser l'atomisation sociale et d'augmenter le pouvoir politique du citoyen puisque comme le souligne Lasch (2010 : 37) :

> Il fut un temps où ce qui était supposé menacer l'ordre social et les traditions civilisatrices de la culture occidentale, c'était la Révolte des masses. De nos jours, cependant, il semble bien que la principale menace provienne non des masses, mais de ceux qui sont au sommet de la hiérarchie.

Il semble nécessaire de s'interroger sur les pratiques revendiquées par le mouvement *Occupy* dans la mesure où il tente de s'imposer comme un acteur apolitique exigeant une certaine révolution éthique de la part des élites du système afin d'instituer un devenir plus égalitaire et juste pour l'ensemble des 99% sans pourtant parvenir à concrétiser ses objectifs à travers les leviers politiques traditionnels. Par ailleurs, il demeure intéressant de se questionner sur le rapport militant entre le mouvement *Occupy* et la nébuleuse altermondialiste afin de dégager certaines tendances structurelles et organisationnelles entre ces deux nébuleuses dont les cycles de mobilisation se sont superposés. Ainsi, lequel de ces deux mouvements ou mouvances de contestation sera le mieux outillé pour générer à nouveau une mobilisation des ressources afin d'augmenter leur pouvoir politique et ainsi instaurer le changement social ?

Bibliographie

BARLOS, M. et T. CLARKE. Global Showdown, Toronto, 2001.

BOURGAULT-CÔTÉ, Guillaume. « Le Sondage Léger Marketing-Le Devoir - Le rapport Duchesneau a fait chuter la popularité du PLQ », Le Devoir, mis à jour le 18 octobre 2011, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec /333863/sondage-leger-marketing-le- devoir-le-rapport-duchesneau-a-fait-chuter-la-popularite-du-plq>, consultée le 23 janvier 2015.

CASTELLS, Manuel. Networks of Outrage and Hope. Social Movements in the Internet Age, Polity Press, Cambridge, 2012.

CELIKATES, Robin. « La déobéissance civile : entre non-violence et violence », Rue Descartes, no. 77, 2013, pp. 35-51.

CHALOZIN-DOVRAT, Lin et Sylvaine BULLE. « Prendre place au-delà de la répartition des places », Multitudes, vol. 3, no. 50, 2012, pp. 130-137.

CHOMSKY, Noam. *Occupy* : Occupied Media Pamphlet Series, Zuccotti Park Press, New York, 2012.

Conférence des nations unies sur le commerce et le développement, Pour la CNUCED, l'accroissement des inégalités n'étant pas une fatalité, les économies bénéficieraient d'une répartition plus équitable des revenus : communiqué de presse, Genève, 2012.

DAO, Mai, Prakash LOUGANI et Fonds monétaire international, The Human Cost of Recession : Assessing It, Reducing it, coll., « IMF Staff Position Notes », no. SPN/10/17, 2010.

DELLA PORTA, Donatella et Mario DIANI. Social Movements : An introduction, Blackwell Publishing, Oxford, 1999.

DUCHESNEAU, Jaques. Rapport de l'Unité anticollusion au ministre des Transports du Québec, septembre 2011.

DUFOUR, Pascale. Trois espaces de protestation : France, Canada, Québec, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2013.

LALLEMENT, Michel, L'âge du faire : travail, hacking, anarchie, Seuils, Paris, 2015.

EMERAN, Christine, « *Occupy*, un mouvement social au XXIe siècle », Cités, no. 54, 2013, pp. 101-112.

EXTERMANN, Laurent. « La criminalisation de la contestation politique : un échec du libéralisme », Déviance et société, vol. 2, no. 2, 1978, pp. 199-213.

FOUGIER, Eddy. « De l'altermondialisme aux « Indignés » : un nouveau souffle pour la contestation du capitalisme ? », Revue internationale et stratégique, no. 86, 2012, pp. 26 à 36.

Gouvernement du Québec, Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges de la cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec, Publications Québec, 2011.

HESSEL. Indignez-vous, Indigène, Paris, 2010.

HMED, Choukri. « Espace géographique et mouvements sociaux », dans Dictionnaire des mouvements sociaux d'Olivier FILLIEULE *et al.*, Presses de Science Po, Paris, 2009, pp. 220-227.

JOSPIN, Lionel. « CHAPITRE 1. Les premières leçons de la crise », dans Jean-François LISÉE Éric MONTPETIT (dir.), Imaginer l'après-crise, Les Éditions du Boréal, Montréal, 2009, pp. 21-38.

KLEIN, Naomi *et al.* #INDIGNÉS ! D'Athènes à Wall Street, échos d'une insurrection des consciences, Éditions la Découverte, « Hors collection Zone », 2012.

KOLLER, Sylvie. « Espagne : les mains fragiles des indignés », Études, vol. 2, tome 416, 2012, pp. 163-173.

LADSOUS, Jacques. « De l'indignation à la marche », Vie sociale et traitements, no. 113, 2012, pp. 5-6.

LAMOUREUX, Diane. Irruptions citoyennes – Indigné(e)s, *Occupy*, printemps érable: les nouveaux contours de la mobilisation sociale, 6 février 2014, Université Laval, Québec, 120 minutes.

LASCH, Christopher. La révolte des élites : Et la trahison de la démocratie, Paris, Éditions Flammarion, 2010.

MATHIEU, Catherine et Henry STERDYNIAK. « La globalisation financière en crise », Revue de l'OFCE, no. 110, 2009, pp. 13-73.

MCADAM, Doug, Sydney TARROW et Charles TILLY. Dynamics of Contention, Cambridge University Press, 2001.

MELUCCI, Alberto. « Qu'y a-t-il de nouveau dans les "nouveaux mouvements sociaux" », dans A. SALES et L. MAHEU (dir.), La Recomposition du politique, Paris, PUM/L'Harmattan, 1991, pp. 129-162.

NEVEU, Érik. Sociologie des mouvements sociaux, Paris, La Découverte, Coll. « Repères », 5e édition, 2011.

PÉCHU, Cécile. « Répertoire d'action », dans Dictionnaire des mouvements sociaux d'Olivier FILLIEULE *et al.*, Presses de Science Po, Paris, 2009, pp. 454-462.

PLEYERS, Geoffrey. « Altermondialisme : essoufflement ou reconfiguration ? », La vie des idées, 2008, pp. 1-16.

P. L. 78. Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent, 1re sess., 39e lég., Québec, 2012.

POLLETTA, F. et J. M. JASPER. « Collective Identity and Social Movements », Annual Review of Sociology, no. 27, 2001, pp. 283-305.

RAWLS, John. « Civil Disobedience and the Social Contract » dans J. ARTHUR et S. SCALET (dir.) Morality and Moral Controversies, 9th ed. New Jersey, Prentice Hall, 2012, pp. 240–255.

ROBITAILLE, Antoine. « 250 000 signataires contre Jean Charest », Le Devoir, mis à jour le15 février 2011, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/316823/250-000-signataires-contre-jean-charest>, consulté le 9 janvier 2015.

R.R. Règlement municipal sur l'occupation du domaine public, administration de l'arrondissement de Ville-Marie, V.M C. O-0.1.

SALLEH, Ariel. « Rio + 20 et l'économie verte : les technocrates, les méta-industriels, le Forum social mondial et *Occupy* », Mouvements, no. 70, 2012, pp. 83-98.

SAUVIAT, Catherine. « *Occupy* Wall Street. Un mouvement social inédit aux États-Unis », Institut de recherche économiques et sociales, no. 1, 2011, pp. 14-15. pp. 1-26.

TARROW, Sidney. « Cycles of Collective Action: Between Moments of Madness and the Repertoire of Contention », dans Mark TRAUGOTT (dir.), Repertoires and Cycles of Collective Action, Duke University Press, Durham (N. C.), 1995, pp. 89-115.

TILLY, Charles et Sidney TARROW. Contentious politics, Oxford University Press, 2006.

VAIREL, Frédéric. « Sit-in », dans Dictionnaire des mouvements sociaux, O. FILLIEULE *et al.*, Presses de Science Po, Paris, 2009, pp. 496-501.

VOEGTLI, Michael. « Identité collective », dans Dictionnaire des mouvements sociaux, O. FILLIEULE *et al.*, Presses de Science Po, Paris, 2009, pp. 292-299.

WALDISPUEHL, Elena. Entrevue avec militant 1, Domicile du participant, Montréal, 6 octobre 2014, Entrevue, (105 minutes)

WALDISPUEHL, Elena. Entrevue avec militant 4, Collège Dawson, Montréal, 22 octobre 2014, Entrevue, (160 minutes)

WALDISPUEHL, Elena. Entrevue avec militant 3, Université de Sherbrooke, Longueuil, 10 octobre 2014, Entrevue, (120 minutes)

IV

Travail: pouvoir divisé, pouvoir polarisé

La domination des hommes : Le cas des violences à l'égard des femmes dans les métiers spécialisés[159]

Geneviève Cloutier
Candidate au Doctorat à l'École de relations industrielles
Université de Montréal

Résumé: Cette communication écrite vise à expliquer les violences à l'égard des femmes dans les métiers spécialisés, tels les métiers d'électricien, de mécanicien, de soudeur, de tuyauteur, de peintre, de charpentier et d'opérateur de machinerie lourde, par l'approche féministe radicale. Cette approche considère le système social du patriarcat dans l'explication de la subordination des femmes au travail. Elle s'applique notamment par le fait que les violences que vivent les femmes sont autant de nature symbolique que physique. Le harcèlement résulterait d'une réaction en regard du dépassement des limites sociales assignées par le groupe dominant des hommes.

❖

Introduction

La condition des femmes a connu une grande évolution sur le marché du travail durant les dernières décennies. Du point de vue historique, la sphère professionnelle était majoritairement occupée par des hommes, de même que les

[159] Ce texte a été rendu possible grâce au soutien financier du FQRSC et de mon directeur Alain Marchand.

syndicats étaient organisés par les hommes et selon les préoccupations des hommes (Forrest, 1993). À cet égard, le modèle dominant dans les pays anglo-saxons est toujours celui du modèle de soutien de famille masculin (*male breadwinner model*). En plus d'être passif face à la difficulté de concilier la vie familiale et professionnelle, ce type de modèle favorise les inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché du travail (Pascall, 2008 ; Lewis, 2001).

Plus précisément, de grandes problématiques, telles que le harcèlement sexuel et la discrimination salariale perdurent au sein des organisations. Le marché du travail étant foncièrement masculin, les chercheuses féministes (Hansen, 2002 ; Wajcman, 2000 ; Forrest, 1993) avancent que les études actuelles en relations industrielles demeurent inapplicables afin d'étudier les femmes au travail. De sorte que l'absence d'analyse des relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et le refus des théories actuelles de considérer le genre sous un angle hiérarchique sont les principales lacunes du champ disciplinaire des relations industrielles (Forrest, 1993) ; d'où l'importance de l'approche féministe qui s'intéresse particulièrement à l'effet du genre et aux rapports sociaux de sexe. Cette approche permet notamment de considérer les sphères de la famille et de la communauté dans les problématiques du travail (Pocock, Williams et Skinner, 2012).

La première section présentera l'émergence, la nature et les présomptions théoriques de l'approche féministe. La deuxième section illustrera la problématique des violences à l'égard des femmes dans les emplois à prédominance masculine, de même qu'elle appliquera l'approche féministe radicale à cette problématique. La troisième section posera les différentes pistes d'intervention afin de réduire cette violence sur le marché du travail.

L'approche féministe

Dans une optique d'explication de la problématique des violences à l'égard des femmes dans les métiers spécialisés, cette section se consacre à la description de l'approche féministe.

1. Origine de l'approche féministe

Les revendications et les analyses théoriques des études féministes sont nées dans les années 1960 et 1970 en réponse à la domination masculine dans les différentes sphères de la société (vie privée : vie familiale et sexuelle ; vie publique : marché du travail ; communauté). Plus précisément, l'approche féministe tire son origine du contexte historique et s'inspire de l'approche pluraliste par une reconnaissance de la diversité et des conflits. Les chercheuses féministes s'interrogent sur les notions de pouvoir entre les groupes d'intérêts et d'individus, notamment celles qui sont reconnues comme facteurs de hiérarchisation et de ségrégation dans la société (Gravel, 2007).

Selon Simone de Beauvoir, le courant féminisme survient en réaction à l'androcentrisme scientifique de par une représentation du monde découlant du jugement des hommes (de Beauvoir, 1949). Par ce fait, le point de vue adopté par la science est une résultante de l'adoption de la réalité dominante des hommes (Gaussot, 2014).

2. Évolution des courants théoriques de l'approche féministe

Les théories féministes de domination patriarcale n'ont pas toutes le même point de départ et les propositions politiques divergent en fonction du courant. Plus particulièrement, trois courants de pensée sont présents dans la littérature anglo-saxonne : le courant féministe libéral, le courant féministe radical et le courant féministe marxiste.

Le courant du ***féministe libéral*** précède les autres théories. Son postulat principal consiste à une adaptation inadéquate des institutions du marché du travail en regard à l'entrée des femmes au travail. Dans ce courant, les revendications des femmes ne sont qu'en termes d'égalité de droit et ne visent pas les pratiques sociales dans le parcours des individus. Par ailleurs, les chercheuses féministes libérales ne privilégient qu'une intervention étatique minimaliste pour rétablir

l'égalité de droit entre les hommes et les femmes (Gaussot, 2014 ; Gravel, 2007 ; Parini, 2006 ; Pollert, 1996 ; Daune-Richard et Devreux, 1992).

Subséquemment, le courant du ***féministe marxiste***, d'ordre juridique, politique et symbolique, émerge d'une analyse matérialiste de l'oppression économique des femmes découlant du système capitaliste en place. Le processus de genre prend place dans les relations de classe et l'analyse du mode de production du travail rémunéré et non rémunéré. De ce fait, les structures sociales, par la répartition des hommes et des femmes en deux groupes distincts, exploitent les femmes dans le travail domestique. De plus, le processus de socialisation est étudié en fonction des conditions matérielles qui déterminent des rapports sociaux spécifiques, de même que les thèmes principaux se concentrent sur la différence entre les concepts de classe sociale et de genre, notamment par une tentative de conceptualiser les relations entre les deux classes (Gaussot, 2014 ; Gravel, 2007 ; Parini, 2006 ; Pollert, 1996 ; Daune-Richard et Devreux, 1992).

Enfin, le courant ***féministe radical*** émerge des critiques entre le libéralisme, le marxisme et le féminisme dans les années 1970. Selon cette approche, le système et les structures sociales fondés sur le patriarcat expliquent la subordination des femmes et sont fondamentalement remis en cause. De plus, la domination masculine repose sur des bases matérielles et symboliques, surtout le rôle de la sphère domestique dans la domination du mari comme chef de famille (Gaussot, 2014 ; Gravel, 2007 ; Parini, 2006 ; Pollert, 1996). La figure ci-dessous démontre la dynamique de cette approche féministe.

Dynamique de l'approche féministe radicale

3. Présomptions théoriques de l'approche féministe

a)Pluralité et multidisciplinarité de l'approche

La section précédente a permis de démontrer que les théories féministes ne sont pas statiques dans leur façon d'analyser le pouvoir et de comprendre les inégalités entre les hommes et les femmes. Conséquemment, il n'y a pas de consensus en ce qui a trait aux déterminants des inégalités, de même qu'aux solutions. Les facteurs peuvent être autant économiques, biologiques, sociaux que symboliques.

Dans cette lignée, l'approche est multidisciplinaire, notamment par le passage de la question des rapports sociaux de genre à travers les divers champs disciplinaires traditionnels. Par ce fait, la même problématique peut être analysée par des outils conceptuels et méthodologiques de disciplines différentes (Gravel, 2007). De même, une pluralité de l'approche se dénote dans les nombreux objets, problématiques, approches théoriques, postures épistémologiques et outils méthodologiques qui constituent l'approche. À cet effet, les différentes recherches sont parfois contradictoires ou complémentaires (Gravel, 2007; Figart, 2005).

b. Convergences dans la diversité des courants féministes

Néanmoins, à la base, toutes les théories féministes postulent « que les hommes et les femmes devraient être égaux politiquement, économiquement et socialement » (Gravel, 2007 : 12). La théorie féministe cherche avant tout à analyser les conditions de vie des femmes par l'exploration de la compréhension culturelle de la signification d'être une femme. Notamment, il y a un questionnement en regard des inégalités entre les hommes et les femmes (Parini, 2006). En ce sens, l'histoire de la domination des femmes dans la pensée féministe, de même que les structures sociales sont importantes dans l'explication des inégalités entre les hommes et les femmes.

c. Divergences de l'approche féministe radicale

Le postulat principal dans l'approche féministe radicale est la subordination des femmes par le système social fondé sur le patriarcat. De sorte que la société patriarcale est la principale responsable des inégalités entre les hommes et les femmes par une séparation du genre en deux classes, les hommes étant la classe dominante et les femmes la classe dominée. De plus, les femmes se trouvent subordonnées aux hommes, d'abord et avant tout dans la vie privée, en tant que femme, mère et épouse. Cette subordination s'est transposée sur le marché du travail par la suite (Gravel, 2007). Distinctement, l'approche féministe libérale ne prend pas en considération les facteurs socioculturels et l'approche féministe marxiste attribue strictement l'oppression des femmes au système capitaliste basé sur les relations matérielles (Gaussot, 2014 ; Gravel, 2007 ; Parini, 2006 ; Pollert, 1996 ; Daune-Richard et Devreux, 1992).

d. Visées de l'approche féministe

L'objectif des études féministes est une recherche d'équilibre de force entre les genres. D'une part, la première dimension est un projet sociopolitique de transformation des rapports sociaux par lequel les résultats des recherches, subséquemment, permettront d'améliorer et de motiver les revendications des groupes de femmes. D'autre part, la deuxième dimension de cette approche est un projet scientifique visant l'accroissement des découvertes, principalement par l'intégration des fondements des sciences humaines, sociales et naturelles dans la production de la connaissance (Gravel, 2007).

e. Épistémologie des études féministes et des études de genre

Il est possible de comparer l'approche féministe dans la conception de l'interprétivisme de Flyvbjerg par l'accent mis sur le contexte historique et social, le rapprochement avec la réalité que vivent les femmes et par l'implication des chercheurs dans les recherches (Flyvbjerg, 2001).

Par ailleurs, les recherches féministes peuvent être perçues comme phronétiques par leur objectif de transformation sociale, de la forte importance des résultats, de même que par leur grande considération envers l'éthique (Holgate *et al.*, 2006). À cet égard, le rôle des mouvements sociaux est important, notamment dans l'émergence des études féministes qui ont coïncidé avec les mouvements sociaux et politiques des femmes qui dénonçaient le sentiment de subordination, d'exclusion et de marginalisation. D'autant plus que les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes sont au centre des recherches féministes (Parini, 2006). À l'instar de la logique de l'*interprétivisme*, les acteurs occupent un rôle important dans l'explication du phénomène et dans l'analyse de la répartition du pouvoir dans les structures (Flyvbjerg, 2001).

Néanmoins, l'adoption du terme de genre marque une réflexion épistémologique renouvelée, particulièrement en ce qui a trait aux questionnements en regard des rapports de pouvoir se dénotant à travers les institutions. Distinctement, les études féministes se concentrent sur l'expérience des femmes, alors que les études sur le genre s'intéressent aux différences entre les hommes et les femmes dans l'expérience du marché du travail (Holgate *et al.*, 2006). Selon l'épistémologie des sciences naturelles, les études de genre ont un caractère plus neutre et rendent légitime les études des rapports entre les hommes et les femmes. Par ce fait, il y a un rapprochement avec le positivisme de Bacharach dont l'objectif premier est de tester empiriquement les déclarations théoriques dans une optique d'explication, de prédiction et de généralisation de la théorie. Conséquemment, le critère d'utilité permet de faire le lien entre la théorie et la recherche (Bacharach, 1989).

Un grand chamboulement a été la rupture épistémologique dans l'utilisation du terme sexe (biologie) vers le terme genre (construction sociale). L'ancien paradigme était ancré dans la position épistémologique essentialiste dans laquelle les attributs essentiels des hommes et des femmes découlent de leur biologie. De sorte que les caractéristiques biologiques déterminaient les comportements sociaux. En

contrepartie, le nouveau paradigme adopte une position épistémologique anti-essentialiste par une reconnaissance du fondement social naturel des groupes sociaux. À cet effet, la socialisation différenciée, de même que les différents discours essentialistes sur les sexes véhiculés par les agents de socialisation, influencent la perception de soi et de sa propre identité (Parini, 2006).

f.) Méthodologie des études féministes

Selon Holgate et collègues (2006), la méthodologie des recherches féministes se base sur trois caractéristiques : l'intersectionnalité (*intersectionality*), les explications matérielles et culturelles (*material and cultural explanations*), de même que l'approche réflexive et la position des travailleurs sur le marché (*reflexivity and positionality*). D'abord, l'*intersectionnalité* permet de considérer l'articulation des différentes oppressions de genre, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de la classe sociale, du handicap, etc. De ce fait, il y a une reconnaissance que les femmes ne sont pas un groupe homogène. Ensuite, de leur côté, les *explications matérielles et culturelles* permettent de considérer le travail domestique et la vie personnelle des travailleuses dans les études du travail. Enfin, dans l'optique d'accorder une importance à l'influence des relations de pouvoir au travail, les *études de cas et l'ethnographie* sont privilégiées dans les études féministes. Ces approches réflexives octroient une voie aux travailleuses en regard de leur situation sur le marché (Holgate *et al.*, 2006 ; Figart, 2005).

Globalement, l'émergence de l'approche féministe vise une transformation globale des recherches dans le champ des relations industrielles. La construction sociale peut être étudiée au plan de la socialisation des femmes et des hommes, au plan interactionnel par l'apprentissage des comportements socialement acceptables ou au plan institutionnel par l'institutionnalisation des avantages matériels et symboliques en fonction du genre dans la société. La cohérence entre les différents niveaux d'analyse permet au système de genre de traverser tous les systèmes sociaux dans leur ensemble (Risman, 1998).

L'illustration des violences faites aux femmes dans les métiers

« Toutes les théories et approches traditionnelles en relations industrielles n'expliquent pas de la même façon un phénomène précis et elles n'étudient que très rarement les effets sociaux dans les problématiques et les enjeux modernes » (Forrest, 1993 : 416). L'utilisation de l'approche féministe radicale est très adéquate dans l'illustration de la problématique des rapports sociaux de genre dans l'optique qu'elle considère le contexte social dans ses postulats. En fait, le système capitaliste (approche féministe marxiste) ne peut expliquer complètement les violences faites aux femmes au travail. Par ce fait, il est important de considérer le système social qui privilégie davantage les hommes au travail. Dans cette lignée, l'approche féministe radicale explique la subordination des femmes comme une résultante du système social fondé sur le patriarcat (Gravel, 2007). D'autant plus que la société patriarcale entraînerait : « l'application de droits et de privilèges et la mise en place des relations de pouvoir favorisant les hommes et oppressant parallèlement les femmes » (Gravel, 2007 : 18).

1-Description des violences faites aux femmes dans les emplois à prédominance masculine

De longues pratiques de harcèlement sexuel persistent dans certains emplois à prédominance masculine. Il s'agit d'un traitement constant, d'un moyen pour les hommes de diviser le travail entre les hommes et les femmes (Wajcman, 2000).

Plusieurs études ont démontré que les femmes dans les milieux masculins auraient des conditions de travail plus défavorables, moins de satisfaction et vivraient plus de stress au travail. D'autant plus qu'elles sont plus sujettes à être l'objet de harcèlement sexuel et de harcèlement discriminatoire basé sur le sexe. Plus précisément, une plus forte proportion de femmes étaient victimes de harcèlement sexuel dans les organisations fortement masculines, surtout dans l'industrie de la construction (Berdahl et Moore, 2006 ; Hulin, Fitzgerald et Drasgow, 1996). À ce sujet, 60 % des femmes dans les métiers non traditionnels

ont subi une situation de harcèlement sexuel en comparaison de 6,4 % des femmes occupant des fonctions administratives (Mansfield *et al.*, 1991). Par des techniques d'exclusion et de violence, les hommes s'opposent à l'entrée des femmes dans certains domaines, notamment dans les milieux de la construction et des mines.

2-Mise en application de l'approche féministe radicale

L'approche féministe radicale est pertinente pour comprendre l'origine et l'explication du contexte sociohistorique de la domination masculine. Cette approche se distingue des autres approches en relations industrielles par l'intégration du contexte social, de sorte qu'elle permet un autre niveau d'analyse pour illustrer la problématique de la violence envers les femmes. Dans le cas du harcèlement sexuel, elle s'applique notamment par le fait que les violences que vivent les femmes sont autant de nature symbolique que physique. L'exclusion des femmes et le harcèlement qu'elles vivent de la part des supérieurs et collègues ne relèvent pas uniquement de leur manque de force physique. Le harcèlement envers les femmes résulterait d'une réaction en regard du dépassement des limites sociales assignées par le groupe dominant des hommes. Conséquemment, il est difficile pour les femmes de sortir des modèles traditionnels (Parini, 2006).

À l'instar de la problématique de la conciliation travail-famille, il peut être pertinent de considérer les sphères de la famille et de la communauté pour expliquer le harcèlement sexuel que vivent les femmes au travail (Pocock, Williams et Skinner, 2012).

D'une part, en ce qui a trait à la sphère familiale, la socialisation des jeunes filles les cantonne dans des professions bien restreintes dès leur plus jeune âge. En fait, le système social s'articule autour de la division sexuelle des tâches domestiques à la maison dans le système de reproduction jusqu'à une division du travail dans la vie professionnelle. La violence envers les femmes au travail prend son origine de la domination des hommes dans la sphère familiale par le rôle du mari, chef de famille, principalement en conséquence des structures et

fonctionnements sociaux. D'autant plus qu'originairement, la sphère du travail était majoritairement occupée par les hommes et les syndicats étaient organisés pour les besoins des hommes. De ce fait, les femmes se retrouvent dans des emplois qui sont considérés comme inférieurs (secteur tertiaire, non-syndiqué, emploi atypique) et davantage dans des postes de subordonnés (Forrest, 1993).

D'autre part, la sphère de la communauté contribue également à la violence faite aux femmes au travail par une prédominance des hommes dans les instances de pouvoir politiques et juridiques. Ainsi, il est possible de dénoter une tolérance sociale et juridique à l'égard des violences faites aux femmes (Parini, 2006).

Par ailleurs, les sources de pouvoir sont déterminantes dans l'analyse de la violence de par la création d'opportunités d'intimider (Bartlett et Bartlett, 2011). Le pouvoir plus élevé des hommes dans les métiers peut conduire à plus de violence envers les femmes.

En somme, par l'approche féministe radicale, il est possible de comprendre la problématique des violences faites aux femmes au travail comme une résultante de la société patriarcale. En ce sens, la violence envers les femmes est tolérée dans les familles et dans les communautés, de sorte que les intersections de ces sphères avec le travail expliquent les plus hauts niveaux de violence. Plus particulièrement, cette domination des hommes par la violence envers les femmes sera plus élevée dans les secteurs non traditionnels où une forte ségrégation en emploi entre les hommes et les femmes persiste.

Les pistes d'intervention

La présente section vise à offrir la meilleure intégration possible des femmes dans les métiers non traditionnels par l'établissement des meilleures interventions pour diminuer la violence. Pour ce faire, la revue de littérature décrit les différentes pratiques de ressources humaines visant à anticiper les situations de harcèlement sexuel au travail, soit : la transformation de la culture organisationnelle ; l'implantation d'une politique interne d'anti-harcèlement ; l'engagement de la haute

direction, des travailleurs et/ou du syndicat ; le respect législatif du nombre de femmes et la formation en milieu de travail.

a) Culture organisationnelle contre le harcèlement

Dans tous les milieux professionnels, la culture organisationnelle joue un rôle important dans la définition et l'interprétation du phénomène du harcèlement sexuel (Keyton, Ferguson et Rhodes, 2001). Afin de lutter contre le phénomène, les travailleurs doivent intégrer dans leurs valeurs que le harcèlement sexuel est une pratique qui n'est pas acceptable au sein de l'entreprise. La culture organisationnelle doit alors être orientée vers une culture respectueuse de la personne qui ne tolérera aucun comportement violent. Ce long processus de changement des mentalités est très ardu. Un début consiste à implanter une politique contre le harcèlement sexuel.

b) Importance d'une procédure interne

Dans l'optique de prévenir le harcèlement sexuel au travail, il est important que les entreprises développent une procédure interne pour les situations de harcèlement sexuel. À cet égard, il est recommandé de mandater des personnes de la haute direction en collaboration avec leurs employés ou leur syndicat. Selon l'article 247.4 du *Code canadien du travail*, les employeurs sous la juridiction fédérale ont l'obligation de consulter leurs employés avant d'élaborer une politique (Ministère du Travail, 2015).

Par ailleurs, comme dans l'implantation de toute politique, il est important d'informer l'ensemble du personnel de la volonté de la direction de faire respecter la politique contre le harcèlement sexuel, en plus de confier ce mandat à des personnes désignées dans l'organisation (Patry Buisson, 2004). De même, la politique devra déclarer une intention ferme à l'endroit de l'intolérance face au harcèlement sexuel et elle devra comporter une définition exhaustive des comportements ou des situations qui seront considérées comme du harcèlement à l'aide d'exemples concrets (Dupont et Bernier, 2003).

c) Engagement de la haute direction, des travailleurs et/ou du syndicat

En plus de montrer l'exemple en adoptant des comportements respectueux, les travailleurs doivent sentir que les membres de la haute direction ne toléreront aucune situation de harcèlement. Auparavant, les stratégies des membres de la direction consistaient à offrir du soutien aux femmes en les encourageant à prendre leur place, à poser leurs limites et à sensibiliser leurs collègues masculins quant à leur perception des situations humiliantes. Néanmoins, il ne faut pas seulement agir sur les victimes, mais aussi sur les comportements inappropriés des hommes. En fait, même si les femmes affirment leur trouble, si tous leurs collègues masculins adoptent des comportements déviants, les situations de harcèlement sexuel persisteront. De sorte que les gestionnaires doivent transformer le milieu en s'assurant de l'intégration intelligente des femmes en brisant la loi du silence à l'égard du harcèlement (Legault, 2001).

De plus, les employés doivent participer au maintien d'un climat de travail sans harcèlement sexuel. D'ailleurs, la problématique de la violence dans les milieux de travail est un défi de taille pour les syndicats considérant qu'une détérioration du climat de travail peut survenir à la suite de l'implantation d'une politique d'anti-harcèlement comprenant l'application de mesures disciplinaires. Cela vient, en partie, du fait que pour certains membres du syndicat, il est important de défendre tous les membres, peu importe les circonstances. Cependant, selon l'auteure Chantal Leclerc (2005), la santé et la dignité sont des valeurs promues par les syndicats et défendre des membres ayant adopté des comportements harcelants irait à l'encontre de ce principe. Le syndicat peut faire des choix éthiques quant à sa décision de représenter ou non certains de ses membres. S'opposer aux situations de violences au travail justifierait alors de ne pas défendre les auteurs de harcèlement. C'est ainsi que dans certains milieux, le syndicat prend ouvertement position contre la violence et adopte même une politique à cet effet (Leclerc, 2005 ; Legault, 2001).

d) Respect du nombre de femmes

Une autre pratique importante pour prévenir le harcèlement sexuel dans les milieux non traditionnels est le respect du nombre minimal de femmes fixé par des programmes d'accès à l'égalité en emploi. Des études ont prouvé qu'une plus forte proportion de femmes dans les métiers non traditionnels favorise la solidarité et l'entraide entre les femmes. Cette solidarité leur permet ainsi de faire face à la problématique de l'exclusion en leur permettant de n'être plus perçues comme faisant partie d'un groupe minoritaire et vulnérable (Legault, 2001 ; Kanter, 1977).

e) Formation sur le harcèlement sexuel en milieu de travail

À l'instar de la pratique de la procédure interne, il est important que la formation décrive clairement le harcèlement sexuel à l'aide d'exemples pratiques et aisés à comprendre. Les chercheurs Dougherty et Smythe ont toutefois révélé qu'il n'est pas nécessaire, ou même possible, que tous les travailleurs possèdent la même définition du harcèlement. Il est plus productif de mettre l'accent sur les expériences communes des travailleurs (Dougherty et Smythe, 2004). En revanche, les résultats de plusieurs études démontrent que les formations ne permettent pas de réduire et d'empêcher les cas de harcèlement sexuel au travail (Antecol et Cobb-Clark, 2003 ; Bingham et Scherer, 2001 ; Beauvais, 1986). Une hypothèse serait que les hommes ne sont pas sensibilisés par les formations, de sorte que les comportements offensants à l'égard des femmes persistent.

Globalement, plusieurs pratiques peuvent être pertinentes pour diminuer les violences que vivent les femmes dans les emplois à prédominance masculine. L'attention est davantage mise sur les politiques anti-harcèlements ainsi que sur la formation, alors que le plus efficace serait possiblement de travailler à une réelle transformation de la culture organisationnelle. De ce fait, pour les recherches futures, il serait donc pertinent d'acquérir des données supplémentaires sur les moyens de transformer la culture organisationnelle afin qu'elle réprouve toute forme de violence.

Conclusion

En somme, nonobstant les récents acquis des femmes sur le marché de l'emploi, les femmes se retrouvent en très faible proportion dans plusieurs domaines professionnels. En plus de se retrouver dans une situation minoritaire, elles vivraient davantage de harcèlement sexuel dans ce type d'emploi (Berdahl et Moore, 2006 ; Hulin, Fitzgerald et Drasgow, 1996 ; Mansfield *et al.*, 1991). Notamment, les préjugés et la socialisation des jeunes filles dans la société patriarcale octroient un pouvoir supérieur aux hommes.

Dans cette lignée, la présente recherche démontre l'importance de s'intéresser à l'analyse de la relation de pouvoir entre le genre dans la problématique des violences à l'égard des femmes dans les métiers spécialisés. Les recherches doivent considérer les sphères de la famille et de la communauté dans l'explication des violences faites aux femmes au travail. D'une part, la socialisation des jeunes filles les cantonne dans des professions bien restreintes dès leur plus jeune âge. Le système social s'articule autour de la division sexuelle des tâches domestiques à la maison dans le système de reproduction jusqu'à une division du travail dans la vie professionnelle. D'autre part, la sphère de la communauté contribue également à la violence par une prédominance des hommes dans les instances de pouvoir politiques et juridiques, de sorte qu'il est possible de dénoter une tolérance sociale et juridique vis-à-vis des violences faites aux femmes au travail (Parini, 2006).

En regard des relations de pouvoir, les méthodes féministes permettent de mieux comprendre les sources des inégalités entre les hommes et les femmes en mettant en lumière les rapports de pouvoir perpétués au sein de la société patriarcale. Ainsi, il est possible de mieux comprendre que les femmes sont plus souvent exclues des postes décisionnels et de certains secteurs à prédominance masculine, de même qu'elles doivent davantage concilier leur vie professionnelle à leur vie personnelle, puisqu'encore en 2015, elles consacrent plus d'heures aux tâches domestiques que les hommes (Lewis, 2001). De plus, les méthodologies féministes d'analyse de genre améliorent la compréhension des expériences de

travail pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. La considération des tâches domestiques dans les études féministes élargit la compréhension du travail en dehors de la sphère purement économique et de lutte entre les gestionnaires et les travailleurs (Pocock, Williams et Skinner, 2012 ; Holgate *et al.*, 2006). Puis, la multidisciplinarité, de même que la pluralité des objets d'études et des approches théoriques enrichissent les études féministes, de par leurs contradictions et complémentarités (Pocock, Williams et Skinner, 2012 ; Parini, 2006).

Enfin, il est primordial d'effectuer des recherches sur les questions de violences et de harcèlement au travail à l'égard des femmes en intégrant tous les déterminants de la problématique et en intégrant les intersections avec les autres sphères de la famille et de la communauté. Les rapports sociaux entre les hommes et les femmes doivent être intégrés aux analyses sur les institutions et les procédures du travail, notamment par l'approche intégrée du genre. En plus de s'intéresser aux relations de pouvoir entre les employeurs et les travailleurs, il est important d'étudier davantage les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de l'emploi, du milieu de travail, de l'industrie et du marché du travail. Les études de Pocock, Williams et Skinner (2012) et de Mackenzie et collègues (2013) ont notamment déterminé que le facteur sociopolitique des relations de pouvoir avait une forte contribution dans les problèmes de conciliation travail-famille et de développement du stress professionnel.

Bibliographie

ANTECOL, H. et D. COBB-CLARK (2003), « Does Sexual Harassment Training Change Attitudes? A View from the Federal Level », Social Science Quarterly, vol. 84, n°4, p. 826-842.

BACHARACH, S. B. (1989), « Organizational theories: Some criteria for evaluation », Academy of management review, vol. 14, n°4, p. 496-515.

BARTLETT, J. E. et M. E. BARTLETT (2011), « Workplace bullying: An integrative literature review », Advances in Developing Human Resources, vol. 13, nº1, p. 69-84.

BEAUVAIS, K. (1986), « Workshops to combat sexual harassment: A case study of changing attitudes », Signs, vol. 12, nº1, p. 130-145.

BERDAHL, J. L. et C. MOORE (2006), « Workplace harassment: double jeopardy for minority women », Journal of Applied Psychology, vol. 91, nº2, p. 426-436.

BINGHAM, S. G. et L. SCHERER (2001), « The unexpected effects of a sexual harassment educational program », The Journal of Applied Behavioral Science, vol. 37, nº2, p. 125-153.

DAUNE-RICHARD, A. M. et A. M. DEVREUX (1992), « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », Recherches féministes, vol. 5, nº2, p. 7-30.

DE BEAUVOIR, S. D. (1949), Le deuxième sexe, Paris, Gallimard.

DOUGHERTY, D. et M. J. SMYTHE (2004), « Sensemaking, organizational culture, and sexual harassment », Journal of Applied Communication Research, vol. 32, nº4, p. 293-317.

DUPONT, N. et C. BERNIER (2003), « Politiques contre le harcèlement sexuel. Comparaison et perception des agents et des plaignantes », Reflets: Revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 9, nº1, p. 53-79.

FIGART, D. M. (2005), « Gender as more than a dummy variable: Feminist approaches to discrimination », Review of social economy, vol. 63, nº3, p. 509-536.

FLYVBJERG, B. (2001), Making social science matter: Why social inquiry fails and how it can succeed again, Cambridge university press.

FORREST, A. (1993), « Women and Industrial Relations Theory; No Room in the discourse », Relations Industrielles, vol. 48, nº3, p. 409-440.

GAUSSOT, L. (2014), Pensée sociologique et position sociale: l'effet du genre et des rapports sociaux de sexe, Presses universitaires de Rennes.

GRAVEL, A.-R. (2007), « Les centres de la petite enfance : un mode de gestion féministe en transformation », Québec, Can: Les Presses de l'Université du Québec, p. 10-20.

HANSEN, L. L. (2002), « Rethinking the industrial relations tradition from a gender perspective: an invitation to integration », Employee Relations, vol. 24, nº2, p. 190-210.

HOLGATE, J., HEBSON, G. et A. MCBRIDE (2006), « Why gender and 'difference' matters: a critical appraisal of industrial relations research », Industrial Relations Journal, vol. 37, nº4, p. 310-328.

HULIN, C. L., FITZGERALD, L. F. et F. DRASGOW (1996), « Organizational influences on sexual harassment », Sexual harassment in the workplace: Perspectives, frontiers, and response strategies, vol. 5, p. 127-150.

KANTER, R. M. (1977), « Some effects of proportions on group life: Skewed sex ratios and responses to token women », American journal of Sociology, vol. 82, nº5, p. 965-990.

KEYTON, J., FERGUSON, P. et S. C. RHODES (2001), « Cultural indicators of sexual harassment », Southern Journal of Communication, vol. 67, nº1, p. 33-50.

LECLERC, C. (2005), « Intervenir contre le harcèlement au travail: soigner et sévir ne suffisent pas », Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé, vol. 7, nº3.

LEGAULT, M. J. (2001), « Violence auprès des femmes dans les secteurs d'emploi non traditionnellement féminins et indemnisation », Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé, vol. 3, nº1.

LEWIS, J. (2001), « The decline of the male breadwinner model: implications for work and care », Social Politics: International Studies in Gender, State & Society, vol. 8, nº2, p. 152-169.

LEWIS, S. (2001), « Restructuring workplace cultures: the ultimate work-family challenge? », Women in management Review, vol. 16, n°1, p. 21-29.

MACKENZIE, C. R., KEUSKAMP, D., ZIERSCH, A. M., BAUM, F. E. et J. POPAY (2013), « A qualitative study of the interactions among the psychosocial work environment and family, community and services for workers with low mental health », BMC public health, vol. 13, n°1, p. 796.

MANSFIELD, P. K., KOCH, P. B., HENDERSON, J., VICARY, J. R., COHN, M. et E. W. YOUN (1991), « The job climate for women in traditionally male blue-collar occupations », Sex Roles, vol. 25, n°1-2, p. 63-79.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, Gouvernement du Canada. Le harcèlement sexuel au travail, en ligne au <http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/nt/pubs_nt/sommaire.shtml , Consulté le 22 janvier 2015.

PARINI, L. (2006), Le système de genre, Introduction aux concepts et théories, Zurich, Seismo.

PASCALL, G. (2008), Gender and European welfare states, Dans Abrahamson, P. et Aspalter, C. eds. Understanding European Social Policy.

PATRY BUISSON, G. (2004), Les assises d'une politique visant à contrer le harcèlement discriminatoire au travail, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, En ligne au <http://www.cdpdj.qc.ca/publications/politique_harcelement_discriminatoire.pdf>, Consulté le 22 janvier 2015.

POCOCK, B., WILLIAMS, P. et N. SKINNER (2012), Conceptualizing Work, Family and Community: A Socio- Ecological Systems Model, Taking Account of Power, Time, Space and Life Stage, British Journal of Industrial Relations, vol. 50, n°3, p. 391-411.

POLLER, A. (1996), Gender and class revisited; or, the poverty of patriarchy, Sociology, vol. 30, n°4, p. 639-659.

RISMAN, B. (1998), Gender vertigo, Yale University Press, New Haven, London.

WAJCMAN, J. (2000), « Feminism facing industrial relations in Britain », British Journal of Industrial Relations, vol. 38, nº2, p. 183-201.

Pouvoir et informalité : Étude du cas des récupérateurs informels à Montréal

François Bordeleau
Candidat à la Maîtrise en sociologie
Université de Montréal

Résumé: Les récupérateurs informels de contenants consignés sont en nombre croissant à Montréal. Souvent invisibles ou dévalorisés, ils opèrent pourtant un travail considérable et ont un rôle économique et environnemental important. Ce texte a pour objectif principal de démystifier cette forme de travail située à la marge, mais aussi d'étudier les potentiels rapports de force qui en découlent. Ce faisant, nous verrons que ce travail permet de survivre à la précarité, tout en permettant une prise en main des conditions de vie par les travailleurs eux-mêmes.

Introduction

Les recherches portant sur les mutations du marché du travail et sur la montée du travail atypique et précaire sont de plus en plus fréquentes. Comme nous l'affirme Castel (2009), les faits sont là : le travail, aujourd'hui, prend des formes de plus en plus diverses, ne pouvant plus assurer la protection et l'insertion sociale que le travail salarié « normal » a longtemps permis.

Dans ce contexte, le travail « informel[160] » reste encore en marge du reste du marché de l'emploi. Souvent invisible, il prend pourtant des proportions énormes dans certaines régions du monde, où la limite entre le travail formel et informel est floue. Il est aussi particulièrement présent au Québec. Dans ce texte, nous présenterons l'une des formes prises par cette activité, soit la récupération informelle des contenants consignés. Comme nous pourrons le voir, cette activité se place directement en marge des transformations actuelles du marché de l'emploi, tout en se constituant d'une manière bien spécifique, en raison de son informalité. Nous proposons ici une étude relativement synthétique d'un exemple de travail informel, dont les particularités nous semblent appropriées pour comprendre la manière dont s'articule actuellement la précarité en contexte montréalais.

Pour ce faire, je commencerai par décrire les formes prises par la récupération informelle des contenants. L'objectif est principalement de démystifier ce travail, mais aussi de montrer comment il s'incarne concrètement. Pour ce faire, nous prendrons en exemple le cas des Valoristes, une coopérative de solidarité visant à rassembler et organiser les travailleurs de la récupération informelle à Montréal.

Par la suite, nous examinerons les rapports de pouvoir qui s'articulent au cœur même de cette activité, avant d'analyser la question du statut conféré aux travailleurs informels. Finalement, nous tenterons de voir les modes d'organisation collective possibles et leurs impacts potentiels sur les parcours et les conditions de vie des travailleurs qui s'y inscrivent.

La récupération informelle : qu'est-ce que c'est?

La récupération informelle est une activité largement répandue dans la plupart des milieux urbains. Selon certaines recherches, près de 2% de la population urbaine en Asie et en Amérique latine survivrait grâce à la récupération ou au

[160] Nous prendrons ici une définition très large du travail « informel », qui considère qu'il s'agit de formes de travail n'ayant pas d'encadrement légal.

recyclage informel (Medina, 2000). Cela inclut de pratiques extrêmement diverses, que ce soit la collecte des métaux, des vêtements, de la nourriture, du carton, du papier, du plastique, etc. D'ailleurs, cette diversité a mené à des dénominations différentes selon le type de matériaux recyclés (les « cartoneros », qui récoltent le carton, les « buscabotes », qui récoltent les contenants d'aluminium ou les « traperos » qui récoltent le tissu, par exemple) (Medina, 2000).

Même si elle prend des proportions plus importantes dans les pays du « Sud », la récupération informelle reste importante en Amérique du Nord. Selon Medina (2001), qui a notamment étudié le cas des États-Unis, il s'agirait d'une pratique extrêmement répandue. Cela serait dû notamment à la persistance de formes de pauvreté et de précarité particulièrement importantes, mais aussi à une forte demande issue du secteur industriel, qui cherche constamment à s'approvisionner en matériaux à faible coût. Selon l'auteur, les entreprises américaines se basent en effet de plus en plus sur les récupérateurs informels afin d'accéder à des métaux plus rares ou plus chers, sans passer par les voies traditionnelles.

Le statut légal de la récupération des matériaux est dépendant des législations nationales, provinciales et municipales. Alors que le fait de fouiller dans les poubelles ou dans les bacs mène à des amendes à Vancouver (Tremblay, 2007), par exemple, il s'agit d'une pratique tolérée et même parfois encouragée par les autorités à Montréal. À l'international, comme nous pourrons le voir, la récupération informelle dispose de plusieurs statuts légaux distincts qui produisent des formes différentes de travail.

La récupération informelle des matériaux est une activité fortement stigmatisée, au Québec comme dans le reste du monde, ce qui est dû notamment à son association avec diverses formes de mendicité ou d'itinérance. Les récupérateurs informels sont ainsi souvent considérés comme indésirables ou nuisibles par la population, tout en étant souvent associés aux itinérants ou aux toxicomanes. Comme le dit l'un d'eux :

> Ils nous regardent comme si on était des toxicos, là. […] C'est un toxico, c'est un raté, un imbécile, y'a pas une personne intelligente qui fait ça, c'est impossible. Moi j'essaie de faire changer la donne, mais faut que je prouve mon intelligence avant tout. […] Ça arrive assez souvent.

La récupération informelle des contenants, même si elle est de plus en plus répandue un peu partout dans le monde et qu'elle s'intègre directement à l'activité économique des entreprises, est donc néanmoins encore perçue comme négative par un bon nombre d'individus.

Les Valoristes - Une étude de cas

L'étude que nous présenterons ici fut réalisée au courant de l'été 2014 auprès de la Coopérative les Valoristes. Il s'agit d'une coopérative de solidarité existant depuis 2012 à Montréal et visant à organiser les travailleurs informels de la récupération afin de leur offrir de l'aide, ainsi que divers services comme la simplification du retour des contenants, l'accès à du matériel et la construction d'un réseau de fournisseurs. Cette coopérative permet aussi de créer un certain sentiment d'appartenance entre les travailleurs, en plus de les aider à conclure des ententes durables de collectes avec divers résidents et entreprises. Pour ce faire, elle a notamment établi un centre de dépôt temporaire au courant de l'été 2014, qui permettait aux récupérateurs de retourner leurs contenants contre le montant de la consigne.

L'enquête elle-même consistait en cinquante entrevues semi-dirigées, réalisées auprès de la clientèle du centre de dépôt temporaire établi pendant trois mois sous le pont Jacques-Cartier. Nous avons aussi rencontré trois membres travailleurs de la coopérative qui participent au tri des contenants ou à l'administration du centre de dépôt.

L'objectif initial de cette enquête était de définir le portrait global de la clientèle, afin de connaître le profil de la population des récupérateurs informels de Montréal. Cela permettait aussi d'avoir le point de vue de ces travailleurs sur les pratiques de la coopérative et sur ce qui pourrait être amélioré.

La plupart des récupérateurs rencontrés sont des hommes. En tout, nous n'avons rencontré que cinq femmes sur les cinquante personnes interviewées, malgré le fait que nous en ayons sélectionné le plus possible. De la même manière, les Valoristes interrogés étaient majoritairement d'origine canadienne, voire même québécoise et francophone. Très peu d'entre eux se définissaient comme autochtone ou comme immigrant. Comme nous le verrons plus loin dans la section portant sur les rapports de pouvoir, cette surreprésentation d'hommes et de Québécois francophones "de souche" semble néanmoins cacher divers rapports de pouvoir au sein de la population des récupérateurs.

Les Valoristes que nous avons rencontrés sont en général relativement âgés. Plus de la moitié avait plus de 50 ans et le tiers avait dépassé les 55 ans. Comme nous avons pu le voir au cours de nos entrevues, de nombreux problèmes de santé causés notamment par l'avancée en âge rendent plus difficile l'insertion en emploi pour ces individus. L'un d'eux affirme ainsi que

> […] j'ai plus la force de quand j'avais trente ans, j'ai 55, alors j'ai moins de force. Je pourrais plus travailler à temps plein, faudrait je travaille quatre jours, une semaine de trois jours.

De plus, le travail de récupération informel peut être difficile, puisqu'il implique de longues heures de marche et le transport d'une quantité considérable de contenants. Les questions de santé deviennent donc rapidement importantes pour ces travailleurs, et une majorité de ceux-ci ont affirmé avoir des maladies ou des handicaps nuisant à leur qualité de vie ou à leur insertion en emploi.

Selon les récupérateurs que nous avons rencontrés, la collecte des contenants consignée sert principalement à stabiliser leurs conditions de vie, notamment en contrebalançant la précarité d'emploi et l'insuffisance de l'aide sociale, sans nécessairement être conçue comme un travail au point de vue formel. On peut ainsi retrouver des travailleurs à temps partiel, à la pige ou à contrat, qui se servent de la récupération informelle des contenants pour survivre dans les périodes plus difficiles. Plusieurs travailleurs alternent aussi entre des périodes de chômage ou

d'assistance sociale et des emplois au bas de l'échelle sociale. La récupération des contenants leur apparaît comme une manière de s'assurer un apport constant d'argent, malgré leur importante précarité.

Pour les récupérateurs, l'intérêt du travail informel est donc double. Il permet premièrement des entrées et des sorties successives dans le marché du travail, sans compte à rendre et sans processus d'embauche, ce qui permet une très grande flexibilité et la possibilité de s'adapter à des emplois précaires ou instables. Cette flexibilité permet du même coup de « mieux gérer » leur précarité, notamment pour les travailleurs disposant d'un horaire instable ou pour ceux devant régulièrement se rendre à des rendez-vous médicaux, comme dans les parcours marqués par des accidents de travail ou par des cas de dépendance. De plus, le travail informel permet aux récupérateurs de travailler à leur rythme, sans possibilité de "perdre son emploi" et, surtout, dont les revenus sont directs. Il s'agit d'une activité accessible à tous. Comme plusieurs l'ont fait remarquer : « il y a des canettes pour tout le monde ». Cela permet notamment aux travailleurs considérés inaptes au travail (soit à cause de problèmes de santé physique ou de santé mentale, dont la dépression) d'obtenir un léger revenu supplémentaire.

En général, le constat principal de notre étude est qu'il ne faut pas voir la récupération informelle comme "l'activité économique" principale des individus. La plupart d'entre eux on soit un emploi précaire, soit vivent de l'assistance sociale. Ils sont souvent très démunis et la récupération informelle constitue un revenu très peu important, surtout en considérant la difficulté du travail qu'elle demande. Néanmoins, cette activité permet de stabiliser les conditions de vie pour un bon nombre d'individus et permet de reprendre le contrôle sur leurs conditions d'existence.

Rapports de pouvoir dans le travail informel

Le milieu du travail informel de la récupération est particulièrement marqué par une multitude de rapports de pouvoirs, à la fois entre les récupérateurs eux-

mêmes, mais aussi avec les différentes personnes qu'ils rencontrent au cours de leur pratique. Dans cette section, nous mettrons en lumière certains de ces rapports, à la fois à travers les résultats de notre étude et à travers la littérature portant sur le sujet.

Premièrement, il nous semble pertinent d'étudier la relation entre les autorités et les récupérateurs. Cette situation est particulièrement dépendante du contexte et de l'endroit étudié. Ainsi, comme nous avons pu le voir plus haut, la récupération informelle est considérée illégale à Vancouver. Le fait de fouiller dans les poubelles et dans les bacs peut mener à une amende de 100$. Les récupérateurs sont aussi régulièrement arrêtés pour vol, notamment à cause des paniers d'épicerie que certains utilisent (Tremblay, 2007). Or, c'est une situation particulièrement différente qui ressort à Montréal, où les policiers ne s'intéressent que très rarement aux récupérateurs. On peut le remarquer dans le discours de certains d'entre eux :

> Je me suis jamais fait interpeller par la police à cause que je faisais ça. Y'a une couple de fois ils m'ont vu, mais ils ont d'autres choses à faire.
>
> Ça fait un an que les policiers nous voient aller. Ils savent qu'on vole pas, qu'on ramasse des canettes. Même des fois ils disent « attends un peu », là tu penses qu'ils vont te faire chier mais non ils sortent des canettes. Les policiers, ils aiment mieux nous voir faire ça que nous voir quêter ou briser des fenêtres de char [...

Il ne semble donc pas y avoir, à Montréal, de problème récurrent entre les policiers et les récupérateurs.

Le rapport avec les détaillants, qui reprennent les contenants consignés en échange du montant de la consigne, est pour sa part plus difficile. En effet, presque tous racontent que la relation avec les employés des épiceries ou des dépanneurs sont souvent ardus. Ceux-ci peuvent, entres autres, imposer des limites à la quantité de contenants retournés, demander que ceux-ci soient lavés avant d'être retournés, refuser de reprendre les contenants s'ils ne viennent pas dans des boîtes prévues à cet effet, etc. Plus encore, comme l'un d'entre eux le raconte, cette attitude est

extrêmement différente entre les récupérateurs, souvent considérés comme indésirables, et les clients « normaux » :

> J'arrive là avec ma chemise blanche, veste noire. Bonjour, comment ça va! J'arrive là avec ma camisole et mes souliers crottés, oublie ça, c'est des [soupirs], oublie ça.

Ils doivent donc souvent négocier l'argent de leur collecte auprès des détaillants, en faisant notamment le tour de plusieurs endroits qu'ils ont appris à connaître pour retourner les différents types de matériaux qu'ils possèdent. Cela implique une forme de « travail pour le travail », tel que formulé par Standing (2011), où les travailleurs doivent continuer de travailler pour obtenir ou maintenir l'accès à leur travail ou pour en récolter le revenu. Il s'agit là d'une des caractéristiques majeures du travail précaire.

Finalement, les relations entre les récupérateurs sont, là aussi, largement dépendantes du contexte. Nous reprendrons ici l'exemple de Vancouver, puisqu'il nous semble particulièrement représentatif des implications du statut d'informalité sur les formes prises par le travail et par l'exploitation. En effet, selon Tremblay (2007) il existe une certaine « hiérarchie » au sein des récupérateurs de Vancouver, basée principalement sur l'ancienneté et des réseaux de relations. Ainsi, les récupérateurs plus âgés se sont souvent appropriés des « territoires », basés sur certains endroits plus payants ou, plus souvent, sur de bonnes relations avec les entreprises du quartier afin d'obtenir un flux relativement constant de déchets. Ils peuvent aussi avoir obtenu, avec le temps, des clés donnant accès aux conteneurs des épiceries ou d'autres commerçants qui sont souvent fermés à clé à Vancouver. Ces clés sont transmises entre les récupérateurs, soit contre des sommes d'argent variables ou comme « don » de la part d'un récupérateur plus âgé. Il se serait donc créé, au fil du temps, un véritable réseau de récupérateurs, impliquant des relations hiérarchiques et des normes relativement établies.

Selon nos entrevues, cette hiérarchie est moins présente à Montréal, même si elle existe dans certains milieux. La situation est assez particulière : certains récupérateurs rencontrés ont ainsi affirmé qu'il existait bel et bien des « territoires

»et nous ont raconté des altercations avec d'autres récupérateurs qui ne respectaient pas cette hiérarchie. Or, ces règles ne sont pas toujours reconnues par les récupérateurs. Pour plusieurs, la récupération est là pour tout le monde, et chacun a le droit d'y participer à sa guise à l'endroit où il le souhaite. L'un des Valoristes rencontrés explique ainsi :

> La seule chose que j'aime pas je te dirais, c'est la petite guerre qui peut se faire entre les nouveaux. Comme les jeunes ou ceux qui sortent de prison, qui décident qu'ils veulent se faire un « vingt » vite faite […]. Eux-autres ils veulent que tout le territoire leur appartient, mais faut pas trop que tu t'en occupes. […] C'est des innocents, surtout la nuit parce que le jour ils se tiennent tranquilles. […] De temps en temps il va arriver des anciens, que là ils sont écoeurés parce qu'il y en a trop qui ramassent […]. Ça arrive une fois ou deux par semaine au maximum.

La notion de « territoire » ne semble donc pas du tout établie à Montréal comme elle l'est à Vancouver, mais elle peut néanmoins créer des tensions et une certaine compétition entre les récupérateurs.

D'ailleurs, il s'agirait peut-être là de l'une des raisons qui explique la sous-représentation des femmes et des personnes immigrantes dans la coopérative les Valoristes. En effet, comme certains nous l'ont rapporté et comme on peut le voir dans la citation plus haut, certains rapports entre récupérateurs peuvent être relativement tendus. Les personnes en situation de vulnérabilité, notamment pas leur genre ou par leur méconnaissance du milieu ou de la langue, seraient ainsi plus à risque de subir diverses formes d'exclusion ou d'intimidation. Un homme originaire d'Amérique latine et parlant très peu français ou anglais nous a ainsi raconté s'être fait prendre ses sacs par d'autres récupérateurs qu'il considérait agressifs. De la même manière, selon l'une des femmes rencontrées, certains coins seraient extrêmement dangereux pour une femme et il lui arrive régulièrement de ne pas se sentir en sécurité. Nous pouvons donc voir qu'il existe plusieurs formes d'exclusion à l'intérieur même de la « communauté » des récupérateurs informels.

D'autres types de travailleurs semblent aussi être intégrés dans les réseaux des récupérateurs. Ainsi, le cas des *middlemen* est particulièrement pertinent pour

voir les rapports d'exploitation qui existent au sein de cette « communauté ». Selon Tremblay (2007), il s'agit d'individus qui achètent la collecte des récupérateurs à bas prix pour la revendre à profit dans les grandes entreprises de recyclage. Ils sont habituellement bien organisés et peuvent parfois disposer d'un véhicule, ce qui leur donne un certain avantage sur les récupérateurs individuels en permettant de retourner de grandes quantités de contenants à la fois. De plus, ils travaillent souvent la nuit, lorsque les détaillants et les centres de dépôt sont fermés. Les récupérateurs n'ont alors pas le choix de leur vendre leur collecte, surtout s'ils ne disposent pas d'endroit pour laisser leurs contenants en attendant l'ouverture des commerces. Pour l'auteur, ces intermédiaires profitent aussi souvent des récupérateurs moins organisés ou souffrant de diverses dépendances et qui doivent souvent écouler leur collecte rapidement. Ces intermédiaires profitent donc de leurs meilleurs équipements et de leurs relations avec les entreprises pour exploiter à profit le travail des récupérateurs. Ceux-ci n'ont pas vraiment le choix, surtout considérant leur statut d'informalité, voire d'illégalité.

En bref, nous pouvons voir que les récupérateurs, du fait de leur statut précaire mais aussi, de la nature informelle de leurs activités, sont souvent pris dans différents rapports de domination et vivent à la fois de la discrimination et de l'exploitation par d'autres acteurs. Comme nous le verrons dans la dernière section, l'organisation collective des travailleurs de la récupération informelle devient particulièrement pertinente pour sortir de ces dynamiques.

Le statut du travail informel

Nous avons parlé jusqu'ici de la manière dont le travail informel s'incarne et de la manière dont il est vécu et perçu par ceux qui y participent. D'après nos entrevues, il est possible de voir que le travail informel semble permettre la construction d'une certaine stabilité économique pour des individus en situation de précarité. Ce faisant, il permet de moins dépendre du marché de l'emploi, surtout dans des conditions où l'aide sociale, l'assurance-chômage et la CSST ne peuvent

pas combler les besoins de ces individus. Selon nous, il s'agit là d'une forme de réappropriation des conditions économiques. Si cela est loin de permettre aux individus de sortir de la précarité, voire de la pauvreté, cela a au moins le mérite de permettre une certaine autonomie.

Nous tenterons maintenant d'analyser les politiques sociales touchant ces travailleurs, ainsi que les possibilités d'organisation collective. Le but, dans le cadre de ce texte, est principalement de voir les rapports de pouvoir sous-jacents à ces politiques sociales et les situations de dépendance ou d'autonomie qui en découlent. Pour ce faire, nous présenterons deux cas principaux, issus de notre revue de la littérature, provenant de pays du "Sud". Ceux-ci pourront servir de modèles afin de comprendre les manières dont sont reconnus ou pris en charge les travailleurs informels. La typification de ces cas nous semble pertinente afin de réfléchir à la question des relations entre l'État, le pouvoir et les travailleurs informels.

Le premier modèle est issu de l'Argentine. En 2003, la ville de Buenos Aires a officiellement légalisé la récupération informelle, tout en créant un programme municipal visant à aider les travailleurs en leur fournissant divers programmes sociaux. Ce programme, le *Programa de Recuperadores Urbanos*, avait comme objectif de recenser les travailleurs, en leur fournissant une carte d'identité attestant de leur statut, ce qui leur permettait de se défendre face aux répressions policières et éventuellement, face à la stigmatisation sociale dont ils étaient victimes. Il s'agissait donc bel et bien d'une reconnaissance formelle des travailleurs, mais aussi carrément d'une institutionnalisation de leurs pratiques. Ils furent intégrés à l'organisation de la gestion des déchets, leurs activités furent orientées afin de favoriser certaines pratiques, quelques coopératives ciblées furent financées, etc. Il s'agissait donc d'un programme centralisé, impliquant une gestion globale de leurs activités par les décideurs. (Parizeau, 2013)

Du même coup, même si les travailleurs informels ont vu leurs conditions de travail relativement améliorées, ils se voyaient imposer un statut et un cadre d'appartenance. Or, ceux qui ne souhaitaient pas participer à ce programme,

n'ayant donc pas de "permis de travail", étaient soudainement exclus de cette reconnaissance. Selon certains auteurs, dont Parizeau (2013), une majorité de travailleurs n'appartiendrait d'ailleurs pas à des coopératives ou à d'autres organisations par exemple, par choix, en raison d'impératifs physiques ou habitant trop loin des grands centres de recyclage.. Leur place dans le système de récupération était donc compromise.

Le second modèle que nous étudierons ici provient du Brésil. Le gouvernement brésilien a fait passer en 2007 une loi donnant la priorité aux coopératives et aux associations locales de travailleurs pour l'obtention de contrats rattachés à la collecte des déchets. Contrairement au cas argentin, il ne s'agit donc pas d'un programme visant directement les travailleurs informels afin d'améliorer leurs conditions de vie, mais plutôt une manière de reconnaître leur contribution à travers l'attribution de contrats.

Les programmes touchés étaient en grande partie des programmes "civiques" ou "environnementaux", visant notamment la collecte au porte-à-porte, le tri de déchets sélectionnés ou autres. La loi de 2007 visait donc à donner du travail aux récupérateurs informels rassemblés en coopératives et non à leur attribuer un statut particulier. Cela a donc encouragé la création d'une multitude de groupes coopératifs de travailleurs qui ont pu ainsi, avoir accès aux différents programmes, en plus de pouvoir être représentés dans les négociations avec le gouvernement (Gutberlet et Baeder, 2008).

Il n'y a donc pas ici de volonté de contrôler les travailleurs, de les chiffrer ou de leur imposer des cadres particuliers. On ne peut donc pas parler d'institutionnalisation, ni même de formalisation de leurs pratiques. La "politique sociale", si on peut parler en ces termes, est largement décentralisée et laissée aux instances municipales et aux organisations locales.

Concrètement, ces pratiques ont néanmoins posé des problèmes elles aussi. Il n'y a pas d'amélioration directe des conditions de vie des travailleurs, comme on pouvait le voir avec l'accès à un salaire et à des protections sociales issus du cas

argentin. Les pratiques ne sont pas non plus particulièrement encadrées. Il s'agit néanmoins bel et bien d'une politique reconnaissant l'impact des travailleurs informels et visant à leur fournir des subventions concrètes pour leur travail.

La question du statut conféré aux travailleurs informels devient donc fondamentale, puisqu'elle détermine à la fois leur reconnaissance, mais aussi leur accès aux ressources et aux protections sociales. Les récupérateurs eux-mêmes, comme nous l'avons vu dans nos entrevues, sont souvent assez critiques du système "formel" et plusieurs sont réfractaires à l'idée d'une organisation concrète ou trop importante. Comme l'affirme l'un d'eux,

> on roule comme si on était au salaire minimum, mais on veut pas être taxé par le gouvernement, c'est de la belle argent pareil. Tu sais comme je te dis je reçois 400$ par mois, ça paye mon loyer, puis mon téléphone cellulaire et une couple de bébelles, mais pas grand-chose. Si j'aurais juste ça pour vivre, oublie ça.

Puisqu'une grande majorité des récupérateurs vivent de l'assistance sociale gouvernementale, le fait de déclarer le revenu de la collecte des contenants serait très dommageable pour eux. Ils ont donc souvent une certaine crainte de cette fiscalité qui se traduit par une peur de ce qu'implique une certaine organisation « formelle » ou une reconnaissance de la collecte des contenants comme un travail « normal ».

L'organisation collective comme prise de pouvoir

Le cas de la Coopérative Les Valoristes, mais aussi celui de la plupart des coopératives locales de récupérateurs comme *United We Can* ou les coopératives brésiliennes, prennent une forme particulièrement pertinente dans cette reconnaissance du travail des recycleurs, sans nécessairement leur imposer de statut particulier.

À Vancouver, *United We Can* a notamment permis d'éliminer certains rapports de force problématiques du système informel de recyclage, notamment le cas des middlemen qui faisaient les intermédiaires entre les entreprises de recyclage

et les récupérateurs, en faisant un profit sur leur travail. Elle peut aussi offrir divers services à ses membres, allant de la construction de logements sociaux à la vente à microcrédit d'équipements, permettant une amélioration de leurs conditions de travail et de leurs collectes (Tremblay, 2007).

Les formes prises par ces coopératives au Canada, du moins celles des Valoristes ou de UWC, n'imposent pas de statut ou d'appartenance aux travailleurs. N'importe qui peut se prévaloir des services de la coopérative, sans distinction et sans obligation d'acheter une carte de membre. Il s'agit donc d'une forme d'organisation collective des travailleurs, distincte des syndicats traditionnels ou des coopératives de travail, adaptée à un contexte bien particulier. Il y a en effet une volonté d'améliorer les conditions de travail pour les récupérateurs informels sans les forcer dans des cadres établis et, surtout, sans diminuer leurs pouvoirs sur leurs propres activités.

Conclusion

La collecte informelle des contenants consignés est une activité particulièrement répandue à Montréal. Comme nous avons pu le voir, un nombre de plus en plus important de travailleurs y participent, provenant d'origines de plus en plus diverses. Or, il s'agit habituellement d'une activité économique parallèle, en marge du marché de l'emploi et assurant une certaine stabilité pour des individus dont les parcours sont de plus en plus précaires.

Malgré cet aspect de « filet social », la récupération informelle reste une activité fortement stigmatisée, traversée par des rapports de pouvoir et d'exploitation souvent à la défaveur des travailleurs les plus marginalisés. Dans cette optique, l'organisation collective apparaît comme une manière pertinente d'assurer une certaine reconnaissance et une certaine liberté pour ces travailleurs, qui peuvent de cette manière atteindre une amélioration de leurs conditions de vie.

Dans le cadre de recherches subséquentes sur la question, il nous semblerait pertinent d'étudier plus avant les modèles d'organisation collective tels qu'il est

possible de les retrouver en Amérique du Nord. En effet, bien qu'il existe quelques recherches sur la question d'un point de vue occidental, la majorité de la littérature s'appuie sur des cas issus de pays dits du « Sud ». Il serait donc nécessaire d'approfondir notre connaissance des réalités au « Nord », ce qui permettrait de relier les différents modèles entre eux et de comparer leurs spécificités et leurs ressemblances. De plus, l'étude des trajectoires des travailleurs nous semblerait pertinente afin de relier ces formes de travail informel aux mutations actuelles du marché du travail et à la montée des formes d'emplois atypiques ou précaires.

Bibliographie

CASTEL, Robert. La montée des incertitudes. Travail, protection, statut des individus. La couleur des idées. Paris: Édition du Seuil, 2009.

GUTBERLET, Jutta, et Angela M. Baeder. « Informal Recycling and Occupational Health in Santo André, Brazil ». International Journal of Environmental Health Research, vol.18, nº 1, 2008, p. 115.

MEDINA, Martin. « Scavenger cooperatives in Asia and Latin America ». Resources, Conservation and Recycling, vol.31, nº 1, 2000, p.5169.

—. « Scavenging in America: back to the future? ». Resources, Conservation and Recycling vol.31, nº 3, 2001, p. 22940.

PARIZEAU, Kate. « Formalization Beckons: A Baseline of Informal Recycling Work in Buenos Aires, 2007–2011 ». Environment and Urbanization, vol.25, nº 2, 2013, p.50121.

STANDING, Guy. The Precariat : The New Dangerous Class. New York: Bloomsbury, 2011.

TREMBLAY, Crystal. « Binners in Vancouver : A Socio-Economic Study on Binners and Their Traplines in Downtown Eastside », 2007. <https://dspace.library.uvic.ca//handle/1828/997>, consulté le 17 avril 2014.

V

Santé et bien-être: critique des discours experts

Discours d'experts, discours profanes : le cas du TDA/H[161]

Amélie Robert
Candidate à la maîtrise en sociologie
Université de Montréal

Résumé: Peu de chercheurs se sont intéressés à l'expérience des personnes diagnostiquées avec un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H). En effet, les recherches ont été effectuées principalement avec la collaboration des parents, enseignants et professionnels de la santé. Pourquoi ? Nous avançons que des problèmes rencontrés sur le terrain peuvent partiellement être en cause, mais qu'il s'agit principalement d'enjeux liés au déni de crédibilité du discours des personnes diagnostiquées avec un TDA/H. Celles-ci vivraient un double déni lorsque leur discours ne cadre pas avec le savoir scientifique et lorsqu'elles ont été diagnostiquées pendant l'enfance. La littérature permet de constater la grande place des discours experts dans la vie des personnes et le peu de remise en question de ceux-ci. S'intéresser aux discours des personnes diagnostiquées, c'est contribuer à comprendre leur expérience, mais c'est aussi une façon d'établir un contre-pouvoir.

[161] Ce projet a été financé par le CRSH.

Introduction

Le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) est un diagnostic inscrit dans le DSM (*Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*) dont les principaux symptômes sont le manque d'attention et le mouvement excessif pour l'âge développemental de l'enfant (Berger, 2011). Il existe une grande disparité selon les études dans les prévalences observées pour ce diagnostic et son traitement par médication. À titre d'exemple, Brault et Lacourse (2012) parlent d'une estimation à 5,3% de prévalence du diagnostic au niveau mondial, tandis que cette même prévalence serait de 2,6% chez les enfants de 3 à 9 ans en 2007 au Canada. La prévalence de l'utilisation de la médication pour le même groupe d'âge serait, quant à elle, de 2,1% au Canada la même année. Dans une autre étude, on parle d'une prévalence de l'utilisation de la médication de 7,1% chez les garçons et de 1,14% chez les filles du territoire de Laval au Québec (Conrad *et al.* 1999 ; cité par Barnard et Lajeunesse, 2001). Ainsi, cette grande disparité permet difficilement d'avoir un portrait précis de la situation. Cela est peut-être un des facteurs qui rend le sujet du TDA/H aussi populaire auprès des chercheurs. Le sujet est aussi grandement étudié puisqu'il est identifié comme un cas exemplaire de la médicalisation du social (Rafalovich, 2013). Celle-ci se définit comme l'augmentation de la définition des problèmes comme relevant de la sphère médicale, alors qu'ils étaient définis autrement par le passé (Conrad, 1992). À ce concept, est ajouté celui de « pharmaceuticalization », c'est-à-dire l'augmentation de l'utilisation de médications pour traiter les problèmes relevés par la sphère médicale (Abraham, 2010). Bien que sous ces deux aspects, le TDA/H a été étudié par de nombreux chercheurs qui ont su en montrer la complexité, il m'apparaît nécessaire de s'intéresser encore à ce sujet.

D'abord, il faut dire que le principal aspect du TDA/H qui m'intéresse est celui de l'expérience des personnes elles-mêmes diagnostiquées. En effet, déjà en 1997, Doré et Cohen relevaient que peu de recherches avaient été faites à partir de l'expérience même des personnes diagnostiquées. Ma propre revue de littérature

me permet d'affirmer que c'est toujours le cas près de vingt ans plus tard. Les chercheurs de différents domaines se sont principalement intéressés au sujet à travers le regard des parents, des enseignants et des professionnels de la santé. De plus, ces recherches sont principalement faites à l'aide de méthodes quantitatives. Bien que celles-ci nous apportent un éclairage important sur la situation, il est pertinent que des recherches soient faites à l'aide de méthodes qualitatives afin de combler certaines lacunes et angles morts qui subsistent. De plus, des quelques recherches que j'ai pu trouver sur l'expérience des personnes elles-mêmes diagnostiquées, aucune n'a été effectuée au Québec, ni même au Canada. C'est donc pourquoi j'ai décidé de m'intéresser à l'expérience des personnes diagnostiquées avec un TDA/H dans le cadre de mon mémoire de maîtrise.

Difficultés de terrain et discrédit du discours

Pourquoi les personnes diagnostiquées ont-elles été moins interrogées que leurs parents dans le cadre de recherches ? Je répondrai à l'aide de trois hypothèses. La première hypothèse s'attarde aux difficultés de terrain. En effet, mon expérience personnelle m'a appris qu'il peut être difficile de rejoindre les personnes diagnostiquées, surtout lorsqu'elles sont adultes et ont été diagnostiquées pendant l'enfance ou adolescence. Il semble plausible que celles-ci ne fréquentent plus beaucoup les différentes ressources d'aide puisque leur diagnostic remonte à plusieurs années, donc qu'elles ressentent moins le besoin d'y recourir. Ainsi, mon contact avec ces dernières pour recruter des personnes participantes a donné peu de résultats. Quoique les personnes diagnostiquées avec un TDA/H n'ont pas le monopole de l'oubli (loin de là), il a été difficile pour moi de faire face à l'oubli de rendez-vous ou de retour de courriel de la part des personnes que je contactais. Bien qu'il soit impossible de le savoir avec certitude, il se peut que les difficultés auxquelles j'ai fait face auraient aussi été le lot d'autres chercheurs qui se sont intéressés à la question, ce qui aurait refroidi leurs ardeurs dans la poursuite de leur recherche. Par contre, ces potentiels problèmes de terrain ne me semblent pas

suffisants pour expliquer le si petit nombre de recherches s'intéressant à l'expérience de personnes diagnostiquées. C'est pourquoi la deuxième et la troisième hypothèse que j'aborderai sont les plus pertinentes à mon avis.

Si les chercheurs se sont peu intéressés aux personnes elles-mêmes diagnostiquées, c'est possiblement parce que le diagnostic est principalement fait dans l'enfance. Cet aspect trouve son importance lorsqu'on considère que la perception dominante sur l'enfance est encore aujourd'hui celle selon laquelle les enfants sont des êtres passifs (Turmel, 2013). Ainsi, si notre perception des enfants nous amène à les considérer comme étant le simple reflet de l'éducation qu'ils ont reçue des adultes, il semble conséquent qu'on s'intéresse seulement aux discours des adultes présents dans leur vie, leurs parents et enseignants par exemple. Cette hypothèse est renforcée par l'apparition récente de recherches qui ont été faites chez les personnes diagnostiquées avec un TDA/H à l'âge adulte et qui semblent plus nombreuses que les recherches faites sur les personnes diagnostiquées dans l'enfance. Il semble donc y avoir un discrédit porté aux discours des enfants sur leur propre situation.

À ce discrédit s'ajoute le potentiel discrédit envers le discours de toute personne interrogée sur son expérience si celle-ci n'est pas conforme au savoir scientifique. Pour illustrer cela, je mobiliserai deux recherches qui portent sur l'expérience des personnes diagnostiquées TDA/H, bien qu'il soit bon de noter que les parents et les professionnels issus de différents domaines sont aussi sujets à ce phénomène. La première recherche a été effectuée par Whitley, Heath et Finn en 2008. Ces chercheures se sont intéressées à l'auto-évaluation d'élèves et à la différence que celles-ci pouvaient avoir avec l'évaluation des enseignants pour les enfants TDA/H. Ainsi, elles ont demandé à deux groupes d'enfants, un diagnostiqué avec TDA/H et l'autre avec d'autres troubles de comportements, de s'auto-évaluer sur leurs compétences scolaires et sociales. Les enfants des deux groupes se sont évalués sensiblement de la même façon. Par contre, l'évaluation des professeurs était plus sévère pour les enfants TDA/H que ceux de l'autre groupe.

Les chercheures concluent donc que les enfants TDA/H se surévaluent, et passent très rapidement sur l'idée que c'est peut-être les professeurs qui sous-évaluent leurs compétences. Ainsi, parce que l'expérience des enfants TDA/H ne cadrait pas à celle des professeurs qui sont les experts (et sont adultes), celle-ci a été discréditée.

Le deuxième exemple est celui d'une recherche effectuée par Koro-Lunjberg et ses collègues en 2008. Les chercheurs s'intéressent aux histoires vécues par des adolescents afro-américains qui ont été diagnostiqués avec un TDA/H. Cependant, ce n'est pas nécessairement parce qu'ils s'intéressent à leurs histoires qu'ils ne remettent pas en doute ce qu'ils vivent. Dans leur article, les auteurs racontent l'anecdote d'une adolescente en colère parce qu'elle était en train de rater le bus et qui s'est lancée devant ce bus pour pouvoir y entrer. Les auteurs attribuent ce comportement au symptôme d'impulsivité qui accompagne souvent le TDA/H. Or, en tant que lecteurs, nous n'avons pas accès à l'histoire complète. Est-ce qu'elle avait de « bonnes » raisons d'être en colère ? Y a-t-il eu, par exemple, d'autres incidents avec les chauffeurs de bus ? Les lecteurs ne le savent pas, mais les auteurs, en attribuant cet épisode à un symptôme d'impulsivité alors que ça ne semble pas être l'interprétation de l'adolescente, invalident l'expérience de cette femme. Cette conclusion est renforcée lorsque les auteurs catégorisent son cas comme étant problématique parce qu'elle « refuse » de voir les conséquences négatives de ses symptômes et donc de recevoir de l'aide appropriée. Ainsi, les personnes diagnostiquées avec un TDA/H peuvent expérimenter le discrédit de leur discours. Cela peut donc potentiellement les pousser à refuser de participer aux recherches, ce qui, en retour, fait qu'on s'intéresse encore moins à leurs expériences. Pourquoi faut-il contrer cette négligence envers le discours des personnes diagnostiquées ?

L'omniprésence des discours experts

Les personnes diagnostiquées avec un TDA/H sont au cœur d'une pluralité de discours experts les concernant. Souvent, ces discours experts tournent autour des risques qu'encourent ces personnes à cause de leur diagnostic. Par exemple,

Romirowsky et Chronis-Tuscano (2013) font état dans leur revue de littérature des risques accrus de criminalité, de toxicomanie et d'alcoolisme que vivraient les personnes diagnostiquées TDA/H. Ces mêmes chercheurs tentent de savoir si le fait d'avoir un père TDA/H avec de forts symptômes étant très impliqué dans la vie de son fils a des conséquences négatives sur les symptômes de ce dernier. À ce discours de risque spécifiquement sur la question du TDA/H s'ajoutent tous les discours experts sur l'enfance qui sont, eux aussi, très axés sur les risques. Selon Turmel (2012), une « science de l'enfant » a été développée à partir du 18e siècle en plusieurs étapes. À travers le temps, la science s'est intéressée à l'enfant, s'est mise à l'examiner, le peser et le mesurer. Au fil des découvertes, une conceptualisation de l'enfant comme étant un être biologique se développant « de manière cohérente et constante dans le temps et l'espace » devient prédominante (Turmel, 2012: 73). Au cours de ce processus, de nouvelles normes ont été créées. Ces normes ont évolué en passant d'une norme axée sur la moyenne des caractéristiques des enfants, à ce que cette moyenne devienne le standard de santé, pour finalement, qu'un enfant acceptable soit celui qui est conforme à la norme ou en dévie très peu. Si un enfant est jugé comme étant trop éloigné de la norme, une surveillance intensive est mise en place afin de remettre l'enfant sur les rails (Turmel, 2013).

C'est ainsi qu'on a vu apparaître des discours d'experts sur le bon développement des enfants. Encore dominante aujourd'hui, la conception de Piaget explique que le développement des enfants s'effectue par étapes que ceux-ci doivent atteindre dans un ordre précis. Piaget a également amené l'idée que certaines périodes de la vie sont plus propices à certains apprentissages que d'autres (Turmel, 2012). Dodson a surenchéri en disant qu'il y a irréversibilité une fois un moment critique franchi (Besner, 2010). Selon Giampino (2012), ces idées ont permis la mise en place d'une prévention prédictive qui établit comme un fait que si un enfant a un comportement X à un âge donné, il aura ce problème Y à un âge plus avancé. Cela est très néfaste selon cette auteure, car il y a la possibilité de créer une prophétie auto-réalisatrice avec ce genre de prévention.

Face à ces discours experts, il existe peu de remise en question de la part des parents. Nelson *et al.* (2012), par exemple, se sont intéressées à la question en parlant à des parents d'enfants qui ont une fente labiale ou palatine. Bien que ce soit une situation différente que vivent les parents d'enfants diagnostiqués avec un TDA/H, il existe quelques ressemblances entre les deux. Par exemple, ces deux groupes de parents font face à des décisions médicales qui visent une normalisation de leur enfant (normalisation comportementale, physique ou des aptitudes). Ainsi, les conclusions de Nelson et ses collègues sont pertinentes pour le sujet qui nous intéresse. Les parents interrogés par les chercheures mettent beaucoup d'importance dans leur discours sur le fait de « faire la bonne chose (*doing the right thing*)» pour leur enfant. À cela s'ajoute dans leurs discours, le fait d'« être entre de bonnes mains (*being in the right hands*) », c'est-à-dire faire confiance aux experts qui s'occupent de leur enfant. Une seule mère sur les trente-cinq parents interrogés dans leur recherche a remis en question la nécessité de suivre à la lettre toutes les recommandations des experts. Les auteures notent également que cette confiance n'est pas ébranlée même dans le cas où une intervention n'a pas eu les résultats escomptés.

Ainsi, les personnes diagnostiquées sont très concernées par les discours d'experts et leurs parents semblent peu contester ces derniers. On peut donc s'interroger sur la nécessité d'établir un contre-pouvoir à ces discours. À mon avis, cela commence par l'intégration du discours des personnes elles-mêmes diagnostiquées avec un TDA/H dans la recherche.

Le projet de recherche

C'est dans ce but de prise en compte de l'expérience des personnes diagnostiquées avec un TDA/H que se situe mon travail de recherche dans le cadre de mon mémoire de maîtrise. J'ai choisi une approche qualitative, entre autres, parce qu'elle avait été peu utilisée dans les recherches précédentes. Cependant, ce choix a principalement été motivé par l'idée de contrebalancer le pouvoir des

chercheurs vis-à-vis les personnes interrogées dans le cadre de leur recherche. Selon Smith (1990), l'approche qualitative permet plus facilement de garder en tête le savoir des personnes et leur contextualisation que l'approche quantitative. De cette façon, il est possible d'éviter plus aisément l'imposition du point de vue de chercheur.

Dans ma propre recherche, j'ai effectué des entrevues avec cinq personnes âgées entre vingt et trente ans (d'autres entrevues sont à venir). La première question que je leur pose porte sur comment elles ont vécu leur diagnostic et son traitement. Le reste de l'entrevue sert généralement qu'à obtenir des précisions sur ce que les personnes ont dit dans leur réponse à la première question. Puisque la cinquième entrevue est très récente, seulement quatre entrevues seront mobilisées dans le cadre de ce texte. Une première analyse descriptive permet de formuler quelques pistes de réflexions qui pourront servir de guide pour la suite.

D'abord, les personnes parlent beaucoup de leurs relations avec leurs parents et l'école. Seulement, une personne, à ce jour, m'a parlé de façon très claire de sa relation avec son médecin. Pour Sabrina[162], sa relation avec son médecin a été assez négative. Elle déplore que son médecin ne semblait pas la croire lorsqu'elle énumérait les effets secondaires de sa médication. Il lui aurait dit que ces effets allaient passer d'eux-mêmes. Elle dit s'être sentie comme « un rat de laboratoire » lorsque son médecin faisait des essais afin de trouver le bon médicament et la bonne dose pour elle. Elle croit également que les médecins et enseignants veulent juste « effacer » les gens avec un TDA/H et que, par conséquent, il n'y a pas une volonté réelle de les aider. Pour ce qui est des relations avec les parents, le diagnostic et le traitement ont souvent été sources de tension, mais ils ne sont pas les seuls. La situation familiale semble très complexe dans plusieurs cas, il est donc difficile de séparer ce qui relève du diagnostic et de son traitement, et ce qui découle d'autres dynamiques familiales.

[162] Tous les noms des personnes interviewées sont fictifs.

Ensuite, la relation avec l'école et les différents professionnels qui y gravitent prend beaucoup de place dans les entrevues. Sabrina a vécu négativement son parcours à l'école. Elle n'y voyait pas d'intérêt et elle avait l'impression que ses enseignants voulaient juste qu'elle prenne sa médication et « ferme [sa] gueule ». Céline a eu aussi une relation difficile avec ses professeurs à cause de son TDA/H, mais aussi à cause de son atypie de genre. Se définissant aujourd'hui comme « gender queer », elle garde des souvenirs difficiles de l'incompréhension de certains de ses professeurs vis-à-vis sa situation. Au niveau de son éducation, elle croit que les adultes autour d'elle n'ont pas su trouver des alternatives qui convenaient à son type d'apprentissage différent. Mélissa, quant à elle, a eu une mauvaise expérience avec ses enseignants, mais une très bonne expérience avec d'autres intervenants scolaires. Si les premiers ont manqué de compréhension et ont trop axé leurs interventions sur la punition, les derniers ont été excellents à ce niveau, selon elle. Elle croit que les experts doivent avoir le rôle de prévenir les effets négatifs du diagnostic. C'est ce qu'elle-même tente de faire par son travail en éducation spécialisée. Aujourd'hui, elle se définit comme experte grâce à son expérience personnelle et sa formation. Finalement, Charles a eu plus de difficultés avec ses enseignants au primaire et au secondaire lorsque ceux-ci prenaient un rôle de surveillance. Il raconte des incidents où il s'est fait cibler en raison de son apparence et de ses « problèmes de comportement », soit son TDA/H. Il parle également du sentiment « d'imposteur » qu'il a vécu lorsqu'il a continué ses études jusqu'à la maîtrise. Il dit avoir eu peur d'être « démasqué » en raison de son TDA/H. En effet, il semble avoir eu peur de ne pas être suffisamment bon pour ses études. Il est intéressant de noter que les personnes rencontrées jusqu'à maintenant, même si elles ont eu des expériences négatives avec l'école, ont toutes fait des études post-secondaires[163]. L'expérience scolaire des personnes diagnostiquées est souvent identifiée dans la littérature comme étant

[163] Deux personnes ont obtenu un diplôme d'études collégiales, deux autres sont en train de faire un baccalauréat, et une a obtenu son diplôme de maîtrise.

problématique. Par exemple, plusieurs enfants interrogés par Kendall et ses collègues (2003) ont parlé des difficultés d'apprentissage auxquelles ils font face. Il reste à savoir si les personnes qui seront interrogées dans la suite de mon projet auront également ce même genre d'expériences.

Conclusion

Le discours des personnes interrogées concernant leur relation avec l'école et leurs parents est des pistes intéressantes à explorer pour la suite des choses. Elles ont également parlé, pour certaines d'entre elles, de leur expérience de toxicomanie. Au cours de ma revue de littérature, je n'ai pas trouvé de textes sur la toxicomanie du point de vue des personnes elles-mêmes diagnostiquées avec un TDA/H. Il s'agit donc d'une piste intéressante à explorer. De plus, les personnes ont également mentionné leurs expériences d'étiquetage. Certaines ont aussi fait une appropriation positive de leurs symptômes de TDA/H en parlant, par exemple, de l'aspect créatif que leur amène leur inattention. J'ai rencontré quelques personnes qui ont eu aussi beaucoup de difficultés avec le milieu scolaire en raison d'une timidité pendant l'enfance qui était jugée comme excessive. Puisque je n'ai pas rien vu lors de ma revue de littérature à ce sujet, cet aspect m'est apparu comme une surprise et mériterait sans doute que je m'y attarde plus. De cette manière, les entrevues que j'ai effectuées m'apparaissent riches de contenu. Il me faudra d'abord intégrer davantage d'entrevues dans mon projet. Par la suite, je pourrai amorcer une analyse plus poussée tout en gardant en tête les enjeux du savoir expérientiel des personnes diagnostiquées TDA/H.

Bibliographie

ABRAHAM, JOHN. 2010. « Pharmaceuticalization of Society in Context: Theoretical, Empirical and Health Dimensions », Sociology, vol. 44, n° 4, p. 603-622.

BARNARD, LOUISE et NANCY LAJEUNESSE. 2001. Étude sur les stimulants utilisés dans le traitement du trouble de déficit de l'attention/hyperactivité., Sillery: Comité de revue sur l'utilisation des médicaments (CRUM), Gouvernement du Québec.

BERGER, I. 2011. « Diagnosis of attention deficit hyperactivity disorder: much ado about something », Israel Medical Association Journal, vol. 13, n° 9, p. 571-574.

BESNER, VALÉRIE. 2010. « Le «métier» de parent: Au-delà des compétences et des performances », Mémoire de maîtrise (M. Sc.), Département de sociologie, Université de Montréal.

BRAULT, MARIE-CHRISTINE et ERIC LACOURSE. 2012. « Prevalence of Prescribed Attention-Deficit Hyperactivity Disorder Medications and Diagnosis Among Canadian Preschoolers and School-Age Children: 1994-2007 », Canadian Journal of Psychiatry, vol. 57, n° 2, p. 93-101.

CONRAD, PETER. 1992. « Medicalization and Social Control », Annual Review of Sociology, vol. 18, p. 209-232.

DORÉ, CHRISTINE et DAVID COHEN. 1997. « La prescription de stimulants aux enfants "hyperactifs" : une étude pilote des incitatifs et des contraintes pour les parents, les médecins et les enseignants », Santé mentale au Québec, vol. 22, n° 1, p. 216-238.

GIAMPINO, SYLVIANE. 2012. « À trois ans, tout n'est pas joué », Nouvelles pratiques sociales, n° 1, p. 21-46.

KENDALL, JUDY *et al.* 2003. « Children's Accounts of Attention-Deficit/Hyperactivity Disorder », Advances in Nursing Science, vol. 26, n° 2, p. 114-130.

KORO-LJUNGBERG, MIRKA *et al.* 2008. « African-American Teenagers' Stories of Attention Deficit/Hyperactivity Disorder », Journal of Child and Family Studies, vol. 17, n° 4, p. 467-485.

NELSON, PAULINE ANNE *et al.* 2012. « 'Doing the "Right" Thing': How parents experience and manage decision-making for children's 'Normalising' surgeries », Social Science & Medicine, vol. 74, n° 5, p. 796-804.

RAFALOVICH, ADAM. 2013. « Attention Deficit-Hyperactivity Disorder as the Medicalization of Childhood: Challenges from and for Sociology », Sociology Compass, vol. 7, n° 5, p. 343-354.

ROMIROWSKY, A.M. et A. CHRONIS-TUSCANO. 2013. « Paternal ADHD symptoms and child conduct problems: is father involvement always beneficial? », Child: Care, Health and Developpement, p. 1-9.

SMITH, DOROTHY E. 1990. The conceptual practices of power: A feminist sociology of knowledge, Toronto: University of Toronto Press.

TURMEL, ANDRÉ. 2012. « Enfant normal et enfance normalisée. Réflexions sur un infléchissement », Nouvelles pratiques sociales, n° 1, p. 65-78.

TURMEL, ANDRÉ. 2013. Une sociologie historique de l'enfance. Pensée du développement, catégorisation et visualisation graphique, Québec: Les Presses de l'Université Laval.

WHITLEY, JESSICA L. *et al.* 2008. « The Role of Attention-deficit Hyperactivity Disorder in the Self-perceptions of Children with Emotional and Behavioural Difficulties », McGill Journal of Education, vol. 43, n° 1, p. 65-80.

VI

Corps, femmes et contraintes sociales

Dans les pas de Paul Willis : Un regard sur la contre-culture des femmes en prison

Sophie Coulombe
Candidate à la maîtrise en sociologie
Université de Montréal

Résumé: Cet acte de colloque présente une réflexion critique de la littérature en sciences sociales, particulièrement en criminologie et en sociologie, portant sur la « culture carcérale ». L'objectif est de présenter le fil conducteur de ma pensée qui m'a menée à sortir des champs de recherche qui traitent traditionnellement du milieu carcéral pour inscrire mon projet de mémoire, portant sur la contre-culture des femmes en prison, dans les pas du sociologue Paul Willis et de son œuvre maîtresse qu'est L'école des ouvriers. Si ce dernier n'a pas travaillé sur le milieu carcéral, mais sur le milieu scolaire et qu'il peut sembler étonnant de vouloir explorer la continuité entre la contre-culture d'un groupe d'élèves et celles d'un groupe de femmes en prison, la lecture de son ouvrage est pourtant révélatrice de plusieurs parallèles.

❖

1. Introduction

Cette présentation fut l'occasion de présenter ma réflexion sur la contre-culture[164] des femmes en prison. Cette dernière est au cœur de mon projet de mémoire de maîtrise. L'intérêt pour l'univers carcéral féminin comme objet de recherche est né d'une expérience en tant qu'intervenante auprès de femmes judiciarisées. J'ai travaillé pendant plus de deux ans dans une maison de transition et, depuis le premier jour, une myriade de questionnements et de réflexions n'ont cessé d'alimenter mon quotidien. Beaucoup reste à faire dans la recherche en sociologie en ce qui a trait à l'univers carcéral d'autant plus que la majorité des études portent sur le milieu carcéral des hommes, laissant souvent dans l'ombre les femmes (Cardi, 2007). De ce fait, plusieurs de mes questionnements n'ont trouvé que des réponses partielles et parfois partiales, ravivant mon intérêt et ma curiosité. Une première observation a d'abord retenu mon attention : certaines femmes semblent résister aux services et programmes de réinsertion sociale qui ont pourtant pour but de leur permettre d'accéder à de meilleures conditions de vie. Pourquoi ? Peut-on envisager, à contre-courant, cette résistance comme une prise de pouvoir sur leur quotidien ? Malgré le fait qu'il n'ait pas travaillé sur la prison, c'est à la lecture de L'école des ouvriers (2011[1977]), œuvre ethnographique du sociologue Paul Willis portant sur la culture « anti-école » d'un groupe de garçons provenant de la classe ouvrière, que j'ai constaté plusieurs ressemblances avec les femmes résidentes de la maison de transition où je travaillais. Cet acte de colloque n'a pas pour objectif de vous présenter un portrait détaillé de la contre-culture carcérale, mais plutôt de vous présenter le cheminement qui m'a menée à inscrire mon travail de recherche sur la contre-culture des femmes en prison dans les pas de Paul Willis.

[164] L'utilisation des termes « sous-culture », « contre-culture » ou « culture carcérale » varie d'un-e auteur-e à l'autre. Pour ma part, je préfère parler de contre-culture, c'est-à-dire une culture se développant à contre-courant (ou en opposition) de la culture dite « dominante ».

2. La contre-culture carcérale

C'est la notion de culture « anti-école »[165] de Paul Willis qui m'a conduite sur la piste de la littérature sur la contre-culture en prison. À ce jour, j'ai constaté que dans la majorité des cas, la littérature produite sur la culture dans l'univers carcéral porte sur les impacts (souvent psychologiques) de l'incarcération, sur les facteurs d'adhésion des personnes incarcérées au « code des détenus » ou encore sur les facteurs d'insubordination et de conformisme. Si, d'un(e) chercheur(e) à l'autre, les termes et concepts peuvent prendre diverses significations, je remarque une chose : il est toujours question du rapport entre la personne incarcérée et le milieu qui la tient captive. À cet égard, deux notions m'ont semblé incontournables tant leur présence dans la littérature est récurrente : la prisonniérisation et le « code des détenus ». J'expliciterai ces deux notions afin de mettre en lumière en quoi elles m'apparaissent insuffisantes à la compréhension de la « résistance » des femmes aux programmes qui leur sont proposés.

2.1 La prisonniérisation

Le phénomène de prisonniérisation a été introduit par Donald Clemmer en 1940 dans un ouvrage que lui ont inspiré ses trente années de service en prison, entre autres en tant que directeur au sein du Departement of Corrections de Columbia. Semblable au processus de socialisation, la prisonniérisation réfère à l'assimilation de la personne incarcérée à la sous-culture carcérale, ou encore à son degré d'adhésion au « code des détenus », que je vous présenterai un peu plus loin. Clemmer explique la prisonniérisation par le fait que les personnes incarcérées sont isolées du reste du monde, mais aussi par la distance ou la séparation entre les détenus et les gardiens. Toujours selon Clemmer, quatre facteurs universels

[165] La culture « anti-école » réfère aux formes culturelles développées par un groupe d'élèves en opposition à l'institution scolaire. Selon Willis, elle prend racine dans la culture d'atelier et plus largement dans la culture ouvrière. (Willis, 2011[11977]:91) Cette culture peut, selon moi, s'apparenter à une contre-culture, puisqu'elle se développe en opposition aux institutions et individus porteurs de la culture dominante.

amorcent le processus de prisonniérisation : le premier est l'imposition d'un nouveau statut social par l'institution (devenir un numéro parmi tant d'autres); le second, le changement d'habitudes de vie dû au fait que les activités quotidiennes sont réglées; le troisième, l'ambiance de méfiance généralisée; et le quatrième, l'importance d'occuper un emploi afin de faire passer le temps[166] (Clemmer, 1940 in Vacheret et Lemire, 2007). Enfin, il est possible que le degré de prisonniérisation varie d'un individu à l'autre, mais selon Clemmer, il n'est jamais inexistant.

Pour rendre compte du degré de prisonniéristion, on réfère souvent à des typologies. Celles-ci s'appuient généralement sur des traits de personnalité des personnes incarcérées, ou encore selon les rôles occupés au sein de l'organisation sociale de la prison. Ces typologies réfèrent principalement à des caractéristiques ou aptitudes psychologiques et sociales. Par exemple, le sociologue Clarence C. Schrag (1961) a proposé, selon le type de crime commis, cinq types de personnalité en fonction du rapport aux codétenus et au personnel de la prison.[167] Plus récemment, Gilles Chantraine (2004) s'est intéressé aux trajectoires carcérales des prisonniers et a également ressorti une typologie qui fait écho à celle de Schrag. Cependant, Chantraine met plutôt l'accent sur les formes d'adaptations à l'univers carcéral[168] et

[166] J'aimerais souligner ici que le rapport au temps en détention prend une forme particulière du fait qu'il devient un outil de contrôle, les personnes incarcérées cherchant par tous les moyens d'y échapper. Le temps est considéré trop abondant et perdu (Vacheret et Lemire, 2007: 22).

[167] Les cinq types de personnalités sont : 1) Le *Square John* dont la criminalité est accidentelle. Il est reconnu comme étant conformiste et ayant un bon rapport aux programmes et au personnel. 2) Le *Right Guy* a une carrière criminelle importante, il connait bien la prison et il est très respecté des autres. Il jouit d'un statut particulier par rapport au personnel et entretient contact utilitaire. 3) Le *Politician* est l'auteur de crime sophistiqué, telle que la fraude. Il est reconnu comme un bon manipulateur et entretient de bonnes relations tant avec le personnel que les détenus. 4) L'*Outlaw*, pour sa part, est jeune et il a une attitude rebelle, impulsive et imprévisible. Il rejette le personnel et les programmes. 5) Enfin, Le *Ding* dont la criminalité est atypique (délinquance sexuelle). Il est non violent, vulnérable et dépourvue de ressources personnelles. Il est mis à l'écart de part et d'autre (Vacheret et Lemire, 2007:25).

[168] Les trois formes d'adaptation selon Chantraine sont : 1) Le *stratège* qui collabore à la gestion de la vie en prison en jouant, entre autres, à l'intermédiaire entre les personnes incarcérées et la hiérarchie. Il jouit de certains privilège et exercerait un contre-pouvoir face aux surveillants-es. 2) Le *tacticien* qui cherche à tirer avantage dans tous les rapports qu'il entretient, tant avec les autres détenus que le personnel. Il utilise la ruse, le calcul, la négociation et les échanges. Et 3) Le *soumis* qui reste obéissant envers l'administration et dominé et rejeté par ses pairs (Vacheret et Lemire, 2007:25).

le rapport à l'enfermement[169], plutôt que sur des caractéristiques personnelles. En somme, ces typologies nous amènent à dresser un portrait du degré de prisonniérisation des personnes incarcérées qui s'exprime selon trois modes d'attitude envers l'institution, allant de la résistance à l'adhésion en passant par l'apathie.

Un nombre considérable de chercheurs-es ont repris le concept de prisonniérisation et la notion est encore aujourd'hui bien présente dans la littérature, malgré qu'on lui reconnaisse certaines limites. En effet, il s'agit d'un concept qui, dans la réalité, s'exprime de manière très diversifiée d'une personne incarcérée à une autre, ce qui fragilise sa validité. De plus, selon la logique du processus, un individu ayant passé beaucoup de temps en prison serait plus susceptible de démontrer un degré de prisonniérisation élevé, ce qui est pourtant démenti dans la réalité. En effet, il a été constaté que plus la personne est incarcérée longtemps moins le degré de prisonniérisation est élevé. En outre, la différence entre d'anciennes conditions d'incarcération et celles d'aujourd'hui, telle que la relative ouverture de la prison vers le monde extérieur, est aussi à considérer, car elle atténue certains facteurs de prisonniérisation (Vacheret et Lemire, 2007: 32).

Enfin, si l'influence du milieu sur l'individu reste une question capitale et légitime, il serait selon moi tout aussi important, de chercher à comprendre de quelle manière se traduit cette influence au quotidien et de quelle manière les individus y répondent. Il va sans dire, la prisonniérisation laisse peu de place pour penser la créativité des personnes incarcérées, une des avenues que j'aimerais

---

[169] Les cinq formes d'enfermement selon Chantraine : 1) *L'enfermement inéluctable* est vécu comme l'aboutissement logique suite à plusieurs délits. L'enfermement fait partie de la routine et la personne le gère de manière organisée. 2) *L'incarcération break* : L'emprisonnement prend la forme d'une pause, une remise en état, mais non pas un arrêt définitif de la carrière délinquante. 3) *L'enfermement catastrophe* est vécu comme un évènement spontané, imprévu et difficile. La personne incarcérée se sent perdue dans l'univers carcéral qui lui est étranger. 4) *L'enfermement protecteur* est synonyme d'une libération, d'un refuse temporaire pour se protéger d'une situation insoutenable. 5) *L'enfermement calculé* est vécu comme un passage obligé, un temps perdu mais qui fait partie des risques du métier (Vacheret et Lemire, 2007:27).

explorer dans mes recherches.[170] Finalement, j'aimerais souligner que mis à part les quelques études ethnographiques ou de récits de vie, la méthodologie souvent préconisée dans cette perspective reste le questionnaire. Ce dernier est, dans ces cas, un outil qui « met à plat » la réalité sociale. En effet, cette méthode tend à occulter le sens que les personnes incarcérées donnent à leurs actions, tout comme elle rend difficilement compte de la complexité des rapports de pouvoir qui lient le milieu carcéral aux individus qui y vivent. De plus, le questionnaire tend selon moi à ignorer la créativité dont peuvent faire preuve les personnes incarcérées, et ne peut conséquemment que proposer une vision partielle du vécu de ces personnes. Enfin, évaluer les attitudes (ou les valeurs) d'un individu en lui présentant une situation conflictuelle sur papier ne permet pas de prédire ni ses comportements et ni les raisons qui l'ont poussé à agir. En bref, bien que le concept de prisonniérisation offre une première grille de lecture pour la compréhension du social, ce dernier m'apparaît inadéquat afin d'explorer et de comprendre l'expérience carcérale des femmes et leur façon d'y répondre, notamment leur créativité.

2.2 Le « code des détenus »

Dans la littérature le « code des détenus » est une expression abondamment utilisée. Elle semble parfois si évidente tant elle est récurrente que certains auteurs ne se donnent même plus la peine de la définir. Par ailleurs, il est fréquent que les termes « code », « norme » et « culture » soient interchangeables, ce qui ne simplifie pas la compréhension. Ce code réfère à l'existence d'une contre-culture carcérale dans laquelle les personnes incarcérées partagent le même espace, les mêmes habitudes, le même argot et parfois les mêmes convictions, valeurs et attitudes. On attribue le concept du « code des détenus » aux sociologues et criminologues,

[170] La créativité réfère ici au pouvoir de création et d'action de la personne incarcérée.

Gresham M. Sykes et Sheldon Messinger qui, en 1960, ont développé les cinq éléments principaux qui le composent.

1— Être loyaux entre détenus
2— Garder son sang-froid
3— Ne pas s'exploiter entre détenus
4— Faire preuve de courage et ne jamais faiblir dans l'adversité
5— Ne pas frayer avec l'ennemi
(Sykes et Messinger, 1960 in Vacheret et Lemire, 2007:36)

Dans le but d'expliquer cette contre-culture, deux modèles furent proposés: le modèle privatif et le modèle d'importation. Ces modèles qui se traduisent la plupart du temps par la mesure, à l'aide de facteurs internes ou externes, du degré d'adhésion au « code des détenus », ce qui n'est pas sans rappeler le degré de prisonniérisation. Le modèle privatif a été élaboré par Sykes (1958), qui postule que ce sont les privations vécues par les détenus pendant l'enfermement qui conduisent ces derniers à adhérer à la sous-culture carcérale. Les privations auxquelles réfère Sykes sont la perte de liberté, la perte de biens et services, la privation d'hétérosexualité, la perte d'autonomie et la perte de sécurité. Selon ce modèle, les personnes incarcérées cherchent par tous les moyens à diminuer les impacts de ces privations sur leur quotidien. Elles optent donc pour la cohésion et la solidarité afin d'être plus fortes dans l'adversité et rejettent le « chacun pour soi ». Le modèle d'importation, pour sa part, postule que l'origine de la sous-culture carcérale se situe à l'extérieur de la prison et non à l'intérieur. Ce sont les sociologues John K. Irwin et Donald R.Cressey (1962) qui sont à l'origine de ce modèle. Ils soutiennent que la sous-culture carcérale prend racine dans une sous-culture criminelle, elle-même issue d'une socialisation spécifique. La sous-culture carcérale serait donc le résultat de l'importation en prison de valeurs et comportements provenant du

« monde criminel » extérieur. Dans ce cas, la prison s'inscrit dans une continuité du quotidien et non une rupture.

Que les facteurs d'adhésion au « code des détenus » proviennent de privations lors de l'enfermement ou de l'importation de « valeurs criminelles » de la vie antérieure à l'incarcération, les recherches tirées de ces perspectives restent très descriptives. D'un côté comme de l'autre, il est difficile de dresser un portrait du quotidien. Si l'on s'intéresse à la culture d'un groupe, il me semble important de chercher à la comprendre et non seulement à la décrire. Paul Willis illustre bien mon propos lorsqu'il affirme dans son ouvrage L'école des ouvriers que :

> Mentionner les facteurs les plus importants ne constitue pas pour autant une explication. Cela ne permet pas d'identifier une chaîne ou un ensemble de causalités qui expliquent des résultats particuliers à partir d'un grand nombre de résultats possibles, mais seulement d'avancer plus loin dans la description d'une situation pour laquelle nous n'avons toujours pas trouvé d'explications […] (Willis, 2011 [1977]: 294)

Certes, il y a des institutions régulatrices et reproductrices, des conditions et facteurs prédéterminants, mais qu'en est-il des individus et de leur créativité? Et quel sens les personnes incarcérées donnent-elles à leur action de résistance, outre celui de la non-conformité aux normes sociales ou de l'adhésion « aveugle » au « code des détenus » ? Plus récemment, des études ont été conduites sur d'autres aspects de la « culture carcérale », en s'intéressant par exemple à la relation entre les personnes incarcérées et le personnel ou encore aux relations intimes entre les murs de la prison. Mais, force est de constater qu'il semble difficile de sortir de ces dichotomies opposant d'un côté le conformisme et de l'autre l'insubordination, entre l'individu incarcéré victimisé et celui résilient, entre les caractéristiques personnelles et les caractéristiques structurelles. Pour ces raisons, le portrait de la contre-culture carcérale me semble incomplet, demandant à être davantage exploré.

3. Dans les pas de Paul Willis

La lecture de L'école des ouvriers de Paul Willis (2011[1977]) constitue le point tournant de ma réflexion. Willis propose une étude approfondie afin de déceler les éléments culturels constitutifs d'une contre-culture qu'il nomme la culture « anti-école » et cherche à révéler le sens que les acteurs leur donnent. Ensuite, il cherche à comprendre par quel processus ces éléments culturels contribuent à inscrire certains élèves dans une trajectoire semblable à celle de leurs pères ouvriers et à accepter des emplois ouvriers, plutôt que d'aspirer à une mobilité sociale ascendante.

3.1 Les éléments culturels

Selon Willis, la culture « anti-école » est une culture de résistance qui se construit en opposition à l'institution scolaire, représentante et porteuse de la culture dominante. L'idéologie des institutions scolaires, parce qu'elle ne sied pas avec la réalité vécue de certains garçons de la classe ouvrière, est réinterprétée par ces derniers. L'émergence de la culture « anti-école » ne se fait donc pas spontanément: elle s'inscrit dans un processus de différenciation à l'intérieur de ce que Willis appelle le paradigme pédagogique fondamental. Le concept de paradigme fondamental réfère au cadre structurel permettant le maintien de l'autorité sans utiliser des moyens coercitifs. Ce cadre est renforcé par l'organisation du temps et la structure matérielle, dont la disposition des meubles en est un exemple. Le processus de différenciation amène certains élèves, qu'il nomme « les gars », à ne percevoir que le caractère autoritaire du cadre et à perdre tout respect envers le paradigme pédagogique. Cette tendance a par ailleurs pour effet de renforcer à son tour le processus de différenciation dans lequel « les gars » sont inscrits. Ce qui est souvent décrit comme de la simple indiscipline, Willis le décrit comme des tentatives créatives à faire échouer la mission de l'école, à la rendre, en somme, ridicule. Willis avance que c'est par le groupe que la culture « anti-école » s'exprime et se développe. En effet, c'est principalement en groupe que « les gars »,

cherchent à transgresser les limites imposées par l'école. Le groupe permet également, par la socialisation, de transmettre et consolider ses savoirs. Ainsi, à travers différents éléments culturels tels que la rigolade, le sexisme, le racisme, le rejet du conformisme et l'adoption de pratiques dites « délinquantes » (vol, bagarre, etc.), « les gars » s'identifient non seulement à leur groupe, mais se positionnent aussi contre ceux qu'ils perçoivent comme les porteurs de l'idéologie dominante, c'est-à-dire les enseignants ou les élèves conformistes. Pour Willis, l'individu n'est pas passif. Les éléments culturels développés par « les gars » font preuve d'une certaine créativité tout en postulant que ces éléments culturels font écho à ceux de la culture en usine et plus largement à ceux la culture ouvrière.

3.2 Le processus

En guise d'analyse du processus conduisant « les gars » dans la trajectoire de leurs pères, Willis amène le lecteur à l'extérieur de la culture « anti-école » afin d'y découvrir l'idéologie dominante de l'époque et les réalités auxquelles sont confrontés les élèves de la classe ouvrière. Comme mentionné plus tôt, il avance que la culture « anti-école » n'est pas indépendante, qu'elle est la somme du collectif créatif que sont « les gars », et qu'elle trouve écho dans leurs conditions matérielles d'existence. La culture anti-école est un miroir de la réalité que « les gars » perçoivent et vivent, mais que l'institution scolaire se refuse de voir. Le rejet, par « les gars », de la valeur des diplômes, le mépris qu'ils ont du travail intellectuel et la perception que tout travail est indifférencié sont tout à la fois des réalités vécues et révélées pas la culture « anti-école ». Si le choix d'un emploi manuel peut nous paraître irrationnel ou encore comme étant déterminé (au sens bourdieusien), l'ouvrage de Willis met en lumière une tout autre avenue qui porte son regard bien au-delà des facteurs de reproduction sociale. En effet, bien que cette culture « anti-école » est empreinte de résistance, elle ne cherche pas tant à renverser le paradigme dominant ou à le faire éclater, mais plutôt à se le réapproprier. Ainsi, selon Willis, la culture « anti-école » offre aux « gars » une manière de s'approprier

un espace de valorisation et une identité commune qui leur permettent de se distinguer des élèves conformistes et des enseignants. Néanmoins, il convient de souligner que, cette réappropriation conduit « les gars » à accepter, à leur insu, l'ordre établi et à se refuser la possibilité d'une ascension sociale. C'est en ce sens que la lecture de L'école des ouvriers a attiré mon attention pour la compréhension de la résistance des femmes aux programmes de réinsertion, tel que je l'avais observé initialement.

Willis propose, pour l'école, un modèle de contre-culture qui fait écho à l'hypothèse d'une contre-culture carcérale. La structure de l'école décrite par Willis en matière d'organisation spatiale, du temps et des relations hiérarchisées entre les enseignants et les enseignés, s'apparente à l'organisation structurelle de la prison telle que décrite par le sociologue Erving Goffman, c'est-à-dire « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus placés dans la même situation, coupés du monde extérieur [...] mènent une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (1968: 41). Willis s'est arrêté à l'usine, mais qu'en est-il de ceux (et surtout de celles) qui n'y resteront pas, de ceux et celles qui, à forte chance, se retrouveront en prison? Je me demande si la contre-culture carcérale de certaines femmes aurait pour effet, comme chez « les gars » de Willis, de conduire les femmes incarcérées à refuser la possibilité d'une ascension sociale par l'intermédiaire de la réinsertion sociale.

Conclusion

Nourrie des hypothèses de Paul Willis, j'entreprendrai à l'été 2015 une ethnographie dans une prison provinciale pour femmes afin de suivre et d'interroger un autre groupe avec qui « les gars » partagent une affinité, le groupe de celles que l'on nomme, en prison, « les filles ». Je vise dans un premier temps à repérer et à décrire les éléments qui caractérisent la contre-culture carcérale des femmes afin de comprendre ce qu'ils sont à même de nous dire sur le contexte de la prison, sur les femmes qui y vivent et les rapports de pouvoir qui les lient. De

plus, je vise à repérer également les conditions, dans le contexte d'une « institution totale » (Goffman, 1968: 41), susceptibles d'encourager cette contre-culture. Dans un deuxième temps, je croiserai les éléments repérés à la prison à ceux décrits par Willis à l'école afin de voir si un processus analogue existe entre la culture anti-école et la contre-culture carcérale des femmes. C'est donc dans les pas de Paul Willis que je partirai à la recherche de la contre-culture en prison, et ce avec l'objectif de dépasser les concepts à mon avis réducteurs de « prisonniérisation » et de « code des détenus ». Je m'inspirerai également de Siegfried Kracauer, sociologue allemand et critique de cinéma du début du début du XXe siècle, qui, à partir de la vie quotidienne, cherche à révéler ce qui est pourtant à la vue de tous, mais qui se trouve encore en partie caché. C'est dans cet état d'esprit, mais aussi avec empathie envers les femmes qui m'autoriseront un regard sur leur quotidien et vécu, que je compte m'intéresser au pouvoir de création et d'action qu'elles mobilisent au quotidien.

Bibliographie

CARDI, Coline. (2007) « Le contrôle social réservé aux femmes: entre prison, justice et travail social », Déviance et Société, 31(1), p. 3-23

CHANTRAINE, G. (2004) Par-delà les murs, Paris: PUF.

CLEMMER, D. (1940), The prison Community, New York: Holt.

DOBBS, R.R. et Waid. C.A. (2004), « Prison Culture. » Encyclopedia of Prisons& Correctional Facilities. Editions Thousand Oaks, CA: SAGE. 720–24.

FILI, Andriani. (2013), « Women in Prison: Victims or Resisters? Representations of Agency in Women's Prisons in Greece. » Signs,39 (1): 1–26. Goffman, E. (1979 [1961]), Asile. Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus, Paris: Les Éditions de Minuit.

IRWIN, J., Cressey, D.R. (1962) Thieves, Convicts and the Inmate Culture. Social Problems, 10(2), 142–155 pp.

KRACAUER, S. (2004), Les Employés: Aperçus de l'Allemagne nouvelle, Paris: MSH (Philia).

PRESTON, D. (2000), La résistance au traitement en milieu correctionnel. Forum, recherche sur l'actualité correctionnelle. 2(2), 24–28 pp.

SCHRAG, C. (1961), « Some foundations for a theory of correction», in Cressey, D.R., The Prison: Studies in institutional Organization and Change, New York, Holt, Rinehart and Winston.

SYKES, G.M., (1958), The Socitety of Captives, Princeton : Princeton University Press

—. G.M. et Messinger, S.L. (1960), « The inmate social system », in Cloward, R. and al., Theoretical Studies in the Social Organization of the Prison, New York, Social Science Research Council.

VACHERET, M. et Lemire, G. (2007), Anatomie de la prison contemporaine, Nlle Éd. Collection Paramètres, Montréal: Presse de l'Université de Montréal.

WILLIS, P. (2011[1977]), L'École des ouvriers; Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers. Collection « l'ordre des choses ». Paris: Agone.

Médecine de reproduction et nouvelles technologies: la mise en acte d'un idéal de corporéité[171]

Élodie Bouchard
Candidate à la maîtrise en sociologie
Université de Montréal

Résumé: Les nouvelles technologies font partie intégrante de notre quotidien, mais les transformations qu'elles engendrent, souvent radicales, ne sont pas sans répercussion sur notre façon de donner du sens au monde dans lequel nous évoluons. En Occident contemporain, leur intégration particulière dans le domaine médical a bouleversé à la fois notre rapport au corps et au monde, parfois jusqu'à remettre en question la nature anthropologique même de l'Homme. Cependant, dans ce contexte marqué par de profonds changements, certains schémas sociaux tendent à se reproduire. Alors que la médecine contemporaine compte de plus en plus de moyens techniques pour maîtriser et contrôler les corps, jusqu'à arriver à en redessiner la structure et les contours, une structure sociale semble se maintenir au sujet de la supériorité estimée de certains critères esthétiques et physiques. En s'intéressant plus spécifiquement au contexte de l'industrie de la procréation assistée, il sera question dans cet article de s'interroger sur la pratique de la sélection du code génétique du donneur de sperme ou de la donneuse d'ovules en fonction de caractéristiques culturellement valorisées par les parents ayant recours à cette

[171] Ce texte a été rendu possible grâce au soutien financier du CRSH.

technique; il s'agira de questionner cette pratique à l'aide du concept de biomédicalisation d'Adèle Clarke et de la situer dans un cadre théorique foucaldien.

Introduction

Imaginons-nous un couple: Maxime et Valérie. Tous deux installés dans la salle d'attente d'une clinique de reproduction, ils attendent d'être appelés. Aujourd'hui, ils font le choix de leur donneur de sperme. Dans des grands catalogues, les donneurs sont listés, décrits dans les moindres détails, réduits à une série de gènes, de caractéristiques, d'éléments observables ou quantifiables. Valérie rêvasse, réfléchit au physique qu'elle souhaite pour son futur enfant. Parmi les critères sur lesquels elle s'arrête: les yeux bruns. Il lui faudra des yeux bruns, comme Maxime. Valérie souhaite aussi que son enfant soit intelligent, elle aimerait qu'il ait une carrière académique ponctuée de réussites. Maxime, lui, imagine son enfant, un garçon, grand, fort. Lorsqu'ils auront à faire le choix de leur donneur de sperme, Maxime et Valérie auront l'impression de faire le choix du code génétique de leur enfant, de créer leur bébé sur mesure. Dans une perspective critique, c'est précisément de cette situation que nous traiterons dans un mémoire dont nous avons présenté les bases dans le panel intitulé « Corps, femmes et contraintes sociales » du colloque "Regard sur le(s) pouvoir(s)" de l'ACSSUM. Dans cet article, nous retracerons d'abord le chemin qui a mené à ce sujet de recherche, puis nous rendrons compte des enjeux que la question de recherche soulève. Ensuite, nous nous attarderons sur deux des concepts qui constitueront les piliers théoriques de la dimension du mémoire qui sera axée sur les techniques biomédicales. Nous mobiliserons d'abord le concept de biomédicalisation, d'Adèle Clarke, qui permet de saisir le contexte dans lequel s'inscrivent les pratiques de fécondation in vitro et de sélection génétique. Il s'agira ensuite de présenter la transition qui s'est opérée du concept de biopouvoir de Foucault à celui de biopolitique de la vie en elle-même de Nikolas Rose; ce concept renvoie aux techniques du pouvoir qui placent

la vie au cœur des politiques contemporaines de contrôle et de transformation. Enfin, nous conclurons en vous présentant comment la méthode d'analyse de discours nous permettra de répondre aux questions sociologiques posées dans le mémoire.

Intérêts, enjeux et question de recherche

Des pilules contraceptives à la fécondation in vitro, plus on avance dans le XXIe siècle, plus la question de la reproduction semble cadrer dans une logique de sélection, de tri, de production à travers les systèmes médical et biomédical. On naît tous, d'une manière ou d'une autre, programmés sur le plan médical et l'apparence physique n'y échappe pas : la médecine contemporaine compte de plus en plus de moyens techniques pour la contrôler, la modeler. On fait du corps un objet parmi d'autres, un matériau disponible; on le soumet aux mêmes impératifs d'esthétique et d'apparence. Le corps n'est plus le lieu dans lequel s'enracine l'identité personnelle, il devient une composante identitaire comme une autre. Comme David Le Breton l'a si clairement formulé, « la corporéité qui donne à l'homme la chair de sa relation au monde vole en éclats et se mue en puzzle biologique établi sur le modèle d'une mécanique humaine où chaque élément est substituable par un autre, éventuellement plus performant » (Le Breton, 1992 : 114). Les possibles dérives eugénistes constituent un des enjeux fondamentaux que soulève ce projet de recherche, qui permet de poser un regard sur la manière avec laquelle, en Occident contemporain, se construisent les idées d'amélioration et de perfectibilité de l'Homme.

L'apparence physique est un moyen de transmettre de l'information sur soi et cette information est de plus en plus pensée en des termes génétiques (Le Breton, 2002: n°42). Dans une volonté de maîtrise totale de la vie humaine, la médecine intervient maintenant sur la structure même des corps en tentant d'obtenir main mise sur ce qui fonde l'existence humaine (Atlan, 2005). Cette ingénierie du vivant, de concert avec une médecine devenue prédictive, se caractérise par un culte du

gène; la biologie est une nouvelle religion qui justifie la discrimination sociale et l'exclusion par « la fétichisation de l'ADN » (Le Breton, 1999 : 119). C'est sur ce second enjeu que nous proposons de nous interroger; alors que l'intolérance sociale à la différence physique croit, on assiste à une transformation radicale de la nature anthropologique de l'homme qui prend racine dans sa dimension corporelle.

Cette mise en contexte montre l'intérêt d'un questionnement sociologique sur ces enjeux. Voilà la question qu'on peut se poser : « comment la sélection génétique opérée en clinique de reproduction nous révèle-t-elle des schémas sociaux qui viennent intervenir dans la dimension identitaire du corps ? » Plusieurs auteurs se sont interrogés sur la façon dont les nouvelles technologies transforment les identités et participent à un nouvel ordre social, mais peu d'études s'interrogent sur le processus de reproduction des normes sociales en termes d'apparence physique (Clarke, 2003). En décalant le regard, on se propose de réfléchir sur la façon dont sont reproduits les standards en matière d'esthétique corporelle. L'objectif de ce projet est donc d'interroger la normativité sous-tendue et créée par le choix conscient de certains codes génétiques en fonction de caractéristiques physiques culturellement valorisées.

Les frontières conceptuelles de la corporéité occidentale contemporaine

Le projet de mémoire dont il est question dans cet article, qui combine la sociologie du corps et la sociologie des techniques, mobilise aussi plusieurs disciplines, comme l'anthropologie et l'histoire. La dimension corporelle abordée dans ce mémoire sollicite les écrits de certains auteurs incontournables comme l'anthropologue et sociologue David Le Breton, qui s'intéresse aux mises en jeu et aux représentations sociales du corps contemporain, et Georges Vigarello, historien des pratiques et des représentations du corps humain. Marcel Mauss, pour son analyse du corps comme fait social total, constitue le point d'ancrage théorique de cette dimension. Le concept du corps présent-absent de Le Breton nous permet de comprendre le paradoxe contemporain du corps à la fois libéré et contraint. Le

champ de la sociologie des techniques nécessite quant à lui la lecture de la sociologue Adèle Clarke et de l'anthropologue Sarah Franklin, toutes deux intéressées par la manière avec laquelle les nouvelles technologies médicales transforment les identités, notamment les identités de genre, et participent d'un nouvel ordre social. Michel Foucault, pour ses concepts de biopouvoir et de corps-machine, sera fondamental pour ce mémoire. Le sociologue Nikolas Rose, qui, dans une perspective foucaldienne, étudie les liens entre le pouvoir, la politique et la subjectivité dans le contexte de la biomédecine contemporaine, contribuera aussi à ce projet de recherche. Dans le cadre de cette publication, nous nous concentrerons sur le champ de la sociologie des techniques afin de mettre en lumière la manière avec laquelle, à travers un processus de biomédicalisation, le corps et la vie se placent aujourd'hui au cœur des politiques contemporaines.

Biomédicalisation: une question de contexte

La prise en compte du concept de biomédicalisation d'Adèle Clarke, qui renvoie aux diverses transformations sociales engendrées par l'intégration des innovations technoscientifiques dans le champ médical, est indispensable pour bien saisir le processus dans lequel s'ancrent les pratiques de fécondation in vitro et de sélection génétique. Après la Seconde Guerre mondiale, grâce à l'institutionnalisation de la médecine aux États-Unis, on assiste à l'expansion de la juridiction de la médecine à de nouveaux domaines: de nombreux problèmes sociaux qui relevaient de la vie quotidienne et qui étaient du ressort du droit sont dorénavant pris en charge et « traités » par la médecine. Peter Conrad traduit cette transformation par le concept de médicalisation, qu'il théorise comme une forme de contrôle social. Au milieu des années 80, on voit apparaitre une nouvelle transformation, celle de l'intégration des innovations technoscientifiques dans le champ médical, autant au niveau organisationnel qu'au niveau de la pratique. Cette transformation, qualifiée par certains de véritable révolution technoscientifique, est liée à des processus de numérisation, d'informatisation et de molécularisation qui se

manifestent dans les domaines intriqués de la santé, de la médecine et du corps. Cette transformation, Adèle Clarke tente d'en rendre compte avec son concept de biomédicalisation, qui renvoie à la mise en place d'innovations technoscientifiques qui ne se contentent pas de rétablir, mais de transformer. Si la médicalisation renvoie au processus de contrôle de la nature externe des choses, la biomédicalisation implique quant à elle une domestication et une transformation de leur nature interne. *L'accent aujourd'hui mis sur la santé, le risque et la surveillance*, en fait état. Il s'agit ici du premier des cinq processus historiques clés dont tente de rendre compte le concept de biomédicalisation. Dorénavant, il ne suffit pas de ne pas être malade; être et demeurer en santé devient une obligation morale et une responsabilité sociale, un processus d'auto-transformation continu. Dorénavant, tous les membres de la société sont surveillés et jugés en termes de facteurs de risque. Une surveillance constante est ainsi de mise, par soi et par l'institution médicale. Le risque en soi est donc « évalué et calculé pour rationaliser la surveillance », qui elle, « [conceptualise et standardise le risque] dans des calculs et des algorithmes toujours plus précis » (Clarke, 2000: 25). Le choix réfléchi des caractéristiques physiques des donneurs par les parents ayant recours à la fécondation in vitro est nécessairement imprégné de cette obligation morale de se rapprocher du risque zéro. Toute transformation de la vie humaine est donc légitimée par cet objectif de santé parfaite. *La technoscientifisation de la médecine*, second processus clé, y participe: les standards sociaux, industriels ou étatiques de diagnostic et de traitement sont dorénavant le construit de données produites par une biomédecine fondée sur la preuve – une biomédecine transformée par la biologie moléculaire et la génomique, qui sont de plus en plus influencées par les sciences de l'information. Il est dorénavant mieux de reconstituer le corps défaillant, le transformer, que de diagnostiquer et traiter spécifiquement en opérant de l'extérieur: cette logique entraine une profonde *transformation des corps et des identités*, troisième processus clé. On passe d'une médicalisation qui tente de normaliser les corps dans une portée universalisante, à une biomédicalisation qui,

dans une logique tout aussi normative et disciplinante, favorise le « sur-mesure » et l'individualisation des corps. Les nouvelles techniques de procréation assistée sont des exemples de projets qui contribuent à la valorisation de la « rhétorique du choix » et à une certaine « fétichisation des produits et services de santé », comme le mentionne Rothman (Clarke, 2000 : 30). L'autorité du domaine médical en ce qui a trait à la valorisation de certains critères physiques plutôt que d'autres est indéniable: en transformant le corps universel en corps individualisé, la biomédecine a contribué à une « déstabilisation des différences », au sens où c'est elle qui, dorénavant, définit et gère les différences corporelles et qui fait le choix des méthodes et des ressources technoscientifiques qui les déterminent et les mesurent. L'exemple de la sélection génétique s'insère parfaitement dans ce contexte. Le quatrième processus clé que constitue *la transformation de la production et de la distribution du savoir et de l'information* contribue à renforcer la discipline imposée au corps, car, comme le souligne Adele Clarke, non seulement l'information sur la santé est produite et distribuée par une plus grande diversité d'acteurs – pensons ici aux publicités créées par les compagnies pharmaceutiques, par exemple –, mais, en plus, la responsabilité de s'en saisir incombe maintenant aux individus. Enfin, on ne peut parler de biomédicalisation sans s'interroger sur son articulation avec le domaine économique. Adele Clarke critique la mise en place du *Complexe biomédical de technoservices™, Inc*, cinquième processus clé, qui se caractérise par une privatisation de la recherche, des produits et des services dans le domaine de la santé, par une décentralisation administrative et par une mondialisation du processus de biomédicalisation. Dans le contexte québécois actuel de restrictions de dépenses de l'État, le maintien du financement public des traitements de fécondations in vitro au Québec témoigne de la charge symbolique associée à la vie humaine, devenue véritable valeur en soi, sujette à une exploitation économique et à des politiques de contrôle à la fois plus diffuses et coercitives. En somme, le processus de biomédicalisation, dont nous avons présenté les cinq éléments-clés, permet de saisir à la fois le contexte de l'industrie de la procréation et les conditions

de possibilités du choix des critères physiques des donneurs de sperme et des donneuses d'ovules par les parents ayant recours à la fécondation in vitro.

Du biopouvoir à la biopolitique de la vie en elle-même

Comme mentionné précédemment, la « vitalité » se voit maintenant ouverte, au niveau moléculaire, aux interventions techniques et à l'exploitation économique. La politique se conçoit aujourd'hui en rapport avec la biologie, avec la vie. Que l'on pense à la mise en place de l'hygiène urbaine, des statistiques démographiques, du contrôle et de la surveillance des corps dans les écoles et les prisons, entre autres, on voit que l'on est passé, depuis la fin du dix-huitième siècle, comme l'a analysé Foucault, à un pouvoir souverain de « faire mourir et laisser vivre » à un nouveau pouvoir qui, plutôt, « fait vivre et laisse mourir »: un biopouvoir (Foucault, 1976: 184). La biologie devient ainsi ce nouvel espace de gestion sociale et politique, gestion qui s'effectue à deux niveaux: celui de l'*anatomo-politique*, par le dressage individualisant et disciplinant des corps, et celui de la *biopolitique*, par la régulation du corps-espèce, c'est-à-dire « un corps traversé par la mécanique du vivant et servant de support aux processus biologiques » tel que la naissance et la mortalité (Foucault, 1976: 183). Ce biopouvoir est à tout moment saisi dans une gestion de la vie, celle-ci « s'affirmant dépendante d'un contrôle ou d'une gestion qui peut la protéger dans son éventuelle continuité ou l'agrémenter d'une bonne santé », et ce, de la naissance à la mort (Marzano, 2007: 393). Le développement des technologies de reproduction et leur financement étatique constituent un exemple de mise en application du biopouvoir. Cependant, elles incarnent un type de biopouvoir qui porte sur une forme nouvelle de vie, « une forme axée sur les parties du corps qui n'ont pas encore trouvé d'existence politique », axées sur les frontières de la vie (Keck, 2003/2: nº12). Le fœtus en est l'exemple parfait et le choix conscient du code génétique des donneurs de spermes ou donneuses d'ovules en fonction de critères physiques valorisés par les parents ayant recours à la fécondation in vitro montre que notre vie en soi, dans ses fondements biologiques, est entrée dans le

domaine des décisions et des choix, des biopolitiques de la vie en elle-même, comme le conceptualise Nikolas Rose; politiques qui brouillent les frontières entre les logiques de guérison et celles d'amélioration de l'homme. Le concept de biopolitique de la vie en elle-même nous permet d'interroger la corporéisation et la biologisation des identités, de plus en plus soumises à des politiques de contrôle et de transformation. Comme le souligne Rose, dans nos démocraties néo-libérales, où les individus sont amenés à se penser à la fois comme acteur et artiste de leur vie, à faire des choix pour eux-mêmes et pour les autres au nom d'un meilleur futur, la biologie ne pourra plus être acceptée comme une fatalité (Rose, 2007: 40).

Méthodologie et question de genre

Pour traiter de ces normes d'apparence, nous avons pensé effectuer une étude des critères esthétiques présentés sur les sites internet des banques de sperme et d'ovules à l'échelle internationale. Pour ce faire, nous utiliserons une méthode d'analyse du discours afin de bien saisir les contextes dans lesquels les critères esthétiques apparaissent dans le processus de sélection d'une donneuse d'ovule ou d'un donneur de sperme. Nous considérerons aussi la question du genre lorsque nous mettrons en lumière les critères physiques valorisés dans le choix des donneuses d'ovules et des donneurs de sperme : il sera question d'analyser la manière avec laquelle les individus se comprennent eux-mêmes en tant que réalité corporelle par le biais d'une orchestration imaginaire. Ce projet de mémoire tentera de rendre compte de la manière avec laquelle les individus ayant recours à la fécondation in vitro, en pensant pouvoir directement contrôler l'apparence de l'enfant à naître, privilégient certains critères physiques spécifiques selon qu'ils s'attendent à mettre au monde un garçon ou une fille. Ainsi, l'analyse prendra en compte la représentation engagée des différences de sexe qu'ont les individus faisant la demande de don de sperme ou d'ovules. Il sera question d'étudier les discours associés autant aux critères corporels féminins que masculins tenus par les individus ayant recours à la procréation assistée. Nous confronterons donc nos

résultats de manière à relever les différences de normativité selon le genre. Enfin, les études traitant de la problématique soulevée dans ce mémoire proviennent surtout des États-Unis et de la Grande-Bretagne. En ce sens, ce projet permettra d'ouvrir la porte à l'élaboration d'une littérature francophone québécoise sur le sujet.

Conclusion

En conclusion, nous avons montré dans cet article le contexte dans lequel s'inscrivent les pratiques de fécondation in vitro et de sélection génétique, un contexte social dominé par les discours et les pratiques technoscientifiques d'une médecine fondée sur la preuve : un contexte social que traduit bien la biomédicalisation. Le concept de biopolitique de la vie en elle-même de Nikolas Rose nous a quant à lui permis de jeter un regard sur les logiques de pouvoir qui sous-tendent, modèlent et rendent possibles les pratiques de fécondation in vitro et de sélection génétique en Occident contemporain. Ce que nous avons tenu à mettre en lumière et à critiquer par le fait même, c'est l'idée véhiculée et largement acceptée en société que la biomédecine est synonyme de toute puissance technique capable de redessiner et transformer les corps pour les adapter aux normes sociales. Dans l'imaginaire collectif, il nous est possible et nous avons la liberté de modifier notre constitution physique et parfois celle d'autres individus selon les critères que nous jugeons acceptables. Cependant, malgré cette croyance en le potentiel transformateur et libérateur de la biomédecine, nous faisons l'hypothèse qu'il y a des structures sociales qui résistent aux possibilités de changement: il y aurait reproduction sociale des normes en matière d'apparence physique et le régime technoscientifique qui domine le champ biomédical y participerait.

Face à un projet d'une telle envergure critique, certains se questionnent sur la manière avec laquelle nous considérons la sensibilité des acteurs sociaux qui ont recours à ces pratiques, et ce, de manière à éviter d'adopter un discours moralisateur. Nous croyons qu'il soit possible de rédiger un mémoire d'une posture

qui se veut la plus objective possible tout en assumant le rôle du sociologue, qui se doit de mieux comprendre pour mieux expliquer. Nous avons actuellement le devoir d'interroger ce qui sous-tend l'application de techniques qui relèvent autant de la pratique courante, qui sont généralisées et normalisées – voire valorisées – au niveau du sens commun. Ce qu'une partie de la littérature sur ce sujet nous révèle, c'est que des logiques d'amélioration de la race humaine s'installent dans ces discours de dévalorisation de la dimension corporelle, cette dernière constituant le fondement anthropologique de l'Homme; à partir de cette réflexion incomplète et embryonnaire, nous souhaitons donc arriver à construire une analyse qui permettra de repenser les implications culturelles et éthiques des politiques de financement des pratiques de fécondation in vitro. Dans ce mémoire qui, au final, se veut une éloge au corps et à la diversité, nous proposons de repenser la frontière entre nature-artifice; à travers une analyse critique des discours biomédicaux portant sur le corps, nous tenterons ainsi de comprendre les logiques de perfectibilité humaine qui sous-tendent les pratiques de fécondation in vitro et de sélection génétique.

Bibliographie

ATLAN, Henri. L'utérus artificiel, Paris, Édition du seuil, Collection La librairie du XX1e siècle, 2005

BUTLER, Judith. Gender trouble: feminism and the subversion of Identity, Routledge Classics, New York, Routledge, 1990.

DUVERGER, Sylvie *et al.* Judith Butler. « Le corps est hors de lui », Cairn, n° 764-765, Critique1/ 2011, p. 73-86.

CLARKE, Adele E. Jennifer R. Fishman, Jennifer Ruth Fosket, Laura Mamo, Janet K. Shim. « Technosciences et nouvelle biomédicalisation: racines occidentales, rhizomes mondiaux », Sciences sociales et santé, Vol.18, n.2, 2000, p.11-42 .

CLARKE, Adele, E. « Biomedicalization: Technoscience, health, and illness in the U.S », American sociological review, Vol. 68, 2003, p.161-194.

CLARKE, Adele E. « Research materials and reproductive science in the United States, 1910-1940 », dans Physiology in the american context, 1850-1940, Gerald L. Geison (dir.), American Physiological Society, p.323-350.

FOUCAULT, Michel. Histoire de la sexualité, tome 1: La volonté de savoir, Paris, Gallimard, 1994 [1976].

FOUCAULT, Michel. Surveiller et punir, Paris, Gallimard, 1975.

FRANKLIN, Sarah et Helena Ragone. Reproducing reproduction: kinship, power and technological innovation, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1998.

FRANKLIN, Sarah et Celia Roberts. Born and Made: an ethnography of preimplantation genetic diagnosis, Princeton and Oxford, Princeton University Press, 2006.

FREITAG, Michel. Dialectique et société, tome 2: Culture, pouvoir, contrôle. Les modes de reproduction formels de la société, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, Collection Connaissance de la société, 1986.

LAFONTAINE, Céline. Le corps-marché: la marchandisation de la vie humaine à l'ère de la bioéconomie, Montréal, Éditions du Seuil, 2014.

LE BRETON, David. « Imaginaires de la fin du corps », Passant, n.42, Septembre-Octobre, 2002.

LE BRETON, David. L'adieu au corps, Paris, Éditions Métailié, 1999.

LE BRETON, David, La sociologie du corps, Paris, P.U.F, Que sais-je?, Presse universitaire de France, 2010 [1992].

OVERALL, Christine. Aging, death, and human longevity: a philosophical inquiry, Berkeley, University of California Press, 2003.

QUEVAL, Isabelle. Le corps aujourd'hui, Montréal, Gallimard, Collection Folio essais (n°503), 2008.

ROSE, Nikolas. The politics of life itself: biomedicine, power and subjectivity in the twenty-first century, Oxford, Princeton University Press, 2007.

VIGARELLO, Georges, Histoire de la beauté: Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours, Paris, Édition du Seuil, Points, 2007 [2004].

VII

Derrière l'écran des évidences, les voies alternatives du pouvoir ?

Gestion policière et législative des manifestations altermondialistes et assembléistes : le « tournant spatial »

Sylvain Lafleur Ph.D.
Département de communication
Université de Montréal

Résumé: Ce texte interroge dans une perspective foucaldienne la façon dont le champ législatif appuierait la police, lorsqu'en temps de tensions sociales, celle-ci privilégie de nouvelles tactiques pour annihiler la puissance de dérangement des manifestations. Pour cela, il réalise bref survol de l'histoire stratégique du maintien de l'ordre qui présente les caractéristiques du modèle de gestion préventif émergeant dans la foulée des manifestations altermondialistes. Modèle résultant d'un « tournant spatial ». Puis, il interroge l'évolution des lois sur les manifestations en mobilisant le travail d'Avrom Sherr qui servira de modèle à l'examen comparatif de la loi dite « anti-*Occupy* Wall Street ». Cet examen à pour objectif de relever des indications permettant d'actualiser le propos de Foucault portant sur la « justice fonctionnelle ».

❖

Un cadre foucaldien

Pour Foucault (2004), les sociétés de normalisation, assurancielles et sécuritaires émergeant à partir de la fin du 17e siècle pour former l'État social (et de droit) contemporain reposent sur une « justice fonctionnelle » laissant « bride sur le

cou » à la police qui, devant réguler les comportements populaires, peut choisir les modalités qu'elle préfère. Contre l'analyse marxiste (Sartre, Althusser) qui conçoit la police comme un appareil répressif d'État ayant comme fonction ultime de défendre et reconduire un ordre bourgeois, il oppose une réflexion qui affirme la substitution d'une Raison d'État par une Raison policière. Et contre une lecture légaliste qui implique une procédure judiciaire contrôlée en amont par les élus[172], il soutient que la police a hérité de l'obligation de faire fonctionner l'appareil judiciaire au détriment des principes du droit. Cet héritage permettrait à la magistrature de tirer avantage des pratiques policières pouvant lui fournir les preuves dont elle a besoin et aux élus de jouir de la protection qu'ils recherchent. En retour de cette charge, les procureurs, les magistrats et les législateurs seraient s'aligneraient derrière les besoins de la police en lui accordant les outils qu'elle exige. Dans cette perspective, Foucault soutient que l'autonomie décisionnelle de la police relative aux modalités d'action appropriées (appréhender, interdire, accompagner, conseiller) pour contrer des situations contrevenant à la loi ou à la paix publique; sa capacité à moduler ses interventions suivant le profil de l'infracteur et la permission de recourir aux codes de loi pour y déceler les termes lui permettant d'arrêter les manifestants pour des broutilles — et ainsi exercer une action dissuasive — participent d'une « stratégie du pourtour » sur laquelle repose la « justice fonctionnelle ».

D'autre part, les sociologues des mouvements sociaux et de la police relèvent que l'histoire du maintien de l'ordre est marquée de permutations stratégiques alors que des modèles de gestion des manifestations se succèdent et se chevauchent. Ils et elles précisent que la gestion des manifestations de rue semble avoir pris un « tournant spatial[173] » du fait que les tactiques utilisées, particulièrement lors des

[172] La conception légaliste suppose que le législateur déterminerait avec sa loi l'interdiction et la nature des sanctions, que la police appliquerait la loi du législateur en appréhendant les transgresseurs et qu'enfin, la justice condamnerait les prévenus en vertu de la sanction préalablement déterminée par le mandataire politique

[173] Zajko et Béland (2008) relève comment le maintien de l'ordre a pris un « tournant géographique » alors que de nouvelles façons pour contrôler l'espace des manifestations sont de

grandes mobilisations altermondialistes, tendent à éloigner les manifestants et à proscrire leur présence non autorisée aux endroits névralgiques.

Peut-on penser, dans une perspective foucaldienne, que les législateurs amenés à partager la raison pratique de la police aient pu prendre ce « tournant » en adoptant des lois permettant d'outiller adéquatement la police de façon à ce que ses interventions, susceptibles de mépriser le droit constitutionnel, soient conservées à l'intérieur de la légalité ? Si tel est le cas, nous pourrions sans doute trouver des indices validant cette hypothèse de l'examen de lois. C'est pourquoi, dans ce qui suit, je ferai une brève présentation des mutations stratégiques survenues dans le domaine du maintien de l'ordre qui donna lieu, dans la foulée des mobilisations altermondialistes, à l'émergence de l'*incapacitation* préventive reconnue pour les arrestations de masse et les détentions provisoires. Par la suite, pour vérifier comment le « tournant » se concrétise sur le plan légal, j'examinerai une loi contemporaine sur les manifestations : le *Federal Restricted Buildings and Grounds Improvement Act of 2011* (H.R.347) — surnommée âprement « *Criminalizing Protest Bill* » ou loi « *anti-Occupy* » par ses détracteurs — afin de dégager de ses formulations des indications permettant de dégager des caractéristiques sur lesquels reposeraient le « tournant spatial » législatif. Mais auparavant, je présenterai le travail d'Avrom Sherr (1989) qui, comparant une loi britannique portant sur l'ordre public (POA 1936) et sa réforme (POA 1986), relève l' « évolution » de la philosophie législative relativement à l'exercice manifestant.

Cette réflexion portant sur le rapport fonctionnel qui lie les champs législatif et policier découle d'une thèse doctorale intitulée : *Analyse foucaldienne du dispositif policier à l'ère des manifestations altermondialistes et assembléistes* (2014), réalisée au département de communication de l'Université de Montréal sous la supervision de Brian Massumi. Celle-ci procède sur le plan méthodologique à une cueillette d'informations dite « passive » (emprunt d'éléments d'analyse de travaux

---

mise. Je préfère toutefois utiliser le terme « tournant spatial » car il me semble plus précis, renvoyant à la notion d'« espace public ».

sélectionnés pour leur accord avec la problématisation) qui s'inscrit à l'intérieur d'une démarche « synthétique » mettant en relation des travaux hétérogènes susceptibles d'accroitre notre entendement sur un phénomène singulier.

Maintien de l'ordre et permutation stratégique

Pourquoi manifeste-t-on ? Pour empêcher qu'une activité ait lieu, pour modifier un rapport de force, pour publiciser une opinion ou pour introduire une controverse dans l'optique de rompre des « monopoles politiques » et provoquer ainsi une « manifestation de papier » (Fillieule et Tartakowsky, 2008) capable d'interpeller les « acteurs disposants d'un accès aux arènes institutionnelles » (130). Les raisons sont nombreuses et varient selon les contextes et les acteurs qui mobilisent la rue pour en faire un espace d'appel, un lieu où s'articulent des plaidoiries cherchant à apostropher les pouvoirs et les badauds. La rue est un espace où s'opposent des « challengers » (Tilly, 2004) ayant recours à l'action protestataire pour se faire entendre et la police mandatée de conserver la paix publique. Or, cette opposition avant d'être antagonique est covariante parce que les actions modifiant l'environnement dans lequel sont impliquées les parties créent des opportunités et des obstacles qui requièrent des ajustements de part et d'autre (McPhail, Schweingruber & McCarthy, 1998 : 49). Ainsi, dans ce qui apparait comme un jeu variable, on dira que l'action collective cherche à déjouer les tentatives policières de restreindre (ou de bloquer) la portée de son activité et, inversement, que la police tente de limiter la force des manifestants de façon à circonscrire leurs capacités interruptives.

Les relations qui se dessinent dans la rue, loin d'être immuables, sont le fruit d'innovations et de réponses adaptées. C'est pourquoi « les acteurs en présence sont liés les uns aux autres par un jeu d'interdépendance qui fait que leurs décisions, leurs anticipations et leurs éventuels calculs sont informés par les décisions, les anticipations et les calculs de leurs partenaires comme de leurs adversaires » (Filleule & Tartakowsky, 2008 : 83). Pour cela, nous pouvons

supposer qu'une dimension tactique traverse des actions qui à première vue ne semblent pas faire état d'un calcul. Les performances ludiques (chanson, musique, théâtre de rue) qui caractérisent les manifestations (gais et étudiantes) auraient pour fonctions de susciter la sympathie du public, de dissiper l'acrimonie des participants, mais aussi, de rendre les représailles policières injustifiées (ou injustifiables). Les mobilisations de grande envergure forceraient, quant à elle, les autorités policières à exercer un contrôle « en amont » en réquisitionnant, par exemple, des lieux d'hébergement de façon à créer artificiellement une pénurie d'aires de repos dans la perspective de faire baisser le nombre de participants. La nécessité pour les acteurs à s'ajuster aux actions de l'opposant modifie les pratiques et stimule la révision du répertoire des tactiques (policières et militantes), ce qui risque d'entraîner une rupture au niveau des stratégies adoptées de part et d'autre. C'est ce que prétendent les historiens et sociologues de la manifestation (Bruneteaux : 1996; Della Porta et Reiter : 1998; Della Porta et Fillieule : 2006; Della Porta, Reiter et Peterson : 2006; McPhail, Schweingruber et McCarthy : 1998; Waddington : 1998, 2006) constatant que le maintien de l'ordre repose sur une succession de stratégies. Patrick Bruneteaux (1996) soutient que l'indéniable « évolution » du maintien de l'ordre est ponctuée de moments de répression survenant au lendemain des périodes de vives contestations et que l'adoucissement de la gestion des foules n'est pas le fruit d'une soudaine montée d'indulgence policière face aux évènements perturbateurs, mais le résultat d'une spécialisation des techniques de gestion des foules, dont le caractère inadéquat entrainera une « crise ». En d'autres mots, l'adoucissement des rapports policiers-manifestants résulte d'une succession de remise en question venant par vagues. C'est pourquoi l'histoire du maintien de l'ordre se décompose en « séquences », en modèles et en approches se distinguant selon le rapport à l'usage de la force convoqué — la violence policière jouant comme une mesure temporelle.

L'approche coercitive se constituant au lendemain de la Grande Guerre tend à provoquer une escalade de la violence durant les manifestations, les grèves et les

réunions politiques alors que la montée en gradation de la brutalité recommandée provoque des réactions de défense puis d'attaque. Par conséquent, elle fut critiquée pour son inhabilité à résoudre les conflits et sa propension à créer davantage de problèmes. La subsistance de nos jours d'éléments la caractérisant s'explique par son efficacité à disperser les foules manifestantes dont l'activité est appréhendée sous l'angle de la sédition. Or, la lente reconnaissance (juridique et politique) du droit de manifester va mettre à mal cette approche qui consiste à user de la force pour mettre hors jeu les agitateurs, à arrêter les manifestants indifféremment de la nature (illégale ou pacifique) de leur action et à empêcher qu'une parole « subversive » ne se fasse entendre.

Le congédiement progressif du modèle répressif va permettre l'émergence de l'approche négociée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qui se définit par une sous-application de la loi la recherche de négociation et une collecte d'informations précises. Cette nouvelle approche repose sur l'idée toute simple que le maintien de la paix est plus important que l'application de la loi par conséquent, une gestion retenue évitera l'escalade de violence (qui crée davantage de problèmes qu'elle n'en résout). De façon générale, l'approche négociée favorise la création de situations paisibles et minimalement interruptives, possibles grâce à l'adoption d'une politique axée sur la non-arrestation, la discrétion policière et l'accompagnement (fermeture d'intersections et blocage du trafic lors des processions afin d'assurer la sécurité physique des manifestants et de minimiser l'impact négatif que provoque ce genre d'activité). Il est à noter que cette approche émergea pour appuyer l'institutionnalisation de l'action collective et pour prévenir le surgissement d' « accidents » au moment où la pratique du défilé de rues est de plus en plus ordonnée et où la police est prête à s'accommoder de cette pratique devenue routinière et prévisible[174]. De part et d'autre, les protagonistes qui y sont associés furent priés d'adopter des comportements qui ne mettent pas à mal le «

[174] Fillieule relève que la routinisation des manifestations « s'accompagne d'une pacification tendancielle des conflits. » (2010 : 213).

pacte » tacite qui s'est instauré au fil du temps. P.A.J. Waddington (1998, 2006) rappelle que les acteurs de la contestation doivent se conformer à de « nouvelles règles du jeu » : la police doit respecter un « principe de proportionnalité » (recourir à la force à la hauteur de la menace), chercher à négocier dans l'optique d'atteindre un accord, assurer une plus faible visibilité des forces de l'ordre (ne pas provoquer, atmosphère de paix), fixer des marges de tolérance (accepter certaines infractions) et s'abstenir de recourir à la violence (sauf en dernier recours). Les manifestants doivent, quant à eux, éviter d'entreprendre des actions pouvant contrarier les passants. Car pour être légitimes, celles-ci doivent être essentiellement symboliques et négligeables. Conséquemment, si les acteurs de la manifestation outrepassent d'une façon ou d'une autre les règles de ce « pacte », ils s'exposeront à des sanctions (réprimande et suspension pour les policiers fautifs; coups, arrestation, amendes punitives ou poursuites judiciaires pour les manifestants) et à une pluie de critiques.

Modification des pratiques policières

Les sociologues des mouvements sociaux relèvent que la police, au lendemain de la « bataille de Seattle » (1999), modifia ses pratiques pour faire face aux difficultés que posèrent les mobilisations caractérisées par le grand nombre de participants, leur hétérogénéité, l'absence d'interlocuteurs pouvant orienter la foule manifestante et la diversité des tactiques de contestation (dont la casse). Della Porta et Fillieule remarquent que :

> Les principales vagues de contestation n'ont pas été sans affecter la structure organisationnelle de la police (…). Le mode de contrôle de la contestation dans les démocraties occidentales est devenu plus tolérant, avec un recours moins fréquent à la force (…). Il semble pourtant qu'à Gènes [lors du Sommet du G8 en 2001] soient réapparus des méthodes de contrôle des manifestations qui avaient conduit en Italie, de l'après-guerre à la fin des années 1970, à la mort de plus de cent vingt manifestants au cours d'opérations de maintien de l'ordre. (2006 : 282)

> Dans nombre de manifestations contre les sommets internationaux qui ont précédé celui de Gènes, et au cours desquelles s'est enclenchée une longue escalade, les stratégies négociées ne semblent pas avoir été mises en œuvre. Surtout, la gestion de l'ordre public ne semble pas avoir été en

> mesure de défendre le droit de manifestation des éléments pacifiques, du fait d'une restriction sévère du droit d'aller et venir des citoyens et d'interventions répressives non ciblées (Ibid. : 283).

Selon eux, l'expression de violence portée par une minorité d'individus accompagnant un large contingent de manifestants — comme ce fut le cas à Seattle (1999) et à Gênes (2001) — participa à modifier en profondeur le contrôle des manifestants lors des sommets internationaux qui, dès lors, s'éloigna de la stratégie reposant sur un recours minimal à la force, une communication constante avec les organisateurs, la reconnaissance du droit de manifester pacifiquement et une disposition à ne jamais s'en prendre à des groupes non violents. Les mobilisations altermondialistes troublant le déroulement de l'agenda des rencontres commerciales et diplomatiques provoquèrent à l'aube des années 2000 une rupture dans la gestion des foules. Face au phénomène black bloc et aux pratiques de désobéissance dérangeantes, les autorités considérèrent les manifestants « antimondialisations » comme étant, dans l'ensemble, potentiellement violents et dangereux. Cette perception amena les corps policiers des pays hôtes à redoubler d'effort pour assurer l'intégrité des dignitaires et satisfaire les pressions politiques au risque de provoquer des débordements.

Incapacitation préventive

L'impossibilité de recourir à la stratégie négociée à grande échelle, le refus de manifestants de se soumettre à des conditions restrictives, les tactiques de manifestations interruptives ou destructrices (désobéissance civile et casse) et l'intolérance des autorités envers les actions perturbatrices forcèrent les forces de l'ordre à revoir leurs pratiques. Dans la foulée du mouvement altermondialiste, la transformation des lieux des sommets en forteresse fut privilégiée, tout comme l'usage d'armes intermédiaires (balle de caoutchouc, gaz lacrymogène, poivre de cayenne, canon sonore, bombe à micro-ondes) de façon à maintenir à distance les manifestants et à repousser les « assaillants » voulant pénétrer à l'intérieur de l'enceinte de sécurité. Le modèle de gestion préventif des manifestations qui

s'impose alors se caractérise par un retour de la violence policière, les arrestations de masse, le profilage politique, la détention provisoire, le repérage des individus « transgressif » ou « à risque », l'élaboration de plans destinés à sécuriser des secteurs névralgiques et l'interpellation au « profil » (sans les accompagner d'inscriptions à la main courante). Mais aussi par une politique restrictive d'émission de permis, « l'invasion » des lieux dédiés à la contestation[175], l'emploi d'agents provocateurs, la construction de preuves incriminantes[176], la saisit (ou la destruction) de matériel informatique — comme ce fut le cas à Gênes lors du raid des locaux d'Indymedia[177] —, l'érection d'obstacles (clôture, barricade), la mise en place de points de contrôle et la division de l'espace public à l'aide de zones déterminant la nature des activités qui s'y déroulent : des « zones rouges » dont l'accès est limité et des « zones vertes » dans lesquelles la police fait preuve de tolérance pour les infractions mineures. Selon Noakes et Gillham (2007), le maintien de l'ordre tend, dans ce contexte, à abolir la capacité des citoyens à contester les événements diplomatiques en rendant ceux-ci inaccessibles :

> In the period of negotiated management police established small barricades and fencing around secure areas to ensure that protesters knew where they could not enter. Usually, the areas designated for protests were within earshot of the target of the demonstrations. This has changed in recent years as police have begun to keep protesters at

[175] Le matraquage dans l'école Diaz (Gènes) et dans l'école Hvidfeltska (Göteborg) sont des exemples extrêmes ou des interventions ont été l'occasion d'exercer une violence vengeresse. Dans le second cas, 453 individus sont trouvés bloqués à l'intérieur de l'école qui servit de lieu de repos. Plusieurs d'entre eux furent accusés de préparer des actions violentes contre la police. (Peterson, 2006).

[176] « La police de Toronto a reconnu que certains objets prétendument saisis sur des manifestants — décrits comme des « armes » par le chef de police, Bill Blair — et présentés aux médias lundi n'ont en fait jamais appartenu à des manifestants. C'est le cas de la scie mécanique, de l'arbalète et des accessoires (bâtons et boucliers) d'un passant qui s'en allait participer à un jeu de rôles médiéval dans un parc lorsqu'il a été arrêté par la police. Il semble que la police de Toronto ait aussi joué sur la vérité concernant la barrière de sécurité. M. Blair a admis que le décret adopté en secret par le gouvernement de l'Ontario ne lui a jamais donné le droit d'arrêter toute personne qui se trouvait à moins de cinq mètres du périmètre de sécurité, comme il l'avait prétendu. Ce décret touchait seulement l'intérieur du périmètre. La police a été prévenue de son erreur par le gouvernement ontarien, mais n'a pas cru bon rectifier l'information donnée aux citoyens » Repéré à : http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/291854/g20-la-police-aurait-utilise-des-agents-provocateurs. Consulté le 21 juillet 2014.

[177] Voir Della Porta & Fillieule (2006 : 289).

> much greater distances from their targets. Authorities have prevented the possibility of disruption in the first place by locating targeted meetings in places inaccessible to protesters. After Seattle, the next round of WTO meetings were held in Dubai, a place both difficult to reach for most Western protesters and one where police are not bound by law to protect civil liberties. The G8 meetings in 2002 were held in Kananaskis, a resort located in walled off canyon in the Canadian Rockies with only one road into the resort. In these ways, authorities were able to minimize the effects. (352)

Par conséquent, il apparait que les pratiques de gestion policière associées à l'incapacitation préventive semblent, d'une part, réintégrer des éléments du modèle répressif alors que le droit d'exercer une emprise dolosive sur les corps est conservé à défaut que celui de tuer soit accordé. Et d'autre part, assujettir le droit d'exprimer son opposition à des conditions portant sur l'endroit où celle-ci s'exprime.

Le « tournant spatial » législatif

Le droit de manifester et la liberté de parole furent dans de nombreux pays démocratiques progressivement reconnus. Par conséquent, l'interruption, la déclaration d'illégalité et la dispersion des manifestants tendirent à être moins utilisées dès lors que la police congédia l'approche coercitive. Cette reconnaissance fût rendue possible grâce à l'articulation de prescriptions législatives octroyant des pouvoirs discrétionnaires à la police, dont celui d'interdire la tenue d'évènement contestataire. Ces prescriptions législatives apparaissent comme des assurances contre les périls inhérents à l'expression politique dissidente. Dans cette perspective, Robert Justin Goldstein (1983) souligne que les législations promulguées à partir de la seconde moitié du 19e siècle participèrent à reléguer les instruments de maintien de l'ordre (comme la matraque et le sabre) au second plan, en favorisant la cueillette de renseignements, la constitution d'un savoir policier et le développement d'outils administratifs d'évaluation des risques, mais aussi à soumettre le droit de manifester à de nombreuses conditions (interdiction de piqueter devant les portes des usines, interdiction de défiler dans les rues, etc.). Parce que l'histoire des lois encadrant les manifestations nous indique que

l'élaboration de dispositions restrictives n'est pas un phénomène nouveau, on ne peut soutenir l'idée qu'un « tournant » législatif eu lieu en phase avec les pratiques policières tendant à éloigner les « nuisances » (pratique de zonage, usage d'irritant, lieux des sommets) et à mettre à l'écart les individus « indésirables » (arrestation de masse, détention provisoire). En d'autres mots, on ne peut affirmer que le champ législatif prit un « tournant spatial » en phase avec celui du le champ policier, car le « tournant » législatif lui précède. Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer que les législateurs puissent chercher à outiller la police en accord avec ses choix tactiques. Les lois et les règlements, comme le SOPCA qui « ferme » le cœur de Londres aux manifestations; la loi 12 (projet de loi 78) promulguée lors du conflit étudiant de 2012 permettant de déclarer illégales les manifestations se déroulant aux abords des établissements d'enseignement; et le règlement municipal montréalais P-6 exigeant des organisateurs qu'ils fournissent un itinéraire au préalable en témoigne. Mais que permettent ces lois et ces règlements précisément ? Comment ceux-ci accroissent-ils le pouvoir d'intervention de la police ? Selon l'avocate Véronique Robert, le règlement le P-6 permet de transformer la présence manifestante en une infraction comparable à une violation du code de stationnement, car le « délit » peut être constaté sans que l'état psychologique du contrevenant (son attention, sa capacité à comprendre les restrictions) soit nécessaire à l'élaboration d'une sanction (contravention). Dans le cadre de ce règlement, un individu se trouvant sur le lieu où se déroule une manifestation organisée sans que l'itinéraire ait été fourni pourrait se voir sanctionné sans que celui-ci puisse connaitre le caractère illégal de la manifestation. Pour Robert, le règlement P-6 permet aux policiers qui le convoquent d'évacuer l'intention criminelle (mens rea). C'est pourquoi, nous pouvons penser que les restrictions spatiales véhiculées par les lois et règlements qui articulent l'illégalité à une présence physique et non au comportement malveillant d'une personne, à pour effet de transformer une présence en « flagrant délit » qui n'a pas à être confirmé par une enquête sur les motifs de l'infracteur.

Évolution des lois sur le maintien de l'ordre

Avrom Sherr dans *Freedom of Protest, Public Order and the Law* (1989) relève qu'en matière législative un quasi-immobilisme philosophique peut subsister lorsqu'il s'agit de se prémunir contre des incidents pouvant accompagner les manifestations. Si le déclin de la répression politique résulte de la multiplication de législations qui autorisent bon nombre d'activités oppositionnelles, cela ne signifie pas qu'une décroissance prescriptive suivit ni que l'ingérence policière (au cœur des lois du 19e siècle) s'estompe, ni que les juristes et législateurs s'exercent désormais à la précision lexicale (identification claire des conduites fautives et des dangers à éviter). Pour appuyer son propos, Sherr examine une loi britannique de 1936 (*Public Order Act*) régentant les manifestations et sa réforme de 1986[178] afin d'inventorier les similarités et les différences, et ce, pour faire le point sur l'évolution de l'esprit de la législation. Son étude comparative, loin de constater un « progrès », démontre que certains aspects de la réforme sont davantage préjudiciables, car celle-ci multiplie les contraintes en permettant à la police de reposer ses interventions sur des appréhensions. Son étude m'apparait être un modèle qui pourrait être repris afin d'interroger les lois contemporaines pour y déceler des indices appuyant un « tournant spatial ».

Selon Sherr, le *Public Order Act* de 1936 (POA 1936) distingue deux types d'activité : la procession et le rassemblement. Elle estime que la première est nocive du fait que l'usage des voies publiques perturbe la fluidité des déplacements — derrière cette loi repose l'idée que la procession (dynamique) possède un coefficient de nuisance plus élevé que le rassemblement (statique), car le déplacement de masse peut causer des ennuis, des embouteillages, des retards et des blocages. Par conséquent, elle impose davantage de contraintes à ce type d'activité afin de s'assurer que son déroulement ne puisse interrompre la circulation. Cette législation

[178] La *Public Order Act* de 1986 devait pallier les lacunes de celle de 1936 en encadrant notamment les démonstrations à caractère symbolique (le port de masques de porcs par exemple) susceptibles d'accroitre les tensions dans les cas où des manifestations seraient « défiées » par des contre-manifestations.

aux accents physiocratiques reconnait le droit d'utiliser la voie publique, mais uniquement pour exécuter un déplacement. C'est pourquoi, si une procession en venait à s'arrêter ou à interrompre la circulation, les vadrouilleurs se verraient accusés de violation. Notons que cette loi accorde à la police le pouvoir d'interdire un défilé et lui demande d'imposer des conditions qui devront être satisfaites au préalable afin que l'emprunt des voies de circulation puisse être autorisé. Différemment, le *Public Order Act* de 1986 (POA 1986) ayant pour objet toute réunion extérieure (composée de 20 personnes ou plus) se déroulant dans un espace public (peu importe l'endroit) élimine la distinction rassemblement/procession. Ainsi, si le POA 1936 ne se préoccupait pas des processions campagnardes, la nouvelle législation élargit l'espace de la loi qui dorénavant s'applique partout et permet à la police d'imposer des conditions aux activités qui en étaient antérieurement exemptes. Si la loi de 1986 est semblable à celle de 1936 — l'esprit et la structure sont conservés, tout comme le désir d'octroyer un pouvoir décisionnel aux autorités policières —, la nouvelle mouture accroît le pouvoir d'ingérence policier en modifiant la temporalité de son intervention. En effet, avant la réforme, la police devait constater une infraction pour intervenir. La nouvelle législation lève le délai d'attente et laisse le soin aux autorités policières de déterminer le moment de l'intervention. Par conséquent, la nouvelle législation permet l'action proactive de la police si elle estime qu'un rassemblement peut dégénérer ou entraîner des désagréments, et ce, sans attendre qu'un délit soit commis ou qu'une condition soit transgressée. Pour cela, la loi réformée autorise qu'une intervention restrictive puisse avoir lieu si les autorités présupposent une intentionnalité malveillante, alors qu'à l'origine, elle autorisait uniquement une intervention policière fondée sur le « doute raisonnable » pouvant démontrer l'imminence d'un danger. Notons ainsi que la loi réformée présente deux nouveautés. Elle place l'emphase sur la capacité policière à évaluer les dangers pour modifier la modalité d'intervention adéquatement, et elle impute une responsabilité judiciaire et administrative aux individus par lesquels le désordre

arrive. Car, la nouvelle législation interdit de facto la manifestation « spontanée » et imposent une responsabilité juridique à certains individus ciblés : « *offense is committed by 'each of the persons organizing' if either notice is not given, or the date, time or route of actual procession differ from those actually specified in the notice* » (69). L'étude de Sherr permet de comprendre comment les modifications législatives de nature spatiale ou géographique peuvent accroître le champ d'application du pouvoir policier. Par conséquent, il m'apparait intéressant de répéter l'exercice comparatif de Sherr en examinant une loi réformée contemporaine afin de relever comment celle-ci peut appuyer le « tournant spatial » policier. Poursuivons donc l'analyse en examinant la loi dite « anti-*Occupy* Wall Street »

Federal Restricted Buildings and Grounds Improvement Act

Le *Federal Restricted Buildings and Grounds Improvement Act of 2011* permettant de sanctionner la présence non autorisée dans les édifices et les terrains gouvernementaux américains à accès restreints fut inscrit à l'agenda des travaux législatifs pour corriger et simplifier la loi originale de 1971 et les dispositions revues de plusieurs reprises. La nouvelle mouture qui fut adoptée alors que le mouvement *Occupy Wall Street* occupa l'actualité dit que quiconque sciemment; (1) pénètre et demeure à l'intérieur d'un édifice ou sur un terrain à accès restreint sans détenir une autorisation légale; (2), empêche ou perturbe, ou de par sa proximité avec un édifice ou un terrain à accès restreint, empêche ou perturbe le bon déroulement des affaires gouvernementales ou des fonctions officielles; (3) obstrue les entrées et les sorties d'un édifice ou un terrain à accès restreint de sorte qu'il empêche ou dérange de fait le bon déroulement des affaires gouvernementales ou des fonctions officielles; (4) tente de, complote pour, ou participe à une action violente dirigée à l'encontre d'une personne ou d'un bien à l'intérieur d'un édifice ou sur un terrain à accès restreint; sera puni. La punition pourra prendre la forme d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure à un an. Et qui pourra aller jusqu'à dix ans dans les cas où la personne délictuelle utilisa ou

porta une arme lors de l'activité « transgressive » ou si encore celle-ci causa des blessures significatives. La loi précise que les termes « édifice et terrain » renvoient à des lieux dont l'accès est interdit ou restreint comme : (a) la Maison-Blanche et la résidence officielle du vice-président; (b) un endroit où le président ou toute autre personne protégée par les services secrets se trouve (même temporairement); (c) un endroit faisant l'objet de restrictions en conjoncture avec un évènement spécial d'importance national. Et que les termes « autre personne protégée par les services secrets » désignent quiconque est protégé par les services secrets en vertu de la loi ou d'un mémorandum présidentiel.

Or de quelle façon cette loi participe-t-elle à un « tournant spatial » ? Il est important de souligner que cette législation ne crée pas de « nouveau crime ». Elle réaffirme les interdictions véhiculées antérieurement par les lois parentes qui sanctionnent le grabuge, le désordre et l'entrée sans autorisation. Elle réaffirme que la présence non autorisée dans des endroits gouvernementaux, l'interruption des activités gouvernementales ou toutes autres actions nuisibles (même celles non violentes) sont considérées comme des délits. En guise d'exemple, le franchissement de la grille de la Maison-Blanche ou la manifestation sur l'escalier de la Cour suprême des États-Unis sont illégaux. Toutefois, si elle ne crée pas de « nouveau crime », elle permet néanmoins de placer sous la juridiction fédérale des actions délictuelles qui étaient autrefois sous l'égide municipale, et ce, peut importe la nature ou la dangerosité de celles-ci. Elle permet de sanctionner les gestes nuisibles (oppositionnels ou non) survenant dans des lieux « sensibles », les conduites nuisant au bon déroulement des activités gouvernementales administratives et officielles.

Mentionnons que la réforme du *Federal Restricted Buildings and Grounds Improvement Act* survenue en 1998 sous la présidence Clinton accrut le nombre d'espaces protégés par la législation alors que le terme « *National Special Security Events* » permet à des évènements d'importances nationales — comme les *Academy Awards* ou le *Super Bowl* — de jouir des mêmes restrictions qu'un édifice

gouvernemental. Or, en plus d'entériner l'accroissement de lieux interdits par la réforme Clinton, celle de 2011 ajoute une nouvelle interdiction spatiale en modifiant l'accessibilité de lieux de façon aléatoire au gré des déplacements des dignitaires. En effet, la dernière réforme octroie un pouvoir d'interdiction à des instances (les services secrets) dont les intentions et les activités demeurent inconnues en permettant la sanction des individus se tenant à proximité d'une personne jouissant de la protection des services secrets (de façon permanente ou provisoire). En d'autres mots, les nouvelles dispositions concourent à varier les interdictions en modifiant la nature d'un endroit selon la présence d'agents gouvernementaux de protection, transformant *ex tempore* le statut légal des individus s'y trouvant, et ce, bien que ceux-ci puissent ignorer que l'espace dans lesquels ils se trouvent s'est vu marqué du sceau de l'exception.

En plus d'accroitre la proscription territoriale, la réforme de 2011 amène une modification lexicale qui n'est pas sans effet. Depuis la première mouture de cette loi de 1971, les termes « délibérément » et « sciemment » se côtoient. Or, les législateurs de 2011 ont cru bon d'éliminer le terme « délibérément » pour ne conserver que le terme « sciemment ». Ce retrait apparemment banal modifie considérablement le rapport de force au bénéfice des agents gouvernementaux (procureur ou ministère public) pouvant entreprendre des poursuites judiciaires. En effet, les autorités devaient auparavant prouver que la présence sur un lieu interdit était délibérée afin de déclencher une procédure d'incrimination. Toutefois, en ne conservant uniquement que « sciemment » — renvoyant à la condition mentale « non aliénée » du sujet délictuel et au principe de droit stipulant que nul n'est censé ignorer la loi — la réforme table avantageusement sur un critère minimal (être sain d'esprit) pouvant jouer en défaveur de l'individu aux prises avec les proscriptions spatiales. En d'autres mots, cette modification lexicale facilite les arrestations et les poursuites subséquentes, car elle n'oblige les forces de l'ordre qu'à renseigner les individus interpellés sur le statut légal des espaces qu'ils occupent sans avoir à prouver au cours des procédures judiciaires qui suivront (si des accusations sont

portées) que leur présence résulte d'une intention de nuire. Par conséquent, cette modification lexicale congédie l'intention criminelle (*mens rea*).

Conclusion

La vie en société est marquée de comportements plus ou moins licites et nuisibles pour les parties qui en sortent désavantagés ou qui ne bénéficient pas des intérêts qu'elles peuvent générer. Ces comportements à la limite de la légalité et de l'illégalité constituent des « illégalismes ». Or, il arrive que des juristes et des législateurs décrètent par l'entremise de lois des interdits confirmant l'illégalité de certains comportements problématiques afin de les faire entrer dans le domaine de la sanction. Toutefois, les transgressions à la loi ne sont pas toutes sujettes à des poursuites[179] et à des incriminations. Certains comportements illégaux sont ignorés, d'autres tolérés dès lors qu'ils ne constituent pas un évènement rendant l'inaction inappropriée. D'autres encore, font l'objet de sanctions au gré du jugement des autorités chargées de l'affaire. Pour Foucault, la gestion différentielle des illégalismes — soit l'administration aléatoire, laxiste et sélective des illégalismes — est à la discrétion de la police qui possède la capacité de déterminer les activités devant être punies, les individus à sanctionner[180] et les modalités suivant lesquelles ceux-ci le seront. Car la police possèderait la latitude de moduler ses interventions de façon à privilégier les affres d'une punition amoindrit (contraventions, avertissements, détentions provisoires) à la lourdeur des procédures judiciaires[181].

---

[179] « Notre justice est censée au moins depuis le XIXe Siècle, n'avoir d'autre rôle que d'appliquer la loi. Ce qu'elle fait d'une manière bien boîteuse si vous considérez toutes les exceptions qu'elle tolère, toutes les entorses qu'elle inflige. La perturbation de la loi obéit au principe de la sauvegarde de l'ordre (…) C'est pour cause d'ordre que l'on décide de poursuivre ou de ne pas poursuivre. Pour cause d'ordre qu'on laisse à la police bride sur cou. Pour cause d'ordre qu'on expulse ceux qui ne sont pas parfaitement « désirables. » » (Foucault, 2004 : 697)

[180] Foucault illustre ce thème à l'aide de la fermeture policière des saunas gais à partir duquel la police pourra justifier son intolérance suivant le niveau de tolérance de la population. En cela, elle se dira « victime de l'étau de la morale » (2001a : 1156).

[181] Foucault avance que les homosexuels sont un objet de répression lorsqu'ils sont victimes d'interventions policières (contravention, passage à tabac, arrestation et détention provisoire,

Et elle pourrait, au contraire, faire entrer le criminel à l'intérieur d'une démarche judiciaire coûteuse pour réhabiliter une justice bafouée, alors qu'une réprimande aurait suffi. Dans cette perspective, la police peut, pense Foucault, agir avec retenue et diligence[182] en ignorant les dérangements accompagnant les manifestations ou au contraire, exercer une sévérité punitive envers les individus qu'elle a en aversion[183] en convoquant à son avantage les codes de loi. La police, dit Foucault, « découpe à l'avance (quand elle ne le façonne pas) ce qui doit être l'objet de l'intervention judiciaire » (2001c : 659), utilisant à son avantage et suivant son intérêt, un appareil de justice qui lui est extrinsèque, mais dont on lui aurait remis les clés. Dans ce contexte permissif, la loi — comme la loi anti-casseur à partir duquel Foucault articule la notion de « stratégie du pourtour » — aurait comme fonction d'octroyer à la parole policière un caractère irréfragable. Ainsi, la force de la loi résiderait dans sa capacité à faire passer un illégalisme du côté de l'illégalité en octroyant à la police les termes pour que ce passage puisse être maintenu. À la lumière des modifications des pratiques policières du maintien de l'ordre, on demanda alors comment les dispositions législatives contenues dans les lois encadrant de façon restrictive les manifestations participaient à une « stratégie du pourtour » répondant aux manifestations altermondialistes et assembléistes ? Comme nous l'avons vu, les pratiques policières relatives à l'incapacitation préventive reposent sur une logique d'éloignement des menaces (zonage, obstacles), l'incapacitation des manifestants (arrestation de masse, agents irritants), la mise à l'écart (détention, refus d'accès) des individus éveillant des soupçons et le repérage de manifestants « transgressifs ». Or,

---

intimidation) mais que la spécificité de celles-ci c'est de ne plus être judiciaire (poursuite avec condamnation). (2001a : 1155)

[182] Dans la *Stratégie du pourtour*, il constate que les inculpés parisiens ont eu des peines aggravées alors que les grévistes de Longwy furent relaxés malgré des accusations similaires.

[183] Le SPVM avance qu'en 2013, il invoqua le règlement à cinq reprises alors que le nombre de manifestations dont l'itinéraire n'avait pas été fourni était de 48. Pour justifier cet écart (sous-application du règlement) il laisse entendre que d'autres critères viennent appuyer sa décision : «dans cette perspective, le fait de ne pas soumettre l'itinéraire n'est pas un facteur suffisant pour appliquer le règlement P-6 ».
Repéré à : http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201406/12/01-4775420-reglement-p-6-sur-les-manifestations-une-pluie-de-constats-dinfraction.php. Consulté le 13 juin 2014.

si le POA 1986 qu'étudie Sherr ou le *Federal Restricted Buildings and Grounds Improvement Act* de 1998 étendent le périmètre proscrit, le règlement municipal P-6 et le *Federal Restricted Buildings and Grounds Improvement Act* de 2011 permettent d'évacuer l'intentionnalité criminelle, donnant à penser que la tendance à élargir les interdictions spatiales transformant une présence non désirée en infraction peut être accompagnée par un désir législatif à faciliter le prélèvement discrétionnaire policier.

Bibliographie

BRUNETEAUX, Patrick. Maintenir l'ordre, Paris, Presses de sciences po, 1996.

CASTONGUAY, Alec. « G20 : La police aurait utilisé des agents provocateurs », Le Devoir, 2 juillet 2010, URL : http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/291854/g20-la-police-aurait-utilise-des-agents-provocateurs, consulté le 21 juillet 2014.

DELLA PORTA, Donatella et Olivier FILLIEULE. Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

DELLA PORTA, Donatella, Herbert REITER et Abby PETERSON (dir.), The Policing of Transnational Protest, Aldershot & Burlington, Ashgate Publishing, 2006.

DELLA PORTA, Donatella et Herbert REITER. Policing Protest. The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies, Minneapolis & Londres, University of Minnesota Press, 1998.

FILLIEULE, Olivier. « La police des foules » dans CRETTIER, Xavier et Laurent MUCCHIELLI (dir.), Les violences politiques en Europe. Un état des lieux, Paris, La découverte, 2010, p.213-227.

FILLIEULE, Olivier et Danielle TARTAKOWSKY. La manifestation, Paris, Les presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2008

FOUCAULT, Michel. Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978, Paris, Seuil-Gallimard, 2004.

FOUCAULT, Michel. « Foucault : non aux compromis », Dits et écrits II, 1976-1988, Paris, Gallimard, 2001a, p. 1155-1156.

FOUCAULT, Michel. « La stratégie du pourtour », Dits et écrits II, 1976-1988, Paris, Gallimard, 2001b, p. 794-797.

FOUCAULT, Michel. « Du bon usage du criminel », Dits et écrits II, 1976-1984, Paris, Gallimard, 2001c, p. 657-662

FOUCAULT, Michel. « Michel Foucault les réponses du philosophe », Dits et écrits I, 1954-1975, Paris, Gallimard, 2001d, p. 1673-1685.

GOLDSTEIN, Robert Justin. Political Repression in 19th Century Europe, Totowa, Barnes and Nobles Books, 1983.

McPhAIL, Clark, David SCHWEINGRUNBER et John McCARTHY. « Policing Protest in the United States : 1960-1995 », dans Donatella DELLA PORTA et Herbert REITER (dir.), Policing Protest. The control of Mass Demonstrations in Western Democracies, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1998, p. 49-69.

NOAKES, John et Patrick GILLHAM. « More than a March in a Circle: Transgressive Protests and the Limits of Negotiated Management », Mobilization, vol. 12, nº 4, 2007, p. 341-357.

NOAKES, John et Patrick GILLHAM. « Police and Protester Innovation Since Seattle ». Mobilization, vol. 12, nº 4, p. 335-340.

PETERSON, Abby. « Policing Contentious at Transnational Summits : Darth Vader or the Keystone Cops ? », dans DELLA PORTA, Donatella, Herbert REITER et Abby PETERSON (dir.), The Policing of Transnational Protest, Aldershot et Burlington, Ashgate Publishing, 2006, p. 43-74.

ROBERT, Véronique. « P-6 ou comment se débarrasser de la mens rea », Voir, [billet de blogue], 23 avril 2013, URL : http://voir.ca/veronique-robert/2013/04/23/p-6-ou-comment-se-debarrasser-de-la-mens-rea/, consulté le 21 juillet 2014.

SHERR, Avrom. Freedom of Protest, Public Order and the Law, Oxford, Basil Blackwell, 1989.

TILLY, Charles. Social Movements 1768-2004, Boulder & Londres, Paradigm Publishers, 2004.

WADDINGTON. P.A.J. « Contingence du maintien de l'ordre. L'expérience britannique », dans FILLIEULE, Olivier et & Donatella DELLA PORTA (dir.), Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2006, p.43-59.

WADDINGTON, P.A.J. « Controlling Protest in Contemporary Historical and Comparative Perspective », dans DELLA PORTA, Donatella & Herbert REITER (dir.), Policing Protest. The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies, Minneapolis et Londres, University of Minnesota Press, 1998, p.117-142.

ZAJKO, Mike et Daniel BÉLAND. « Space and Protest Policing at International Summits. Environment and Planning D: Society and Space », vol.26, nº 4, 2008, p. 719-735.

La « *Smart city* » comme architecture de pouvoir

Ali Romdhani
Candidat à la maitrise en sociologie
Université de Montréal

Résumé: Cet article est une présentation théorique sur les différents aspects de la « *smart city* » ayant une visée exploratoire. L'objectif principal est de démontrer par des exemples de « villes intelligentes » comment les notions de pouvoir et de technique se renforcent mutuellement. Secondairement, l'ambition de cet exposé est d'explorer la manière dont ces concepts se mettent en place dans un processus comme la rationalisation, qui restructure les relations entre l'État, l'entreprise et les individus.

❖

Introduction

La population globale augmente de manière exponentielle, les ressources de la terre sont limitées et l'industrialisation de l'agriculture est presque poussée à ses limites. Déjà, plus de la moitié de la population mondiale réside dans un milieu urbain, Et la Banque Mondiale prévoit que ce taux atteindra plus de 70% dès 2030[184]. Les mégapoles ainsi formées deviennent de gigantesques entités

[184] Indicateur de «population urbaine», http://donnees.banquemondiale.org

difficilement gouvernables, souvent chaotiques, imprévisibles et peu sécuritaires. D'un autre côté, l'extraordinaire progrès des technologies ouvre un univers quasi infini de possibilités, où il suffit d'un peu de génie pour trouver les solutions à tous les problèmes.

C'est dans ces termes que se pose la problématique de la «*smart city*», comme nouvel avatar d'un futur technicisé, où l'utilisation «intelligente» des ressources permettrait de résoudre les maux de la Terre. Concrètement, la gestion «raisonnée» des villes promet de rationaliser les pertes d'eau potable, de surproduction d'électricité ou encore d'optimiser les flux de circulation. L'interconnexion des individus à un environnement urbain numérique permettrait de récolter et de diffuser un nombre incommensurable de données afin de gérer la multiplicité des villes. Tel un cerveau omniscient, cette ville du futur promet de piloter l'individu comme un électron dans un réseau de communication.

La « *smart city* » est au sens strict un modèle de planification et de contrôle des villes, utilisant essentiellement les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme « système nerveux » afin d'obtenir des données sur la ville (Neirotti & al., 2014). L'exemple le plus répandu aujourd'hui est l'utilisation de caméra dans la gestion du trafic: la surveillance des flux routiers permettant de dévier le trafic en cas d'accident ou encore d'allonger les lumières vertes. Dans le métro de Londres, un système de porte automatique permet de dévier le flux d'usager d'un passage à l'autre en évitant les lieux les plus congestionnés. Ainsi, les TIC (ici les caméras reliées à un système de contrôle central) permettent de fournir les informations nécessaires à un processus de décision: soit l'orientation du trafic. Un autre aspect de la *smart city* est sa capacité d'attirer les élites, les « classes créatives » et les capitaux financiers, notamment en créant des environnements verts, sécuritaires et innovants. Dans ce cas-ci, la fonction de la ville intelligente est d'optimiser « l'attractivité » de la ville. Comme le qualifie Neirotti et ses collègues, la « *smart city* » peut être découpée en deux grandes familles de fonctions: les

domaines «tangibles» (infrastructure de mobilité, gestions de l'eau, de l'électricité, des déchets, de la sécurité) et les **domaines « intangibles »** (l'éducation et la culture, le capital humain, l'administration publique, la compétitivité économique, l'attractivité).

Ces domaines d'applications ne sont pas foncièrement nouveaux, et n'appartiennent pas spécifiquement au champ de la « *smart city* ». Sa spécificité vient du fait qu'elle entend optimiser les processus de la ville par l'utilisation des TIC. Ainsi les technologies permettent une meilleure gouvernance des villes, dans ce qu'elles permettent de collecter d'innombrables informations nécessaires à la constitution d'un savoir de gouvernement (Foucault, 1994). Ce savoir est précisément la clé de voûte de l'efficacité de la « *smart city* », et porte d'une manière générale sur la population. Gouverner revient alors à disposer des hommes dans leur rapport, leur lien avec les choses que sont les richesses, les ressources, le territoire, les coutumes, les manières de penser ou la mort. Il faut donc comprendre le concept de population comme une notion générale exprimant le lien entre les domaines tangibles et intangibles.

Ainsi, « la finalité du gouvernement est dans les choses qu'il dirige; elle est à rechercher dans la perfection, la maximisation ou l'intensification des processus qu'il dirige » (Foucault, 1994: 646). Et la question de la gouvernance est essentielle pour comprendre la « *smart city* », car c'est précisément pour mieux administrer la population que les technologies se montrent performantes. Il faut donc garder en tête que dans le cadre de la « *smart city* », technologies et gouvernance vont de pair, et qu'ils se renforcent mutuellement.

Gouvernance des domaines tangibles

Dans ce paradigme, la ville est conceptualisée comme une série de problèmes à résoudre, qui par la puissance des ordinateurs, peut être mathématiquement schématisée. Les pouvoirs publics ont donc décidé de s'attaquer à de grands problèmes comme la crise énergétique, qui guette les pays d'Asie en pleine

explosion démographique et urbaine. Ainsi, le gaspillage de l'eau et de l'électricité, la gestion des transports et de la pollution sont au cœur des enjeux de la « *smart city* », et plusieurs projets pilotes sont déjà en place. Observons-en quelques-uns.

Un exemple éloquent de gouvernance de l'électricité est celui des « *smart grids* ». Ce concept veut que chaque unité de consommation d'énergie (maison, édifice, borne de recharge de voiture électrique, etc.) soit équipée de capteurs afin de savoir précisément sa consommation énergétique: c'est la partie « réseau d'information » de la « *smart grid* ». L'autre partie est le « réseau de production », reliant ensemble centrale électrique, unité de consommation et unité de production privée (ex: panneau solaire, géothermie). L'objectif étant de superposer ces deux réseaux, information et production, afin de distribuer « intelligemment » l'énergie. Un individu installant des panneaux solaires sur sa maison pourrait ainsi vendre sa production à une autre maison lorsqu'il n'est pas chez lui. On a ici un savoir produit par les TIC, qui est utilisé pour **maximiser la production/distribution d'énergie**.

La rationalisation de l'eau est aussi un aspect important de la gouvernance des ressources, surtout lorsqu'on sait qu'environ 40% de l'eau potable est perdue dans des canalisations endommagées[185]. Pour y remédier, la ville de Songdo s'est servie du concept de la « *smart grid* »: au réseau d'aqueduc de la ville a été superposé un réseau d'information permettant de connaitre en temps réel la pression d'eau dans chaque canalisation. Ainsi, dès qu'une fuite émerge, les services appropriés peuvent intervenir et ainsi maximiser l'utilisation d'eau: **chaque goutte d'eau a été rationalisée**. En allant même encore plus loin, la ville a mis en place un système de recyclage des eaux usées, ainsi 40% de l'eau utilisée par les ménages est réutilisée pour nettoyer les rues, arroser les parcs ou sert pour les chasses d'eau des toilettes. Cependant, c'est à Yanghu, en Chine, que revient la palme de l'innovation. Cette

[185] World Bank, 2006: The Challenge of Reducing Non-Revenue Water in Developing Countries, p. 3.

ville en périphérie de Hong Kong a mis en place un système de traitement des eaux à base de plantes aquatiques, n'utilisant ni produit chimique, ni électricité.

Le temps est aussi une ressource qui se fait de plus en plus rare et stratégique pour les villes. En effet, l'efficacité des transports collectifs et l'organisation des réseaux routiers sont une variable clé du succès des mégapoles. Ce concept, Londres l'a appris à ses dépens. Au square d'Oxford Circus passent en moyenne 40 000 personnes par heure, soit pour aller au travail, soit pour consommer dans les grandes surfaces. Le problème est qu'il y passe tellement de personnes, que le temps d'attentes pour les piétons, comme pour les voitures et les autobus est énorme, sans parler des accidents quotidiens. **Chaque seconde à attendre est autant de temps en moins pour travailler et consommer**. La ville a donc fait appel à un cabinet d'ingénieurs urbanistes afin de modéliser les flux du square dans le but d'en tirer un modèle parfait, où le temps de chaque usagers serait maximisé. Les experts alors produit un modèle où chaque seconde de passage était optimisée, et chaque centimètre du square utilisé pour faire traverser les usagers.

La pollution atmosphérique est devenue un enjeu très important des grandes villes du monde, qui tentent, rarement en réduisant l'émission des industries, à maintenir la qualité de l'air à un niveau « acceptable ». C'est le cas de Paris, métropole de 12 millions d'habitants, qui possède un dense réseau de capteur pour mesurer la qualité de l'air. Dans les épisodes les plus polluées, la ville impose une circulation alternée (seulement les voitures immatriculées paires/impaires peuvent circuler), les poids lourds doivent contourner la région ou encore la vitesse de circulation est abaissée de 20km/h. En Chine, les provinces les plus polluées d'Hebei et Shanxi font l'objet d'une surveillance par drone afin de cibler les gros pollueurs industriels suspectés de ne pas respecter les lois environnementales. De plus, l'administration chinoise test en ce moment des drones qui déverseront dans l'air des produits chimiques afin de « fixer » les particules polluantes afin de les faire tomber au sol. Dans tous les cas, la pollution n'est pas un enjeu environnemental, mais **un problème technique auquel on doit apporter une solution technique.**

Au final, la « *smart city* » en utilisant des technologies comme les « *smart grids* » produit de l'information pour maximiser l'utilisation des ressources; le savoir produit permet de contrôler la situation. Or, dans ce système de pensée, on n'agit pas sur les modes de consommations, mais sur ce qui peut être techniquement amélioré. Pareil pour l'exemple de la gestion du trafic: on ne décentralise pas les villes, mais on améliore leur efficience. On ne réduit pas la pollution ni le nombre de centrales au charbon, mais on contrôle et repousse la pollution. Ainsi, la technique s'impose comme solution, car la connaissance qu'elle produit des problèmes permet leurs résolutions.

De cette manière, plus le monde sera « technologisé », plus on aura besoin de technologies pour entretenir et vivre dans ce monde. La Technique, comme ensemble de moyens technologiques, cesse d'être un outil, et devient littéralement le milieu de l'Homme, l'environnement dans lequel il vit (Ellul, 1977). Les sociétés traditionnelles utilisaient des techniques comme médiation singulière, alors qu'aujourd'hui avec leur multiplication dans tous les aspects de nos vies, elles tendent à former un système de médiation, qui englobe tous les aspects de notre vie. La relation de l'homme à la nature est désormais technique, et comme nous allons le voir, la relation entre les hommes tend elle-aussi à l'être.

Gouvernance des domaines intangibles

Les domaines précédents de la « *smart city* » concernent essentiellement la gestion des ressources nécessaire à la bonne gouvernance de la population. Rappelons-nous, la gouvernance des hommes ne peut que se saisir dans leur relation aux choses qui l'entourent. Ainsi, pour diriger efficacement les hommes, il faut contrôler le trafic, maximiser l'utilisation des ressources ou encore éviter la pollution de l'air qu'ils respirent. Cependant, la gouvernance des domaines intangibles est moins évidente, car la gestion spécifique des hommes et de la société n'obéit pas nécessairement à des lois mathématiques.

En effet, les villes subissent un processus de complexification, c'est-à-dire que la division du travail est de plus en plus spécifique et les espaces de plus en plus spécialisés, rationnellement organisés. Simultanément, s'opère un processus d'individuation: les personnes tendent à se différencier, à s'autonomiser et à avoir des mobilités plus flexibles et imprévisibles. Ces deux processus provoquent ce qu'Ascher (1995) nomme une « mentalité métapolitaine », c'est-à-dire des modes de vie « à la carte » où chacun compose son propre menu: aller au gym à 2h du matin, sortir au cinéma en pleine journée, suivre des cours de soirs, le tout en étant constamment mobile. Ce mode de vie typiquement occidentale et moderne s'importe en Asie, où jumelé avec une forte croissance de la population et une importante migration urbaine, se créer les conditions d'un chaos que les gouvernements tentent de résoudre, d'organiser et de contrôler. C'est donc pour remédier aux modes de vie de plus en plus flexibles qu'on crée des villes « connectées », où chaque coin de la ville peut être observé et où chaque déplacement peut être anticipé.

C'est le cas de Shanghai, qui a récemment implanté dans un de ses quartiers d'un million d'habitants une carte d'identité à puce pour tous. Ici l'objectif décrété des pouvoirs publics est d'améliorer la qualité de vie des habitants. Pour ce faire, la carte à puce est nécessaire pour l'accès à tous les services: transports en commun, garage pour la voiture, entrée de l'appartement, service de garde, local à ordure, etc. Jumelées à cela, les autorités ont installé des caméras de surveillance dans toutes les résidences et tous les lieux publics. L'objectif déclaré est d'améliorer la sécurité des résidents, mais aussi leur santé. C'est pour cela que tous les six mois, la pression artérielle de tous les habitants est prélevée afin de détecter les anomalies et d'offrir des services médicaux personnalisés. Toutes ces données sont ensuite centralisées dans un centre de surveillance gouvernemental. Et dernièrement, afin de pallier à ces mesures « mécaniques » de surveillance, la municipalité a instauré une « association de quartier », dont la fonction est de s'assurer du bon comportement

des habitants. Ainsi, en assurant un contrôle par les pairs, la surveillance peut s'incruster dans tous les interstices de la vie.

Dans ce cas de figure, l'individu est atomisé, seul face au potentiel surveillant; la foule innombrable est remplacée par une multiplicité contrôlable et intelligible. Pour les habitants de ce quartier de Shanghai, la ville a pris la forme d'une architecture de contrôle: le panopticon de Bentham. Ce que Foucault (1975) décrivait comme le mécanisme d'institutions particulières peut désormais s'appliquer à l'échelle urbaine, et ce, grâce aux technologies de l'information. Ainsi, le dispositif disciplinaire a pour fonction « d'induire chez [l'individu] un état conscient et permanent de visibilité qui assure **le fonctionnement automatique du pouvoir**. Faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinue dans son action; […] bref, que [les individus] soient pris dans une situation de pouvoir dont ils sont eux-mêmes les porteurs » (Foucault, 1975: 234-235).

La ville de Shanghai n'a pas besoin qu'il y ait de fait un surveillant derrière chaque caméra: leur seule présence produit un effet d'autocontrôle chez l'individu qui, parce qu'il se sent potentiellement surveillé, exerce sur lui-même le pouvoir. Ainsi, ce dispositif automatise et désindividualise le pouvoir: il n'est pas incarné dans une personne, mais dans une technologie, dans une dispersion particulière des corps qui rend le pouvoir visible, mais invérifiable. Cependant, le pouvoir ici n'est pas un « ordre » ou une « commande », mais simplement un pouvoir « normalisateur », qui a pour fonction de conformer l'individu aux règles, qu'il ne dévie pas d'une trajectoire prévisible et calculable. C'est en normalisant les comportements qu'on peut « assurer l'ordonnance des multiplicités humaines […] et [ainsi] faire croitre **la docilité et l'utilité** de tous les éléments du système » (Foucault, 1975: 254).

Ces principes, Shanghai n'est pas la seule à les appliquer, la ville de Songdo en Corée du Sud les met aussi en œuvre. Cette cité construite en 2001 est conçue comme une zone d'expérimentation, un espace pour tester de nouvelles

technologies. Tout comme à Shanghai, les habitants sont munis d'une carte d'identité qui permet de réguler toutes leurs entrées et sorties. Des capteurs de tout type ont été disséminés dans tous les coins de la ville, un coup de feu peut être détecté par les caméras et la position du tireur triangulé: théoriquement rien ne peut échapper au contrôle du centre de surveillance. Mais dans cette ville, l'information ne circule pas à sens unique, elle est aussi diffusée aux habitants par le biais d'écrans tactiles intégrés à chaque appartement de la ville. Ces mini-centres de contrôles permettent de connaitre toutes les informations relatives à l'habitat: consommation d'eau, d'électricité, de gaz, consulter les « logs » d'entrée et de sortie ou encore d'utiliser les caméras de surveillance autour de la résidence afin de surveiller les enfants qui jouent dans le parc. Contrairement au télécran de 1984, ces écrans-ci ne sont pas un moyen de surveillance direct, mais plutôt indirect. En effet, les données sur la consommation d'énergie sont utilisées afin de normaliser les comportements, simplement en implantant des incentives: ceux qui utilisent moins d'énergie que la moyenne de leur habitation se voit récompensés. D'une certaine manière, cette surveillance est même désirée par les habitants, car elle créer un sentiment de sécurité et de confort inégalé. C'est ainsi qu'on assure l'ordonnance et la docilité des populations.

La rationalité (technique) du gouvernement

« La finalité du gouvernement est dans les choses qu'il dirige », et ces « choses » sont la population, les hommes dans leurs rapports aux ressources. Cependant, les hommes tendent à être conceptualisés comme une ressource, **un capital humain**, qui ne se gèrent pas toujours comme les autres ressources. Pour la faire fructifier, il faut créer les bonnes dispositions à leur exploitation: il faut qu'il y ait des routes, des aéroports pour que la population puisse circuler; des hôpitaux et des cliniques pour qu'elle reste en bonne santé, que la main d'œuvre reste de qualité ; ou encore des universités et des entreprises innovantes pour que la ville et le pays puissent rester compétitif. Ainsi, la finalité du gouvernement est de maximiser les

choses qu'il dirige, donc maximiser les transports, maximiser la santé de la population ou maximiser l'innovation pour ne prendre que ces exemples.

De cette manière, l'État ne gouverne pas selon des principes moraux et universels, mais selon sa propre rationalité, qui se situe à un niveau de réalité très spécifique: l'économie. L'économie est le champ d'intervention du gouvernement, sa « réalité propre », le « jeu » dans lequel lui et les acteurs transnationaux sont impliqués. Cependant, il ne s'agit « non pas de faire place à la liberté économique à l'intérieur d'un État existant qui a déjà sa légitimité propre, mais de faire exister un état à partir de l'espace préexistant de la liberté économique » (Dardot & Laval, 2010: 193). Ainsi, l'État se légitime par le processus économique (création d'emploi, augmentation du niveau de vie) dont il est l'aménageur, le régulateur ou encore le facilitateur, mais non l'acteur.

Dans cette logique, l'État pour maximiser les choses qu'il dirige doit créer les conditions nécessaires à leur maximisation. Ainsi, les villes tentent par tous les moyens d'aménager leur territoire pour être attractives, car l'Homme comme ressource (le capital humain) ne se cultive pas, il s'attire. C'est-à-dire que les villes jouent maintenant le jeu très compétitif de l'attractivité territoriale: pour attirer les gens éduqués, les investisseurs potentiels ou encore les décideurs politiques, la ville doit être attractive, et cela est particulièrement vrai pour les villes construites ex nihilo, à partir de rien, sans identité ni histoire.

C'est le cas de Songdo, qui tente par tous les moyens d'attirer les différents capitaux. Ainsi, pour être attractif aux « élites culturelles » (artistes, universitaires) le territoire de la ville est composé à 40% de parc et d'espace vert aménagé (ce qui est plutôt rare pour une ville en Asie). On a aussi fait une plus grande place au vélo, en aménageant un réseau efficace de piste cyclable. De la même manière, on a fait la part belle aux transports collectifs, en réduisant au maximum l'utilisation de la voiture. Même son architecture se veut inspirante: on a reproduit la plus haute tour de Séoul, l'organisation des canaux est comme ceux d'Amsterdam, le théâtre est comme celui de Sydney ou encore le parc comme celui de New York. De la même

manière, la ville veut plaire aux élites économiques. Ainsi, la ville est stratégiquement située à 20 minutes de l'aéroport international d'Inchéon, où plus de 30 % de la population mondiale vit à moins d'une heure d'avion. Songdo se veut alors comme un « aéropolis », une ville « hub », un nœud du réseau mondial. Politiquement, la ville a aussi réussi son pari: elle accueille maintenant le nouveau siège des Nations-Unis du Fond vert pour le climat. De cette manière, Songdo se pose en modèle international de réussite environnementale.

Plusieurs villes tentent d'améliorer leur attractivité en surfant sur la tendance des « éco-cités ». Le concept de ces villes « durables » est de marier construction moderne avec efficience environnementale. C'est le cas de la « Sino-Singapore Tianjin Eco-city », en Chine, où le concept a été repris à grande échelle. Cette ville construite dans les dernières années a fait l'objet, comme plusieurs « *smart cities* », d'un plan d'ingénierie urbaine complexe. Sur une superficie de 30km², la ville prévoit accueillir plus de 350 000 personnes, tout en laissant 12m² d'espace vert par habitant. Au final, cet espace très attractif dans le contexte chinois d'urbanisation massif une belle part au mode d'habitation durable, en misant sur les énergies renouvelables et sur les technologies de surveillance (de la population et des ressources). Au final, ce projet d'envergure aura couté 60 000 milliards de dollars et sera prêt en 2020.

❖

Voilà comment une ville construite de nulle part peut devenir un modèle international très attractif. À partir d'un plan d'ingénierie social et urbain, on peut créer de toute pièce une ville « parfaite », presque des utopies sorties du futur. Cependant, de telles constructions nécessitent de grands investissements financiers, que bien souvent les États ne peuvent assumer. On assiste alors à une privatisation des espaces d'une manière sans précédent. Pour les gouvernements, cela ne pose pas de problème, tant que les décisions prises suivent la même logique: maximiser la population.

Prenons en exemple l'Arabie Saoudite, où se construit la King Abdullah Economic City (KAEC), une ville qui n'existait pas avant 2005. Sa construction a nécessité une extraordinaire levée de fond à la hauteur de 100 milliards de dollars. Bien que très riche du pétrole, le financement de cette cité se fait entièrement par des investissements privés, ce qui signifie que sa gestion et sa propriété seront privées. Dans cette situation, le rôle du gouvernement fut très spécifique: créer le contexte économique favorable à la réussite du projet. L'intérêt des Saoudiens dans ce contexte est de diversifier l'économie du pays, largement dépendante des ressources naturelles. Ainsi, le gouvernement espère, comme Songdo, que la KAEC deviendra une ville importante du réseau mondial de transport, notamment en créant un méga port automatisé faisant office de centre de logistique international. Pour les entreprises qui participent au projet, l'intérêt est de faire de cette «*smart city*» une «vitrine» de leurs produits technologiques.

Les questions difficiles

La vie à Songdo est probablement plus facile et agréable que dans la plupart des villes modernes. Cette ville est sans doute la plus représentative du phénomène des « *smart cities* », car elle est construite à partir de zéro, totalement « ingénierifiée », pensée et planifiée pour être sécuritaire, agréable à vivre, à s'y déplacer, à y travailler, tout en maximisant les ressources à sa disposition. C'est sans doute une ville parfaite, mais en vaut-elle la peine ? Est-elle morale ? Et est-elle vraiment durable ?

En effet, vivre à Songdo implique une dépendance aux machines qui la font fonctionner. Qu'arrivera-t-il lors d'une panne de courant ? Personne ne pourra rentrer chez soi, ou même utiliser les services les plus essentiels. Qu'arrivera-t-il lors d'un problème informatique ? D'une panne de service ? D'une erreur de programmation ? D'un virus informatique ? Ou encore plus simplement, lorsque tous les équipements informatiques seront rendus obsolètes par de nouvelles

technologies ? Car la manière dont elles sont conçues aujourd'hui n'est pas faite pour durer aussi longtemps que le béton dans lequel elles sont intégrées.

Bien qu'officiellement la collecte des informations de la vie quotidienne ne serve qu'à des fins de gestions, il est légitime de penser que la surveillance de masse ne serve par l'intérêt commun. En fait, qu'est-ce encore que l'intérêt commun ? Existe-t-il encore, ou ne reste-t-il qu'une masse individualisée, n'utilisant la « société » que pour ses propres besoins ? Même dans ces circonstances, le besoin de sécurité doit-il dépasser celui de vie privée ? De plus, les données collectées ne servent pas qu'au gouvernement, mais aussi aux entreprises qui les utilisent pour cibler leur produit, comprendre le consommateur. La gestion privée des villes comme KAEC en Arabie Saoudite permet à des intérêts privés, redevables à personne autre qu'aux investisseurs, d'administrer la vie de milliers de personnes.

La connaissance des populations est donc indissociable du processus de gouvernance. Du point de vue de l'État ou de l'entreprise, l'information recueillie permet de prédire et contrôler les populations afin d'en maximiser les processus (le travail, les déplacements, la consommation). Ainsi, **pouvoir et savoir** sont indissociables: le savoir permet le diagnostic nécessaire à l'exercice du pouvoir.

D'une certaine manière, il n'y a presque aucun inconvénient à vivre dans une « *smart city* », puisque la sécurité a atteint un niveau où l'exercice de la liberté n'est plus nécessaire.

Seulement, ce système ne fonctionne que parce que ce type de ville est conçu comme une enclave pour privilégiés. En effet, sa population est très homogène, soigneusement sélectionnée par les pouvoirs publics ou par la régulation du marché de l'emploi. Les précaires sont alors relégués aux espaces périphériques, hors des zones aménagées, hors des centres hyperconnectés au réseau mondial.

Conclusion

La tentation du progrès est forte. Elle induit un désir de modernisation qui se vit à travers l'expérience d'un développement matériel et social sans précédent. Ce

désir à pendant longtemps légitimé les régimes en place (Hibou, 2011). C'est ainsi que le récit se compose: c'est parce que la technologie permet un développement économique spectaculaire, une plénitude matérielle ; c'est parce qu'elle permet l'augmentation du niveau de vie, d'une meilleure santé ; c'est parce qu'elle rime avec progrès social, égalité, liberté et démocratie que la technologie, en tant que moteur de progrès, permet de légitimer l'État et les institutions sociales. Du moins, ce fut le cas pour toute la période « moderne », des Lumières jusqu'à la Deuxième Guerre Mondiale.

En effet, si le récit du progrès paraît encore très puissant pour légitimer les investissements publics dans les « *smart cities* », il ne semble en être le fondement. Ce serait plutôt la logique économique en elle-même qui légitime l'action étatique, non pas dans sa dimension « humaine » (l'augmentation des niveaux de vie), mais dans sa dimension technique, dans la mesure où cette rationalité est plus *efficace*. C'est la thèse que défend Lyotard (1979) lorsqu'il s'interroge sur le fonctionnement de la science: les grands récits de la modernité ne légitiment plus, mais la science joue son propre jeu, celui de l'optimisation des performances. Ainsi l'efficacité technique est au fondement de tout projet de développement, c'est la *rationalité* des sociétés postmodernes. Ainsi, on peut donc comprendre les « *smart cities* » comme une recherche infinie de la performance, dans la maximisation des processus humains par la *technoscience*[186].

De cette manière, la rationalisation des ressources naturelles se fait au même titre que celle des Hommes, mais ce processus ne date pas d'aujourd'hui, il est au cœur du projet moderne. Cependant, alors qu'il était institutionnellement piloté, il est depuis la Deuxième Guerre mondiale, avec l'essor d'un capitalisme technologique, indépendant des récits qui l'ont longtemps légitimé (Habermas,

[186] Ce concept fait seulement référence au fait que désormais, la science et la technique sont indissociables, on ne peut comprendre l'un sans faire référence à l'autre, et ce, pour des raisons qui ne seront pas abordées ici. Dans le cadre de cet exposé, on a fait plus souvent référence à la « technique », mais celle-ci englobe tout aussi bien la science. Pour plus de détail voir Habermas (1977), Lyotard (1979), Shinn & Joerges (2001) ou Pestre (2014).

1973). En d'autres mots, le processus de rationalisation est ce qui impulse le changement technologique et social depuis la révolution industrielle, c'est en quelque sorte la nouvelle Raison du monde. Elle prend diverses formes, comme celui d'un ordre marchand tentant de tout réguler par le marché, par un ordre de concurrence. C'est une rationalité qui joue son propre jeu, celui de l'*efficacité*, de l'optimisation des inputs et outputs. C'est une rationalité technique qui tend à envelopper tous les aspects de la Vie, une médiation totale, un empire.

Le pouvoir est partout comme le rappel Foucault, et il s'exerce dans la relation, le rapport aux choses. Ainsi, la domination d'un « système » technico-économique se perpétue dans la *sublimation* du rapport des Hommes aux choses, c'est-à-dire que son pouvoir s'exerce à travers les Hommes, et non pas sur eux. Un environnement comme la « *smart city* » rend la technique intermédiaire de tout, et c'est parce qu'elle est l'intermédiaire qu'elle détermine le rapport aux choses, qu'elle structure les relations de pouvoir. **Dans la mesure où la technique est une médiation, elle *est* pouvoir**.

Bibliographie

ASCHER, François. 2010. «La métapole comme mode de vie» in . Métapolis, ou l'avenir des villes, 117–150. Paris: O. Jacob.

CASTAIGNÈDE, Frédéric. 2014. Les villes du futur. Documentaire. ARTE.

DARDOT, Pierre & Laval, Christian. 2010. La nouvelle raison du monde : essai sur la société néolibérale. Paris: La Découverte.

ELLUL, Jacques. 1977. Le système technicien. Paris: Le Cherche Midi.

FOUCAULT, Michel. 1975. «Le panoptisme» in . Surveiller et punir: naissance de la prison, p.228–264. [Paris]: Gallimard.

----------. 1994. «La "gouvernementalité"» in . Dit et Écrit, vol III (1976-1979), p.635–657. Gallimard.

HABERMAS, Jürgen. 1973. La technique et la science comme «idéologie». Paris: Gallimard.

HIBOU, Béatrice. 2011. «Modernité et technocratisation» in. Anatomie politique de la domination. Paris: la Découverte.

LINSHI, Jack & Rhodan, Maya. 2015-04-14. «Drones Enlisted in China's "War on Pollution".» Time Magazine

LYOTARD, Jean-François. 1979. La condition postmoderne : rapport sur le savoir. Collection Critique. Paris: Éditions de Minuit.

NEIROTTI, Paolo *et al.* 2014. «Current trends in Smart City initiatives: Some stylised facts». Cities 38: 25–36.

Achevé d'imprimer en octobre 2014 aux Presses du SIUM,
Université de Montréal, Montréal, Québec, Canada
Pour nous joindre : acssum@umontreal.ca